

01454
OK
Fum.
[Signature]

COMITÉ INTER-ÉTATS
POUR L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN
DU FLEUVE SÉNÉGAL

PROPOSITIONS
CONCERNANT LA COOPÉRATION
POUR LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

(RAPPORT RÉDIGÉ A LA DEMANDE DES CHEFS
DES ÉTATS RIVERAINS DU FLEUVE SÉNÉGAL)

TOME I

ENQUÊTE MENÉE
DU 1^{ER} JUIN AU 15 SEPTEMBRE 1966

AH 54

Comité Inter-Etats
pour l'aménagement du bassin
du fleuve SENEGAL

PROPOSITIONS
CONCERNANT LA COOPERATION
POUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(Rapport rédigé à la demande des Chefs
des Etats Riverains du fleuve SENEGAL)

TOME I

Enquête menée
du 1er Juin au 15 Septembre 1966

1454

T A B L E D E S M A T I E R E S

T O M E I

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
A - Mandat	1
B - Méthodes	1
C - Documentation recueillie	2
D - Plan du Rapport	2
<u>PREMIERE PARTIE</u>	
LES FONDEMENTS OBJECTIFS DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT	5
<u>TITRE I</u> : L'évolution économique des quatre Etats depuis l'Indépendance	8
CHAPITRE I : Présentation sommaire de la zone	10

Section VI : La balkanisation de l'économie de la zone	95
§ 1 - La monnaie	96
§ 2 - Le commerce entre les quatre Etats	100
§ 3 - La politique des investissements	103
 CHAPITRE 3 : Le renforcement cumulatif des faiblesses et des divergences	 107
Section I : L'isolement ne cesse d'accroître les difficultés du développement	108
§ 1 - Les difficultés de l'industrialisation dans l'isolement	108
§ 2 - L'économie rurale elle-même connaît certaines difficultés	113
§ 3 - Le coût élevé de services insuffisam- ment productifs	115
§ 4 - Les difficultés dues aux différences de situation monétaire	116
Section II : Des forces centrifuges multiples accentuent l'isolement	118
§ 1 - Les forces centrifuges d'origine interne	118
§ 2 - Les forces centrifuges d'origine externe	119
 TITRE II : Les impératifs d'un développement économique rapide	 122
 CHAPITRE 4 : La nécessité première de l'accumulation interne	 129
Section I : Définitions	129
Section II : Les sources et formes de l' accumulation	134
 CHAPITRE 5 : La politique agricole : maximiser le surplus et sa part mobilisée	 143

Section I : L'organisation de la production agricole	144
§ 1 - Les progrès en organisation	144
§ 2 - Les progrès en outillage	152
Section II : La mobilisation du surplus et la commercialisation	156
§ 1 - La fiscalité	159
§ 2 - Le système de commercialisation	161
§ 3 - Commercialisation, coopération et équipement de l'agriculture	164
§ 4 - Le présent immédiat	166
CHAPITRE 6 : Les impératifs industriels de l'industrialisation ou la maximation de l'efficacité dans l'utilisation du surplus mobilisé	167
Section I : La nature des industries industrialisantes	171
§ 1 - Caractéristiques et effets des industries appelées par l'agriculture	171
§ 2 - La nature profonde de l'industrie industrialisante	180
Section II : Les industries industrialisantes ressortissent au secteur public	187
Section III : Les questions de dimensions des industries industrialisantes	193
Section IV : Le prix, "contrainte" de planification	197
§ 1 - Le prix n'est pas la référence des choix nécessaires	197
§ 2 - Le prix instrument de l'exécution de la planification	202
CHAPITRE 7 : Les conditions de la mise en oeuvre d'une telle politique	204
Section I : La nécessaire planification	205
Section II : La nécessaire coopération pluri-nationale	208

<u>TITRE III</u> : La coopération pour le développement	211
CHAPITRE 8 : La coopération pour le développement	212
Section I : Du Comité inter-Etats au sous- groupe régional	212
Section II : De la coopération entre les quatre Etats à une coopération avec les voisins	214
Section III : Une coopération globale et harmonieuse	216
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : <u>LES POSSIBILITES CONCRETES DE</u> <u>COOPERATION</u>	220
TITRE I : Education, Santé, Migrations	222
CHAPITRE 9 : Education	222
Section I : Situation actuelle	224
§ 1 - Politique scolaire des Etats	224
§ 2 - Effectifs scolarisés	230
§ 3 - Rendement de l'éducation	235
§ 4 - Détermination des moyens en matière de scolarisation	237
§ 5 - Détermination des besoins	239
Section II : Difficultés tenant aux politiques divergentes	242
§ 1 - Sur le plan des politiques scolaires	242
§ 2 - Sur le plan des réalisations effectuées ou envisagées	242
Section III : Les perspectives de coopération	248
A - Enseignement primaire et secondaire	248
B - Enseignement technique subalterne et moyen	250
C - Enseignement supérieur et recherche	251
D - Création d'une commission chargée de la détermination des besoins en cadres	255

CHAPITRE 10 : Santé	256
Section I : Situation actuelle	258
§ 1 - Principales affections	258
§ 2 - Politique sanitaire des quatre Pays face à ces affections	263
§ 3 - Personnel	271
Section II : Risque de politique divergente	276
Section III : Propositions concrètes de coopération	278
A - Création d'une autorité médicale du Fleuve	278
B - Planification des campagnes de vaccination	278
C - Coopération dans la formation du personnel	280
D - Coopération dans le domaine de la recherche	281
E - Coopération dans le domaine de la pharmacie	282
CHAPITRE 11 : Migrations	283
Section I : Les différentes catégories de migrations	283
§ 1 - Migrations territoriales	283
§ 2 - Migrations interterritoriales	284
§ 3 - Migrations intercontinentales	284
Section II : Propositions de coopération	285
A - Coopération des États face aux migrations interterritoriales	285
B - Coopération des États en ce qui concerne les migrations intercontinentales	285
Section III : La Sécurité Sociale	287
<u>TITRE II</u> : Economie rurale	288
CHAPITRE 12 : Agriculture	290

Section I : L'évolution des productions	291
§ 1 - Productions vivrières	291
§ 2 - Les productions fruitières et maraichères	305
§ 3 - Les cultures industrielles	311
§ 4 - Conclusion générale	315
X Section I : Evolution des facteurs du développement agricole	316
§ 1 - L'évolution des organisations agraires et de l'encadrement rural	316
§ 2 - Evolution des superficies et des rendements	319
§ 3 - Emploi des engrais et fongicides	321
§ 4 - La mécanisation agricole	321
§ 5 - Les problèmes de la commercialisation	323
Section III : Les perspectives agricoles 1969-1970	334
§ 1 - Les objectifs à atteindre	334
§ 2 - Les moyens	339
Section IV : Perspectives et propositions d' harmonisation et coopération	342
§ 1 - Fondements d'une politique d'harmonisation et coopération en matière agricole	342
§ 2 - Les orientations générales de la coopération agricole	345
A - Principes fondamentaux	345
B - Expérimentations communes	349
C - Formation des cadres	350
D - Equipement agricole	350
E - Echanges	350
§ 3 - La recherche	352
A - Evolution de la recherche	352
B - Situation actuelle	355
C - Harmonisation et coopération	361

Section V : La lutte antiacridienne et antiaviaire Propositions D1, D2, D3	366
CHAPITRE 13 : Elevage	368
Section I : Introduction générale	369
Section II : Le cheptel et sa commercialisation	372
§ 1 - Le cheptel	372
§ 2 - Les transhumances	377
§ 3 - La commercialisation du bétail	379
§ 4 - Abattoirs et chaînes de froid	384
Section III : L'amélioration sanitaire	389
§ 1 - La pénurie de cadres	389
§ 2 - La campagne conjointe PC ¹⁵	391
Section IV : Coordination et coopération	392
§ 1 - Recherche zootechnique	392
§ 2 - Intégration agriculture-élevage	393
§ 3 - Coopération sanitaire	394
§ 4 - Contrôle des transhumances et des frontières	395
§ 5 - Commercialisation	396
CHAPITRE 16 : Forêts et pêche fluviale	397
Section I : Coordination à court terme	398
§ 1 - Exploitation et commerce de bois d'oeuvre	398
§ 2 - Détermination des réserves de la Guinée en bois d'oeuvre	400
Section II : Coordination à long terme	
- Standardisation des armements et engins de pêche	
- Recherches forestières et piscicoles	402

CHAPITRE 15 : La pêche maritime	403
Section I : La production et la consommation intérieure de poisson	404
§ 1 - La production	404
§ 2 - La consommation intérieure	409
Section II : Commercialisation et échanges extérieurs	411
§ 1 - Les organismes de commercialisation	411
§ 2 - Les échanges extérieurs	413
Section III : Harmonisation et coopération	420
§ 1 - Coopération en matière de recherche	420
§ 2 - Coopération dans la formation des cadres	420
§ 3 - Coopération en matière d'équipement et d'armement	420
§ 4 - Harmonisation et coopération en matière commerciale	421

...

I N T R O D U C T I O N

A. MANDAT

La Conférence des Chefs des Etats Riverains du Fleuve Sénégal réunie à Nouakchott les 12 et 13 Novembre 1965 a créé le sous-groupe régional des Etats riverains du Fleuve Sénégal. En conséquence elle a chargé le Comité Inter-Etats pour l'Aménagement du Bassin du Fleuve Sénégal :

- "de préparer pour leur prochaine rencontre un projet de statut relatif aux structures et au fonctionnement du sous-groupe régional couvrant les 4 Etats membres, en vue de l'élaboration d'un programme commun d'intégration économique"
- "de réunir dans les meilleurs délais une conférence des ministres des différents secteurs économiques pour une étude des plans nationaux de développement en vue de leur harmonisation et du renforcement de la coopération entre les Etats".

Pour exécuter ce mandat précis, le Comité Inter-Etats a décidé d'effectuer dans les 4 Etats une large enquête économique ayant pour objet de dégager les voies et moyens d'une telle coopération. Cette enquête a été menée du 1er Juin au 15 Septembre 1966.

B. METHODES

Cinq groupes de travail ont été constitués chacun sous la responsabilité d'un technicien du Comité Inter-Etats. Ils comprenaient une dizaine de membres désignés par leurs gouvernements respectifs, la division du travail entre les groupes étant la suivante :

- enseignement, santé, migration ;
- agriculture, élevage, pêche, forêts ;
- industrie, mines, énergie ;
- communications au sens le plus large du terme, ;
- échanges extérieurs et problèmes annexes.

Après un séminaire préparatoire qui s'est tenu à Saint Louis du 5 au 8 Juin 1966, la première phase de l'enquête a consisté dans un rassemblement de documents, chacun des experts travaillant dans son propre pays sur le sujet qui lui était assigné.

Un séminaire d'organisation et de conception, tenu à Saint Louis du 28 Juin au 2 Juillet, a dégagé les premières orientations, élaboré les hypothèses de travail et donné des directives précises à chacun des groupes pour la deuxième phase de l'enquête. Le document de synthèse correspondant est donné en annexe.

Cette 2me phase de l'enquête a vu chacun des groupes de travail circuler dans les 4 Etats pour compléter la documentation, éprouver et affiner les hypothèses.

Un séminaire de synthèse s'est tenu à Dakar du 12 au 17 Août 1966. Il a étudié les rapports préparatoires préparés au sein de chacun des groupes de travail et a dégagé les grandes lignes du présent rapport. Celui-ci a été rédigé du 17 Août au 15 Septembre.

C. DOCUMENTATION RECUEILLIE

Une très large documentation a pu être recueillie en particulier sur le Mali et le Sénégal. La documentation mauritanienne disponible est de fait moins abondante, mais les enquêteurs ont eu accès facilement à l'ensemble de ce qui existe. La lecture du rapport fera apparaître par contre certaines lacunes concernant la Guinée.

Les enquêteurs profitent de cette occasion pour exprimer leur très vive reconnaissance à tous ceux qui leur ont fourni la documentation rassemblée et leur ont prêté assistance au cours de l'enquête.

D. PLAN DU RAPPORT

Ce rapport constitue un tout et chacune de ses parties ne peut être interprétée qu'en fonction de l'ensemble. Cette raison nous a conduit à incorporer dans le corps du texte l'ensemble de l'argumentation afin que le mouvement d'ensemble puisse être constamment présent à l'esprit du lecteur. Dès lors il serait contraire à l'esprit de toute l'enquête de séparer de son contexte l'une ou l'autre des analyses ou des propositions. En effet chercher à proposer les voies et moyens d'une coopération économique étroite implique de dégager des interdépendances telles que le même n'ait pas tout à faire. Comme en outre la politique de développement ne peut être efficace que si elle englobe à la fois et de manière cohérente l'ensemble des secteurs d'activité économique,

il n'est pas loisible au spécialiste d'isoler la recommandation faite sur un sujet donné des recommandations qui peuvent être faites sur l'ensemble des sujets qui lui sont directement ou indirectement liés.

Notre enquête a dû partir de la situation actuelle et des difficultés qu'elle présente car la coopération que nous avons la charge de proposer est fondée dans l'analyse critique de la réalité et dans les nécessités d'une politique cohérente de développement. Comme tous les éléments de la politique de développement ne ressortissent pas de la coopération interétatique, il fallait souligner que les opérations réalisées en coopération ne seront efficaces que si elles s'appuient sur des politiques nationales convergentes avec les objectifs poursuivis. A l'inverse, il nous fallait juger par référence aux nécessités du développement des mesures de coopération utiles à ce développement et de celles qui sont moins utiles à ce même développement : la coopération orientée au développement doit y trouver son critère de base. Tel est l'objet de la 1ère partie. Nous savons que certains de ces développements paraîtront à certains un peu théoriques. Nous avons considéré que c'était chaque fois un devoir d'honnêteté que de donner les raisons fondamentales de notre argumentation.

Dans une seconde partie nous analysons, secteur par secteur, la situation, les risques provenant de l'absence de coopération, les possibilités et l'intérêt de mesures concrètes de coordination. Chacune des propositions est présentée autant que possible de manière systématique avec l'ensemble des arguments sur lesquels elle s'appuie, un peu à la manière d'une thèse. C'est au niveau de ces propositions que la double interdépendance que nous signalions est particulièrement nette, encore que nous ne croyons pas nécessaire de l'explicitier chaque fois pour ne pas nous répéter en permanence.

Enfin dans une troisième partie nous montrons les cohérences existant dans ces propositions et marquons les priorités à respecter en fonction des impératifs dégagés dans la première partie. Il en découle normalement une série de propositions de décisions immédiates susceptibles de donner, sans délai, un contenu concret à la volonté de coopération exprimée par les chefs d'Etat. Ces propositions de décisions concernent à la fois des réalisations économiques constructives et la mise en place d'institutions auxquelles un programme de travail concret est assigné, ceci parce qu'il n'est pas possible d'entreprendre des réalisations sans créer des institutions qui auront la responsabilité de leur exécution et parce qu'il n'y a d'intérêt à créer des institutions que si un programme précis de travail leur est assigné.

Qu'il nous soit permis de dire en achevant cette introduction que nous sommes conscients des insuffisances de ce rapport. Encore que selon la célèbre formule "Le temps ne fait rien à l'affaire", nous pensons possible de rappeler que ce travail a été réalisé en trois mois et qu'il ne peut pas ne pas être marqué de cette brièveté. Nous savons qu'il n'eut pas été réalisable si nous n'avions eu l'occasion de réfléchir depuis plusieurs années aux problèmes théoriques et pratiques du développement des quatre pays, mais nous aurions aimé pouvoir approfondir dès ce rapport plusieurs questions que nous avons été obligés de renvoyer à des études ultérieures. Nous avons agi ainsi conscients de l'urgence qu'il y a à pouvoir passer à l'action et sachant que l'expérience qui sera ainsi acquise de phase en phase permettra sans cesse de pouvoir pousser plus loin les limites de l'analyse.

Ière P A R T I E

LES FONDEMENTS OBJECTIFS DE LA COOPERATION
POUR LE DEVELOPPEMENT

*

Les FONDEMENTS OBJECTIFS de la COOPERATION pour le DEVELOPPEMENT

La coopération que souhaitent réaliser entre eux les 4 Etats répond sûrement à ce voeu fondamental d'Unité qui parcourt le continent africain et plus spécialement sa partie occidentale depuis la balkanisation des années 1960. Mais si puissante que soit cette volonté politique, ce n'est pas à elle que nous nous référerons comme base de ce rapport. L'enquête qui a été menée de Juin à Septembre 1966 a conduit en effet les membres des divers groupes de travail à une certitude qu'ils n'hésitent pas à qualifier de scientifique : les 4 Etats ont, chacun en ce qui le concerne, des raisons objectives de coopérer économiquement.

Cette constatation amène donc à penser que la coopération envisagée ne ressortit pas à un choix qui aurait pu être différent mais correspond à une lecture cohérente des faits tels qu'ils s'imposent à l'observateur. Encore cette affirmation reste-t-elle ambiguë si elle n'est accompagnée de quelques spécifications. D'une part, si liée à des nécessités objectives soit-elle, cette coopération ne va jamais d'elle-même, c'est-à-dire qu'elle ne peut résulter que de décisions chaque fois conscientes et concertées de la part des 4 Etats et qu'à tout moment elle doit être poursuivie et approfondie au risque d'être remise en cause. D'autre part, si indispensable soit-elle au développement de chacun des Etats, tous les impératifs du développement ne seront pas satisfaits par une sorte de panacée qui aurait nom "coopération", de nombreux aspects du développement restant de l'ordre des politiques nationales, de même à l'inverse que la coopération n'est pas nécessairement orientée au développement et que certaines mesures de coopération réelle pourraient être conçues qui n'entraîneraient aucun développement. Enfin, l'affirmation de la nécessité de la coopération pour le développement n'a pas pour corollaire que si cette coopération ne se réalisait pas, aucun Etat ne pourrait faire quoi que ce soit pour son propre développement : il ne pourrait seulement se développer qu'avec une grande incertitude de l'efficacité de ses efforts et un rythme si lent que bien des difficultés additionnelles se présenteraient.

Ainsi les nécessités -et les caractéristiques- de la coopération doivent-elles se dégager d'une lecture des réalités économiques qui découlent de l'évolution des 4 Etats dans le passé récent, soit depuis leur Indépendance, et d'une réflexion sur les impératifs d'une politique de développement rapide.

Le plan de cette première partie en découle :

Titre I - L'évolution économique des 4 Etats depuis l'Indépendance

Titre II - Les voies du développement économique rapide

Titre III - Les nécessités de la coopération et ses caractéristiques.

*

TITRE I

L'EVOLUTION ECONOMIQUE DES 4 ETATS

DEPUIS L'INDEPENDANCE

L'EVOLUTION ECONOMIQUE des 4 ETATS DEPUIS l'INDEPENDANCE

Notre intention n'est pas de refaire une fois de plus l'histoire des 4 Etats depuis 1958 ou 1960, pas plus du reste que de retracer cette histoire globalement en utilisant une sorte de fiction d'une histoire commune alors que précisément cette période se caractérise par la naissance et l'approfondissement de divergences qui rendent la coopération d'autant plus nécessaire qu'elle est plus difficile.

Au-delà des faits qui se succèdent quotidiennement, apparaissent des constantes, au-delà des divergences apparentes, des phénomènes profonds qui sont identiques. Bien plus, l'enquête a révélé que ces difficultés principales étaient partiellement dûes aux divergences entre les politiques nationales et pouvaient donc se résoudre plus facilement dans la coopération. Dès lors, après un bref chapitre décrivant très sommairement la zone que constituent les 4 Etats, nous analyserons les caractères communs de leur évolution économique, d'abord au niveau des constatations de fait, puis au niveau de leur dynamique mutuelle.

Chapitre I - Présentation sommaire de la zone

Chapitre II - La persistance de difficultés économiques analogues

Chapitre III - La dynamique cumulative de ces difficultés.

CHAPITRE I

PRESENTATION SOMMAIRE DE LA ZONE

Les difficultés sont grandes d'arriver à une bonne connaissance économique de la zone des 4 Etats, les services statistiques y restant encore embryonnaires, celui de Dakar étant nettement le plus en avance, et les nomenclatures n'étant pas homogènes de l'un à l'autre. Au demeurant, nous devons seulement ici donner quelques caractéristiques de simple repérage.

*

...

SECTION I - LA POPULATION

Nous disposons uniquement de recensements administratifs qui sous-estiment la population du fait de leur objectif fiscal, de statistiques d'état civil dont les lacunes sont nombreuses et de quelques enquêtes démographiques récentes mais partielles. Dès lors les écarts constatables à propos de telle ou telle caractéristique de la population d'un Etat à un autre peuvent être dus aux méthodes de dénombrement aussi bien qu'aux écarts réels. Quoiqu'il en soit, nous pouvons nous faire une idée de la structure démographique de la zone par le tableau 1. 1.

TABLEAU 1. 1

POPULATION DE LA ZONE 1964

	Zône des 4 Etats dont	Guinée	Mali	Mauritanie	Sénégal
Population totale	12.255.000	3.420.000	4.485.000	1.000.000	3.350.000
Nombre d'habitants de 0 à 19 ans	6.300.000 à 6.350.000 soit 51 % environ	52 %	56 %	50 %	50 %
Taux de mortalité générale	28 à 40 ‰	40 ‰	27 à 37 ‰	28 ‰	28 à 31 ‰
Taux de mortalité infantile	aux environs de 100 ‰ dans les villes (Dakar 1960-64 : 86%) entre 100 et 200 ‰ dans la brousse				
Taux d'accroissement	Probablement situé entre 2 et 2,5 % (doublement entre 25 et 35 ans)				
Population active	évaluée en général à 40 % environ de la population totale				
Population active rurale masculine	elle représente de 77 % (Sénégal) à 95 % (Mauritanie) de la population active masculine totale				
Salariés privés et publics	environ 5% de la population act.	?	2,1 %	4 %	10,2 %
Population urbaine	10 à 12 %	?	6 % (Chiffre 1962)	10 %	22,1 %

Sources : Pour la Guinée, documents statistiques nationaux
 Pour le Mali, l'annuaire statistique 1965, le bilan économique 1964, l'ouvrage de S. AMIN, 3 expériences africaines de développement, Mali, Guinée, Ghana, PUF, Paris, 1965, les enquêtes effectuées dans diverses régions en 1960-1961.
 Pour la Mauritanie, bulletin statistique et économique n° 3, 1964, enquête démographique pilote réalisée par la SEDES en 1964-1965.
 Pour le Sénégal, l'ouvrage de M.L. VERRIERE, La population du Sénégal (aspects quantitatifs), thèse soutenue devant la Faculté de Droit et des Sc. Economiques de Dakar le 12 Juillet 1965, polyc.

Ce tableau n'a guère besoin de commentaires (1). La population totale de la zone est susceptible de constituer un ensemble économique au niveau duquel une politique de développement a des chances de pouvoir connaître une certaine efficacité. Néanmoins, ses différentes caractéristiques sont révélatrices d'une situation manifeste de sous-développement, même dans les parties de la zone qui ont été le plus au contact de l'économie moderne. La plus grande partie de cette population est analphabète. Sa qualification professionnelle reste encore très rudimentaire. Mais ces faits sont trop connus pour que nous ayons besoin de revenir sur des descriptions maintes fois faites. Nous aurons en particulier l'occasion d'étudier par la suite les migrations à l'intérieur de la zone aussi bien que vers l'extérieur.

...

(1) Le commentaire principal consisterait à insister sur la prudence nécessaire avec laquelle ces chiffres doivent être reçus et sur la nécessité de pouvoir procéder assez vite à des enquêtes systématiques, voire à un recensement, homogènes pour toute la zone. Celui-ci, joint à une amélioration des statistiques d'état-civil, sera le seul moyen de préciser le taux d'accroissement démographique qui va probablement s'élever dans la période à venir du fait de la réduction de la mortalité infantile et de l'élévation de l'espérance de vie à la naissance qui allongera la période de fécondité des couples.

SECTION II - GEOGRAPHIE DE LA ZONE

La zone des quatre Etats représente une vaste superficie inégalement répartie et peuplée (1)

Total zone	dont Guinée	Mali	Mauritanie	Sénégal
Superficie km ²				
2.819.888	245.867	1.204.021	1.169.000	201.000
Densité km ²				
4,3	14	3,7	0,85	16,7

Il est clair que de l'immensité des territoires et de la faiblesse relative du peuplement, exception faite d'un liseré côtier de Dakar à Conakry et du Fouta Djalon, résultent plusieurs conséquences :

- loin de souffrir d'un surpeuplement souvent avancé en pays sous-développé, la zone est en situation de sous-peuplement si l'on se situe dans une perspective de mise en valeur intensive tant agricole qu'industrielle. Dans ces conditions, il y a intérêt à prévoir non seulement une limitation des fuites d'hommes vers l'extérieur, mais encore un aménagement équilibré à l'intérieur de la zone de façon à éviter les transferts massifs générateurs de déséquilibre.
- Chaque Etat dispose, en regard de sa population, d'une longueur excessive de frontière dont le contrôle s'avère difficile à l'échelle nationale et serait plus facile dans le cadre d'un accord zonal inter-Etat d'autant plus que se sont maintenus des circuits d'échanges traditionnels.
- A l'échelle des Etats et de la zone, les distances constituent une donnée économique majeure : surmonter ce handicap suppose soit la création d'unités de production aptes à satisfaire toute la zone en même temps que l'ensemble national, soit la création d'unités plus petites rayonnant sur des régions géographiques non limitées par des frontières. En bien des domaines le cloisonnement frontalier contribue à aggraver le handicap des distances.

...

(1) Il est clair que pour avoir une mesure complète de la zone il faut ajouter la Gambie (10.369 km², 260.000 h, 26 h/km²) et la Guinée dite Portugaise ou Bissao (36.125 km², 550.000 h., 15 h/km²).

Ce besoin d'unité ou de coopération correspond à des données géographiques fondamentales, confirmées par l'histoire dont nous rappellerons les principales.

Le sous-groupe régional a une structure géologique simple. Il est bâti autour de trois môtles plus ou moins ^{bien} reliés de vieilles terres cristallines : Adrar Mauritanien, Adrar des IHoras et Dongale Guinéenne. Sur ces môtles peu élevés viennent s'appuyer deux vastes bassins sédimentaires de très faible altitude : à l'ouest celui du Sahel Mauritanien et du Sénégal ; à l'est celui du haut et moyen Niger, ou du Soudan, englobant le Mali, les Hodh, la Guinée Soudanienne et Forestière. Essentiellement continentale cette sédimentation est caractérisée par des grés que l'évolution géomorphologique a découpés en tables souvent indurées ou cuirassées, séparées par des vallées et dépressions à fond plat et mal drainé, envahies de sables alluviaux et de plus en plus au Nord de sables éoliens. A la richesse et à l'abondance des gites métalliques s'opposent la rareté des couches calcaires et l'absence de charbon due à l'absence de sédimentation carbonifère ; rien n'interdit par contre que des recherches dans les bassins sédimentaires ne révèlent des ressources en hydrocarbures. Il y a donc une assez grande identité des données géologiques et géomorphologiques, qui justifie une unification de la recherche et des méthodes d'exploitation dans ces domaines.

- Le sous groupe régional englobe les grands domaines écologiques typiques de l'ouest africain. Au Sud du 8ème parallèle règne le climat Guinéen à mousson, affectant la côte au Sud de la Casamance, le Fouta Djalou et la Guinée Forestière. Grâce à une forte humidité relative même pendant la saison sèche de Décembre à Avril, les températures sont régulièrement comprises, entre 26 et 28°. Les pluies, largement commandées par la mousson et maximum en Août, sont très abondantes : 4,40 m à Conakry et jusqu'à 10 m sur les monts Kakoulima près de Conakry. C'est le domaine de la forêt dense ou claire ; bien que limité, l'étagement en altitude du Fouta lui donne des possibilités variées. Entre le 8° et le 14ème parallèle à l'Est, le 15° à l'Ouest, règne le climat soudanien limité par les isohyètes 600 et 1200 m/m. Les saisons sont tranchées ; la sécheresse d'Octobre-Novembre à Avril-Mai est accrue par l'harmattan. Concentrées et violentes, les pluies sont aussi de plus en plus irrégulières vers le Nord. Les températures sont plus contrastées (de 25 à 33°) avec un rythme à 4 temps sauf sur la Côte Sénégalaise où la plus forte humidité relative les stabilise entre 23 et 28° (pas d'harmattan). C'est la zone de la savane avec forêt parc et forêt galerie d'arbres à feuilles caduques (baobab, karité, fromager, cailcedrat...). Au Nord et jusqu'au 20° parallèle, limité par les isohyètes 250 et 600 m/m règne le climat sahelien qui n'est que l'exagération du précédent : les amplitudes thermiques s'accusent au-delà de 10°, l'humidité relative est très faible, nulle en saison sèche, les pluies étalées sur trois à cinq mois peuvent varier de 1 à 3 d'une année à l'autre.

C'est la zone de la steppe arbustive à épineux et cramcram à laquelle succède progressivement la zone saharienne.

A chaque type de climat, et par delà les conditions locales, correspond un type de sols. Dans la zone sahelienne ce sont les sols beiges ou fauves, ou bruns à brun-rouges ; pauvres en matière organique, ils sont par contre chimiquement assez riches ; peu épais et sableux ils sont sensibles à l'érosion par les eaux et le vent et au lessivage (ce qui signifie que l'irrigation doit être conduite avec prudence).

A la zone soudanienne correspondent les sols ferrugineux tropicaux, de teinte rouge, argilo sableux à concrétions ferrugineuses. Plus épais et plus riches en matières organiques que les précédents ils tiennent mieux l'eau et se prêtent mieux à la culture attelée ; par contre ils sont plus pauvres en matières chimiques assimilables et s'épuisent vite : ils sont donc sensibles à l'apport d'engrais. Enfin à la zone guinéenne correspondent les sols ferrallitiques ou argiles équatoriales rouges riches en alumine et fer ; très profonds ils sont propices à la forêt ; leur mise en culture doit être conduite prudemment car ils se dégradent vite.

Cette écologie zonale met en évidence la notion de complémentarité interrégionale ou inter-Etat. Ce sont les fleuves Gambie et surtout Niger et Sénégal qui introduisent la notion d'unité. Tous naissent en Guinée : le Sénégal dans le Fouta à 750 m près de Mamou, le Niger à 800 m dans la Dorsale près de la Sierra Leone. Leurs cours supérieurs accidentés en escaliers sont d'autant plus propices aux aménagements qu'ils sont abondamment arrosés. Leur cours aval se caractérise par une très faible pente : à 900 km de l'Océan, le Sénégal n'est plus qu'à 20 mètres d'altitude. Dans ce relief de tables et de bas fonds les crues s'étalent (delta central du Niger) et se propagent lentement de telle sorte que l'eau est abondante dans la vallée bien longtemps après la saison des pluies (1) : c'est là un argument fondamental de lutte contre les contraintes du climat. Cette zone aval est celle de la

...

(1) Niger : 4200 km; 1.500.000 km² - pente à Bamako 0,1 ‰; pente du Baïri 0,02 ‰ - Crues : Bamako montée Juillet ; maximum du 15 Septembre au 15 Octobre ; Delta Central : maxi 15 Octobre 15 Novembre, fin en Avril ; Diré (après confluent du Baïri) maximum 15 Décembre-15 Janvier; Gao, maximum 15 Janvier-15 Février.

Sénégal : 1800 km. Crues : Bakel : maximum début Septembre (débit de 2500 à 6000 m³/s. moyenne 4000 m³/s); Dagana : 15 Octobre (débit de 1600 à 4200 m³/s; moyenne 2400 m³/s).

navigation, de la pêche et des aménagements hydroagricoles. Traversant et reliant toutes les zones écologiques du sous-groupe régional, les vallées du Sénégal et du Niger constituent aussi un élément d'unité par leurs sols hydromorphes grisâtres ou noirâtres, propres à une gamme complète de cultures à condition d'être bien drainés et irrigués.

Par les fleuves, la zone-sahélo soudanienne offre une évidente unité : "c'est dans cette zone (ou dans un Sahara plus humide dont le climat était proche de celui du Sahel actuel) qu'est née l'agriculture africaine" (SURET-CANALE). Encore convient-il de souligner que cette unité n'est pas limitée au sous-groupe régional mais largement ouverte à l'ensemble Ouest Africain. L'organisation zonale des domaines écologiques fait que la Guinée s'apparente à la Côte d'Ivoire et au Ghana, et que le Mali trouve des prolongements naturels en Haute Volta et au Niger. Plus encore, si dans leurs cours supérieurs Sud-Nord, les fleuves sont parallèles, arrivés dans la zone sahélo-soudanienne, ils divergent. Le Niger oblique au N-E puis au Sud-Est pour traverser le Niger et la Nigéria. Si l'aménagement du Sénégal intéresse nos quatre Etats solidairement, celui du Niger lie la Guinée et surtout le Mali aux Etats riverains de l'aval du fleuve. C'est une évidence géographique que le Mali est une charnière de l'ouest africain ; de part et d'autre du méridien de Ségou, le Mali se partage en deux : la moitié orientale est tournée vers le Niger, la Haute Volta et la Côte d'Ivoire. Le sous-groupe a bien une unité mais il n'est que partie d'un ensemble plus vaste. Un rapide aperçu historique le confirme.

Certes le peuplement est extrêmement diversifié : il ne faut cependant pas exagérer les différences et oublier qu'aucun groupe n'est limité par les frontières nationales. Si Ouolofs, Sérères et Lébois constituent un groupe proprement sénégalais, le vaste groupe manding (Bambara, Malinkés, Sarakollès, etc...) s'étend sur le Mali, le Sud Est Mauritanien, la Haute Casamance, la Guinée et partie de la Haute Volta et de la Côte d'Ivoire. Présents au Sénégal et au Mali, les Maures lient la Mauritanie à l'Afrique du Nord. Par les touaregs et les Sonhâï, le Mali Nord-Est est relié au Niger. Quant aux Peuls ils sont présents partout en Afrique de l'Ouest et ont autrefois fondé des Etats permanents là où ils ont pu pratiquer l'élevage sédentaire à côté de l'agriculture : Macina et Fouta.

Certains groupes ethniques, dits paléo négritiques par les ethnologues, sont restés sans Etat : Dagois du Mali, Bobos et Sénoufos, Coniaguais et Bassaris de Guinée. Ils ont conservé vivaces leurs coutumes et traditions et sont parmi les meilleurs agriculteurs : ils ont constitué les terroirs permanents les plus humanisés d'Afrique Noire.

D'autres groupes ont formé très tôt des sociétés de classes avec Etats organisés : oulofs, toucouleurs, mandings, sarakollès, etc... Les grands empires se sont constitués à la charnière des deux fleuves et par eux ont débordé à l'ouest et à l'est. Du IVème au XIIème siècle l'empire de Ghana s'est développé sur l'isthme Sénégal-Niger. Du XII° au XIV° le grand Empire du Mali a mis plus encore en valeur le rôle d'artère unificatrice des fleuves : il couvrait tout le Sénégal et le bassin moyen du Niger jusqu'à l'Est de l'actuel frontière du Mali. Avec l'empire So s'affirme la vocation charnière du Mali et l'entraînement vers l'Est par le fleuve Niger. D'abord limité à un étroit liseré le long du fleuve Niger, l'empire Son... : s'étendait largement à l'Est, poussant des avancées jusqu'à AGADES à l'E.N.E. et jusqu'au Dendi au S.E. (région de GAYA, frontières Niger-Nigéria-Dahomey). Plus tard c'est encore sur le haut Sénégal et le Haut Niger que El Hadji Omar et Samory s'appuyèrent pour constituer des empires opposés à la conquête coloniale. Ceci eut pour résultat d'estomper jusqu'à l'époque actuelle le rôle de lien joué par les fleuves. Encore, faut-il noter que si la côte fut disputée et partagée en tranches perpendiculaires au rivage, c'est en partie par le Sénégal et le Niger que la France s'assura une hégémonie sur l'intérieur de l'Ouest Africain, des bouches du Sénégal jusqu'au Tchad. Il est donc clair que le sous-groupe régional forme une unité mais ne peut être totalement et définitivement dissocié et isolé de l'ensemble traditionnel et naturel auquel il appartient.

De ce passé nous devons retenir encore quelques faits hérités qui conditionnent partiellement les problèmes actuels de développement.

Une donnée fondamentale est que certains groupes ethniques ou raciaux se sont spécialisés, en particulier les Peuls et les Maures, dans l'élevage ; il y a eu coexistence et association d'éleveurs et agriculteurs, mais sauf exceptions rares il n'y a jamais eu intégration de l'élevage et de l'agriculture, ce qui constitue aujourd'hui un impératif majeur du développement. Certains exemples montrent que cette intégration peut être réussie aussi bien à partir des paysans noirs que des éleveurs Peuls sédentarisés.

Une autre donnée est l'absence généralisée d'appropriation privée du sol ; la terre n'est pas objet de commerce ; elle se prête mais ne se loue que rarement. Le droit d'exploitation ou la propriété tient du défrichement et de la mise en culture. C'est là une situation favorable dans le cadre d'aménagements agraires et agricoles, à condition de ne pas négliger des droits d'exploitation en pâturage et de ne pas oublier que l'expansion démographique et le développement de l'économie de marché provoquent une appropriation rapide des terres. Dans le même sens et avec les mêmes restrictions joue le faible attachement du paysan au sol exploité.

Les traits d'organisation collective des communautés villageoises ont été souvent avancés pour démontrer une prédisposition du paysanat africain à l'organisation collective. Or ces traits ne sont manifestés et profondément ancrés que là où ils ont été imposés par des Etats ou la colonisation : responsabilité collective devant l'impôt, les redevances, le travail forcé, etc... Bien des expériences récentes ont montré que les paysans adhéraient à une action collective d'abord par intérêt et non par inclination traditionnelle.

Du passé restent certaines pratiques qui sont des freins au développement en particulier : la gérontocratie, les inégalités familiales, les préjugés vis à vis des captifs ou des castes et le peu d'esprit de responsabilité qui laisse dégénérer la solidarité traditionnelle en acceptation d'un parasitisme nocif.

Il apparaît donc une grande identité des données de géographie physique et humaine entre les quatre Etats ; elle justifie donc largement une volonté de coopération en soulignant que celle-ci ne doit pas être conçue comme opposée ou fermée aux Etats voisins de l'Afrique de l'Ouest.

SECTION III - LE PRODUIT SOCIAL de la ZONE

Quoique la comptabilité sociale soit encore très rudimentaire, élaborée sans aucune permanence d'année en année et avec un grand retard, nous pouvons en obtenir quelques chiffres homogènes regroupés dans le tableau 1. 2.

Ce tableau suggère quelques observations immédiates :

1. De nombreux chiffres sont le résultat d'une pure évaluation : les quantités autoconsommées qui représentent plus de 40 % de la production agricole, la production de l'artisanat (dans laquelle nous avons inclus la construction des cases par les paysans, ce qui est une convention comptable très abstraite), entre autres. Dès lors, nous ne pouvons accorder aux résultats d'ensemble une précision qu'ils ne peuvent avoir.
2. Les catégories comptables utilisées sont beaucoup plus inspirées des catégories formées par -et donc pour- les pays industrialisés qu'elles ne le sont des structures et des besoins des 4 Etats. Ainsi une dose non négligeable d'arbitraire est-elle introduite. Nous ne sommes pas sûrs que la fait de compter la valeur de la construction des cases ne gonfle pas arbitrairement le produit social puisqu'il s'agit d'une reconstruction annuelle sans aucun accroissement des services de logement.
3. Les 2 dates sont trop rapprochées l'une de l'autre -situées au tout début de la période de décolonisation- pour que nous puissions en tirer un jugement qui aurait la moindre allure définitive.
4. Ceci étant, nous constatons un taux de croissance annuel global de l'ordre de 6 % (taux de croissance de 3,5 à 4 % du produit par tête) ce qui ne serait pas négligeable si nous ne devions immédiatement le qualifier. L'économie rurale ne connaît un taux de croissance que de 2,5 %, c'est-à-dire de l'ordre de la croissance démographique à une nuance près. L'augmentation de la production minière est d'œ pour la plus grande part à son augmentation en Guinée, c'est-à-dire aux fluctuations dans l'exploitation des gisements de fer de la presqu'île de Kaloum et au démarrage depuis 1960 de la production de FRIA (1).

...

(1) Si l'on exclut FRIA -et il est toujours recommandable de distinguer la comptabilité d'un pays de celle de la Grande Firme Internationale installée sur son territoire- le taux de croissance de l'économie guinéenne tombe de 8,2 % à 4 %...

TABLEAU 1.2 PRODUIT SOCIAL de la ZONE

(production intérieure brute au coût des facteurs)

Secteur d'origine	Totalité de dont		GUINEE		MALI		MAURITANIE		SENEGAL	
	la Zone		1959	1962	1959	1962	1959	1962	1959	1962
Economie rurale	108,74 49,2%	116,7 44,9%	22 56%	21,4 43%	35,7 65%	36,5 63%	10,0 84,7%	11,0 52%	41,04 44,9%	47,8 44,7%
Artisanat	13,88 6,2%	14,5 5,5%	4,8 11,9%	5,1 10,2%	5,8 10,4%	6,2 10,7%	0,28 2,5%	0,2 1%	3 3,2%	3 2,9%
Production minière	11,7	20,38	1,4 3,6%	6,2 12,5%				0,6 3%		
Ind. de trans- formation			5,3%	7,9%	0,3 0,8%	0,6 1,3%	0,2 0,4%	0,8 1,3%	0,14 1,1%	0,2 1%
Construction et T.P.	8,21 3,7%	17,34 6,6%	1,4 3,6%	2,8 5,6%	0,9 1,6%	1,5 2,5%	0,28 2,4%	6,9 33%	5,1 5,4%	5,39 5%
Transports & Communica- tions	78,71 35,5%	91,47 35,1%	7,2 18,1%		2,9 5,2%	2,6 4,5%			6,6 7%	5,55 5,1%
Serv.modernes			2,2 6%		9,6 17,4%	10,3 18%			1,1 9,3%	2,1 10%
TOTAL P.I.B. au coût des facteurs	221,24	260,39	39,3	49,7	55,10	57,9	11,8	21,0	93,35	107,11

La première ligne est exprimée en milliards de francs guinéens, maliens ou CFA et la 2ème ligne exprime le % par rapport à la PIB de la zone ou de chacun des pays.

Sources : Pour la Guinée l'ouvrage de S. AMIN déjà cité.

le Mali, l'ouvrage déjà cité de S. AMIN

la Mauritanie, pour 1959 la Planification en Afrique Tome V (collection du Ministère français de la Coopération) et pour 62 plan quadriennal de D.E.S. 1963-1966

la Sénégal, les comptes économiques des années 1959 à 1962 par MM. DIOP, THIAW et MAS (décembre 1963)

TABLEAU 1.2 PRODUIT SOCIAL de la ZONE
(production intérieure brute au coût des facteurs)

Secteur d'origine	Totalité de la Zone		Mali		Mauritanie		Sénégal	
	1959	1962	1959	1962	1959	1962	1959	1962
Economie rurale	49,24	102,74	44,24	118,7	150	155	44,24	141,04
Artisanat	13,88	17,88	14,24	21,1	10,24	10,24	13,88	20,24
Production minière	11,7	20,38	0,8	0,8	0,14	0,14	8,72	10,88
Ind. de transformation	2,32	7,97	0,8	0,8	1,12	1,12	0,24	10,12
Construction et T.P.	2,72	17,34	2,8	1,4	2,2	2,2	2,4	2,2
Transports & Communications	18,71	27,47	18,12	17,6	2,2	2,2	2,2	2,2
Serv. modernes	32,24	52,12	17,4	17,4	10,2	10,2	28,8	34,2
TOTAL P.I.B. au coût des facteurs	221,24	360,32	202	427	251,0	279	232	407

La première ligne est exprimée en milliards de francs guinéens, maliens ou CFA et la 2ème ligne exprime le % par rapport à la PIB de la zone ou de chacun des pays.
Sources : Pour le Guinée l'ouvrage de S. MIN déjà cité.
Le Mali, l'ouvrage déjà cité de S. MIN.
La Mauritanie, pour 1959 la Flanclation en Afrique (me (collection du Ministère français de la Coopération) et pour 1962 l'annuaire de D.S. 1963-1966.
La Sénégal, les comptes économiques des années 1959 à 1962 par M. DIOP, THIAW et MAS (décembre 1963)

L'augmentation spectaculaire du poste construction et travaux publics est représentative des efforts faits au Mali pour l'amélioration de l'infrastructure des transports, de la reprise des investissements en Guinée après leur effondrement en 1959, mais elle provient pour plus des 2/3 de l'investissement pour l'exploitation des gisements de fer mauritanien, c'est-à-dire, une fois encore, du comportement d'une grande firme étrangère au pays (MIFERMA). La prise en considération de ces éléments réduit l'optimisme prudent auquel aurait pu conduire le taux global de 6 %.

5. Les modifications, faibles au demeurant, dans la structure de la production intérieure brute auraient pu constituer un indice favorable, mise à part la trop grande importance maintenue du secteur des services au Sénégal, si elles ne s'expliquaient par les phénomènes largement artificiels que nous venons de constater.
6. Au niveau des structures, nous devons souligner que plus de 40 % de la production rurale de la zone est le fait de trois produits seulement, l'arachide, le mil et l'élevage, ainsi qu'en témoigne le tableau 1.3, la Guinée ayant une structure très à part de son produit.

Encore ces chiffres ne rendent-ils que très imparfaitement compte de la réalité. En effet, chacune de ces productions brutes donne lieu à une série d'activités dérivées ou de transformations élémentaires. Ainsi, si l'arachide ne représente au Sénégal à la production que 17,1 % de la P.I.B. (1959), les produits arachidières sont au total responsables de 23 % de cette P.I.B. De même nous avons compté à propos de l'élevage le rendement exploité (abattages et exportations) des bovins, ovins et caprins. Il faudrait y ajouter le lait, les cuirs et peaux, les volailles et les oeufs pour prendre en compte intégralement la part de ce secteur.

La part de ces produits dans les exportations totales de la zone est encore plus importante, faisant de l'arachide et de l'élevage une source essentielle de devises.

7. L'indépendance a engendré dans chacun des Etats une puissante volonté d'investissement. Dans l'ensemble de la zone nous pouvons faire quatre constatations :

- a) Un relèvement sensible du volume des investissements publics dû en général à un accroissement des transferts en provenance de l'extérieur sans cause commerciale, faisant plus que compenser en général la réduction des investissements privés.

TABLEAU 1. 3

PRODUCTIONS RURALES PRINCIPALES

	Production totale de la zone dont				Guinée		Mali		Mauritanie		Sénégal	
	1959		1962		1959	1962	1959	1962	1959	1962	1959	1962
	Valeur	% de la production rurale de la zone	Valeur	% de la production rurale de la zone	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Production agricole totale	108,74		116,7									
Arachides	17,7	16,2%	20,6	17,6%	0,1	0,1	1,5	1,6	0,1	0,1	16	18,8
Mil	16,1	14,8%	18,1	15,5%	1,4	1,5	9,1	9,5	0,7	0,7	4,9	6,4
Elevage	12	11 %	13	11,1%	2,2	2,3	4,3	4,6	3,5	3,6	2	2,5
Les 3 produits ensemble	45,8	42,1%	51,7	44,3%								

Les valeurs sont exprimées en milliards de francs guinéens, maliens ou CFA. Les calculs sont faits en valeur à la production donc sans inclure aucune marge commerciale.

TABLEAU 1.4

VOLUME DES INVESTISSEMENTS REALISES

Investissements	TOTAL DE LA ZONE		dont		GUINEE		MALI		MAURITANIE		SENEGAL					
	ni MIFERMA	avec FRIA et MIFERMA	hors FRIA	FRIA	hors FRIA	FRIA			hors MIFERMA	MI-FERMA						
	1959	1962	1959	1962	1959	1962	1959	1962	1959	1962	1959	1962				
Publics nationaux	8,94	21,21	8,94	21,21	1,5	3,7			3,1	7,7	0,8	1,5	3,54	8,31		
privés	13,96	9,14	23,96	24,14	1,1	1,5	10	⊘	2,5	1,6	0,2	⊘	⊘	15	10,16	6,04
T O T A L	22,9	30,35	32,9	45,35	(1)	5,2	10	⊘	5,6	9,3	1	1,5	⊘	15	13,7	14,35
% de la P.I.B.	10,3%	11,6%	14,9%	17,3%	6,6	10,4			9,5	16	8,4	7,1		(4)	(4)	14,4

* Les variations de stock ne sont pas comprises.

- (1) ce chiffre témoigne de l'effondrement de l'investissement en 1959. Il était habituellement de l'ordre de 5,5 par an dont 2,3 de public.
- (2) non compris 2,26 d'investissement par l'administration française au Sénégal.
- (3) " " " 1,08 " " " " " " " " " " " "
- (4) y compris l'investissement de l'administration française au Sénégal.

b) Dans la plupart des cas, cet effort d'investissement public s'est traduit par une modification de structure, témoignant d'une volonté affirmée d'accroître la part des investissements consacrés aux secteurs productifs. L'investissement d'infrastructure économique est encore important. Les "projets sociaux" se ressentent de la difficulté de leur financement. Partout croît le secteur public mais beaucoup plus rapidement qu'ailleurs en Guinée et au Mali.

c) Le volume des investissements réalisés est partout très inférieur aux objectifs qui étaient inscrits dans les plans. Le tableau 1.5 montre l'ampleur de ces écarts.

TABLEAU 1.5 INVESTISSEMENTS PREVUS et REALISES en 1962

en milliards de francs guinéens, maliens (ou CFA)	Total de la zone dont :	Guinée	Mali	Mauritanie	Sénégal (1)
Prévisions	44,9	14	16,7	1,5	12,7
Réalisations	24,3	5,2	9,3	1,5	8,3

(1) investissements publics seulement, le cheminement des investissements privés n'étant pas précisé dans le plan.

d) A chaque période le 1/3 des investissements totaux de la zone est le fait de grandes firmes interterritoriales dont le seul apport dans la zone est une distribution de salaires et la fourniture de recettes publiques mais qui pourraient devenir d'importants pourvoyeurs de devises.

8. Nous ne pouvons malheureusement disposer de chiffres homogènes plus récents. Néanmoins nous disposons de quelques documents partiels qui permettent d'affirmer que les États ont été, chacun en ce qui le concerne, soucieux de réaliser une modification progressive de leurs structures.

a) La Guinée voulait réaliser dès son 1er Plan Triennal 1960-1963 des objectifs ambitieux, prévoyant un taux de croissance annuel de l'ordre de 15 % et faisant porter l'accent essentiellement sur l'industrie (indice 800 sur la base 1959 = 100) et les constructions modernes (indice 650). Nous n'avons pas de comptabilité postérieure à 1962 mais le retard pris alors était infiniment trop grand pour permettre d'imaginer que le plan a pu être réalisé, même de très loin (paradoxalement le plan avait un

objectif de 1,8 milliard\$ pour la production minière en 1963, soit indice 128, et nous en étions à 6,2 en 1962).

b) Le Mali achève en 1966 l'exécution de son 1er Plan quinquennal. L'effort était orienté pour obtenir la structure suivante de la production intérieure brute :

TABLEAU 1. 6 OBJECTIFS DU 1er PLAN MALIEN (1962-1966)

	1959		Résultats 1962		Plan 1966	
	Milliards FM	%	Milliards FM	%	Milliards FM	%
Economie rurale	35,6	65	36,5	63	52,5	58
Artisanat	5,8	10,4	6,2	10,7	6,3	7
Production minière)	0,2	0,4	0,8	1,3	3,9	4,3
Industries de transformation)						
Constructions et Travaux publics	0,9	1,6	1,5	2,5	2,7	3
Transports et Communications	2,9	5,2	2,6	4,5	5,8	6,4
Services et commerce	9,6	17,4	10,3	18	19,2	21,3
Production intérieure brute au coût des facteurs	55,10	100	57,9	100	90,4	100

Le taux annuel de croissance de 7,1 % s'accompagnait d'une évolution des structures destinée à accroître la part du secteur industriel et à renforcer l'ensemble des services, insuffisamment développés au Mali. Sans pouvoir disposer des résultats définitifs du plan, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la partie industrielle des objectifs est pratiquement atteinte à l'exception des industries de la viande. Il n'en va pas de même des objectifs agricoles à l'égard desquels la réalité marque un décalage très net.

c) En Mauritanie, les objectifs du plan 1963-1966 semblent devoir être atteints voire dépassés, mais ils ne s'attaquaient pas à la prédominance du secteur primaire sauf à déplacer l'

accent de l'agriculture à la production minière. La très légère croissance du secteur rural dont on prévoyait que sa production passerait de 11 milliards (1962) à 11,8 (1966) pour ne plus représenter que 38 % de la P.I.B. était compensée par l'augmentation spectaculaire de la production minière d'origine exclusivement à la mise en exploitation de MIFERMA. Sa contribution sautant de 0,6 milliards (1962) à 9,5 (1966), elle en venait à représenter 31 % de la P.I.B. Cette tendance se confirmera avec la mise en valeur des gisements de cuivre d'Akjoujt.

d) Le cas du Sénégal est plus difficile à analyser puisque le 1er Plan Quadriennal qui devait s'achever en 1964 a été révisé en 1963 à une période si proche de la fin de la période que les objectifs nouveaux ressortaient beaucoup plus d'une constatation de fait que d'une volonté novatrice.

Si nous nous reportons au plan original le taux de croissance annuel devait être de 8 % et la part de l'industrie dans la P.I.B. devait s'élever à 18 %, s'accompagnant d'une légère réduction de la part de l'agriculture. L'objectif initial d'une croissance globale de 48 % entre 1959 et 1964 fut ramené à 30 % (pour mi-1965). Finalement, l'augmentation de la P.I.B. fut de l'ordre de 3,2 % par an, ce qui devait laisser une augmentation du produit par tête inférieure à 1 %. Mais alors que le Plan prévoyait une augmentation de 81 % entre 1959 et 1964 pour la production du secteur industriel, elle s'est établie seulement à 26 % de telle sorte que l'évolution structurelle espérée ne s'est pas réalisée.

Il apparaît ainsi nettement que les quatre économies connaissent de réelles difficultés. Il nous faut maintenant les analyser aussi systématiquement que possible.

CHAPITRE II

LA PERSISTANCE DE DIFFICULTES ECONOMIQUES ANALOGUES

Malgré les efforts qui ont pu être fournis ici ou là, la seule lecture des documents dont les groupes de travail ont pu avoir connaissance témoigne de ce que les difficultés inventoriées au lendemain de l'Indépendance demeurent. Nous voudrions ici les énumérer, non pas dans le souci d'une description pure et simple mais dans la préoccupation d'une analyse qui permette de mettre l'accent sur la voie indispensable des solutions.

L'enquête prouve que les difficultés que nous abordons ne sont pas isolées les unes des autres. Si la politique de développement constitue un tout cohérent en effet et ne naît pas d'une collection de solutions partielles à des problèmes particuliers, c'est d'abord parce que le fait du sous-développement est un fait global unique aux manifestations multiples et chaque fois spécifiques. Mais pour la clarté de l'exposé nous réserverons au chapitre suivant l'étude des interactions entre les différents éléments que nous allons ici inventorier.

Nous ne nous livrons dans cette analyse à aucun jugement ; nous voulons seulement dresser en 1966 le constat de ce qui est, ainsi que le voulait l'enquête. Cette affirmation ne constitue pas une précaution oratoire mais indique l'état d'esprit des enquêteurs et des rédacteurs. Nous aborderons successivement, dans une énumération qui ne prétend à aucune originalité :

- le secteur industriel
- le secteur agricole
- les relations extérieures
- l'investissement
- les cadres
- les relations économiques entre les 4 États.

SECTION I - L'ABSENCE de toute AMORCE d'INDUSTRIALISATION

§ 1 - La situation en 1959

A la veille de l'Indépendance, la zone des 4 Etats ne connaît que deux groupes d'industries, l'un en Guinée, l'autre sur la presqu'île du Cap Vert. Encore ces deux groupes d'industries sont-ils très inégaux.

La Guinée possède quatre usines de conserves et jus de fruits, trois rizeries d'une capacité totale de 15.000 T. de paddy, quelques savonneries, une fabrique d'explosifs, une fabrique d'articles en matière plastique (500 T.), une manufacture de tabac, 6 scieries, 2 briquetteries, 2 entreprises de matériaux de construction, 1 atelier de mécanique.

Le groupe des industries du Cap-Vert est beaucoup plus puissant. Les Comptes Economiques de 1959 avancent le chiffre de 27.660 personnes salariées de l'industrie pour l'ensemble du Sénégal mais à l'exception de la région de Thiès (phosphates, ateliers de chemin de fer), de quelques boulangeries, de 3 huileries pratiquement toute l'industrie sénégalaise est concentrée dans le Cap-Vert.

La structure de cette industrie fait apparaître la prédominance du secteur alimentaire puisque, avec les huileries, il représente 60 % dans l'indice pondéré de la production industrielle du Sénégal.

TABLEAU 2. 1 STRUCTURE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE SENEGALAISE 1959 (pondération des branches)

Huileries	352
Autres industries alimentaires	248
Textiles et cuirs	99
Matériaux de construction	56
Industries chimiques	45
Industries diverses	44
Industries extractives	20
Electricité	136
	<hr/>
	1.000

Source : bulletin statistique et économique mensuel du Sénégal, supplément n° 7, 1963 et ISEA Dakar, les Industries du Cap-Vert, polycopie 1964.

L'histoire de la constitution de ce secteur (1) est du reste aussi intéressante que sa structure. Les premières huileries datent de 1920, mais elles n'ont exporté de grandes quantités d'huile qu'à partir de 1940. Surtout ce secteur industriel ne prendra sa forme et son importance que dans la période de 1939 à 1948 lorsque le Sénégal est coupé de la France, ou lorsque celle-ci continue à subir une pénurie qui interdit à ses industries de chercher des débouchés outre-mer (2).

Hors le secteur alimentaire composé de moyennes entreprises (chiffre d'affaires moyen 460 millions, personnel moyen 375) l'ensemble de ces entreprises sont de petites dimensions. Les plus importantes des entreprises du Cap-Vert sont peu nombreuses dans chaque branche mais ne constituent pas pour autant une situation d'oligopole caractérisée par un mélange d'ententes et de luttes entre firmes car les décisions essentielles et les arbitrages sont pris et rendus entre les groupes financiers (français ou internationaux) dont elles dépendent étroitement.

Cet ensemble n'est pas négligeable. Il ne constitue pas cependant le noyau ni l'amorce d'une véritable industrialisation, celle-ci pouvant se définir non comme la création d'une collection d'industries juxtaposées mais de manière bien différente comme la transformation profonde de l'ensemble des structures économiques et sociales d'une région à partir d'une structure cohérente et dynamique de réalisations industrielles qui propagent leurs effets de progrès dans tout leur environnement.

L'observation des faits montre que nous en sommes bien loin. Si nous prenons d'abord le tableau des échanges inter-industriels du Sénégal en 1959, nous sommes frappés par le nombre de cases blanches. Si nous faisons exception de l'économie rurale, de l'énergie et du bâtiment, deux secteurs seulement produisent de manière significative pour les autres secteurs : les industries polygraphiques qui n'ont aucun intérêt pour l'industrialisation

...

(1) Nous utilisons largement ici le document de l'ISEA - Dakar de Janvier 1964 sur les Industries du Cap-Vert.

(2) Ce fait n'est pas accidentel. Outre qu'il s'explique fort bien, il s'est reproduit dans les mêmes circonstances et pour les mêmes raisons en Afrique du Nord où il a constitué, plus encore qu'à Dakar un feu de paille.

car elles sont manifestement entraînées et non entraînant et le travail des métaux qui est limité à quelques ateliers de réparation mécanique et à la fabrication sur place d'emballages métalliques, ce qui lui enlève aussi tout rôle véritablement industrialisant (1). Toutes les autres industries exportent des produits d'origine agricole qu'elles transforment, ou transforment pour la consommation finale des produits qu'elles importent, même lorsqu'une partie de cette production est réexportée sur d'autres régions de ce que constituait alors l'A.O.F. (2).

Encore faut-il nuancer beaucoup les observations que nous pourrions tirer d'une lecture trop rapide de ce tableau (3).

"En effet, le tableau interindustriel ne distingue pas les inputs importés des inputs locaux. Il tend donc à donner une image plus favorable de l'économie sénégalaise. Les échanges interindustriels locaux sont en réalité plus faibles".

"En témoignent par exemple le rapport des inputs importés aux inputs locaux et le coefficient technique des inputs importés reproduits ci-dessous".

"Ces coefficients ne reflètent pas exactement la réalité des consommations intermédiaires. En effet, dans les inputs locaux sont compris les services commerciaux reçus par chacune des branches ; or, ces services commerciaux concernent aussi bien les flux de marchandises importées que les achats de produits sénégalais. Ils ont cependant été considérés par les auteurs du tableau d'échanges interindustriels comme inputs locaux parce qu'ils sont fournis par des entreprises commerciales implantées au Sénégal. Le rapport α % devrait donc normalement comprendre en plus au numérateur les services commerciaux fournis par les maisons d'importation".

...

(1) Nous faisons bien entendu exception pour les ateliers de Thiès qui pourraient jouer un rôle beaucoup plus important dans l'industrialisation. Nous ne parlons pas du mobilier métallique qui rentre dans les biens de consommation, sauf à considérer le matériel scolaire comme un bien intermédiaire.

(2) On se souvient de ce que nombre d'entreprises dakaroises avaient été constituées dans la capitale fédérale avec prise en considération du marché de l'ensemble de l'A.O.F.

(3) Les indications suivantes sont reprises de l'étude :
"Le développement de l'industrie chimique au Sénégal et en Afrique de l'Ouest"- photocopié ISEA. Dakar 1964 - T. I.
pp. 40 à 42.

TABLEAU 2. 3 INPUTS IMPORTES ET INPUTS TOTAUX

	$\alpha = \frac{\text{Inputs importés}}{\text{Inputs totaux}}$	$\alpha \%$	Propension à importer des inputs en % (Coefficient technique des inputs importés).
1 - Agriculture, pêche	5		0,6
2 - Corps gras	4		3,4
3 - Grains et Farines	44		34,7
4 - Sucrieries et boissons	78		42,0
5 - Viandes et conserves	28		25,6
6 - Energie	21		6,8
7 - Produits des industries extractives	17		16,5
8 - Industries chimiques	40		30,2
9 - Matériaux et construction	22		11,4
10 - Travail des métaux	48		26,4
11 - Bois et ameublement	30		20,4
12 - Textiles et cuirs	69		24,2
13 - Tabacs et allumettes	77		16,0
14 - Industries polygraphiques et diverses	65		34,0
15 - Bâtiment et travaux publics	28		15,1
16 - Transports	23		9,6
17 - Services	10		1,9
18 - Services commerciaux	4		0,9

"On remarque que le secteur industriel est celui qui fait relativement le plus appel aux consommations intermédiaires de provenance étrangère (40 %) alors que pour l'agriculture et la pêche, le taux n'est que de 5 % ; pour les services (branches 17 et 18) il est en moyenne de 7 % et pour le transport de 23 %".

Bien entendu, dans l'ordre des préoccupations qui est celui de l'enquête, nous devons souligner certaines branches industrielles important des inputs en provenance d'autres pays de la zone : le coton vient en partie du Mali (pour le reste, du Niger),

...

du Tchad, de la Haute-Volta) ; les cuirs viennent du Mali et de Mauritanie. Pour le reste, les industries qui importent le plus d'inputs sont la sucrerie et les boissons (78 %), les tabacs et allumettes (77 %), les industries polygraphiques et diverses (65%). Les branches qui importent le moins, sont les corps gras (4 %), les industries extractives (17 %), l'énergie et les matériaux de construction (21 et 22 %).

Ces industries n'ont pas eu non plus ces effets d'entraînement diffus que beaucoup d'auteurs, décidés à justifier contre toute évidence l'implantation de ce type d'industries, regroupent sous le terme de "boule de neige", l'image prétendant remplacer la rigueur de l'analyse.

a) Au niveau du commerce extérieur et malgré la prédominance des industries légères en particulier alimentaires, "les importations de produits alimentaires et de produits finis destinés à la consommation n'ont cessé de représenter à eux seuls depuis 1959, plus de 60 % de la valeur globale des importations.

"Ce paradoxe mérite l'attention. La production des industries alimentaires sénégalaises n'empêche nullement l'importation de produits alimentaires. Les raisons qui ont poussé au développement des industries légères sont celles-là même qui encouragent la consommation de type européen. Pour être plus précis, l'absence d'intégration économique, l'importance et l'orientation du flux extérieur ont entraîné à la fois la dépendance de la production et celle de la consommation.

"L'effet direct de substitution aux importations est annihilé par l'augmentation de la propension à importer suscitée par la firme" (1), soit du fait de ses nécessités propres (équipement, matières premières, consommations intermédiaires), soit du fait de l'éventuelle européanisation des consommations qu'elle suscite.

b) Au niveau des revenus distribués, les comptes de 1959 montrent que sur 7,69 milliards de salaires du secteur industriel, les 25.830 africains, en reçoivent 4,04 et les 2.835 européens, 3,65. La consommation de ces derniers provient surtout de l'importation. Ce qui reste localement de la consommation des premiers est bien insuffisant pour constituer un marché interne de produits industriels.

c) Enfin, cette industrie est mal reliée au territoire sénégalais. Les produits industriels sénégalais ne représentent que 11 % du trafic interne (produits importés, 27,3 %) plus de la moitié de leur quantité étant consommée à l'intérieur du Cap-Vert et la demande pour le reste fluctuant au cours de l'année en fonction de l'économie arachidière.

...

(1) ISEA, op. cit. pp. 64-65.

En outre la liaison entre cette industrie et l'agriculture ne présente aucun caractère progressif. L'industrie ne livre ni matériel, ni engrais à l'agriculture et la production de celle-ci n'est pas stimulée par les opérations de transformation industrielle de ses produits.

§ 2 - Les créations industrielles depuis 1959

Malgré les efforts qui se manifestent dans le domaine industriel depuis 1959, nous n'en sommes pas encore à l'amorce de l'industrialisation.

1. La GUINEE

Nous avons déjà constaté dans le chapitre précédent l'importance de la réalisation de FRIA dont l'usine d'alumine démarre en 1960 et qui atteint en 1963 la pleine capacité du premier stade du projet, soit 480.000 T. Nous n'avons pu disposer d'aucun document officiel guinéen, et il n'est pas sûr qu'il en existe car, paradoxalement, le plan guinéen, aussi bien le plan triennal que le plan septennal, ne tient aucun compte de l'existence de FRIA et les autorités guinéennes ont toujours respecté l'autonomie absolue de la grande firme sans chercher ni à contrôler son activité ni à faire en sorte qu'elle s'intègre un peu plus à l'économie du pays. Nous devons donc nous contenter de l'ouvrage de G. BELL (1) construit sur la base d'hypothèses qui nous semblent raisonnables.

Selon ce travail, le fonctionnement du complexe n'entraîne que des effets induits modestes sur l'économie guinéenne. La partie des salaires dépensée sur place, c'est-à-dire déduction faite des importations qu'ils entraînent et de l'épargne des européens transférée à l'extérieur, n'a pas dû excéder 400 millions. En outre, déduction faite des importations induites par le complexe, des transferts financiers vers l'extérieur, les exportations de FRIA doivent laisser à l'économie guinéenne un flux additionnel en devises de 1,7 milliard, ce qui n'est ni considérable, ni négligeable. D'autres effets, davantage perturbateurs, sont du reste difficiles à apprécier dans l'état actuel de notre information (inflation totale, urbanisation, exode rural, etc...). Mais compte-tenu de la nature de la production de FRIA, qui, pour de nombreuses années encore, du fait de l'évolution des technologies utilisables dans la zone, ne peut qu'être exportée, le seul effet d'industrialisation que l'on puisse en attendre se limite, outre

...

(1) G. BELL, "Le projet de pôle électro-métallurgique de FRIA", thèse, Grenoble 1962, in Cahiers de l'ISEA, série F, n° 18, Paris 1963.

l'élévation du niveau de technicité de la main d'oeuvre (une quinzaine de techniciens, 450 employés et ouvriers sans compter 200 manoeuvres) à l'utilisation de ces 1,7 milliard pour l'achat à l'étranger d'équipements que la Guinée n'aurait pu se procurer autrement.

Quoiqu'il en soit, le Gouvernement guinéen dès l'Indépendance a lancé un programme important de créations industrielles. Certes, quelques unes de ses pièces maîtresses n'ont pas encore vu le jour et sont reprises au plan septennal (1964-1970), telles que l'usine d'engrais et la cimenterie. Mais ont été réalisées, en particulier :

- dans le secteur des industries alimentaires :
 - un complexe de boissons (Foulayah)
 - une usine de jus de fruits (Kankan)
 - une conserverie de légumes (Mamou)
 - une boulangerie-biscuiterie (Conakry)
- dans le secteur des industries de matériaux de construction :
 - une briquetterie (Kobaya)
 - une usine de granit et de fabrication de carreaux (Conakry)
 - une usine de maisons préfabriquées (Conakry)
 - une usine de panneaux (Sérédou)
- dans le secteur des biens de consommation non alimentaires :
 - une usine de tabacs et allumettes (Conakry)
 - une usine de fabrication de quinine (Seredou)
 - une fabrique de meubles (Sonfonia)
 - une imprimerie (Conakry)
 - un combinat textile (en cours d'essai) (Conakry)
 - une usine d'ustensiles d'aluminium (Conakry)
- dans le secteur divers :
 - une scierie (N'Zérékoré)
 - une chaîne de montage de camions Mack (Conakry)
 - une usine de rechapage de pneus (Conakry)

Sont en cours de réalisations :

- une huilerie (Kassa)
- une tannerie-cordonnerie
- une sucrerie-raffinerie (Madina)
- un complexe de pêche maritime.

...

Nous devons souligner la dispersion de ces réalisations sur l'ensemble du territoire guinéen qui vise à empêcher la centralisation de l'ensemble des activités sur un point excentrique par rapport au reste du pays. Mais les secteurs choisis ne permettent pas d'attendre de quelconques effets d'industrialisation véritable. Aucune différence n'existe entre cette structure et celle des industries réalisées dans le Cap-Vert avant 1959. Ces entreprises ne peuvent être que juxtaposées les unes aux autres et très probablement juxtaposées au reste de l'économie traditionnelle dont elles peuvent tout au plus valoriser une partie minime de la production. Toutefois au-delà de cette analogie technique une différence essentielle doit être soulignée, le fait que le gouvernement guinéen ait le contrôle direct de son secteur industriel et puisse par conséquent, l'intégrer plus étroitement à son économie.

2. Le MALI

En 1959, le secteur industriel malien était quasi-inexistant ainsi qu'en témoigne le tableau interindustriel établi à l'époque.

L'élément le plus intéressant était sûrement constitué par les deux ateliers mécaniques de l'Office du Niger à Koulikoro et Markala, celui-ci disposant en outre d'une petite fonderie.

Le Gouvernement Malien s'est préoccupé, dès l'Indépendance, de réorganiser les deux ateliers qui fabriquent à l'heure actuelle des barges fluviales, des citernes et du mobilier métallique. La fonderie de Markala lui permet de fabriquer des pièces détachées et quelques essais ont été effectués dans le domaine de l'outillage agricole. Ces ateliers sont tels que le Gouvernement Malien peut envisager de demander à des industries de montage qui se constitueraient dans la zone de produire un certain nombre de pièces dans l'un ou l'autre de ces deux ateliers.

Du fait de la faiblesse du secteur en 1959, les réalisations consécutives à l'Indépendance n'en prennent que plus de relief. Nous pouvons énumérer en particulier :

- dans le secteur des industries alimentaires :

- une huilerie-savonnerie (Koulikoro)
- une usine de jus de mangue (Baguinéda)
- 2 abattoirs frigorifiques (Bamako - Gao)

- dans le secteur des matériaux de construction :

- une usine de céramique (Bamako)
- une usine de granito et marbre (Bamako)

TABLEAU 2.4 : MATRICE DES CONSOMMATIONS
APRES TRIANGULATION

MALI 1959 - (en %)

Source : PLANIFICATION AFRIQUE
Tome 6 - P. 128

S E C T E U R	S E C T E U R									TOTAL
	7	5	8	1	6	4	3	0	2	
PRODUCTEUR	Bat. & TP	Text. Cuires	Serv. ces	Ind. Ali. ment	Ind. div.	Ind. élec.	Mat. & 1/2 prod.	Agri. cul- ture	Ener. gie	fourni- tures aux au- tres secteurs
7-Bâtiments et T.P.	+	-	-	-	-	-	-	-	-	0
5-Textiles et Cuirs	-	+	-	-	-	-	-	-	-	0
8- Services	3	-	+	-	-	-	-	-	-	3
1- Ind. Alimentaires	-	-	2	+	-	-	-	-	-	2
6- Ind. diverses	10	-	1	-	+	-	-	-	-	11
4-Ind. Mécan. & Elect.	3	1	4	-	-	+	1	-	1	10
3-Mat. Premières et 1/2 produits	17	4	-	-	-	4	+	-	-	25
0- Agriculture	-	-	1	31	2	-	11	+	-	45
2- Energie	6	5	-	-	-	1	2	1	+	15
Total des fournitures demandées aux autres secteurs	39	10	8	31	2	5	14	1	1	

- dans le secteur des industries diverses :

- une usine de cigarettes (Bamako)
- une usine d'allumettes (Bamako)
- un atelier artisanal de tapisserie (Bamako)
- un complexe textile récemment achevé (Ségou)

Parmi les projets en cours de réalisation nous devons mentionner :

- une sucrerie (Dougabougou)
- une usine de gaz industriel (Bamako)
- une cimenterie (Diamou - Bafoulabé)

Ainsi la plus grande partie des projets inscrits dans le Plan seront-ils exécutés d'ici 1967. Mais fondés sur le critère de la valorisation des ressources naturelles ou de la substitution aux importations, ils ne concernent nullement les branches qui pourraient amorcer une véritable industrialisation, ce qui était du reste impossible dans l'état connu ou exploitable des ressources du Mali.

3. La MAURITANIE

Le cas de ce pays est très particulier.

D'une part la lecture du plan quadriennal 1963-1966 est très révélatrice : aucun chapitre n'est consacré à l'industrie de transformation et seuls deux alinéas parlent, très vaguement du reste et l'un d'eux sous la seule rubrique "commercialisation", d'ateliers frigorifiques et du "traitement" des poissons. La seule réalisation nouvelle achevée de quelque importance est un frigorifique (Guelfi) assorti d'une usine de filets de poissons congelés. Sont en cours de réalisation l'abattoir et la tannerie de Kaédi, un complexe frigorifique (hall de marée, frigorifique, quai de pêche) financé par le FED, un ensemble comprenant armement et usine de farine de poisson, une installation de poisson salé et séché assortie d'une usine de farine de poisson et d'une conserverie.

D'autre part, MIFERMA, à condition de confondre la comptabilité de la firme et celle de la Mauritanie, ce que ne masque ni de hardiesse, ni d'arbitraire, transforme en apparence la structure du produit social du pays comme nous l'avons vu.

Malgré l'absence d'une étude systématique des effets de MIFERMA analogue à celle de G. BELL sur FRIA (1), nous pouvons

...

(1) Si nous pouvons facilement concevoir que les grandes firmes ne recommandent guère ce genre d'études, ce n'est pas une raison suffisante pour que les gouvernements ne les entreprennent pas.

craindre que ceux-ci soient encore moins importants que ceux de FRIA, du fait que la seule activité est extractive, ce qui ne contribue nullement à l'élévation de la technicité de la main-d'oeuvre. Le plan 1963-1966 énumère les quelques effets à en attendre avec un optimisme voulu : en effet, les salaires sont en grande partie dépensés à l'extérieur ou en importation ; rien ne garantit que la "création de centres à haut niveau de vie" soit favorable au développement du pays. Il reste les ressources fiscales qui constituent, à condition de ne pas servir aux dépenses de fonctionnement, un surplus mobilisable pour l'équipement (1 milliard environ), l'aménagement du port de Port-Étienne et le chemin de fer qui, quoique propriété de la Compagnie, "permet le ravitaillement du Nord de la Mauritanie dans des conditions plus avantageuses que précédemment".

Nous sommes encore bien loin de pouvoir parler de l'amorce d'une industrialisation.

4. Le SENEGAL

Le plan quadriennal 1961-1964 était vigoureux et précis dans le domaine de l'industrialisation et présentait dans ce domaine des options explicites, envisageant la création d'industries de base, la propagation des effets de l'industrie pour faire progresser les autres secteurs, la coordination inter-africaine des politiques d'industrialisation. Le nombre des emplois nouveaux devait atteindre 10.000. On attendait un indice de production industrielle de 181 (base 100 en 1959) et nous nous trouvons avec seulement l'indice 139. Sauf le secteur de l'électricité qui a dépassé les prévisions, tous les autres secteurs sont loin de les avoir atteints.

L'année 1965 marque un ralentissement très net de la production industrielle. L'indice d'ensemble ne se maintient que grâce à la forte progression de l'industrie extractive, c'est-à-dire des phosphates de Taïba.

L'indice d'ensemble en 1965 se trouve à 141,5 mais il est ramené à 130 si l'on exclut les industries extractives (1962 : 125,2). Si l'on élimine à la fois celles-ci et les huileries et conserveries, l'indice global du reste est 133,9 (1962 : 134,3) ce qui signifie la stagnation de tous les autres secteurs depuis 1962.

Parmi les réalisations les plus importantes, nous devons énumérer :

- dans le secteur des matériaux de construction :

- une marbrerie
- diverses entreprises de préfabriqués pour la construction

...

TABLEAU 2. 5 EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DU SENEGAL.
INDICE BASE 1959 = 100, PONDERATION DE 1959.

Secteurs	1960	1961	1962	1963	1964	1965	Taux de croissance annuel moyen 1959-64.
Electricité	121,7	143,7	163,2	165,9	187,1	193	13,6
Industries extractives	167,2	395,6	477,2	439,5	549,1	693	40,5
Matériaux de construction	99,3	106,3	107	111,5	116,6	1055	3
Industries chimiques	105,6	101,4	104,2	115,4	109	116,2	1,8
Tabac et Allumettes	95,7	94,1	115,9	91,6	85,6	95,3	-
Huileries	102,4	109,1	107	111,2	122,3	123,8	4,2
Grains jaunes biscuits	100,6	106,9	112,2	108,4	102,4	94,3	-
Boissons, sucreries, confiseries	96,2	113,1	130,7	143	140,7	130,1	7
Conserveries	168,6	162,9	203	224,5	173,1	131,5	11,5
Textiles et annexes	113,2	124,8	122,3	134,6	134	151,2	6
Chaussures	132,1	159,6	127,6	180,2	158,7	128,6	9,5
Industries diverses	320,4	324,3	223,1	148,3	184,9	158,7	13,1
Ensemble	117	130	132,2	131,2	139	141,5	6,8 %

(1) Ce chiffre est dû à l'arrivée en production en 1960 des phosphates de Taïba, construits de 1957 à 1960.

- dans le secteur du travail des métaux :
 - une usine de production de matériel agricole, la SISCOMA à Dakar
 - diverses entreprises de petite métallurgie et mécanique
 - une usine de montage de véhicules industriels à Thiès
- dans le secteur de la chimie :
 - les phosphates de Taïba
 - la raffinerie de M'Bao
 - diverses entreprises de chimie légère (peinture, vernis, etc.)
- sont en cours :
 - une raffinerie de sucre à Dakar
 - un complexe de pêche maritime à Dakar
 - une nouvelle usine d'impressions sur tissus
 - une usine de superphosphates SIES
 - une usine de contreplaqués et plaquages qui doit commencer à fonctionner en 1966.

Nous devons isoler, du fait de leur importance pour l'analyse la SISCOMA, les phosphates de Taïba, la raffinerie de M'Bao, l'usine d'engrais.

La SISCOMA fabrique des polyculteurs, des semoirs, des houes, des souleveuses d'arachides, des cribles, des épandeurs d'engrais et, à titre expérimental, quelques charrues et silos. Société d'économie mixte, elle travaille en liaison étroite avec les Centres de recherche agronomique sénégalais et a mis en place un réseau commode de distribution de pièces détachées. Elle constitue ainsi un élément du secteur industriel qui établit une liaison positive avec le secteur agricole en lui fournissant un matériel qui sera utile à son progrès. En outre, elle publie un périodique d'information "A l'ombre du Baobab" qui permet une certaine diffusion des techniques nouvelles.

Les phosphates de Taïba constituent une potentialité importante pour l'ensemble de la zone. Appartenant au capital français et américain, le Gouvernement sénégalais détenant pour la forme 3,67 % des actions, cette firme exporte la quasi-totalité de sa production et, compte-tenu de la faible dimension relative de l'exploitation (350 salariés africains environ), hors sa consommation d'électricité et un accroissement des services de trans-

port (1), ses effets induits sur l'ensemble de l'économie sénégalaise restent faibles. Mais une intégration plus réelle de cette firme dans le plan de la nation ou de la zone permettrait de majorer ses effets : aménagement des effets d'entraînement sur son environnement immédiat (sensibilisation de la ligne électrique, des infrastructures de transport, des "effets d'agglomération") mais surtout utilisation dans l'économie du pays du produit de la firme, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie chimique. C'est en cela que la firme constitue une potentialité, mais tout y reste encore à faire.

La raffinerie de M'Bao ne fournit actuellement que des produits raffinés. Son effet d'industrialisation reste potentiel mais, potentiellement, il n'est pas négligeable. En outre les contacts déjà pris avec le Gouvernement malien montrent qu'elle pourrait intéresser dès maintenant l'ensemble de la zone des 4 Etats.

L'usine d'engrais dont la construction est très en retard sur les prévisions doit produire 120.000 tonnes d'engrais complexes, à partir des phosphates de Taïba, de l'ammoniaque importé et de l'acide sulfurique qu'elle fabriquera elle-même avec du soufre importé. Elle jouera encore un rôle positif à l'égard de l'agriculture.

Ainsi, malgré les options explicites et les projets initiaux, nous sommes bien loin d'une amorce d'industrialisation. Au plus, nous relevons quelques potentialités sous condition.

§ 3 - La faiblesse des analyses concernant l'industrialisation

Au-delà de ces constatations de fait, l'enquête et la collecte des documents et études rédigés depuis l'Indépendance, font apparaître une lacune grave : la question de l'industrialisation n'a jamais été posée qu'avec une excessive timidité et sans donner lieu aux analyses et recherches indispensables.

...

(1) En particulier le bitumage de la piste Tivouane-M'Bao a permis la multiplication des échanges entre la Côte et l'escale. Il faudrait ajouter la formation professionnelle d'une cinquantaine de travailleurs sénégalais. Sur tous ces points on peut se reporter à une étude de l'ISEA - Dakar sur la C.S.D.T. Juin 1963.

Certes, dans le cloisonnement national qui fut la réalité depuis 1959 ou 1960, les différents Etats étaient loin d'avoir les mêmes possibilités, les Etats de la côte recelant bien entendu par leur passé et leur localisation plus de moyens. Mais partout, une certaine attitude s'est fait jour qu'au fond une véritable industrialisation n'était pas dans le domaine des réalités, tout au moins immédiates.

De nombreux rapports, souvent rédigés par des groupes d'études étrangers et de nature commerciale, soulignent les difficultés, l'impossibilité de construire des industries de base, la possibilité de réaliser le développement par des industries plus "faciles".

Parfois même les théories les plus libérales refusant la nécessité de l'industrialisation étaient écoutées.

Au total, l'acier ou l'industrie de base ne sont pas faits pour les Africains entend-t-on souvent ou encore "ces industries ne répondent qu'à un souci de prestige".

Peu à peu, d'autant qu'il est plus facile de vivre au jour le jour, toute vue claire des impératifs de l'industrialisation s'est estompée. Dès lors toute élaboration de projets décisifs était condamnée, au mieux renvoyée à plus tard.

*

SECTION II - L'ABSENCE D'UNE RESTRUCTURATION RURALE

Le chapitre I a suffisamment mis en lumière l'importance de l'économie rurale dans l'emploi de la population, dans la production intérieure brute et dans les exportations de la zone pour que nous n'ayons pas besoin d'y revenir. Dès lors, l'élévation de la productivité agricole - nous y reviendrons tout au long du chapitre II - constitue un des éléments essentiels d'une politique de développement, tant parce que celle-ci doit se traduire par une élévation du niveau de vie des populations que parce qu'elle nécessite un financement interne que seul le dégagement d'un surplus agricole peut fournir.

Or, la période 1959-1966 est caractérisée dans l'ensemble de la zone par une très faible progression des productions et du cheptel et par le renforcement des insuffisances structurelles déjà présentes lors de l'indépendance.

§ 1 - L'EVOLUTION DES PRODUCTIONS ET DU CHEPTEL

A - Productions agricoles

Les tableaux 2-7 et 2-8 conduisent à des constatations particulièrement claires, malgré l'insuffisance des données dont nous avons pu disposer en particulier pour la production guinéenne. Cette insuffisance de données oblige à utiliser avec beaucoup de prudence le tableau que nous dressons.

La stagnation est donc la règle et les progrès réels constituent une exception. Nous ne parlerons pas de la Guinée car nous ne savons pas si la stabilité apparente, ne marque pas un recul réel dans certains domaines.

Nous n'insisterons pas sur la Mauritanie. Le plan de ce pays n'accorde en effet qu'une importance très réduite à l'agriculture dans son effort de développement et lui assigne un taux de croissance annuel inférieur à 2 %, c'est-à-dire très probablement inférieur au taux de croissance démographique.

Mais alors que les objectifs de la production malienne étaient ambitieux, nous y constatons, sous réserve de l'exactitude des statistiques, une stagnation pour l'essentiel. Quelques cultures moins importantes marquent un progrès : le riz progresse, encore que relativement peu, l'augmentation étant de l'ordre de 13 % en 4 ans, le coton est en progrès sensible, d'autant plus que l'année 1965 est une année particulièrement mauvaise pour des raisons climatiques : de 1961 à 1964 la récolte en culture sèche avait progressé de 6.400 à 21.770 tonnes,

TABLEAU 2-7 - EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

(en 1.000 tonnes)

Produit	Total de la zone dont :		Guinée (1)		Mali		Mauritanie		Sénégal	
	1961	1965	1961	1964/ 65	1961	1965	1961	1965	1961	1965
Mil	1.251	1.360,8	25	7,5	784	721,5	60	100	407	531,8
Riz	548,2	646,7	300	330	182	206	0,2	0,7	66	110
Maïs	411,3	601	323,6	450	56,4	110	3	4	28,3	37
Fonio	83	79,4	60	64	19	12	-	-	4	3,4
Blé	2,2	0,85	0,25	0,25	1,17	0,3	0,25	0,3	-	-
Manioc	739	756	450	450	150	150			139	156
Niébés	26,6	-		-	6,5	-	5	10	15,1	16,8
Patates	168	-	90	84	60	-	2	2	16	7
Légumes						(3)	0,6	0,8	27	30
Arachides	1.207,5	1.311,3	13	15	197	195,5	0,5	0,8	997	1100
Coton					13,3	18,9				0,302
Canne						1				
Café			15,6	13,5						
Bananes			80	87					4	4
Agrumes			3,5	5,5					2,8	5,2

(1) Les chiffres concernant la Guinée sont ceux avancés par la note de la Direction Générale de l'Agriculture du 26.8.1966. Ils sont contredits par d'autres sources, en particulier pour les bananes, le café, le riz et surtout le maïs (120.000 t au lieu de 330.000 t).

(2) à l'exportation 91.000 t. en 1956, 65.000, en 1958, 45.000, en 1963 et 47.000 en 1965.

(3) Ce chiffre est très probablement surestimé si l'on tient compte de l'effondrement de la quantité commercialisée, seule cette dernière a valeur indicative réelle.

et même si pendant ce temps l'Office du Niger stagnait passant de 6.900 à 6.500 tonnes, la chute à 16.700 et 2.200 T. respectivement en 1965 n'est donc pas significative. Le maïs voit sa production croître rapidement doublant presque pendant cette période. Par contre, pour les arachides, même si la production ne se réduit pas en apparence, ce qui ne nous donne du reste aucune certitude du fait des marges d'erreurs dans les évaluations, nous devons noter un recul grave au niveau de leur commercialisation qui est ramenée de 80 ou 100.000 T à 47.500 T (1).

Au total, nous sommes très loin de l'augmentation de 70 % par rapport à 1959 prévue au Plan Quinquennal.

Au Sénégal, malgré une légère progression, les résultats sont restés en deçà des objectifs que s'était donné le 1er Plan ainsi qu'il apparaît au tableau 2.8, lequel montre aussi qu'avec une année de retard l'écart se réduit.

TABLEAU 2.8 - COMPARAISON DES RESULTATS ET DES OBJECTIFS
AGRICOLAS AU SENEGAL (en 1.000 t.)

Produits	Objectifs 1er Plan	Objectifs révisés	Résultats 1964	Année 1965
Mil	475	500	460	532
Riz	94	94	106	110
Maïs	35	35	27	37
Manioc	200	200	160	156
Niébés	15	15	16,8	15
Produits ma- raichers	60	35	32	32
Arachides coques	1.150	1.150	950	1.100

Les progrès arachidiens se limitent à 10 % en 5 ans sauf à se demander si la récolte de 1965 n'est pas exceptionnelle. Les progrès nets concernent le mil et le riz. Pour les autres produits, les statistiques ne permettent pas d'être optimiste.

...

(1) Selon les statistiques, De nombreuses personnes rencontrées au cours de l'enquête affirment que ce chiffre est très surévalué.

B - Les rendements agricoles

Cette stagnation des productions est révélatrice de la stagnation des rendements telle qu'elle apparaît au tableau 2.9. Cet échec est d'autant plus significatif que les plans prévoyaient des augmentations importantes des rendements et comptaient sur une augmentation de l'intensité des cultures pour élever le produit de l'agriculture. Le riz au Sénégal constitue une exception apparente car elle tient d'abord au développement des surfaces irriguées.

TABLEAU 2.9 - LES RENDEMENTS AGRICOLES DE LA ZONE

	MALI		Objectifs 1964 (en Kg/ha)	SENEGAL		
	Objectif en % d'aug- mentation	Résultats 1961-1965 en % d'aug- mentation		Rendements effectifs (en Kg/ha)		
				1959	1961	1964
Mil	35	Stable	600	427	489	526
Riz	40	néga ⁽¹⁾ tif	1.230	1.050	1.154	1.268
Maïs	40	Stable	1.000	921	885	788
Manioc			4.000	3.950 ⁽²⁾	3.861 ⁽²⁾	4.714
Niébés			275	243	244	298
Produits ma- raichers			15.000	14.000	13.666	11.538
Arachides (coques)	60	néga ⁽¹⁾ tif	1.150	914	912	941

(1) Pour les raisons climatiques déjà indiquées

(2) 1959 et 1961 sont de mauvaises années. Les rendements 1960 et 1962 furent respectivement de 4.530 et 4.129 Kg/ha.

Les causes immédiates de ce phénomène sont d'ordre technique, étant entendu que les causes plus fondamentales ne se trouvent qu'au niveau des structures de production et de commercialisation.

Nous savons en effet - et nous y reviendrons dans le titre II - qu'au sein des agricultures traditionnelles les "progrès en organisation" sont la condition de la réalisation des "progrès en outillage".

C - Les causes techniques immédiates

Au niveau technique, nous constatons la faiblesse de la consommation d'engrais et le faible degré de mécanisation.

a) Les engrais

Nous ne pouvons dresser les statistiques de comparaison des objectifs de consommation d'engrais et des utilisations effectives pour d'autres pays que pour le Sénégal. L'écart y est frappant comme le montre le tableau 2.10. L'arrêt du progrès après 1962 est très net sans doute lié à la mauvaise récolte surtout d'arachide de cette année là. Mais nous pouvons établir pour la plus grande partie de la zone les importations d'engrais (tableau 2.11) et si nous constatons une reprise depuis 1961, nous ne pouvons oublier l'effondrement antérieur ce qui nous oblige à conclure soit à une grande stagnation soit à l'existence de fluctuations erratiques. Quoiqu'il en soit, les progrès véritables n'existent pas.

Cette lenteur de la progression de consommation d'engrais est d'autant plus significative que partout l'Etat les subventionne : au Mali, le prix de 41 F. M (1) le Kg serait absolument prohibitif. Au Sénégal, le prix de revient est de l'ordre de 19 F., CFA mais les prix de cession pour le mil et l'arachide sont de l'ordre de 10 à 12 F. CFA.

Les mêmes constatations pourraient être faites en ce qui concerne les insecticides, désinfectants, fongicides, et herbicides (tableau 2.12) : elles sont même encore plus graves.

TABLEAU 2.12 - IMPORTATIONS D'INSECTICIDES, FONGICIDES, etc...
(en T.)

	1959	1960	1961	1962	1963
Guinée	878	1.457			
Mali	} 1.349	360	} 1.050	} 779	340
Mauritanie		} 616			} 352
Sénégal					
Total de la zone	2.227	2.433			

(1) soit 24 F. prix CAF frontière plus 75 % de marges, c'est-à-dire transports 34 % fiscalité 25 %, commerce 15 %

TABLEAU 2.10 - CONSOmmATIONS D'ENGRAIS

au SENEGAL

(en tonnes)

PRODUIT	1961		1962		1963		1964		TOTAL		
	plan	effectif	plan	effectif	plan	effectif	plan	effectif	plan	effectif	% de réalisation
arachides	18600	11300	37200	27900	45800	23300	64400	32200	166000	94700	57
Mil	2400	1600	4600	1600	6900	2500	9200	4700	23100	10400	45
Riz	1000	400	2000	700	3000	1300	4000	600	10000	3000	30
Cultures maraichères	200	100	700	800	1000	300	1500	300	3400	1500	44
TOTAL	22200	13400	44500	31000	56700	27400	79100	37800	202500	109600	54,1

TABLEAU 2.11 - IMPORTATION D'ENGRAIS

de la ZONE

(en tonnes)

ANNEES	Ensemble de la Zone	dont GUINEE	MALI (1)	MAURITANIE	SENEGAL(2)
1960	28 300	7 300	16 900	400	4 100
1961	25 236	5 200	505	3	19 531
1962	30 688	13 400	811	160	16 711
1963	-	-	3 565	520	15 554
1964	-	-	-	2 300	26 897
1965	32 936	8 570	2 600	-	21 766

(1) au Mali la consommation d'engrais est presque exclusivement le fait de l'office du Niger jusqu'en 1963-64.

(2) nous devons rappeler que le Sénégal exporte des phosphates concentrés.
 342 000 T en 1962
 655 000 en 1963
 720 000 en 1964 et consomme quelques milliers de ses phosphates localement (7 200 tonnes en 1964).

b) La mécanisation

Nous n'avons pas d'informations sur la mécanisation en Guinée mais la culture attelée s'y avère très difficile au moins en Basse Guinée et dans la région forestière car le troupeau y vit mal et les conditions actuelles, économiques et sociales, ne permettent guère d'envisager un passage immédiat et général à la culture tractée employée dans quelques périmètres aménagés.

En Mauritanie, elle est encore embryonnaire : un millier de charrues auraient été distribuées en 1965 dans le Hodh.

Au Sénégal, des progrès indiscutables ont été réalisés dans la zone arachidière et le parc de matériel existant est significatif, même s'il est loin de couvrir les besoins normaux.

TABLEAU 2.13 - PARC DE MATERIEL AGRICOLE SENEGAL 1964

(Unités)

	1961	Parcs existants 1964/65	Besoins idéaux
Semoirs	14.051	103.106	150.000
Houes	7.144	34.367	150.000
Souleveuses	70	3.344	150.000
Epandeurs	-	2.000	150.000
Charrues	1.620	8.253	-

Nous notons seulement au passage que ce parc est presque exclusivement utilisé dans la zone arachidière et que la mécanisation sénégalaise est à base de houes-semoirs.

Au Mali, des progrès ont été aussi réalisés puisque 23 % des exploitations sont équipées de charrues en 1964 contre 16 % seulement en 1960, ce qui représente en 1964 un parc de 71.900 charrues. Ainsi l'orientation de la mécanisation malienne n'est pas la même que celle du Sénégal. Elle vise plus les régions de polyculture que celles de monoculture. Elle est à base de charrues (multisocs). Elle affecte les zones voisines du Fleuve Niger permettant de réaliser une intégration élevage-agriculture et culture sèche-culture irriguée avec diversification

des cultures, ceci apparaissant à l'observation de la répartition du parc par région telle qu'elle ressort de l'enquête agricole du Mali en 1964 : alors que la moyenne est de 5 charrues pour 100 hectares cultivés, nous en trouvons 8 et 9 respectivement dans les régions de Ségou et de Mopti.

Quels que soient ces progrès, le degré de mécanisation reste généralement très faible, ainsi que le montrent les importations de matériel agricole qui sont dérisoires par rapport au total des importations de chacun des Etats.

D - Les causes plus fondamentales

Chacun des Etats a bien compris dès le lendemain de l'Indépendance que les progrès de l'agriculture dépendaient étroitement d'une transformation radicale des structures de production et de consommation. Cette prise de conscience est très nette à la lecture de chacun des plans de la Guinée, du Mali et du Sénégal. Mais l'efficacité de ce qui a été réalisé n'est pas encore apparue.

a) Au niveau de la production

Les thèmes généraux d'animation ou d'encadrement, de vulgarisation, de coopération se retrouvent dans chacun des plans mais dans l'ensemble, ces orientations se sont heurtées à divers obstacles qui en ont limité l'efficacité.

Au Mali, l'organisation coopérative de la paysannerie devait s'appuyer sur un puissant mouvement de masse dans les campagnes, et une volonté de mobilisation des paysans en vue de la modernisation de leurs techniques. Mais, un important encadrement compétent était indispensable pour y réussir, or le déficit en cadres ruraux se révèle considérable. Le goulot d'étranglement, nous devons le souligner, n'est pas tant d'ordre financier, car son coût ne dépassera jamais quelques centaines de millions, que d'ordre technico-politique : les cadres en question doivent avoir une grande valeur technique et politique et une forte influence sur les masses paysannes. Jusqu'à présent, le rythme de leur formation demeure insuffisant. Le plan avait prévu la mise en place de 2.400 agents d'encadrement ; en 1965, il y en avait 752 seulement dont 320 installés par la C.F.D.T.

Nous devons en outre noter le succès rencontré par les "Ecoles saisonnières" dont la méthode originale semble bien adaptée à l'objet. De même dans un tout autre domaine l'action de la C.F.D.T. semble avoir particulièrement bien réussi au Mali.

Au Sénégal, le texte même du 2e plan (1965-1969) permet de se faire une idée de ce qui a été réalisé au cours du 1er. Nous y notons un certain retard dans la mise en place des centres d'animation, un manque grave de cadres empêchant les coopératives de jouer pleinement leur rôle et ayant pu occasionner des déficiences graves dans leur fonctionnement. Les responsables de la planification sénégalaise expliquent comment l'insuffisance des efforts de démonstration, de propagande, de vulgarisation a pu freiner le développement de l'utilisation du matériel agricole ou de la diffusion des engrais. Des divergences de vues entre les différents échelons administratifs n'auraient pas permis aux coopératives d'emprunter suffisamment pour leur équipement productif.

De même, nous pouvons noter que la réforme du régime foncier prévue au 1er Plan et "considérée comme un préalable à l'efficacité des moyens mis en oeuvre" n'a été définie dans ses modalités qu'au milieu de l'année 1964. Son efficacité ne peut donc être appréciée à l'heure actuelle.

Ainsi, malgré la prise de conscience très nette que l'on avait de sa nécessité, la restructuration sociale indispensable au progrès de l'agriculture n'a pu se réaliser. Dès lors, des changements profonds, qui représentent des nécessités techniques inéluctables et devaient entraîner tout le progrès agricole tels que l'intégration de l'agriculture et de l'élevage ou la diversification des cultures (1) n'ont pu être envisagés.

Mais, à ce même niveau des structures, peut-être devons nous noter aussi, car cette expérience devra être utilisée lorsqu'il s'agira de déterminer comment insérer le Fleuve dans l'économie des 4 Etats, que les progrès en matière de production et de mécanisation de l'agriculture ont été en grande partie liés d'une part aux aménagements hydro-agricoles de plus ou moins grande envergure, d'autre part aux actions de sociétés privées d'intervention telles que la C.F.D.T. (Mali et Sénégal) ou la SATEC (Sénégal).

Dans le premier cas, l'action s'effectue avec une certaine brutalité, en dehors du milieu traditionnel et selon des méthodes européennes. Le type en est constitué par l'Office du Niger ou l'aménagement de Richard Toll, ou aussi bien par l'action en Guinée de la Société COPROA avec sa plantation de 1.000 Ha. d'ananas.

...

(1) Sur ce point, le Mali a réalisé un certain effort cependant mais dans des conditions particulièrement favorables.

La conclusion qui semble se dégager de l'enquête que nous avons menée est que la doctrine concernant les fonctions de tels aménagements n'a pas été dégagée clairement. Deux conceptions opposées peuvent en effet se faire jour, profondément contradictoires en apparence mais chacune mettant l'accent sur un aspect important.

D'une part l'analyse de la fonction de l'agriculture dans le développement économique général conduit à mettre l'accent sur le rôle de ces aménagements dans l'augmentation du produit et sur leur efficacité à dégager un surplus facilement mobilisable. L'aménagement n'est pas alors isolé de l'ensemble de l'économie au financement de laquelle il participe mais il est considéré en soi abstraction faite de son environnement géographique immédiat. Nous serons trop amenés à insister sur la nécessité de dégager un surplus agricole mobilisable pour ne pas considérer que ce serait un gaspillage que de ne pas chercher à valoriser au maximum les potentialités que recèlent de tels aménagements.

D'autre part, nous devons réaffirmer que le développement ne peut pas se réaliser par absorption des agents économiques traditionnels dans un secteur moderne créé de toutes pièces extérieurement au milieu traditionnel. Le développement ne peut être que modernisation progressive du secteur traditionnel par une action qui le restructure de l'intérieur. Dès lors, l'intérêt d'un aménagement ne réside pas dans l'aménagement mais dans la possibilité de propagation des techniques modernes qui y sont utilisées à l'intérieur du secteur traditionnel qui constitue son environnement. L'efficacité de l'aménagement est ici appréciée en fonction de son effet de modernisation du secteur traditionnel.

Chacune de ces conceptions conduit à des politiques différentes quant à l'aménagement, sinon au plan des techniques, du moins au plan des cultures choisies.

Les techniques pourront tendre à être les mêmes car choisir la seconde méthode ne signifie nullement recourir au procédé des "fermes pilotes", de nombreuses expériences ayant maintenant prouvé l'inefficacité du procédé, soit parce que le paysan n'est sensible qu'à l'expérience concrète qu'il vit, soit parce que jamais il ne se trouve dans des conditions analogues à celles de la ferme-pilote. Les aménagements peuvent être le lieu d'études systématiques au niveau des techniques et en particulier à propos de l'hypothèse de la mécanisation-modernisation, question à propos de laquelle il n'est plus raisonnable de maintenir un silence négatif. L'expérience menée ces dernières années par l'Office du Niger est significative à cet égard.

Quelque temps après l'indépendance, les nouveaux responsables de l'O.N. ont pensé que le degré de modernisation qui y était atteint ressortissait d'un comportement colonial et ils ont cherché à "démotoriser" certaines façons culturelles de l'Office. Les résultats ne se sont pas fait attendre et ils ont été conduits à reprendre la motorisation. Ce n'est pas la motorisation qui était coloniale (même si de nombreuses réformes étaient à faire à son sujet, en particulier en ce qui concerne son coût) mais l'utilisation de cette motorisation, les cultures choisies.

Les aménagement hydro-agricoles, par définition, se localisent sur des ressources en eau (1) et, dans les régions arides ou semi-arides, cas fréquent de la zone des 4 Etats, le facteur rare et limitatif est l'eau. Dès lors, ce qu'il importe de maximiser, c'est l'efficacité de l'eau. Cette maximisation se réalise lorsque le périmètre irrigué sert à équilibrer l'ensemble de la région formée de l'aménagement et de la zone en sec qui l'entoure. Par là, l'aménagement peut introduire une transformation profonde de l'agriculture ou de l'élevage environnant si on ne cherche pas à fournir le maximum de valeur sur l'aménagement mais si on produit les biens qui nécessitent de l'eau et dont la disponibilité pour les agriculteurs ou éleveurs voisins leur permettra d'élever sensiblement leur productivité. En particulier l'aménagement hydro-agricole doit constituer le moyen privilégié de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, étape indispensable du progrès agricole général.

Cette option est indispensable pour faire que la contradiction entre le niveau technique des agriculteurs et éleveurs voisins et celui de l'aménagement ne devienne pas une contradiction générale mais se résolve en progrès pour l'ensemble. On pourrait du reste montrer, si l'on avait les instruments de mesure suffisants, que c'est bien ainsi que le surplus total (direct et indirect) engendré par l'aménagement est maximé.

L'enquête nous a révélé qu'une doctrine claire ne s'était point manifestée à ce sujet et que chaque aménagement était géré empiriquement, au gré de tâtonnements successifs. Cette question mérite pourtant d'être étudiée en détail en s'appuyant sur des expériences à faire sans délai, si l'on veut valoriser au mieux cet immense aménagement que constituera la vallée du Fleuve.

Mais l'enquête a révélé plus grave encore, que les aménagements réalisés sont dramatiquement sous-utilisés. Nous n'avons aucune information sur la Guinée mais nous en avons suffisamment sur les autres pays pour pouvoir souligner la gravité du phénomène.

...

(1) Nous pourrions ici utilement nous rappeler qu'historiquement les aménagements hydroagricoles ont toujours déterminé des formes de gestion et des structurations sociales spécifiques à tel point que les historiens parlent des "sociétés hydrauliques".

Au Mali, nous distinguerons les aménagements rizicoles hors Office du Niger (tableau 2.13) et les aménagements de l'O.N. (tableau 2.14).

TABLEAU 2.13 - AMENAGEMENTS RIZICOLES
hors O.N. - MALI - (Situation en 1964-65)

(hectares)

Régions	Surface aménagée	Surface utilisée	Pourcentage
BAMAKO	6.820	1.630	23 %
SIKASSO	2.570	716	28 %
SEGOU	30.380	18.660	61 %
MOPTI	21.500	4.420	20,5 %
GAO	1.000	300	30 %
TOTAL	62.270	25.726	41 %

Selon le Service du Génie Rural, en 1960 la situation se présentait ainsi dans les régions de Ségou - Mopti.

- 20.000 hectares de rizières aménagées utilisées à 66 % (13.200 hectares)
- 10.000 hectares de rizières aménagées non utilisées.

Le plan prévoyait l'aménagement de 27.450 hectares pour 1965-1966. A la fin 1965 la situation était la suivante :

- 36.000 hectares dont 22.000 étaient utilisés (60 %)
- 26.000 hectares quasi inutilisés.

soit au total 56.000 hectares dont 22.000 seulement étaient utilisés (33 %) et 13.000 hectares en cours d'aménagement.

TABLEAU 2.14 - AMENAGEMENTS DE L'OFFICE DU NIGER
(hectares)

A - REALISATIONS					
Période	Surface aménagée	Surface cultivée en casier	Surface cultivable y compris hors casiers	dont :	
				riz	coton
1950/51	29.012		25.684	14.089	2.140
dont Baguineda	3.318				
1955/56	38.867	35.260	44.482	25.781	4.899
dont Baguineda	3.318	3.044			
1959/60	48.129	39.451	55.474	33.495	6.669
dont Baguineda	3.318		5.097	2.820	23
1964/65 (1)	55.900	33.900	48.696	29.060	6.923
non compris Baguineda		(2)			
B - PROGRAMMES DE TRAVAUX					
Travaux	Programme 1961/62 - 1965/66	Programme partiel Tranches 1961/62 1964/65	Réalisés en 1964/65	%	
Reconversion	6.150	5.650	?	?	
Planages	21.100	16.200	8.723,44	54	
Aménagement nouveaux	12.500	10.000	9.322,7	93	
(1) <u>Nota</u> - selon l'enquête agricole 1964-65, l'utilisation des terres labourables de l'Office du Niger se ferait ainsi : Surface totale 48.905, dont en riz et coton 34.206 et jachères ou friche 14.699- Le taux d'utilisation des terres irriguées est de 70 %.					
(2) Cette surface ne représente que le riz et le coton en casiers.					

En Mauritanie, après que 3.100 millions de CFA aient été dépensés depuis 1949 pour les études hydrogéologiques et les travaux d'hydraulique pastorale et agricole, on disposait d'une cinquantaine de barrages cimentés avec déversoirs et ouvrages de vîdange édifiés dans le Brakna, le Tagant, l'Assala , et le Hodh, de 550 puits creusés et des résultats des campagnes de forages profonds dans le Nord Tarza et l'Aouker du Hodh qui avaient permis l'utilisation de nouveaux paturages. En 1966, si le programme en cours est achevé, 90 % des surfaces paturables à l'Est de Néma seront desservies par un réseau de points d'eau.

Mais selon les estimations les plus récentes du Service du Génie Rural, pour faire face aux besoins de consommation et à leur accroissement prévisible compte tenu de l'expansion démographique, il faudrait réaliser 3.000 hectares par an d'aménagements hydroagricoles, soit 800 millions de Frs CFA d'investissements annuels. Le rythme actuel en 1966 est de 100 hectares par an encore tout ce qui est aménagé est-il bien loin d'être utilisé comme en témoigne le tableau 2.15.

Au total, nous constatons partout une sous-utilisation du potentiel assimilable à un véritable gaspillage d'investissements. Une meilleure utilisation de ces périmètres serait à elle seule source de progrès appréciables pour l'agriculture de la zone.

Dans le deuxième cas, intervention de société privée, nous retrouvons l'introduction de pratiques européennes et capitalistes à des degrés divers selon que ces sociétés agissent au Mali ou au Sénégal. Nous croyons indispensable de noter que ces sociétés ont témoigné d'une véritable capacité d'adaptation à des comportements gouvernementaux différents, l'adaptation étant bien entendu la condition du maintien en activité. Comme chacune de ces sociétés constitue certainement un ensemble doté d'une stratégie homogène, nous en arrivons à conclure que c'est chacune d'elles qui finalement réalise entre les deux pays les arbitrages et qu'elle les réalise en fonction de ses intérêts propres, ce qui n'est pas nécessairement conforme aux intérêts supérieurs de chacun des pays.

Par conséquent, nous pouvons dire que dans les deux cas, les éléments qui ont été certainement générateurs de progrès sont en quelque sorte étrangers, voire en opposition avec le milieu traditionnel, éventuellement l'Etat national. Cette contradiction révèle qu'au total la voie africaine du développement rural n'a pas été clairement dégagée.

TABLEAU 2.15 - UTILISATION DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES - MAURITANIE

(hectares)

Aménagements	Objectifs	Réalisés	Utilisés	Observations
Petit Keur Macene 1963 (riz)	150	100	50	Digue cassée en 1965* refaite en 1966
Lac R'KIZ (1962) (vivrier arachide embouche)	6.000	6.000	néant	raisons foncières
EL GUENDIR 1962			néant	digue de protection cassée en 1965
Dar El Barka - 1965 Riz + divers.	200	200	35	Action B.D.P.A. (1966-100 ha)
BOGHE a) 1962	5	5	5	Expérimental (coton)
b) 1966	25	en cours		Aspersion + irri- gation.
c) projet	4.000			financement en cours.
KAEDI 1965/1966	25	en cours		cultures irriguées.

Au Sénégal nous avons des constatations analogues à faire même si nous n'avons pas pu avoir toutes les données nécessaires. (Cf. Tableau 2.16)

TABLEAU 2.16 - AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES RIZICOLES - SENEGAL

(hectares)

Lieu	Surface cultivée 1961/1962	Surface cultivée 1964/1965	Surface aménagée	%	Surface cultivée 1965/1966
R. TOLL (1)	330	290	-	-	290
S.D.R.S.	5.544,6 (2)	5.506	6.000	97	5.900
D.A.V.	557	961	3.380	28,5	1.087
S.A.E.D.	1.370	3.075	30.000 (4)	10	6.300
C.M.S. (Dagana)	-	-	1	-	192
Total Fleuve	7.801,6	9.832	-	-	13.769
SINE SALOUM Baobolon (3)			6.520	-	4.632
THIES (3)			470	-	470
Total rizières aménagées					18.871

(1) Richard colonat seulement dont les superficies sont en régression
(2) 1962-1963
(3) Aménagements sommaires de cuvette pour culture sous pluie
(4) Surface rizicultivable, la surface intéressée par l'endiguement est de 150.000 hectares.

b) Au niveau de la commercialisation,

Chaque Etat a mis en place des organismes spécialisés à monopole théorique de fait.

En Guinée les structures commerciales ont largement évolué.

Le Comptoir Guinéen du Commerce Extérieur qui, lors de sa création en 1959, était très analogue à l'OCA du Sénégal ou à la SOMIEX du Mali, se vit attribuer le monopole du commerce extérieur des principales marchandises importées puis de toutes, en même temps qu'il était chargé de l'exportation des principaux produits. Doublé pour le commerce intérieur du CGCI, il réussissait ainsi à briser le monopole des sociétés de traite qui ont dû liquider la plus grande partie de leurs installations et se borner à maintenir un comptoir central "en veilleuse" à CONAKRY.

Ces deux comptoirs qui connurent des difficultés considérables, en particulier du fait de manque de cadres qualifiés, furent liquidés en 1961, dans le cadre d'une profonde décentralisation. Parmi la quinzaine de Sociétés d'Etat alors constituées, l'agriculture était intéressée par GUINEXPORT et l'Office National des Bananes et Fruits pour l'exportation, par ALIMAG pour l'importation. A la gestion centralisée se substituait une gestion décentralisée. Elle n'était pas plus réussie techniquement et n'eut pas plus de prise sur l'agriculture. Nous constatons ainsi que ces réformes des structures de commercialisation ont été faites sans aucun lien avec les structures de production agricole. Elles ne pouvaient donc être efficaces dans le sens d'une modernisation de l'agriculture.

En 1963, le Président Sékou TOURE annonçait la dissolution des "comptoirs régionaux" du commerce et rendait le commerce de détail au secteur privé. Les structures réelles de la commercialisation des produits agricoles sont actuellement assez mal définies. Ces réformes successives, et en sens opposé, accompagnées d'échecs partiels, peuvent expliquer une partie des réductions constatées dans la commercialisation des produits agricoles.

Au Mali, plusieurs sociétés commerciales d'Etat intéressent l'économie rurale; la SOMIEX a le monopole de l'arachide et du coton en même temps qu'elle contrôle l'essentiel des importations et a donc la responsabilité des approvisionnements internes, la SONEA commercialise la viande et l'OPAM les céréales, la gomme, la karité, la laine et le poisson étant laissés à des sociétés privées nationales ou étrangères.

Le hiatus entre ces structures de commercialisation et les nécessités du développement agricole a tenu à l'incapacité dans laquelle s'est trouvée la SOMIEX de fournir aux agriculteurs les biens de consommation indispensables, tels que le sucre, le thé, etc... Ces difficultés s'expliquent facilement en fonction des difficultés essentielles du Mali quant à l'équilibre de son commerce extérieur, de l'insuffisance des productions nationales de sucre, thé, etc..., mais aussi de cette difficulté permanente à surpasser la contradiction constamment renaissante entre les gens des villes et ceux des campagnes.

Ajoutons que les structures de prix relatifs devaient normalement décourager les paysans et les détourner de certaines cultures telles que l'arachide alors que les possibilités de commercialiser le mil hors de tout circuit officiel donnaient à cette céréale un attrait particulier. La décision récente de payer l'arachide 16 FM en 1966 cherche à remédier à cette difficulté.

En Mauritanie, la création de la SOMIMEX répond au même désir des Etats de contrôler les circuits de commercialisation. Elle est de création trop récente pour que son efficacité puisse déjà être appréciée.

Au Sénégal, l'Office de Commercialisation Agricole a été créé en Janvier 1960 sous forme d'établissement public. Il doit "intervenir dans les circuits de commercialisation des produits agricoles, soit en les contrôlant, soit en les prenant en charge en cas de nécessité pour améliorer les conditions d'importation et de distribution des produits et équipements nécessaires à l'agriculture". Ainsi a été créé, comme dans les autres pays, le moyen de la suppression de la traite.

Dans le domaine de la commercialisation des récoltes l'un des buts de l'O.C.A., la régularisation et la stabilisation des prix payés au producteur, a bien été atteint en ce qui concerne l'arachide. Mais l'O.C.A. ne s'est que très peu intéressé aux autres productions (mil, maïs, riz, manioc) créant ainsi un déséquilibre en faveur de l'arachide qui entraîne rupture des assolements rationnels et affaiblissement des productivités (1). Les circuits de commercialisation restent entièrement à organiser pour certains produits comme les cultures maraîchères, la viande, le lait, le poisson (2).

Dans le domaine de l'approvisionnement des campagnes dont ne s'occupe pas l'O.C.A., les anciens traitants sont restés en place. Une certaine régression du commerce en brousse en est résultée, les deux fonctions autrefois liées étant entièrement scindées. Cette destruction s'est accompagnée d'une hausse des prix de détail et donc d'une dégradation des termes de l'échange : face à un prix stable du produit agricole, le semoir par exemple, est passé de 9.500 F CFA en 1962 à 11.105 F en 1964 (près de 12.000 F. s'il est payé en deux annuités) (3).

...

-
- (1) Cf. J. BROCHIER - La diffusion du progrès technique en milieu rural sénégalais - Polycopié 1965 - 2 Tomes - I.S.E.A. Dakar
 - (2) Cf 2 Plan quadriennal - Tome II - Page 93 -
 - (3) Cf 2 Plan quadriennal - T.I p. 42 et T II p. 93 et l'étude de P. BYE et Y. LEMOAL "Commercialisation et diffusion des produits alimentaires importés au Sénégal" Polycopié Janvier 1966 - I.S.E.A. Dakar.

En outre, l'OCA prend une orientation très favorable aux privés, ne serait-ce qu'en prenant à son compte tout l'endettement et tout le stockage sans imposer aucun délai fixe. Il ne semble pas non plus qu'il ait profité des conditions meilleures de 1965 pour abaisser le prix de l'huile sur le marché intérieur.

Au total, dans l'ensemble de la zone, les nouveaux organismes de commercialisation n'ont pas réussi à exercer une emprise suffisante sur les producteurs et sur les consommateurs. La liaison n'a pas été établie assez étroitement entre les réformes des structures de production et des structures de commercialisation.

E - L'Évolution du cheptel

L'évolution du cheptel n'est pas facile à retracer car les données manquent terriblement de précisions. Le tableau 2.17 rassemble celles que nous avons pu obtenir.

De telles informations sont trop incertaines pour autoriser des conclusions définitives, d'autant plus que la qualité du troupeau et le poids des bêtes seraient des indices de progrès beaucoup plus sûrs que le nombre de têtes. La stagnation relative des abattages contrôlés est cependant un indice net du faible développement de la commercialisation officielle du bétail, donc de la faible emprise des États sur l'un de leur surplus agricole exportable essentiel (surtout pour le Mali et la Mauritanie).

§ 2. - LES INSUFFISANCES ESSENTIELLES DE L'ECONOMIE RURALE DE LA ZONE

Nous pouvons les résumer, pour l'essentiel, par les quatre propositions suivantes :

A - Le déséquilibre vivrier

Dans le tableau 1.2.15 nous avons procédé à une évaluation des besoins totaux de chacun des pays de la zone. En regard nous avons inscrit la production totale disponible, les importations et les exportations. Nous constatons un déficit de trois des pays sur quatre.

Toutes transpositions nécessaires faites, le jugement porté dans le 2e plan Sénégalais nous paraît extrapolable à la zone : "aussi le Sénégal n'assure-t-il pas encore son équilibre vivrier et son économie ressent fortement les fluctuations de la récolte d'arachides qui entre pour un quart dans la production intérieure brute.

TABLEAU 2.17 - EVOLUTION DU CHEPTEL 1961/1965

	TOTAL DE LA ZONE		dont GUINEE		MALI		MAURITANIE		SENEGAL	
	1961	1965	1961	1965	1961	1965	1961	1965	1961	1965
BOVINS										
nombre (1000 têtes)	8469	10192	1200	1500	3862	4640	1447	2000	1960	2052
abattages(1000 têtes)	242,4	285,2	46	51	92	108	10,4	13,2	109,4	116
(en tonnes)		38600		7800		14000	(1)	(1)	1700	14248
OVINS-CAPRINS										
nombre (1000 têtes)		17204	550	650	7879	9960	8042	4800	1284	1994
abattages(1000 têtes)	294		9,6	10,1	131,5	131,5	50	34,3	58	75
(en tonnes)		3900		132		1800	(2)	(3)	450	1199
ASINS (1000 têtes)					336	401	135	135	65	82
CHEVAUX (1000 têtes)					123	134	11,5	11,5	94	110
PORCINS (1000 têtes)	56	123,6	8	19,4	17	27			31	77
VOLAILLES										
nombre (1000 têtes)						12,500				13000
viande (1000 tonnes)									4,5	4,7
OEUFs (millions)									8,2	14,2
CHAMEAUX (1000 têtes)					135	168	505	500	3	30

(1) Abattages contrôlés seulement (Guinée : 1964)

(2) chiffre surestimé

(3) chiffre réévalué; dès lors les estimations 1961 et 1965 en n'étant plus sur la même base, ne peuvent donc donner lieu à aucune conclusion.

Il a suffi d'une récolte médiocre en 1962 pour que le taux de croissance de la P.I.B. devienne négatif en 1963 (- 2,6 %) contre une progression de 4,9 % en 1962 ; c'est dire que les résultats des patients efforts déployés dans les autres domaines peuvent être annulés par une mauvaise pluviosité. L'instabilité des cours mondiaux dont le Sénégal était préservé jusqu'à présent va encore accroître ces aléas" (T. 1, p. 22).

TABLEAU 2.18 - BILAN ALIMENTAIRE CEREALIER 1964

(en 1.000 Tonnes)

	Dont : Ensemble de la Zone	GUINEE (1)	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
BESOINS TOTAUX	1.804 à 1.814	382	730 à 740	141,2	550,8
dont riz		210	83,6		
mil		} 172	559		
maïs			78,1		
fonio			11		
blé			6,4		
PRODUCTION TOTALE DIS- PONIBLE POUR L'ALIMENTA- TION	1.576 à 1.610	305,5	753 à 788	70,7	(2) 280 à 446,2
dont riz	334 à 341	162	108 à 115	0,125	64
mil	1.018 à 1.024	17,5	575 à 581	67,6	358
maïs	181 à 195	90	56 à 80	2,8	22,1
fonio	50	36	11,7 à 12,3	-	2,04
blé	-0,125			0,125	
BILAN	-191,5 à -405	- 76,5	+ 13 à + 60	- 70,5	-104,6 à -270
IMPORT. 65	339,8	43	17	inconnues	279,7
dont riz	210,8	31,6	0,008	sauf 460T	179,2
mil	24,9	-	2,3	de farine de	22,6
maïs	15,8	-		froment	15,8
blé	88,3	11,5	14,7		62,1
Exportations totales		-	12,4		18,4(3) +26,4(4)

(1) Le bilan Guinée serait à modifier, ayant été calculé sur la base des estimations F.A.O. d'une production de 120.000t de riz alors que les statistiques 1966 officielles de la Guinée donnent respectivement 450.000 t et 330.000 t.

(2) 1963

(3) farine de froment

(4) sons.

Le léger excédent du Mali ne doit pas faire illusion. Les aléas climatiques peuvent faire varier la production céréalières d'une année sur l'autre de 50 à 150.000 T. suffisant ainsi à transformer l'excédent en déficit.

Une autre manière de constater ce déficit est de regarder l'évolution des importations céréalières de 1961 à 1965

TABLEAU 2.19 - EVOLUTION DES IMPORTATIONS CEREALIERES
(en 1.000 T.)

PRODUIT		Ensemble de la Zone dont :	GUINEE	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
MIL	1961	3	-	-		3
	1962	13,8	-	-		13,8
	1963	23	-	-		23
	1964	20,3	-	-		20,3
	1965	24,9	-	2,3		22,6
RIZ	1961	133,5	20,7	3		109,8
	1962	143,4	25,3	-		118,1
	1963	-	-	-		100,8(1)
	1964	-	-	-		184,5
	1965	210,8	31,6	3		179,2
BLE ET FARINE	1961	-	0,9	8,7		-
	1962	68,5	11,2	-		57,3
	1963	-	-	7,6		66,6
	1964	-	-	-		63,2
	1965	88,3	11,5	14,7		62,1
TOTAL	1961	-	21,6	11,7		-
	1962	225,7	36,4	-		189,25
	1963	-	-	7,6		190,4
	1964	-	-	-		268
	1965	339,8	43,1	17		279,7

(1) auxquelles s'ajoutent 5.000 Tonnes du programme Food for peace.

Il apparaît clairement, compte tenu des exportations, que seul le MALI assure son équilibre vivrier alors que le reste de la Zone voit son déficit s'aggraver.

B - L'insuffisance en matière de fruits et de légumes

Le volume des importations témoigne de l'insuffisance de la production locale de fruits et légumes et son évolution indique que ce déficit est loin de se résorber (tableau 2.20).

Le Sénégal est de très loin le plus gros importateur dans tous les domaines. Ceci peut traduire bien sûr l'importance de la population européenne vivant à Dakar qui ne se décide pas à abandonner la consommation des produits européens. Mais nous devons y voir l'insuffisance du développement des potentialités des Niayes (d'où l'importation des pommes de terre et même d'oignons, de carottes, de choux aussi bien que de conserves de légumes), les difficultés de la production fruitière d'où les importations d'agrumes d'Afrique du Sud (6.835 tonnes en 1964) de pommes, poires, coings, bananes, dattes, ananas, etc..•

TABLEAU 2.20 - IMPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES

(en millions de francs Guinéens, Maliens ou C.F.A.)

PRODUITS	TOTAL DE LA ZONE dont :	GUINEE	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires					
1961			18,8	39,7	458,7
1962			14,6	56,1	549,5
1963			15,2	23,6	569,6
1964			15,6	28,1	547,8
1965	560,6	50	14,6	-	496
FRUITS		(1)			
1961		37,4	119,3	9,6	625,1
1962		27,2 ⁽¹⁾	67,3	19,4	664,6
1963		-	21,5	14,3	644,2
1964		-	20,2	16,9	616,6
1965	672,8	7	31,8	-	634
CONSERVES DE LEGUMES ET DE FRUITS.					
1961	863,4	115,3	67	18,2	663
1962	760,6	91	42,3	24,3	603,1
1963	-	-	50	17,2	692,1
1964	-	-	17,1	9,4	724,7
1965	930,2	84	26,0		820
SUCRE ET SUCRERIES					
1961		364,6	652	31,7	2.563,8
1962		485,3	1.086,4	46,6	2.425,8
1963			787,4	69,2	2.686,5
1964			872,8	109,3	3.615,3
1965			1.207,0		
CAFE, THE, EPICES					
1963	804,4	-	177,9	2,3	624,2
1964	998,5	-	180,0	5,3	816,6
1965	931,6	23	238,7	-	688

(1) Ces chiffres s'entendent pour légumes et fruits ensemble.

Un tel tableau doit être corrigé de la prise en considération des exportations très faibles pour le Sénégal (36,4 millions de CFA de sucreries et 12,5 de sucre en 1964) beaucoup plus importantes pour la Guinée.

Néanmoins, au total au cours des 4 dernières années la part des produits alimentaires a été stable ou n'a cessé de croître dans le total des importations. Elle en représente entre 1/3 et 1/4.

TABLEAU 2.21 - PART DES PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS (en millions de Fc Guinéens, Maliens, C.F.A.)

Pays	1962		1963		1964		1965	
	Valeur	%(1)	Valeur	%(1)	Valeur	%(1)	Valeur	%(1)
Guinée	3.820,4	23	-	-	-	-	-	-
Mali	2.185	21,5	1.766	21	1.549	17	2.154	21
Mauritanie	-	-	278,2	3,7	252,6	6,5	-	-
Sénégal	10.027	26,2	10.613	27,5	13.734	32,3	14.800	36

(1) Dans le total des importations.

C - L'insuffisance en matière de production de produits alimentaires industriels.

Cette insuffisance est notoire en particulier pour le sucre, produit de consommation tout à fait élémentaire. Elle est d'autant plus anormale que plusieurs lieux de la zone des 4 Etats seraient susceptibles de produire des cannes, même si l'on exclut le fleuve Sénégal, dans sa moyenne et basse vallée du fait du manque d'eau (fleuve ou pluie),

- les bords du fleuve Niger ou la région de Sikasso au Mali
- la zone côtière de la Guinée,
- peut-être la Casamance.

D - L'insuffisance sinon l'absence de diversification des cultures

Pour bien des raisons qui ont été maintes fois exposées, d'ordre sociologique, technique ou économique, la diversification des cultures constitue une nécessité de toute progression de l'agriculture. Or l'enquête révèle manifestement l'insuffisance de l'effort entrepris dans ce sens. Tout ce que nous avons dit du déficit vivrier et de la part des produits alimentaires dans le total des importations le montre amplement. De même, nous avons, plus haut, marqué la prépondérance d'un seul ou d'un très petit nombre de produits dans le total des exportations.

L'enquête révèle nettement que le pays le plus dominé par un produit, le Sénégal, est aussi celui qui marque le plus grand recul en matière d'équilibre vivrier et dont l'économie est la plus soumise aux "aléas" tant du climat que de l'économie mondiale alors qu'il apparaît souvent comme le plus évolué.

La Mauritanie est en fait celui des quatre pays qui connaît le plus de difficultés n'ayant à "opposer" à la MIFERMA qu'un bétail mal géré et peu contrôlé et la datte dont la commercialisation est aussi mal contrôlée.

Le Mali est sans doute géographiquement et écologiquement le plus équilibré, ce qui apparaît dans la diversité de ses exportations. Il est, pour le moment, victime d'une non-industrialisation particulièrement caractérisée et d'un développement agricole encore embryonnaire, mais ses chances objectives sont très réelles.

La Guinée est aussi fort bien douée dans sa diversité géographique et écologique avec des zones bien délimitées : forêt, zone soudanienne (céréales, coton, fruits, élevage), le Fouta (agrumes, élevage, légumes), la Côte (riz, palmistes, fruits, etc...). Encore faut-il qu'une politique ordonnée et poursuivie à long terme soit menée pour tirer tout le parti que lui offre la nature et se libérer de cette "vocation fruitière" héritée de la période coloniale.

En définitive, et au risque d'être caricatural, il est possible de conclure que si deux pays "obéissent" à leurs vocations géographiques, la Mauritanie au sens restrictif (élevage, dattes) et le Mali au sens positif (diversification naturelle), les deux autres sont encore très marqués par la traite coloniale, la Guinée et le Sénégal n'ayant pas réussi encore à échapper à la prédominance des fruits ou de l'arachide.

SECTION III - LE MAINTIEN DE LA DEPENDANCE A L'EGARD DE L'EXTERIEUR

Des tentatives ont été faites, il y a quelques années, pour mesurer le "coefficient" de dépendance de tel ou tel des 4 Etats à l'égard de l'extérieur. Nous n'avons pas les moyens de recommencer ici un tel travail d'autant plus que la dépendance d'un pays à l'égard d'un autre est constituée par une série d'éléments dont certains peuvent peut-être se mesurer individuellement par un indice quelconque mais dont d'autres échappent à toute mesure statistique.

Bien entendu, certains bons esprits ne manqueront pas de répliquer que dans le monde actuel tous les peuples dépendent plus ou moins les uns des autres et il serait absurde de nier une telle banalité. Mais ce que nous savons c'est que pour certains pays du monde actuel, il y a une liaison positive entre l'effort de développement qu'ils effectuent et le taux de croissance de leur économie, alors que pour d'autres un supplément d'effort n'entraîne pas nécessairement une élévation du taux de croissance parce que des éléments extérieurs interviennent qui annihilent l'effet de cet effort. De ce point de vue, la dépendance n'est pas nécessairement liée à l'interdépendance de tous les pays du monde et l'appréciation de ce degré de dépendance est un élément important de la description de la situation actuelle.

Chacun des quatre Etats l'a bien compris et des efforts d'indépendance économique ont été partout effectués. La Mauritanie inscrit comme première orientation générale de son plan quadriennal 1963-66 : "atténuer la dépendance", c'est-à-dire supprimer le déficit du budget de fonctionnement et former des hommes. Parmi les "problèmes-clés" analysés dans le "Rapport Général sur les Perspectives de Développement du Sénégal", nous trouvons la dépendance économique sur le plan des finances publiques, du commerce extérieur, des capitaux, du fonctionnement d'un certain nombre de secteurs-clés. La création de l'OCA et de la BSD répond à ce souci. La Guinée s'est trouvée dans des circonstances historiques qui l'ont conduite à se donner très vite les instruments d'un développement autonome, création d'une monnaie nationale, création des organismes de commerce d'Etat, nationalisation des banques et des secteurs essentiels de l'économie nationale. Le Mali s'est aussi donné peu à peu depuis 1960 une monnaie nationale, un secteur commercial et des magasins d'Etat, un secteur public industriel qui, sans supprimer le secteur privé, étranger ou national, confèrent à l'Etat des moyens d'action importants. Partout l'existence même de Plans traduit la préoccupation de faire triompher la volonté nationale sur les circonstances extérieures. Nous n'analyserons pas ici ces mesures diverses et qui, parce que réalisées dans l'isolement, ont accentué la balkanisation de la région mais nous soulignerons que malgré ces mesures, par bien des traits encore, les 4 économies restent très dépendantes de l'extérieur pour quelques raisons analogues.

TABLEAU 2.22

BALANCES COMMERCIALES des 4 ETATS

(en milliards de Francs Guinéens, Maliens, C.F.A.)

ANNEES	GUINEE			M A L I			MAURITANIE			S E N E G A L								
	Imp.	Exp.	Bal.	Importat.	Exportat.	Balance	Imp.	Exp.	Bal.	Importat.	Exportat.	Balance						
				(2)	(3)	(2)	(3)	(2)	(3)	(3)	(3)		(5)	(6)	(5)	(6)	(5)	(6)
1959	15,3	7,2	-8,1	12,1	9,8	-2,3							49,1	44	47,6	28,7	-1,4	-15,3
1960	12,3	12,7	+0,4										46,2	42,5	43,2	27,9	-3	-14,6
1961	18	15,2	-2,8	8,8	5,1	-3,7	7,7	0,4	-7,2	42,3	38,3	40	30,7	-2,3	-7,6			
1962	16,2	12,5	-3,7	15,3	11,3	8,8	2,5	-6,5	-8,8	8,8	0,7	-8,1	42,7	38,2	40,7	30,7	-2	-7,5
1963	16,2	12,3	-3,9	15,3	8,5	8,4	2,6	-6,9	-5,9	7,4	4	-3,4	43,9	41,4	31,7	27,1	-12,2	-14,3
1964	17,1	12,9	-4,2	16	9,1	8,1	4,1	-7,9	-5	3,9	11,3	+7,4	42,4		30,1			-12,2
1965	13 (1)	13,3	?(1)	10,6	3,9	-6,7							40,6		31,7			-8,9

(1) Non compris les importations au titre du plan, dès lors l'excédent n'est qu'apparent.

(2) Estimation du commerce total reprenant les échanges contrôlés hors douanes, les échanges traditionnels et les échanges inclus dans les accords de clearing.

(3) Contrôlées en douane.

(4) Le service statistique s'est livré à une estimation des échanges pour l'année budgétaire 1/7/64 à 30/6/65 qui donne : import. 15,6, export. 7, déficit 8,6.

(5) Commerce extérieur total incluant l'U.D.O.A. (sources ^{comptes} économiques publiées en déc. 63, P.29)

(6) Commerce excluant l'U.D.O.A. (sources 2^e plan quadriennal, tome I, p.21 et bulletin statistique mensuel).

§ 1 - LE DEFICIT DES BALANCES COMMERCIALES

Bien des raisons qui tiennent aux anciennes structures coloniales, à l'importance du trafic non contrôlé, aux phénomènes de transit, à l'existence d'unions douanières ou monétaires ou au contraire d'accords de clearing, à la non inscription de trafics liés à l'exécution des plans, etc... rendent très difficile une appréciation globale de la situation si nous ne voulons rentrer dans les détails. Toutefois quelles que soient les erreurs qu'il contienne, le tableau 2. 22 nous donne une vue au moins approximative du déficit commercial de chacun des États.

Ce tableau mérite quelques commentaires brefs même si nous n'en faisons pas une analyse détaillée. Nous constatons que deux pays ont une stabilité rigoureuse, voire une régression, de leur capacité d'importations exprimée en valeur des exportations, le Mali et le Sénégal. Mais si les deux autres exportent plus, ce n'est qu'une apparence. Alors que les exportations Guinéennes croissent spectaculairement en 1960 et 1961 puis se stabilisent à un niveau inférieur à partir de 1962, nous constatons que si l'augmentation reste de + 5,3 entre 1959 et 1962 et de + 6,1 entre 1959 et 1965, FRIA entre en 1962 pour 6,5 dans les exportations de 1962 et pour 9,1 dans celles de 1965, masquant ainsi une baisse de la capacité du reste de l'économie de 3 milliards de 1959 à 1965.

Le cas de la Mauritanie est encore plus net. Les chiffres portés pour les exportations ne prennent pas en compte les exportations non enregistrées de bétail que l'on évalue approximativement à 4 milliards sans en connaître l'évolution. Le seul élément certain est que MIFERMA intervient dans les exportations pour 2,6 milliards en 1963 et 10,7 milliards en 1964. Nous ne sommes pas plus à même ces années là que les autres d'évaluer les exportations Mauritanienne mais le supplément de capacité d'importation ainsi obtenu est tout à fait artificiel.

Il suffirait donc d'isoler la comptabilité externe de la grande firme de celle du pays où elle est installée pour que les résultats apparaissent beaucoup plus inquiétants.

Ils le sont d'autant plus que les importations connaissent une grande rigidité à la baisse, même dans les États qui ont cherché, comme le Mali, à diminuer leurs dépenses en devises. Cette rigidité à la baisse peut tenir à la liberté absolue des achats à l'extérieur et à l'existence d'une forte population européenne comme au Sénégal ou aux besoins d'équipement du pays. La structure des importations est de ce point de vue révélatrice des politiques suivies en matière de commerce extérieur et de développement économique.

Nous ne nous attarderons pas sur le cas de la Mauritanie. Il suffit que l'équipement de MIFERMA soit achevé pour qu'en 1964, le volume des importations s'effondre, les importations de MIFERMA représentant encore cependant le 1/4 des importations totales. Ce volume est trop faible pour que d'éventuelles modifications de structure soient significatives.

En ce qui concerne la Guinée, l'évolution de la structure des importations semble d'autant plus grave que nous avons une augmentation de tous les besoins de consommation et une diminution de tous les équipements.

TABLEAU 2. 23 STRUCTURE DES IMPORTATIONS DE LA GUINEE
(en % du total des importations)

	<u>1958</u>	<u>1965</u>
Alimentation, boisson, tabacs	14,0	17,6
Energie, lubrifiants	4,3	7,0
Produits bruts d'origine animale ou végétale	0,9	3,1
Produits bruts d'origine minérale	0,1	0,3
Produits manufacturés (1/2 produits)	19,0	21,1
Produits finis à l'équipement de l'agriculture	0,3	0,2
Produits finis à l'équipement divers	32,0	28,2
Produits finis à l'équipement de la consommation	29,4	22,5

Au Mali, la structure des importations a été assez profondément bouleversée au lendemain de l'éclatement de la Fédération, par suite de la rupture des circuits habituels et des nécessités d'équipement auxquelles le pays a dû faire face. L'augmentation des importations de véhicules et d'avions suffit à expliquer la hausse des importations des années 1961 et 1962. Depuis, un certain retour à la normale s'est effectué mais cette réorganisation se caractérise par une certaine réduction des importations de biens de consommation finale autres que les produits alimentaires, et une augmentation sensible de celles des biens intermédiaires servant aux investissements. Les postes en hausse significative dans le commerce contrôlé par les douanes (et qui semble exclure le commerce de clearing), soit ceux qui ont augmenté de plus

de 50 % de 1961 à 1965, sont essentiellement les combustibles, les emballages de carton, les ouvrages en fer, fonte et acier et de manière générale les ouvrages métalliques, les machines et engins mécaniques (augmentation de 150 %).

TABLEAU 2. 24 EVOLUTION de la STRUCTURE des IMPORTATIONS du MALI (en % des importations totales)

	1961	1962	1963	1964	1965
Alimentation, boissons, tabacs	20,3	21,5	21	17	21
Energie et lubrifiants	5	5	6,8	6	6
Produits bruts d'origine animale et végétale	2	1,4	1	3	3
Produits bruts d'origine minérale	1,7	2,1	2,1	2	2,5
Produits manufacturés (1/2 produits)	26	16,9	23,3	24	25,3
Produits finis destinés à l'équipement	20	38,0	25,5	30	25
Produits finis destinés à la consommation	25	15,1	20,3	18	17,2

La structure des importations du Sénégal fait preuve d'une stabilité exceptionnelle. Tout au plus lirait-on une très légère augmentation des importations de produits bruts et 1/2 finis au détriment des biens de consommation manufacturés. Mais les variations restent très peu significatives.

Peut-être devons-nous signaler l'effort de diversification de l'origine de ces importations, réalisé surtout par la Guinée et le Mali, à un bien moindre degré par le Sénégal. Mais l'interprétation est délicate et la volonté des pays souverains

...

TABLEAU 2. 25 EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS DU SENEGAL (en % des importations totales)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Alimentation, boissons, tabacs	34	30	31,8	31,5	33	37	36,4
Energie, lubrifiants	5	4,5	5	2,6	5	4,8	6
Produits bruts	1,5	2	2	2	2	2	4
Produits manufacturés (1/2 produits)	10,1	11	12,2	13,4	13	12,7	13
Produits finis destinés .à l'équipement de l'agriculture	0,4	0,5	1	1	1	0,5	0,2
.à l'équipement de l'industrie et des activités collectives	15	16	13	15	14	13	12,4
.à l'équipement à la consommation	34	36	35	34,5	32	30	28

ne saurait seule expliquer l'évolution constatée au Tableau 2. 26. En effet, compte tenu du déficit commercial, les courants commerciaux sont très nettement influencés par les crédits ou les aides obtenues (1). Quoiqu'il en soit cette diversification peut être considérée comme un accroissement d'indépendance, surtout lorsque les marchés nouveaux se font aux cours mondiaux et sans engagements particuliers.

Cette rigidité des importations à la baisse est d'autant plus forte que l'évolution des termes de l'échange (2) est défavorable. Nous n'avons pas les documents nécessaires pour en faire

...

(1) Ceci est particulièrement net pour la Guinée. Les modifications dans l'origine de l'aide qu'elle reçoit se représentent avec une grande netteté dans l'origine de ses importations (cf. Tableau 2. 26).

(2) On appelle termes de l'échange l'indice de la quantité d'importations que permet d'obtenir une quantité fixe (en volume) d'exportations.

TABLEAU 2.26 - ORIGINE DES IMPORTATIONS

(en % du total des importations)

ORIGINE	GUINEE				MALI				MAURITANIE				SENEGAL							
	1959	1960	1962	1965	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	
Zône sterling	4,9	5	3	2,2	4	4,3	4,6	3,7	(2)	(2)	(1)	(1)	3,2	2,8	4,3	5,6	4,4	5	6,4	
Zône dollar	6,6	7	11	26,0	4,5	6,8	3,7	4,5	10,2	9,8	19,4	18,6	5,5	5	3,5	7	7	6	4,7	
Pays socialistes	9	45	38	27,8	27,2	26,8	38,5	47,5					3,5	2,2	2	3,2	1,8	2	1,8	
Zône Franc	77	29	18	33,8	49,5	51,5	44,1	32,1	8,3	4,7	6,7	5,5	7,5	7,8	7,5	7,3	7,0	7,1	7,1	
Autres pays C.E.E.) 25) 14) 24	3,2	12,4	5	6,2	4,8	2,8	5,4	6,9	12,6	9	8,4	9,6	10	11,8	12	12	
Autres pays O.C.D.E.				2,0	0,8	0,6	0,9	0,6	(2)	(2)	2	5,9	2,8	3	3,4	2,1	2,4	2	2	
Autres pays))))))	6	5	1,6	5	2	6,8	3,6	11,4	4	7,7	1	0,6	1,2	0,8	2,4	2	2,1

(1) En réalité ce chiffre concerne les "autres pays européens" et inclut donc une partie non négligeable de la zone sterling. Il semble que le commerce avec les pays de l'Est soit nul.

(2) aucun chiffre n'est disponible: compris dans "autres pays".

le calcul pour tous les pays mais l'évolution constatée au Sénégal doit bien se retrouver approximativement dans les autres pays de la zone. Certes, la situation du Sénégal peut avoir été la plus mauvaise de toutes parce que le marché des oléagineux est le plus saturé des marchés mondiaux et que le Sénégal partait d'un prix de l'arachide supérieur au cours mondial avec la volonté de s'aligner progressivement sur celui-ci, mais la part du Sénégal dans le commerce extérieur de la zone est telle que cette évolution est significative.

TABLEAU 2. 27 LES TERMES DE L'ECHANGE AU SENEGAL
Indice 1956 = 100

1960	1961	1962	1963
77,7	75,5	77,1	74,7

Cette évolution constitue une perte de pouvoir d'achat de 25 % en 7 ans, perte que l'augmentation de la production arachidière est bien loin de compenser.

Les documents les plus récents de la B.C.E.A.O. nous permettent de constater que cette dégradation des termes de l'échange s'est poursuivie en 1964 (1). D'une manière globale, de 1963 à 1964 les exportations totales du Sénégal et de la Mauritanie augmentent en tonnage respectivement de 35,6 et 282 %, alors qu'en valeur elles n'augmentent que de 11,3 et 184,5 % (2). Si l'on tient compte des variations dans les tonnages et valeurs des importations, il apparaît que pour se procurer une tonne moyenne d'importation, le Sénégal devait vendre en 1963 1,67 tonne de ses produits et en 1964 2,02, ce qui implique une perte de 20,9 % qui n'est pas compensée, et de loin, par l'amélioration de la situation Mauritanienne de 1,7 % pour la même période. Les prix baissent pour les produits arachidières et les textiles mais s'élèvent entre autres pour le minerai de fer (+ 7 %), les produits laitiers (+ 6,2 %), les sucres (+ 24 %), les boissons, en particulier les vins (+ 45 %), les produits pétroliers (+ 13 %), les machines et appareils électriques (+ 6 %), les produits pharmaceutiques (+ 3 %), etc...

...

(1) Notes d'information n° 117, Avril 1965 et 131, Juillet 1966.

(2) En réalité le prix du minerai de fer s'est accru de 7 % mais la valeur des exportations autres et valant beaucoup plus cher à la tonne s'est réduit de 1,4 à 0,6 milliard de CFA. En 1965, le prix du minerai de fer s'est encore accru de l'ordre de 3 %.

Bien entendu la balance commerciale n'est pas le seul élément des relations extérieures que nous devons prendre en considération. Mais les données nous manquent pour établir la balance des "invisibles" ainsi que les différents autres postes de la balance des paiements. Toutefois une certitude s'impose; l'abaissement des réserves de change chez ceux qui en avaient, tel le Sénégal dont les avoirs extérieurs passent de 18,6 milliards Frs CFA en 1962 à 7,9 fin 1964 et 3,8 en Avril 1966 et l'endettement très rapide et profond chez ceux qui ont déjà épuisé ces réserves, tels le Mali et la Guinée même si nous n'avons pu obtenir ni le montant total de la dette externe ni son rythme d'accroissement. Cette situation signifie que pour chacun des pays de la zone le solde des transferts publics, qui comprend essentiellement les aides extérieures et qui est positif, ne suffit pas à compenser le solde négatif des transferts commerciaux et des transferts privés qui constituent un véritable désinvestissement, au moins en ce qui concerne ces derniers dans les pays qui ont conservé la libre transférabilité et la libre convertibilité de leur monnaie.

Cette situation est le signe d'une grande précarité. Nul ne peut imaginer s'endetter sans limite. Certes le Sénégal peut-il espérer que jouerait la fameuse clause du compte d'opérations par l'intermédiaire de la B.C.E.A.O. mais il faudrait pour cela que l'autorité monétaire dont il n'a pas le contrôle accepte d'entrer dans ce jeu, ce qui n'a rien de certain et elle n'acceptera certainement pas d'y rentrer sans limite. En règle générale un pays qui s'endette peut bien espérer trouver du crédit pendant un certain temps mais il dépend alors de celui ou de ceux qui acceptent de faire crédit. En ce sens, nous devons bien constater que le déficit de la balance commerciale perpétue la situation de dépendance, ce qui n'empêche pas par ailleurs que cette dépendance a pu prendre un contenu différent, les pays créanciers n'ayant pas tous le même comportement ni la même stratégie.

§ 2 - LES DEPENDANCES SPECIFIQUES PAR LES GRANDES EXPORTATIONS

Si nous laissons de côté les phosphates exportés par le Sénégal qui représentent moins de 10 % des exportations totales sénégalaises en valeur nous trouvons principalement à l'exportation quatre grands produits, deux d'origine rurale et deux d'origine minérale, l'arachide et le bétail d'une part, le minerai de fer et l'alumine d'autre part.

Les exportations de viande ou de bétail n'introduisent aucune dépendance, bien au contraire, car le monde manque de viande et en manquera de plus en plus dans les années à venir.

...

Mais sur un total de 80 milliards de francs CFA, Guinéens ou Maliens d'exportations de la zone, l'ensemble formé par les produits arachidières, le minerai de fer, les bauxites et l'alumine représente 74,5 %. Or, la structure de ces marchés, pour des raisons chaque fois différentes, introduit un type spécifique de dépendance. Elle peut tenir à trois types de causes qui se cumulent dans le cas qui nous intéresse :

a) le marché mondial du produit est saturé ce qui interdit une stratégie offensive et soumet le pays exportateur à des aléas dont il n'est pas maître, c'est le cas du marché des oléagineux. Cette dépendance est très difficile à maîtriser, hors une diversification des exportations, tant que les mécanismes du marché international sont ce qu'ils sont, sous l'influence des grandes puissances industrielles occidentales. Dès lors, le volume du surplus disponible dépend de décisions externes et la marge de manœuvre commerciale est réduite tant que la concurrence des producteurs n'est pas éliminée dans le cadre d'accords entre eux.

b) Le produit est en réalité détenu par une "grande firme" dont le pouvoir à l'égard de la "petite nation" (ces expressions sont de F. PERROUX) est très puissamment dominant. Tel est le cas du minerai de fer avec MIFERMA et de l'alumine avec FRIA. L'exportation obéit alors à la stratégie de la firme et non aux impératifs du Plan des pays. Cette situation n'a aucune raison de changer dans la mesure où les deux États intéressés ne semblent pas s'orienter vers la recherche d'un contrôle sur la stratégie de la firme.

c) Le produit en question représente un pourcentage élevé de la capacité du pays à importer et du revenu national (par l'intermédiaire des royalties car bien entendu l'insertion du produit de la firme dans le revenu national est créatrice d'illusions et permet de voiler la réalité) ce qui fait dépendre les recettes gouvernementales, la capacité d'investissement, finalement le rythme de développement du bon vouloir de la firme.

Dès lors, la réflexion la plus élémentaire fait immédiatement apparaître que le simple fait pour chacun des États de coopérer avec ses voisins qui ont d'autres produits d'exportation est déjà susceptible de diminuer légèrement cette dépendance et ce au moins pour deux raisons :

a) alors que le minerai de fer représente près de 95 % des exportations contrôlées de la Mauritanie et l'alumine 68 % de celles de la Guinée, ils ne représentent plus respectivement que 19 et 15 % des exportations totales de la zone. Une diversification se réalise d'elle-même qui rend l'ensemble des États moins dépendant des aléas d'un marché déterminé ;

b) alors que MIFERMA ou FRIA constituent des "pouvoirs privés" puissants enclavés dans des économies de petites dimensions ils ne représentent plus qu'une puissance relative infiniment moindre à l'égard de l'ensemble de l'économie de la zone. Pour que cet amoindrissement se réalise, une volonté collective de la zone est évidemment indispensable.

§ 3 - L'EXTRAVERSION des ECONOMIES COTIERES de la ZONE

La spécialisation introduite par la pratique coloniale et les comportements des grandes firmes dominantes ont systématiquement orienté les économies de la Mauritanie, du Sénégal et de la Guinée en fonction des besoins des économies industrialisées. Elles se procurent à bon compte des oléagineux, des produits tropicaux, du minerai de fer d'excellente teneur, de l'alumine, des phosphates. Il semble que les seuls investissements industriels réalisables et que le capital étranger (voire international, ce qui est encore plus parlant) est susceptible de financer soient des investissements orientés à l'exportation (projet de sidérurgie Mauritanienne, certains éléments du projet du Koukouré).

De nombreux auteurs, apologistes de la division internationale du travail de type colonial, justifient ce type de développement mais une politique d'industrialisation cohérente implique à la fois la possibilité de respecter le programme d'investissements que l'on s'est donné, c'est-à-dire une indépendance aussi grande que possible à l'égard des marchés extérieurs (ce qui n'a jamais signifié autarcie, est-il besoin de le dire) et la mise en place des industries qui transforment les techniques et les structures de l'ensemble de l'économie nationale, c'est-à-dire la création d'un secteur industriel résolument orienté vers l'intérieur du pays. Le souci de l'équilibre du commerce extérieur ne doit pas conduire à la recherche d'investissements systématiquement orientés vers l'extérieur. L'équilibre du commerce extérieur, indispensable, doit être réalisé autrement.

De ce point de vue nous constatons que le degré d'extraversion des économies côtières ne cesse de croître.

§ 4 - LE RECOURS à l'AIDE EXTERIEURE

En Guinée, sur 44,3 milliards d'investissements prévus au plan triennal (1960-63), 38,5 ont été effectués essentiellement sur les crédits fournis par les pays socialistes (dont 11 par l'URSS), le Ghana, la République Fédérale Allemande et les USA. L'accumulation interne, essentiellement les bénéfices des entreprises nationales n'a pu fournir que 3 milliards sur les 6

prévus auxquels s'ajoutent les réalisations de l'investissement humain estimées à 3 milliards. L'aide totale de l'extérieur, de l'Indépendance aux premiers mois de 1964, aurait été de l'ordre de 74 milliards de F.G.

Nous n'avons eu aucune information sur la situation récente mais le rapide coup d'oeil que nous avons pu jeter sur le plan septennal (pendant 4 heures d'horloge) nous a permis de constater que pratiquement, au cours des deux dernières années, n'ont été réalisés que les projets industriels qui ont bénéficié d'un financement externe.

La Mauritanie dépend entièrement du financement extérieur, public ou privé, puisqu'elle ne peut pas même équilibrer son budget de fonctionnement sur ses ressources propres.

Au Mali, jusqu'en 1962, nous remarquons l'augmentation des subventions extérieures d'équilibre (pensions militaires et assistance technique aux administrations et aux entreprises publiques) qui passe de 1,2 à 1,9 milliard et celle des subventions et prêts extérieurs qui passent de 3,1 à 4,2 milliards. Au total, les ressources extérieures fournissaient en 1962 les 2/3 des investissements totaux du Mali et plus de 80 % de ses investissements publics.

Le plan quinquennal (1961-1966) prévoyait que 60 % des investissements planifiés (qui représentent eux-mêmes 80 % des investissements de la Nation) seraient réalisés grâce au financement extérieur (FAC, FED, pays de l'Est, pays neutralistes), soit 47,6 milliards sur un total d'investissements planifiés de 78,2 milliards. Pour l'année terminale 1967, il était prévu que sur 13,7 milliards d'investissements planifiés, l'aide extérieure nette couvrirait 8,5 milliards auxquels devraient s'ajouter 3,6 milliards de crédits extérieurs pour assurer l'équilibre financier, compte tenu de l'épargne locale exportée et des annuités de remboursement de la dette extérieure.

Les réalisations d'investissements ont été inférieures aux prévisions, tout au moins pour les quatre premières tranches connues mais la part des ressources intérieures a atteint 48 % soit plus que prévu, c'est-à-dire 19,6 milliards sur un montant total investi de 37,7 milliards. On est donc en droit de penser que c'est l'impossibilité pour le Mali de trouver à l'extérieur les concours qu'il espérait qui a constitué un frein important à la réalisation des investissements planifiés. Ceci souligne le degré de dépendance dans lequel un pays se trouve lorsque les ressources extérieures constituent l'essentiel de son financement.

Ces chiffres relatifs doivent cependant être corrigés car une partie des "ressources internes" n'a été obtenue que par utilisation de moyens inflationnistes et par accroissement indirect de la dette externe si bien que la part des ressources extérieures serait en réalité plus élevée qu'il n'apparaît à la seule lecture des chiffres.

Au Sénégal, l'aide extérieure a fourni au cours des années 1960 à 1963 21,86 milliards dont 17,3 au titre de subventions (FAC, FED, USAID) sur un total d'investissements publics de 45,8 milliards, soit entre le quart et le tiers du total des investissements. Le 2^{me} plan attend 49,4 milliards de cette même aide sur un total prévu de 84,2 milliards d'investissements publics ce qui représente un accroissement du pourcentage d'investissements dépendants de l'aide.

Pourtant le Sénégal a expérimenté les difficultés que présente un tel recours. "La mise en oeuvre de ces financements a été très longue et délicate en raison, d'une part, des difficultés de conception et de mise au point des projets suscités tant par les défauts des moyens internes que par les exigences des Etats donateurs découlant de leurs impératifs nationaux propres, et, d'autre part, des goulots d'étranglement techniques et administratifs rencontrés lors de la phase d'exécution du projet" (2^{me} Plan, T.I, p. 24).

Ainsi l'ensemble des Etats de la zone sont de plus en plus fortement dépendants de l'aide extérieure. Ceci constitue sans aucun doute un obstacle à une planification rigoureuse du développement puisque, la plupart du temps, la procédure d'attribution de cette aide, le "coup par coup", interdit de faire des prévisions de financement à long terme et que certains projets, pourtant importants, risquent de ne pas trouver les moyens de leur financement.

Cette dépendance cependant ne serait pas très grave si elle était provisoire, l'aide servant de stimulant à la mobilisation des sources de financement internes. Elle remplirait effectivement sa fonction de raccourcir les délais dans lesquels les pays sous-développés peuvent mettre en place les bases de leur propre développement. Or nous allons au contraire constater que cette période n'a pas été utilisée pour créer les conditions de cette accumulation interne.

SECTION IV - La FAIBLESSE d'ACCUMULATION et le DEVELOPPEMENT
du TERTIAIRE

Nous aurions voulu ici pouvoir dépasser les mécanismes apparents auxquels référence est faite trop fréquemment pour nous livrer à une analyse en profondeur des réalités fondamentales. Deux obstacles nous l'interdisent : d'une part, les statistiques officielles sont établies en fonction de catégories classiques qui ne permettent pas une analyse satisfaisante ; d'autre part, nous n'avons pas la possibilité d'y réussir dans le temps limité accordé à l'enquête.

Nous devons donc recourir à la notion d'investissement qui est à la fois plus restreinte et plus large que la notion d'accumulation, et donc plus ambiguë. Elle est plus restreinte en ce qu'elle s'oppose à la notion de consommation reléguant dans cette dernière catégorie les dépenses de santé, d'éducation ou d'amélioration de la nourriture qui constituent de véritables consommations de développement et devraient, à ce titre, être incluses dans l'accumulation. Elle est plus large car elle ne distingue pas l'investissement productif de toute une série d'investissements qui peuvent fort bien constituer un détournement au profit du groupe au pouvoir des ressources en capital de la nation : un exemple nous en serait fourni par certaines opérations dites d'urbanisme.

De même, nous distinguerons purement et simplement les sources internes et externes de financement, distinction qui est arbitraire et théoriquement fautive. En effet, ces ressources financières proviennent de nations avec lesquelles l'Etat "aidé" fait du commerce or, nous savons que l'échange entre pays à productivités différentes se réalise dans des conditions inégales, le travail du pays sous-développé étant sous-rémunéré. Dès lors, la réalité est que le pays industriel prélève une part au moins du surplus produit dans le pays sous-développé et "l'aide" alors versée ne constitue au fond qu'une restitution. Cette dernière hypothèse est cependant indispensable car, dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne savons pas dire quelle est la part du surplus qui est ainsi prélevée. Nous devons seulement nous efforcer de la corriger en soulignant que le surplus d'ores et déjà produit est beaucoup plus élevé que l'épargne apparemment mobilisée, ce qui ne veut pas dire que l'on ne puisse ni accroître ce surplus, ni en mobiliser une part plus grande.

Ceci étant, les trois éléments de toute politique d'accumulation peuvent être distingués :

- maximiser le surplus
- maximiser la part mobilisée du surplus
- maximiser l'efficacité dans l'utilisation de ce surplus.

Cette distinction nous permet de construire notre analyse par approches successives.

§ 1 - Le montant du surplus

Des études détaillées et approfondies sont indispensables pour que chacun des États soit à même de se connaître lui-même de ce point de vue, c'est-à-dire de déterminer la marge d'accumulation interne dont il dispose afin de mieux l'utiliser d'une part, de prendre les mesures qui s'imposent pour l'accroître d'autre part.

L'enquête nous conduit à faire deux remarques. D'une part, des études de ce genre n'ont pas été menées jusqu'ici à notre connaissance du moins, ce qui est déjà significatif. Chacun des États a pu, dès lors, chercher à augmenter la pression fiscale mais celle-ci n'avait aucune raison d'être adaptée à la réalité du surplus, d'autant plus que les recettes de fonctionnement des États doivent être déduites avant de parler de surplus. Cette absence prouve que la nécessité d'un financement interne du développement ne s'est pas imposée, comportement corollaire de cette attitude qui consiste à tout attendre de l'aide extérieure.

D'autre part, ce surplus existe déjà. L'absence d'études nous empêche de le mesurer dès lors ceux-là mêmes qui n'ont pas fait ces études ont une attitude pour le moins curieuse d'affirmer qu'il n'y a aucune capacité de financement interne, comme si un phénomène n'existait qu'à partir du moment où sa mesure en a été effectuée. Que le surplus existe est de l'ordre de l'évidence. De nombreuses coutumes traditionnelles qui ont été abrogées plus dans les textes que dans la réalité telles que la dot, les dépenses importantes pour telle ou telle cérémonie familiale, les relations maraboutiques dans les pays ou régions où le maraboutisme domine, etc... avaient pour fonction sociale de canaliser l'utilisation de ce surplus. La suppression de ces consommations somptuaires ou de ce type de relations sociales, absolument indispensable au développement, ne doit pas se faire de manière purement négative mais doit sauvegarder ce surplus et le mobiliser. Le secteur moderne témoigne lui aussi, partout, de l'existence de ce surplus : la spéculation immobilière et la construction de "villas", les profits retirés des activités commerciales

...

ou des services, les "profits" souvent expatriés (1) de l'industrie en sont les manifestations permanentes.

Que ce surplus puisse être accru rapidement constitue une seconde évidence aussi bien que le fait qu'il ne l'a pas été dans les dernières années. La trop lente croissance des productivités agricoles que nous avons déjà analysée se révèle ici dans tout son aspect négatif, comme un frein important au développement de la zone.

§ 2 - Le montant du surplus mobilisé

La présentation habituelle des budgets des Etats n'est pas faite de manière telle que nous puissions facilement isoler les catégories nécessaires pour l'analyse. Ce fait joint à l'absence d'enquêtes de consommation (2) nous interdit de pouvoir même tenter une mesure globale du montant du surplus mobilisé.

...

(1) Le langage est toujours significatif. L'expression, imposée par les puissances extérieures, de "rapatriement" des profits laisse entendre que le profit est né à l'extérieur, qu'il appartient à l'extérieur alors que, quelle que soit la conception idéologique que l'on se fasse du profit, celui-ci ne peut provenir que du pays dans lequel l'activité s'est réalisée. Cela est clair si le profit est analysé comme un prélèvement sur le produit du travail. Cela ne serait pas moins clair si on l'analysait comme un facteur résiduel, né de la différence de 2 séries de prix. Si le profit a une "patrie" ce ne peut être que celle où il s'est formé. Bien entendu parler d'expatriation des profits et la refuser ne supprime pas la possibilité d'une rémunération du capital par un taux d'intérêt si cela apparaît comme une nécessité pour pouvoir se procurer les capitaux indispensables : cela limiterait au moins les sorties de surplus.

(2) Il n'en existe à notre connaissance de systématiques qu'au Sénégal (enquêtes de la MISOES) et au Mali (Office du Niger - delta vif du fleuve) mais si la présentation des résultats nous permet d'affirmer qu'il y a un surplus dépensé le plus souvent en consommation somptuaire, nous ne pouvons en déduire le montant comparé à la consommation nécessaire (il serait bien entendu arbitraire et optimiste de prendre les dépenses de la catégorie la plus défavorisée comme évaluation de la consommation nécessaire).

La seule approche possible est la suivante. Au niveau des budgets des Etats comme au niveau des dépenses des particuliers, nous pouvons distinguer :

- les consommations nécessaires (pour maintenir le potentiel productif)
- les consommations somptuaires, de prestige, inutiles
- les consommations de développement (permettant l'élévation du potentiel productif)
- les investissements.

L'accumulation ne comprend que les deux dernières catégories mais le surplus se définit au-delà de la première catégorie, ce qui donne le droit de parler d'un détournement du surplus pour tout ce qui n'est pas utilisé ni en consommation nécessaire, ni en consommation de développement.

Nous pouvons donc mesurer la part mobilisée par l'Etat du surplus par la différence entre la somme des recettes publiques et les dépenses de fonctionnement nécessaires au maintien du potentiel productif de la nation. Nous faisons l'hypothèse, en agissant ainsi, que si les prélèvements fiscaux divers ne couvrent pas tout le surplus théoriquement disponible des particuliers, du moins ils n'opèrent pas un prélèvement sur leur consommation nécessaire. Ce n'est pas évident mais nous ne pouvons réduire cette approximation dans l'état actuel des documents à notre disposition.

A cette part du surplus mobilisée par l'Etat, s'ajoute la part mobilisée pour l'investissement privé ou pour les consommations de développement. Mais nous ne pouvons évaluer ces dernières (corollaire de l'impossibilité de définir strictement les consommations nécessaires) tant que des analyses socio-économiques suffisamment précises n'ont pas été faites. Nous devons nous contenter de mesurer les investissements privés.

A. La part mobilisée par l'Etat

Nous pouvons retracer l'évolution des recettes et dépenses budgétaires des quatre Etats de 1959 à 1965.

Même si nous connaissons (parfois) la répartition entre les Ministères, nous ne pouvons en déduire une distinction tranchée entre les dépenses utiles au maintien du potentiel productif et les dépenses inutiles. Nous supposerons donc provisoirement qu'elles sont toutes utiles, hypothèse hardie que nous ne pouvons éviter. Nous y reviendrons dans le paragraphe 3 de cette section.

...

TABLEAU 2.28 - RECETTES ET DEPENSES BUDGETAIRES

dans les 4 ETATS

(en millions de frcs Guinéens, Maliens ou C.F.A.)

	GUINEE					MALI (1)					MAURITANIE					SENEGAL (2)				
	Fonctionnement	Investissement	Interne	Externe	Solde	Fonctionnement	Investissement	Interne	Externe	Solde	Fonctionnement	Investissement	Interne	Externe	Solde	Fonctionnement	Investissement	Interne	Externe	Solde
1959	10	1,5	6,3	2,4	-2,8	9,1	3,1	7,9	4,3	0						22,4	3,6	30,3	1,8	+6,1
1960											3	0,3	1,1	1,6	-0,6	27,2	2,5	29,8	2,3	+2,4
1961											3,2	0,1	2,3	1,8	+0,8					
1962	17,1	3,7	7,6	3,8	-9,4	14,4	7,5	9,4	5,8	-7	3,8	0,7	3,1	1,9	+0,5	38,9	7,3	43,3	1,5	-1,4
1963						12,6	9	12,9	4,6	-4,1	4,2	0,5	3,4	1	-0,3					
1964											4	0,3	3,7	0,1	-0,4	31,8	7	33,9	4	-0,9
1965						16,6	8,5	14,2	5,9	-5	4,2	1,4	4,1	1,4	-0,1					

(1) Nous donnons ces chiffres sous toutes réserves. Même dans l'annuaire statistique de 1965 du Mali, nous trouvons d'une page à l'autre des chiffres différents sous les mêmes rubriques. Ceci correspond peut-être aux différences entre ordonnancements et paiements ou éventuellement à celles entre prévisions et exécution. Il est impossible de le savoir. Il est impossible de pouvoir arbitrer par d'autres sources car les informations qu'elles peuvent contenir sont encore différentes. Il est donc impossible d'en tirer quelque conclusion que ce soit.

(2) à partir de 1961, l'exercice va du 1er Juillet au 30 Juin. Nous avons donc 18 mois pour 1961-1962.

En l'absence d'analyse théorique et pratique approfondie que nous n'avons pas le temps de faire, nous ne pouvons éviter un certain arbitraire dans l'isolement des dépenses de développement. Nous pouvons y inclure les dépenses au titre de l'Education Nationale et de la Santé Publique, encore que nous majorions ainsi nettement la part des dépenses de développement car nous savons la faible efficacité des services d'enseignement et l'inadaptation partielle des services de santé. Nous y incluerons aussi les postes budgétaires concernant l'économie rurale, les participations, les subventions. Nous n'avons pas besoin d'inclure les dépenses d'investissement qui forment avec les consommations de développement la masse de l'accumulation puisque la part financée par les ressources internes apparaîtra par déduction des dépenses nécessaires de la valeur totale des ressources internes. Nous aurons ainsi le volume de l'accumulation interne réalisée par les circuits des finances publiques ou le montant de la part du surplus mobilisé par l'Etat qui n'a rien à voir avec les excédents ou les déficits financiers.

Malgré l'insuffisance de nos données nous avons tenté de dresser le tableau suivant.

TABLEAU 2.29 - DETERMINATION DE LA PART DU SURPLUS MOBILISE PAR L'ETAT
SENEGAL-MALI (en millions de F.M. ou Frs C.F.A.)

	Recettes Publiques internes	Dépenses de fonctionne- ment tota- les	Dépenses de développe- ment	Dépenses de fonctionne- ment néces- saires (2-3)	Montant du surplus mobi- lisé par l'Etat (1-4)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
M A L I					
1962	12,9	13,4	3,4	10	2,9
1963	9,1	9,7	2,6	7,1	2
1964 (1 ⁵ em)	3,9	5,6	1,4	4,2	négatif
1964/65	6,9	7,6	2,8	4,8	2,1
SENEGAL					
1962/63	34,3	30	6,7	23,3	11
1963/64	33,9	31,8	7,6	24,2	9,7
1964/65					
1965/66	34	34	8,8	25,2	8,8

Nous nous garderons bien de tirer de cet "exercice" statistique des conclusions définitives, ni même d'affirmer qu'il y ait une tendance réelle à la réduction de cette part mobilisée du surplus, tant l'approximation des données et des hypothèses est grande. Cependant, la certitude existe que les Etats n'ont pas accru cette part dans les dernières années, que l'aide n'a pas suscité des sources de financement interne.

De même, nous devons marquer l'extrême faiblesse de ce surplus mobilisé : 3 % du Revenu National pour le Mali, 7 à 8 % pour le Sénégal. La différence entre les deux pays s'explique par la structure de la fiscalité qui malgré les différences est plus susceptible d'opérer un prélèvement sur les revenus urbains que sur les revenus ruraux. L'économie du Sénégal plus urbanisée permet de prélever un volume plus important de surplus, ce qui ne fait que masquer le fait plus évident au Mali que les Etats de la zone n'ont pas fait jouer jusqu'ici à l'agriculture le rôle qu'elle peut et doit jouer dans le développement. Dans ces conditions, la dépendance à l'égard de l'extérieur n'a aucune raison de diminuer, bien au contraire (1).

B - La part mobilisée hors des circuits de l'Etat par l'investissement

Nous savons quelle est l'importance du secteur public du Mali qui représente actuellement plus du 1/3 de la valeur ajoutée du secteur moderne de l'économie. Mais, leur compte d'exploitation est en déficit le plus souvent et la plus grande part des investissements des sociétés d'Etat est financée sur des crédits bancaires.

Nous pourrions être tentés de conclure superficiellement que l'économie malienne a donc supporté elle-même le poids de ces investissements. Nous ne pouvons nous arrêter là. En effet, les crédits bancaires en cours à l'économie ont cru de 1959 à 1964 sans proportion avec l'expansion de l'économie. Deux conséquences en résultent : baisse des avoirs à l'extérieur et endettement externe d'une part, c'est-à-dire transfert sur l'extérieur par voie déguisée de la charge des investissements, ce qui ne ressemble en rien à une mobilisation du surplus et qui a nécessairement une fin ;

...

(1) Outre le fait que par suite de choix monétaires fondamentaux l'insuffisante croissance de la production agricole malienne y est source de tensions inflationnistes graves qui se traduisent par la forte hausse des prix que connaît le Mali.

modification de la structure interne des prix d'autre part, qui ne peut que freiner les exportations et décourager les paysans entraînant des transferts de production que nous avons déjà rencontrés entre mil et arachide par exemple. Certes, cette augmentation des prix est bien un prélèvement forcé sur les détenteurs de revenus (exclusivement monétaires) mais c'est la pire des formes de prélèvement du fait de son caractère aveugle et de ses conséquences antiéconomiques.

L'autofinancement des entreprises publiques a été sévèrement limité pour que le Plan conserve son autorité sur leur évolution. Il est nul en 1961-1962 et il s'élève progressivement d'année en année à 130 millions (1962-1963), 381 millions (1963-1964), 505 millions (1964-1965). Au plus fort, il représentera donc moins de 1 % du Revenu National. Les bénéfices éventuels, après déduction des amortissements, transitent par le budget de l'Etat de sorte qu'ils sont déjà pris en compte dans la partie mobilisée par l'Etat du surplus.

L'investissement "non planifié" et les stocks sont prévus par le Plan Malien comme devant représenter le 1/4 de l'investissement planifié. Les stocks ne nous intéressent pas ici. L'investissement non planifié couvre les "investissements" de la paysannerie traditionnelle, des transporteurs privés traditionnels (pirogues) et modernes (camions), la construction des logements privés, les investissements des entreprises étrangères, ceux-ci bénéficiant d'un Code des investissements depuis 1962. Si l'on déduit de cet ensemble ce qui ne peut être assimilé à une mobilisation de surplus nous ne dépassons guère 1 % du Revenu National.

Le cas du Sénégal est plus difficile à analyser du fait du statut presque entièrement privé du secteur productif et de la libre transférabilité des capitaux qu'il a acceptée au sein de la zone franc. Le 2e Plan prévoit qu'environ 1 milliard et demi d'investissements sera réalisé chaque année sur les ressources propres des organismes autonomes.

Nous pouvons accepter un ordre de grandeur approximatif de 1 milliard par an pour la durée du 1er Plan soit 0,7 % du Revenu National environ.

Quant au secteur privé le document du 2e Plan s'appuyant lui-même sur les comptes de 1962, nous ne pouvons espérer avoir d'information plus actuelle. Le compte des entreprises nous donne un montant d'épargne brute de 5,85 milliards en 1962 (1).

...

(1) Nous ne pouvons déterminer si ce chiffre ne comprend pas les ressources propres réinvesties du secteur public autonome dont nous venons de parler; Quoi qu'il en soit l'erreur éventuelle, dans le sens de l'optimisme du reste, n'est pas considérable.

Nous ne pouvons y voir qu'une partie du surplus puisque cette épargne est calculée de façon résiduelle après distribution des revenus et profits. Cette épargne brute est chaque année inférieure à la formation brute de capital fixe (6,04 milliards en 1962). Nous pourrions en conclure que cette épargne est entièrement réinvestie et que 5,85 milliards représentent la part du surplus mobilisée par le secteur privé. Mais la réalité des circuits financiers au sein de la zone franc est beaucoup plus complexe. En effet, le compte de l'extérieur présente un solde beaucoup plus élevé (13,64 milliards en 1962) qui donne un ordre de grandeur non pas des transferts privés vers l'extérieur mais du solde de ces transferts. Ces transferts sont eux-mêmes un prélèvement sur le surplus sénégalais, prélèvement qui est "expatrié". Dans l'hypothèse la moins pessimiste nous pouvons conclure que le secteur privé mobilise une part de surplus égale en 1962 à 19,49 milliards, soit 14 % du Revenu National, qu'il en réinvestit sur place moins d'un tiers (soit 4,4 % du Revenu National) et en expatrie 70 % (soit 10 % du Revenu National). Le tableau 2.30 retrace, selon cette méthode, l'évolution de ces données de 1959 à 1962.

Nous sommes en droit de conclure que le surplus mobilisé par le secteur privé reste constant mais qu'il est de plus en plus expatrié. Le 2e Plan conclut en effet : "une épargne non négligeable existe au niveau des entreprises, en grande partie transférée hors du Sénégal en pure perte pour l'économie sénégalaise" (T.II, page 355).

- C) Au total, la part mobilisée du surplus et utilisée dans l'économie représente environ 5 % du Revenu National au Mali et 12 à 13 % au Sénégal, ces chiffres devant être reçus avec une grande prudence. Cette somme ne saurait représenter à elle seule le volume de l'accumulation interne dans la mesure où nous n'avons pas tenu compte des consommations de développement des particuliers. Mais nous constatons au mieux la stabilité, probablement la réduction de cette part mobilisée du surplus d'année en année, alors qu'elle se trouve déjà à un niveau extrêmement insuffisant.

§ 3 - L'utilisation de ce surplus mobilisé

Nous ne pouvons, faute de documents nécessaires, approfondir cette question comme il eut été nécessaire pour pouvoir accéder à une compréhension complète de la situation économique de la zone. Nous devons nous contenter de quelques observations fragmentaires.

TABLEAU 2.30 - LA MOBILISATION DU SURPLUS PAR LE SECTEUR PRIVE-SENEGAL

	1959	1960	1961	1962
1. EPARGNE BRUTE DES "ENTREPRISES" (Milliards CFA)	4,93	4,55	5,59	5,85
2. FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE (Milliards CFA)	10,16	10,33	6,55	6,04
(% du Revenu National)	8,4	8,2	5,0	4,4
3. SOLDE DES TRANSFERTS PRIVES A L'EXTERIEUR (Milliards CFA)	13,60	12,72	13,51	13,64
(% du Revenu National)	11,2	10,1	10,4	10
4. PART DU SURPLUS MOBILISEE PAR LE SECTEUR PRIVE (Milliards CFA)	17,53	17,27	19,10	19,49
% du Revenu National	14,5	13,8	14,7	14,3
Dont :				
- utilisé sur place	58 %	59,4%	34,2%	30,9 %
- expatrié	42 %	40,6%	65,8%	69,1 %

a) Il faudrait pouvoir revenir sur l'hypothèse hardie faite provisoirement au paragraphe précédent de l'identité des dépenses publiques de fonctionnement autres que celles de développement et des dépenses nécessaires. Certes les Etats de la zone étaient en partie sous-administrés lors de leur indépendance, le Mali et la Mauritanie en particulier mais nous y constatons une inflation des employés de l'administration qui a été assez souvent signalée pour que nous n'ayons pas besoin de nous y arrêter. L'existence de fonctionnaires en surnombre constitue un prélèvement du surplus au profit d'un groupe quasi-parasitaire. Le Mali aussi bien que le Sénégal se préoccupent du reste de retransférer au secteur "économique" une partie de leurs agents administratifs.

b) Les investissements administratifs en bâtiments ont été importants au cours de la période passée. Quoiqu'il soit impossible de prononcer un jugement global, et à supposer que leur utilité ait été incontestable, ce qui n'est pas garanti, le certain est qu'ils ont été effectués à un rythme trop rapide empêchant d'utiliser le surplus ainsi mobilisé à des fins productives.

c) La spéculation immobilière, orientée surtout à la construction de logements pour les détenteurs de revenus élevés, a encore mobilisé de manière improductive une partie de ce surplus. Ici le caractère anti-économique de ce comportement est manifeste car il ne peut que détourner la masse de la population de l'effort nécessaire.

d) Si certaines dépenses d'urbanisme étaient nécessaires, au delà même bien souvent de ce qui a été réalisé, et peuvent être considérées même comme des dépenses de développement, bien d'autres ont eu seulement pour but d'élever le standing de quartiers résidentiels, mobilisant au profit d'un petit nombre le résultat de l'effort des plus nombreux.

e) Le développement du secteur tertiaire (commerce, service divers) pouvait être une nécessité dans les régions moins touchées par eux lors de l'Indépendance mais nous avons assisté beaucoup plus à un gonflement, hypertrophique parfois, de ce secteur qu'à sa reconversion et sa rénovation par une meilleure utilisation des services déjà existants. Nous avons déjà signalé les inconvénients qui tiennent à un insuffisant approvisionnement des campagnes au Mali. Au Sénégal, par exemple, le rapport valeur ajoutée du commerce sur valeur ajoutée des autres secteurs s'est constamment élevé depuis 1960 passant de 41 % à 44,2 %, caractéristique d'un véritable détournement de fonds.

f) Le développement du commerce de luxe est un fait, à partir du moment où il s'installe au delà du départ d'une partie de la colonie européenne qui se trouve à son origine. Le nombre de voitures de luxe circulant partout constitue un indice certain de ce gaspillage.

Une enquête économique n'a pas pour objet de monter en épingle des faits anecdotiques trop souvent utilisés par les adversaires de l'Afrique, ni de porter des jugements moraux. Elle se contente de constater les faits globaux et les attitudes collectives contraires au développement. Des pays où l'accumulation interne est encore très insuffisante doivent tout particulièrement veiller à en éviter le gaspillage.

SECTION V - L'INSUFFISANCE DU NOMBRE DES CADRES

Cette difficulté particulièrement grave de la politique du développement est présente dans chacun des 4 Etats. Elle est suffisamment connue pour que nous puissions ne pas insister. Nous relèverons seulement trois groupes de faits :

1. Des réalisations ne peuvent s'effectuer parce que l'encadrement nécessaire fait défaut. Nous avons déjà constaté que l'augmentation des productivités agricoles était gravement retardée.
2. Une suppléance partielle de ce manque de cadres s'effectue par le canal de l'assistance technique bilatérale ou multilatérale. Ainsi, au Mali, la presque totalité des enseignants des cours normaux, des établissements secondaires ou techniques est composée d'étrangers, un quart seulement des ingénieurs travaillant au Mali sont des nationaux, sur un total près de la moitié inférieur aux besoins réels du pays. Cette assistance technique est à prédominance française très nette en Mauritanie et au Sénégal ; elle est beaucoup plus diversifiée au Mali et en Guinée.

Une littérature abondante a été publiée sur les conséquences de ce recours systématique à l'assistance technique étrangère. Nous n'y revenons pas.

3. Chacun des 4 Etats a fait un effort important pour développer l'enseignement, acceptant des charges récurrentes considérables qui pèsent actuellement d'un poids tel sur les budgets des Etats que le plus souvent une pause apparaît nécessaire qui sera du reste utilisée pour améliorer la qualité de l'enseignement aux niveaux actuels des taux de scolarisation.

Cette pause sera utilisée pour réduire les coûts, actuellement très élevés, de cette scolarisation et pour en élever les rendements encore beaucoup trop faibles.

Ces coûts élevés dans le domaine des enseignements spécialisés (technique et supérieur) sont souvent dus au caractère purement national de l'établissement, ce qui introduit une grande faiblesse des effectifs réels relativement à la capacité d'accueil.

SECTION VI - LA BALKANISATION DE L'ECONOMIE DE LA ZONE

La loi cadre de 1956, les résultats du référendum de 1958 puis l'éclatement de la Fédération du Mali ont constitué les étapes de cette évolution politique qui a conduit de l'ex-fédération de l'ADF à l'existence d'Etats Indépendants. Cette évolution entraînait nécessairement l'éclatement des anciennes structures fédérales qui, de manière très équivoque puisque sous l'égide du colonisateur mais non sans efficacité néanmoins, instaurent une coordination véritable entre les quatre futurs Etats indépendants. Cet éclatement était immédiatement renforcé par les circonstances qui ont précédé ou suivi l'accès à l'indépendance. Non seulement les quatre Etats étaient susceptibles, de par leur souveraineté, de recourir à des politiques de développement différentes mais si attaché que soit chacun d'eux au principe de l'unité africaine, les relations qui s'instauraient entre eux au cours d'une première phase ne pouvaient les conduire à envisager dans le concret une étroite coopération.

La liste des services qui ont "éclaté" en 1959 est impressionnante et elle couvre tous les domaines importants de la zone : coordination des équipements de base, Régie des Chemins de Fer, Régie des Transports, P.T.T., organisation de la lutte contre les Grandes Endémies, Services de lutte contre les épizooties et de lutte phytosanitaire, inspection du Travail, etc...

Mais au-delà de l'existence de services communs, la zone connaissait une même monnaie, des réglementations communes de la fiscalité, des douanes, des investissements. Bien plus, dans le cadre de la structure coloniale, elle était dominée par les grandes compagnies françaises qui agissaient indifféremment et identiquement sur les différents "territoires". L'indépendance aurait pu se traduire par la prise du pouvoir sur l'ensemble de ces organismes communs et la libération commune et progressive à l'égard de ces grandes compagnies. Ce ne fût pas le cas. Très vite au contraire des "volontés nationales de développement" différentes se manifestèrent et la situation d'aujourd'hui découle de ces ruptures.

Nous n'avons pas l'intention de reprendre dans cette section chacune de ces ruptures. Nous les trouverons avec les détails nécessaires dans chacun des chapitres de la 2^{me} Partie. Nous voulons seulement ici prendre en considération les décisions fondamentales de politique économique générale afin de faire ici encore le point de la situation au sein de la zone. Nous nous arrêterons à la monnaie, au commerce entre les quatre Etats, et à la politique d'investissements.

...

§ 1 - LA MONNAIE

Nous devons distinguer trois situations différentes : la Guinée ne fait plus partie de la zone franc depuis le 1er Mars 1960. Le Mali fait partie de la zone franc tout en ayant sa propre monnaie nationale depuis Juillet 1962. La Mauritanie et le Sénégal restent aussi membres de la zone franc mais sont membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

A - La Guinée

Le 1er Mars 1960 la Guinée se donne une monnaie nationale, le franc guinéen dont la parité avec le franc français n'est pas modifiée et crée une zone monétaire autonome : "Aujourd'hui, nos rapports avec la zone franc sont de même nature qu'avec les autres zones monétaires (1). Nous avons décidé de faire de la Guinée, une zone spéciale"... (Président Sékou Touré). La création de la monnaie nationale traduisait la volonté de donner au Plan une base monétaire et financière solide, en permettant le contrôle du crédit.

Aucune mesure ne fut prise contre les réserves individuelles : les billets furent échangés anonymement et franc pour franc.

Parallèlement à l'instauration de la monnaie nationale, le contrôle des changes était institué et la Banque de Guinée était créée sous forme d'une banque d'Etat, au capital de 800 millions de F.G. Elle détenait l'autorité décisive sur tout l'appareil de crédit guinéen et son gouverneur était directement responsable devant le Président de la République. Elle disposait des pouvoirs les plus étendus d'une banque d'émission : le crédit à court terme (réescompte) et à moyen terme, le contrôle des banques, la trésorerie de l'Etat, les dépôts de fonds d'Etat, des Sociétés d'Etat, des sociétés mixtes et des coopératives.

...

(1) En réalité, actuellement, les rapports de la Guinée avec la zone franc sont régis par un accord de coopération et un accord commercial franco-guinéen signés en 1963.

Détenant le contrôle du système bancaire, elle pouvait imposer aux banques étrangères de maintenir 50 % de leurs engagements à court terme à leur compte chez elle. Ces banques devaient en outre lui demander son autorisation préalable pour tout crédit égalant ou excédant 1 million de F.G.

Une seconde réforme monétaire intervint en Mars 1963 mais elle avait ^{plus} pour objet de décourager les spéculations sur le franc Guinéen (par l'échange des billets annulant tous les stocks de billets illégitimes) que de modifier la structure de l'appareil mis en place en 1960.

Nous n'avons aucune information sur la situation actuelle de l'émission en Guinée.

B - Le MALI

Le Mali a, au sein de la zone Franc, un statut particulier très analogue à celui de la Tunisie et du Maroc, peut-être même un peu moins restrictif puisqu'il continue d'appartenir à l'Union Douanière d'Afrique Occidentale (UDAO). Ce statut se caractérise par deux ensembles de mesures :

1°- Le Mali a institué le 17 Septembre 1960 un contrôle des charges s'étendant aux règlements sur les autres pays de la zone Franc. Ces restrictions avaient été reconnues dans le traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine du 12 Mai 1962, signé alors par le Mali (1).

2°- Après avoir signé le traité instituant l'UMOA, le Mali a procédé à une réforme monétaire le 30 Juin 1962 afin de donner au Gouvernement les pleins pouvoirs en matière monétaire. Cette réforme créait une monnaie nationale, le Franc Malien dont la parité avec le franc français reste la même que celle du franc C.F.A., et la Banque de la République du Mali, institut d'émission aux pouvoirs très larges. Elle cumule en effet les attributions de plusieurs organismes souvent distincts tels que l'Office des changes, un conseil national de crédit et même certaines directions d'un Ministère des Finances classique.

...

(1) l'article 4 précise l'engagement des Etats membres en matière de libre circulation des monnaies et de liberté des transferts à l'extérieur de l'Union "sous réserve de restrictions existantes ou pouvant y être apportées par certains Etats en raison des conditions particulières et dont le Conseil de l'Union aurait reconnu qu'elles ne portent pas dommage grave aux Etats intéressés".

Elle est le principal organisme de direction de l'économie en matière monétaire et financière et particulièrement en matière d'exécution du plan. Son gouverneur a rang et prérogatives de Ministre/

Elle peut accorder des "crédits directs" à court terme aux entreprises du secteur public ou para-public afin de diminuer le rôle des banques intermédiaires. Depuis le décret du 26 Janvier 1963 qui intègre la Banque Populaire du Mali pour le développement dans la BRM, elle détient le monopole des crédits à moyen et long terme. Elle exerce en outre le contrôle direct des entreprises d'Etat et des coopératives.

Les crédits à l'Etat sont limités par l'article 20 de ses statuts qui précise que les paiements faits par elle pour le compte de l'Etat devront être prévus par le budget et effectués dans la limite de son solde créditeur.

Le Mali aurait désiré obtenir de la France un "compte d'opérations" mais la France ne l'accorde qu'aux Etats dont elle contrôle étroitement l'émission monétaire. L'accord franco-malien du 2 Août 1962 ouvre au Mali un compte courant non susceptible de présenter un solde débiteur pour le Mali. Le Trésor Français a fait 3 milliards d'avance au Trésor Malien.

Le Fonds Monétaire International a accordé en Juillet 1964 une "ligne de crédit" autorisant le Mali à tirer sur lui des devises étrangères jusqu'à concurrence de la contrepartie en valeur de 2.425,5 millions de F.M.

La Chine populaire accorde elle-même au Mali une importante aide en devises.

La circulation fiduciaire et la masse monétaire se sont considérablement élevées depuis 1962, les financements sur ressources monétaires internes y compris les crédits bancaires à l'économie pour financer les investissements des sociétés d'Etat s'élevant au total à une vingtaine de milliards. L'Institut d'émission finance la plus forte partie des crédits à l'économie.

C - La Mauritanie et le Sénégal

La Mauritanie et le Sénégal appartiennent à la zone Franc et sont membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine entrée en vigueur le 1er Novembre 1962, en fonction du traité du 12 Mai de la même année, en même temps que 5 autres pays de l'Afrique de l'Ouest (ceux qui forment le Conseil de l'Entente plus le Togo).

L'institut d'émission est une institution commune internationale intergouvernementale qui a repris le nom donné en 1959 à l'ancien Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil d'Administration de la BCEAO comprend deux tiers de membres nommés à raison de deux par chacun des Etats et un tiers de membres nommés par la République Française. Il fixe les conditions générales d'exécution des opérations de crédit pratiquées par la Banque, notamment le taux d'escompte, et arrête les règles générales communes devant guider les Comités Monétaires nationaux dans l'exercice de leurs attributions. Le même Conseil établit le volume global des concours pouvant être accordés par la BCEAO et arrête les plafonds de réescompte, d'avances etc.. pouvant être consentis par elle en faveur de l'économie de chaque Etat.

Dans chaque Etat, un Comité Monétaire de cinq membres dont trois désignés par leur Gouvernement et deux par le Conseil d'Administration de la BCEAO étudie les besoins de financement de l'économie de l'Etat et les ressources locales propres à les satisfaire. C'est ce Comité qui, dans la limite du plafond global fixé pour l'Etat par le Conseil, arrête les plafonds de réescompte consentis à chaque banque et les limites individuelles de réescompte assignées à chaque entreprise.

La monnaie, le franc de la Communauté Financière Africaine, est librement convertible en franc français. A cette fin, la BCEAO se voit ouvrir chez le Trésor Français un "compte d'opérations" auquel la Banque verse ses réserves et qui, sous certaines conditions, peut devenir débiteur. Ce compte permet à la BCEAO d'accorder des crédits à court terme aux Gouvernements des Etats membres, soit sous forme d'avances directes remboursables en 240 jours, soit en réescomptant des bons du Trésor à moins de six mois d'échéance. Si ce compte est débiteur plus de 240 jours consécutifs, la BCEAO doit relever son taux de réescompte et réduire les facilités de crédit qu'elle consent à ses membres. Le montant de ce crédit ne saurait excéder 10 % des recettes fiscales de l'exercice antérieur.

Les billets émis circulent librement entre tous les Etats de l'UMOA encore qu'ils soient discrètement "identifiés" de telle sorte que l'on puisse savoir où ils ont été émis afin que la BCEAO puisse établir une "situation de l'émission monétaire et de ses contreparties" distincte pour chacun des Etats membres.

Les recettes en devises étrangères ainsi que les devises allouées chaque année sur la caisse commune de la zone franc, sont versées à des comptes ouverts à chaque Gouvernement membre ce qui permet à la Banque de gérer en commun les devises des 7 Etats tout en établissant pour chacun d'eux le solde de sa balance des paiements.

Cette libre convertibilité permet des transferts massifs de capitaux vers l'extérieur, dont le volume excède régulièrement celui des transferts publics en sens inverse de telle sorte que le Ministère des Finances du Sénégal pouvait déclarer en présentant le budget 1965-1966 : "notre appartenance à une zone monétaire rend plus difficile l'appréciation objective de l'ampleur de la dégradation de nos avoirs extérieurs et de ses conséquences pour le Sénégal considéré isolément". Nous avons déjà signalé l'ampleur de ces "fuites" de capitaux.

§ 2 - LE COMMERCE ENTRE LES QUATRE ETATS

Trois des 4 Etats, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, appartiennent à l'Union Douanière d'Afrique Occidentale conclue le 11 Juin 1959 et devenue le 14 Mars dernier l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO).

L'ancienne convention de Juin 1959 "totale dans son principe, n'a jamais été appliquée intégralement sauf entre le Sénégal et la Mauritanie" selon l'expression de MM. OUSMANE BA devant l'Assemblée Nationale Sénégalaise, ce qui nous vaut de n'avoir aucune statistique concernant les relations commerciales entre ces deux pays. La nouvelle convention veut "prendre en considération les situations différentes des Etats "comme" les aménagements apportés en fait à l'union totale de 1959, tout en mettant un terme à sa progressive détérioration".

La circulation des produits originaires de l'Union n'est soumise à aucune restriction à l'intérieur de l'Union. Mais la préoccupation centrale de la nouvelle convention est de "protéger les différents secteurs de productions nationales et garantir une stricte égalité dans l'application de la fiscalité dans le cadre des échanges inter-Etats". Dès lors les produits originaires de l'Union introduits dans un Etat membre sont soumis à une "taxation fiscale, quelqu'en soit la forme, dont le totale sera égal à 50 % du taux global de la fiscalité la plus favorable applicable au produit similaire importé". Mais si cette importation devait faire concurrence à une industrie de l'Etat acheteur, celui-ci "sera autorisé par le Conseil des Ministres de l'UDEAO à porter la fiscalité à 70 % du taux global le plus favorable".

Le tarif extérieur commun relève de la compétence de l'Union (tarif minimum et tarif général égal au triple avec possibilité de négociation de tarifs intermédiaires par un Etat membre sous réserve de l'autorisation du Conseil des Ministres ou par l'Union elle-même pour le compte des Etats membres).

Notons que la création d'union économique entre Etats membres qui s'accorderaient des avantages plus favorables que ceux prévus par la convention de l'UDEAO est possible sous réserve de l'autorisation du Conseil des Ministres.

Quatre observations sont apparues au cours de l'enquête :

a) Cette convention est moins complète que le traité de l'UDEAC qui prévoit, en plus d'un tarif douanier et fiscal d'entrée et du système de la taxe unique, l'harmonisation des fiscalités internes et des codes des investissements, des plans de développement, des politiques d'industrialisation et de transport.

b) Cette convention a été signée sans liaison avec la définition par chacun des Etats de la politique d'industrialisation qu'il entend mener, encore moins avec l'élaboration d'une stratégie commune. Dès lors, elle garde un certain caractère abstrait puisqu'elle risque d'être un jour en contradiction avec les impératifs de la politique que voudrait mener tel ou tel Etat. Alors que le tarif douanier n'est qu'un instrument, il est ici posé en préalable. Cette convention, pour prendre son plein sens, postule par conséquent une étroite coopération économique entre les Etats membres qui sauront ensemble lui apporter les aménagements nécessaires.

c) Cette convention n'a pas été signée par la Guinée qui n'était pas membre de l'UDOA. Dès lors un des 4 Etats de la zone se trouve hors de l'Union et ses produits ne sont pas protégés à l'entrée des 3 autres, la convention dans son texte précis interdisant de passer des accords inférieurs au "tarif minimum". Certes, pour bénéficier de cette protection, la Guinée pourrait rentrer dans l'UDEOA mais elle serait amenée ainsi à payer bien cher (l'abaissement des droits à l'entrée des produits provenant des autres Etats de l'UDEOA) l'avantage recherché au sein de l'ensemble des 4 Etats riverains du fleuve Sénégal. Cette situation ne peut pas ne pas créer de réelles difficultés.

d) La convention ne prévoit rien quant au règlement des échanges et semble donc ignorer que l'un des pays - le Mali - ne fait pas partie de l'UMOA. Dès lors on peut craindre qu'il ne puisse maintenir la convention (libre circulation des produits) le jour où ses échanges avec les pays de l'UDEOA seraient déficitaires pour des produits qu'il pourrait se procurer plus facilement dans le cadre de ses accords de clearing.

Mais ces quatre observations sont encore insuffisantes pour montrer que les conséquences de l'éclatement des années 1958 - 1960 ne peuvent être éliminées par une simple convention de cette nature.

En effet, hors même la situation de la Guinée qui ne saurait bien entendu être concernée par cette convention, celle-ci prévoit que les dispositions nouvelles "ne sont pas opposables aux régimes existants à la date de l'entrée en vigueur de la Convention". Autrement dit, le régime des accords commerciaux passés antérieurement demeure en vigueur. Or, la Guinée, le Mali et le Sénégal en ont conclu chacun une vingtaine (parmi lesquels certains entre eux : Sénégal-Guinée, Guinée-Mali, Mali-Mauritanie).

Nous ne saurions ici les présenter tous. Ils ont bien en fait des caractères communs par leurs objectifs (expansion et diversification des échanges, amélioration des termes de l'échange, stabilisation des marchés et des prix, obtention de crédits) comme par leur contenu (engagement de faciliter les échanges entre pays co-contractants, clause d'équilibre, accords de paiements, crédits à long terme) et même par leur faible taux de réalisation. Il se peut même que dans certains cas, comme celui du Sénégal, quel que soit leur nombre, ils n'aient pas une influence très grande parce qu'ils ne représentent pour ce pays pas plus de 2 % des importations et 4 % des exportations totales. Mais dans l'ensemble, ces accords passés en toute souveraineté concrétisent l'éclatement de la zone beaucoup plus que la convention de l'UDEOA ne peut envisager de la réduire.

Ces accords sont surtout importants pour le Mali et la Guinée, du fait de leur politique monétaire. Ces accords ont été le moyen pour ces deux pays de mettre en place des accords de clearing et d'obtenir des crédits à long terme. Ils leur ont permis de réaliser la transformation profonde de l'orientation de leur commerce extérieur que nous avons déjà analysée.

Ces accords constituent maintenant une situation de fait qui devra être prise en considération par toute politique réaliste.

§ 3 - LA POLITIQUE DES INVESTISSEMENTS

Si des oppositions de politiques sont évidentes dans le domaine de la Monnaie et du Commerce, nous pouvons penser qu'elles proviennent des divergences beaucoup plus fondamentales dans la politique des Etats à l'égard des investissements. Le Mali et la Guinée ont en effet constaté que leur développement ne se ferait pas par le respect du libre jeu du capitalisme privé. La création d'un secteur public constituait la seule alternative concevable et elle impliquait une maîtrise stricte de la politique de l'investissement donc de la monnaie laquelle maîtrise entraînait une politique bien définie du commerce extérieur. La Mauritanie et le Sénégal au contraire décidaient de faire confiance aux investissements privés, s'intéressaient donc moins à la maîtrise de leur monnaie et ne sentaient pas la nécessité d'organiser leur commerce extérieur de la même manière.

Encore faut-il bien situer cette opposition pour le comprendre car elle n'est pas totale, des analogies existant de plusieurs points de vue. L'opposition ne porte pas sur l'acceptation ou le refus des investissements privés mais bien sur la confiance que l'on peut mettre en eux pour assurer le développement.

L'attitude du Sénégal - comme celle de la Mauritanie - est constante et elle a été réaffirmée dans le 2e Plan Quadriennal : "le Gouvernement s'attachera à surmonter les difficultés conjoncturelles dans un secteur où l'intervention privée restera dominante. Les objectifs de production sont indicatifs, les investissements escomptés dans la mesure où il ne s'agit pas d'opérations prises en charge par la puissance publique, relèvent de centres de décisions privés". Dès lors le Gouvernement doit "réunir les conditions préalables... rechercher une meilleure articulation du secteur... encourager et développer l'initiative privée, aider l'industrie..." (T. II, page 295).

La Guinée au contraire dès le 1er Plan quadriennal affirmait la priorité au secteur public dans le domaine de l'industrie et des transports et procédait très vite à une série importante de nationalisations; assurances, transit maritime et acconage, distribution des hydrocarbures, production et distribution de l'eau et de l'électricité, exploitations aurifères et diamantifères, mines de bauxite de Kassa, chemins de fer.

En outre les entreprises d'Etat (statut de Juillet 1960) sont totalement intégrées dans le plan, par leurs relations financières exclusives avec la Banque de Guinée, par leur rôle en matière de prix, par leur rôle d'information et d'exécution.

Dès 1960, le Mali crée des Sociétés d'Etat dans le domaine des transports et de la recherche minière et réserve au secteur d'Etat, hautement prioritaire, tous les domaines principaux de la vie économique, le Plan prévoyant en particulier que toutes les industries nouvelles (textiles, abattoirs frigorifiques, huileries, conserveries, matériaux de construction, etc...) seront gérées par l'Etat de manière très centralisée, le budget d'équipement couvrant, nous l'avons déjà dit, tous les investissements des entreprises d'Etat.

Le secteur privé subsiste mais n'est pas laissé à lui-même. L'Etat l'oriente par des contrôles classiques, le réorganise par l'association (les transporteurs africains) ou, en ce qui concerne les entreprises étrangères le soumet au système de "conventionnement", l'entreprise qui désire expatrier des profits doit passer une sorte de contrat avec l'Etat et organiser en conséquence son programme de production et d'investissement.

Quelques années plus tard, la divergence d'orientation initiale se traduit par une différence de structures : le secteur public est largement dominant en Guinée et au Mali, très faible au Sénégal, voire inexistant en Mauritanie. Dès lors, les pouvoirs de chacun des Etats dans le domaine de l'industrialisation sont très différents. C'est en cela que réside l'opposition profonde car sur trois points non négligeables mais relativement secondaires par rapport à elle des analogies apparaissent dans l'attitude à l'égard des grandes compagnies internationales, dans l'appel aux capitaux privés par les Codes des Investissements et dans l'utilisation d'institutions comme les Banques de Développement.

a) à l'égard des Grandes Compagnies (FRIA, TAIBA, MIFERMA) l'attitude des divers Gouvernements est en fait la même : elles sont laissées hors du Plan, et les Etats respectent leur totale autonomie. Aucune discussion ne semble même avoir lieu entre les Compagnies et les Gouvernements dans le souci de majorer les effets que de tels investissements massifs pourraient exercer sur l'ensemble de l'économie du pays. La théorie de l'enclave exportatrice s'applique parfaitement et identiquement.

b) Chacun des Etats a promulgué un "Code des Investissements". Le Code Guinéen a été publié le 6 Avril 1962. Il revenait sur l'ordonnance de Mai 1960 et reprenait les dispositions des régimes fiscaux de longue durée. Toutes les entreprises agréées bénéficiaient d'avantages fiscaux d'une durée de 7 à 10 ans, comprenant exonération totale ou partielle des principaux impôts directs.

Surtout le Code leur reconnaît de très larges droits à l'exportation des capitaux, par voie d'amortissement au taux de 10 à 15 % à partir du dernier exercice exonéré, transfert annuel de la totalité des intérêts et d'au moins 20 % des bénéfices, transfert des salaires à concurrence de 30 %. En outre, des garanties sont données aux entreprises contre toute spoliation et toute nationalisation.

Le Code Malien date du 15 Janvier 1962. Il se propose, dans le cadre de la réglementation des changes, d'ouvrir ce pays au capitaux étrangers désireux de s'y fixer. Il prévoit également deux régimes distincts : le régime de droit commun garantit le retransfert intégral des investissements effectués dans la devise cédée au moment de leur constitution ainsi que l'expatriation des bénéfices nets réalisés ; le régime particulier prévoit le retransfert du capital investi et l'expatriation de la totalité du bénéfice brut, l'octroi de garanties d'écoulement de la production, etc...

La durée de ce régime sera calculée de façon à assurer à l'Entreprise que la somme des bénéfices bruts expatriables soit égale à la valeur des investissements réalisés et à un bénéfice annuel d'un taux à fixer d'accord parties.

A la fin de la période de "convention", la propriété de tous les bâtiments et installations en bon état de marche reviendra de plein droit et sans indemnité à l'Etat Malien.

Quelques conventions de ce type ont été signées en 1964 et 1965 soit par des entreprises purement privées (Air Liquide, CFDT) soit par la création de sociétés d'économie mixte (abattoirs, sociétés de télécommunications internationales, sociétés d'équipement mixte avec Berliet) qui s'ajoutent aux trois autres précédemment créées (Banque Malienne de Crédit et de Dépôts, Société Energie du Mali, Société d'Equipement du Mali).

Les codes d'investissement de la Mauritanie et du Sénégal sont très proches. Ils cherchent en particulier à établir une convergence entre les investissements effectués dans les différents pays africains "afin de ne permettre ni doubles emplois ni implantations marginales." Ils insistent sur les notions de stabilité (fiscale, juridique) et de non discrimination. Dans le régime de droit commun, les avantages sont octroyés unilatéralement par l'Etat sans qu'il y ait entre lui et l'entreprise de conventions portant engagements réciproques. Il suffit que l'entreprise soit "agrée" pour bénéficier des avantages fiscaux.

La liberté des transferts est assurée, ce qui ne vaut que pour les entreprises non françaises, les entreprises françaises étant couvertes, même sans avoir reçu d'agrément, par la réglementation de la BCEAO. Des régimes spéciaux sont prévus concernant soit l'octroi d'un régime fiscal de longue durée, soit la signature de conventions d'établissement, une procédure d'arbitrage s'appliquant à ces régimes spéciaux.

La loi sénégalaise du 19 Mai 1965 complète le "code" en le libéralisant à l'égard des investissements des entreprises moyennes et en cherchant à faciliter la décentralisation industrielle.

Les Codes ont en commun par conséquent de nombreux éléments. En particulier ils permettent à la même société d'agir à la fois en plusieurs pays. Par là, même s'ils sont le résultat d'Etats qui ont agi dans l'isolement, ils postulent en fait une coopération entre les Etats si ceux-ci ne veulent pas voir la coordination entre leurs activités industrielles effectuées non plus par eux mais par les entreprises en question.

c) Le Crédit National de Guinée, la Banque de la République du Mali (par absorption de l'ancienne Banque populaire de développement du Mali), la Banque Mauritanienne de Développement et la Banque Nationale de Développement du Sénégal jouent des rôles identiques.

Elles sont toutes polyvalentes et elles cherchent à assurer indirectement un contrôle de l'Etat sans pour autant supprimer les mécanismes privés.

Elles sont à la fois banques de dépôts et d'escompte (pour recueillir la clientèle nationale, pour promouvoir l'activité agricole, pour assainir un certain nombre de circuits de commercialisation, pour centraliser les liquidités des organismes étatiques), banques d'affaires pour les petites et moyennes entreprises grâce à leur passif non exigible et à une fraction de leurs disponibilités à court terme et au lancement éventuel d'emprunts à l'extérieur, entreprises de services (services financiers, services d'études, services d'organisation-conseil) et sociétés immobilières.

Leur capital reste relativement modeste et leur activité véritable de développement reste limitée du fait même de l'étroitesse des marchés nationaux.

Ainsi il apparaît que lorsqu'il n'y a pas opposition entre les politiques d'investissement des quatre Etats, c'est surtout pour accepter la domination des groupes industriels et non pour faciliter la coopération entre eux. Ici encore, par conséquent, on voit se dessiner de plus en plus nettement depuis les années 1958-1960 des divergences profondes.

CHAPITRE 3

LE RENFORCEMENT CUMULATIF DES FAIBLESSES ET DES DIVERGENCES

Pour les besoins de l'analyse, nous avons dû procéder à l'analyse apparemment isolée des différents phénomènes qui donnent une image, aussi exacte qu'il nous a été possible de la faire, de la situation économique de la zone. Mais l'économie n'est pas constituée de secteurs isolables les uns des autres et nous devons garder une conscience aiguë des liens qui existent entre chacun d'eux. Le hasard n'existant pas dans notre domaine, nous devons aussi comprendre la nature profonde des raisons qui nous ont conduits à une telle situation et voir que la poursuite de cette évolution dans sa ligne actuelle ne peut que renforcer les séparations et accroître les difficultés.

Mais, comme toujours aussi dans l'ordre économique, les faits sont tout à la fois leur cause et leur conséquence mutuelle si bien que nous ne saurions sans arbitraire dégager un phénomène explicatif unique d'où tous les autres découleraient.

De même, si l'évolution a été ce que nous avons constaté, rien ne permettrait d'affirmer qu'elle serait nécessairement ce qu'elle a été. Ce n'est pas parce que nous pouvons en reconstituer la logique interne qu'elle avait un caractère de "nécessité". En un sens si chaque fait est lié aux autres, chaque élément de la trame a ses causes propres. D'autres décisions, d'autres circonstances auraient pu modifier le cours des événements. C'est pourquoi, sous réserve de ce qui est déjà engagé irrémédiablement, c'est-à-dire sous réserve du respect de certains délais, le cours des choses peut être changé. Il n'a de chances de l'être que si l'on a soigneusement analysé les enchaînements du passé. De même que la coopération - et le développement - ne vont pas de soi et ne sauraient être attendus d'un quelconque automatisme, de même l'accentuation des divergences - et la stagnation - ne sont pas "écrites" à l'avance et inévitables.

L'enquête que nous avons menée nous oblige à constater que depuis les années 1958-1960 l'absence de coopération et les isolements nationaux ont accentué les difficultés économiques de chacun des 4 Etats et que des forces centrifuges nombreuses jouent constamment en faveur de ces isolements. Il est essentiel de bien voir à propos de chacun de ces points que, si on le laisse faire, le temps travaille contre la coopération et contre le développement. Bien entendu, dans ce chapitre, comme dans le précédent, nous ne pourrions prétendre à une analyse exhaustive et nous nous contenterons de quelques indications que nous choisirons comme significatives.

SECTION I - L'ISOLEMENT NATIONAL NE CESSE D'ACCROITRE LES
DIFFICULTES DU DEVELOPPEMENT

Nous n'avons pas l'intention de dire que l'isolement national entraîne nécessairement la stagnation économique mais nous devons néanmoins constater que cet isolement, même s'il ne saurait expliquer toutes les insuffisances signalées, accroît les difficultés inhérentes à toute politique de développement. Nous le constatons dans chacun des secteurs que nous avons précédemment passés en revue

§ 1 - Les difficultés de l'industrialisation dans l'isolement

De très nombreux économistes ont souligné dans les dernières années combien la "petitesse" des nations sous-développées constituait un obstacle à l'industrialisation. Les documents que nous avons pu consulter provenant de chacun des 4 États ou même d'organismes internationaux parfois, prenant acte de ce que les États sont effectivement séparés et sans chercher à savoir s'il pourrait en être autrement, s'appuient essentiellement sur cette constatation pour laisser se répandre cette sorte d'opinion admise qu'il ne peut y avoir de véritable industrialisation des 4 États.

Notre enquête a fait ressortir trois aspects principaux de cette difficulté :

A - La surcapacité de l'industrie du Cap Vert

Nous ne reviendrons pas sur ce fait bien connu que l'industrie du Cap Vert s'est construite en fonction des dimensions de l'A.O.F., plus exactement de la part du secteur monétaire de cet ensemble qu'elle pouvait facilement ravitailler. La loi-cadre, l'arbitrage des capitaux privés entre Abidjan et Dakar, l'isolement progressif du Sénégal de ses voisins les plus proches à l'exception de la Mauritanie ont retréci les marchés de ces industries à un point tel que la capacité installée est largement excédentaire.

Certes, nous avons souligné dans le chapitre précédent que la structure de cette industrie n'en faisait pas le noyau possible d'un processus véritable d'industrialisation. Mais les difficultés que connaissaient ces entreprises, et qui apparaissent en particulier dans la stagnation du taux de croissance industrielle depuis 1962, telle qu'elle apparaît dans le tableau 2.5 (page 40), ont pu contribuer à décourager tout autre investissement industriel.

Le Sénégal s'est trouvé dans une situation où la préoccupation première devenait celle de faire tourner ses usines, d'employer au mieux la capacité de production, existante plus que de créer d'autres unités de production, d'autant plus que tant que cet isolement se prolongeait, ces autres industries ne pouvaient disposer elles-mêmes que de débouchés insuffisants.

B - L'impossibilité d'implanter des industries de base dans de trop petites nations

Nous touchons ici probablement à l'aspect majeur des difficultés rencontrées. A supposer qu'une claire analyse des impératifs du développement ait été faite, l'obligation de raisonner dans le cadre de frontières fermées pour ne pas dire hostiles, interdisait de pouvoir envisager l'implantation d'industries de base, celles que nous reconnaitrons comme ayant un rôle stratégique dans l'industrialisation (infra chapitre 6)(1).

Une contradiction existe en effet entre les techniques de ces industries qui nécessitent des productions importantes pour pouvoir être obtenues dans des conditions de prix de revient acceptables et les dimensions des marchés possibles à l'intérieur des frontières nationales (2).

...

(1) Bien entendu, le problème eut de toute manière été posé autrement si les conditions réelles de l'industrialisation avaient été explicitées : on eut alors dès le départ posé la nécessité de la coopération plurinationale ; à la limite, on eut mené les recherches nécessaires pour diminuer les dimensions "normales" des entreprises.

(2) Nous reviendrons au chapitre 7 sur cet effet du progrès technique sur les dimensions des entreprises. Mais notons tout de suite que ce raisonnement s'appuie sur une série d'hypothèses qui ne sont pas toujours explicitées et qui ne sont justifiables que dans le cadre d'un modèle de développement strictement capitaliste :

- la référence au prix dit mondial est considérée comme inévitable, même au cas de dumping évident,
- le raisonnement se fait en termes de "marché" et non de "débouché"
- le marché pris en considération est celui qui préexiste à la création de la firme alors que toute l'expérience prouve que même si l'on veut raisonner en termes de "marché", il faut prendre en considération celui de la période à venir et qui ne peut manquer d'être influencé par le seul fait de la création de la firme, ne serait-ce qu'à cause des transformations de structures qu'elle entraînera.

Bien plus, nous pouvons comprendre en quoi cet isolement peut conduire, si l'on n'y prend soigneusement garde, à recommander par exemple des politiques de substitution d'importations. En effet, obsédé par l'insuffisance des débouchés, l'"expert" préoccupé d'implantations industrielles cherche à déterminer quelles industries disposent d'un marché certain. Or, par évidence, les seuls marchés de produits industriels existant à l'aube du processus de développement et avant qu'il n'y ait d'industrie nationale sont les marchés des produits importés. Dès lors, la méthode couramment utilisée consiste à comparer le "marché" existant et ce que l'on appelle beaucoup trop vite les "dimensions techniques minima" d'une industrie (1). Chaque fois que la seconde dimension est inférieure ou égale à la première, l'expert recommande l'implantation d'une telle industrie. Dans les autres cas, il se croit autorisé à recommander de ne rien faire.

Cet aspect technique peut prendre aussi d'autres formes. Soit une industrie telle que la fabrication des matières plastiques à partir de pétrochimie, à supposer que le débouché des plastiques soit d'un ordre de grandeur suffisant pour permettre à une unité de production de plastiques de se justifier, elle ne pourra être construite que si la raffinerie de pétrole est de dimensions suffisantes pour donner naissance à une pétrochimie. Très concrètement, dans le cas qui nous occupe, la raffinerie de M'BAO est très loin d'atteindre une telle dimension. C'est ici le "débouché" des produits pétroliers qui empêche l'industrie du plastique de naître.

La dimension d'une entreprise, enfin, n'est pas à prendre en considération seule. L'industrialisation découle de la mise en place d'une structure industrielle cohérente d'industries de base qui sont mutuellement liées. A la limite, si un Etat pouvait faire l'effort de mise en oeuvre d'une entreprise, il ne pourrait absolument pas envisager de le faire pour plusieurs à la fois dans les mêmes conditions.

Dès lors, il devient aisé de comprendre pourquoi des Etats peuvent en venir à se satisfaire d'industries entièrement orientées vers l'exportation.

...

(1) L'ambiguïté de cette expression provient de ce que les conditions économiques propres aux pays développés conduisent à chercher constamment à substituer du capital au travail et qu'une telle substitution ne peut se réaliser sans accroissement des dimensions. Si l'on accepte de prendre en considération les conditions propres aux pays sous-développés, ces dimensions techniques minima se présentent bien différemment

C - L'isolement conduit à l'extraversion

En effet, les Etats de la zone qui ont des ressources à exploiter et qui cherchent à en tirer le meilleur parti ne pouvant envisager sauf exception limitée de les valoriser industriellement pour leur propre économie interne sont gravement exposés à tomber dans le jeu des grandes compagnies internationales et à laisser exporter à l'état brut leurs richesses (minerai de fer, phosphates bruts, alumine, arachide). Certes le Sénégal peut envisager de consommer sur place une partie de ses phosphates (projet S.I.E.S.) mais que peut la Mauritanie avec son minerai ou la Guinée avec son alumine.

A supposer qu'un jour, toujours face à ces Etats isolés, les grandes compagnies décident de faire de l'acier en Mauritanie, de l'aluminium en Guinée, l'investissement ainsi effectué ne mettra pas pour autant à la disposition des Etats considérés des noyaux d'industrialisation dans la mesure où les produits seraient nécessairement exportés. L'avantage pour le pays sera dans la disponibilité de ressources fiscales additionnelles et l'éventuelle disponibilité de devises si la grande firme les met à la disposition de l'Etat ce qui, compte tenu des rapports relatifs de puissance, n'est pas évident. Ce sera seulement dans la mesure où ces ressources (fiscales ou en devises), considérées comme une partie du surplus obtenu et remis à l'Etat, seront utilisées pour financer le développement économique interne, que ces exploitations laisseront, indirectement, un effet positif. Mais alors nous nous heurtons toujours, dans ce souci d'intériorisation du développement à la question précédente des dimensions.

Ainsi, la domination de la "grande firme" est plus facile à l'égard de la "petite nation" pour ces raisons et pour bien d'autres souvent analysées en particulier par F. PERROUX et sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir. Mais nous devons souligner que cette domination a une "qualité" différente de celle qui pourrait s'exercer à l'égard d'une nation plus grande. Dans les relations entre les pays industrialisés et les pays sous-développés, nous pouvons déceler depuis quelques années un changement assez significatif. Plutôt que de continuer à vendre des biens de consommation finaux et à s'opposer ainsi à toute création d'industries, les grandes compagnies, les syndicats patronaux, etc... recommandent l'installation dans les pays sous-développés des industries finales, eux-mêmes préférant fournir les machines et les produits intermédiaires. De nombreux avantages en résultent de leur point de vue : les apparences masquent la réalité et le pays sous-développé voyant se créer

des "usines" risque de penser qu'il s'industrialise ; fournissant machines et produits intermédiaires ils continuent à prélever les mêmes marges bénéficiaires (1) ; enfin les véritables foyers industriels des pays développés ne sont nullement gênés par cette politique qui maintient au moins la production des éléments essentiels de leurs économies. . Certes, nous savons bien que de telles implantations ne constituent pas véritablement l'industrialisation et qu'elles sont très gravement insuffisantes. Elles n'en constituent pas moins une modification structurelle susceptible de prolongements (2) si le gouvernement prend ou peut prendre ultérieurement le contrôle de ce qui se passe en orientant les investissements. Le cas récent de plusieurs pays latino-américains témoigne de cette nouvelle attitude. Mais encore faut-il que les grandes compagnies se trouvent devant un "marché" qui les intéresse. La balkanisation de l'Afrique de l'Ouest ne peut même pas laisser espérer ces "miettes".

...

-
- (1) Une étude d'Aldo FERREIRE en particulier fait apparaître pour l'Amérique Latine que si les coûts de production en Amérique Latine sont plus élevés qu'aux U.S.A. cela ne tient pas à la faible productivité physique de la main d'œuvre qui est comparable branche par branche à celle des U.S.A. (si bien que cette productivité par unité monétaire de dépense en salaire est beaucoup plus élevée qu'aux U.S.A. du fait de la faiblesse relative des salaires latino-américains) mais au taux d'intérêt quasi usurié prélevé sur les capitaux prêtés et surtout au prix de cession considérablement élevé des équipements et produits intermédiaires. Il n'est pas étonnant dès lors que le profit apparent en fin de course soit faible puisqu'il a été prélevé clandestinement en cours de route !
- (2) Il suffirait de comparer au sein des 4 États le Sénégal et le Mali (urbanisation, structure des ressources fiscales). Même s'il est encore peu prononcé, ce phénomène de créations d'industries finales a déjà entraîné quelques changements notables.

§ 2 - L'économie rurale elle-même connaît certaines difficultés

L'économie rurale est apparemment le secteur qui pourrait sembler le plus à l'abri de ce genre de difficultés et nous aurons l'occasion de souligner, en particulier dans le chapitre 6, qu'une part importante des impératifs du développement dans ce secteur ressortissent aux politiques "nationales". Nous considérons donc comme particulièrement significatif de trouver ici les répercussions négatives de la balkanisation. D'une part elle conduit à des décisions anti-économiques ou à des impossibilités de réalisations. D'autre part, ici encore, l'isolement des "petits" constitue un avantage réel pour les "grands". Contentons-nous encore de quelques exemples.

A - Les décisions anti-économiques

1 - La littérature (rapports, études, enquêtes de tout genre) soulignant l'importance des courants incontrôlés de bétail et ses conséquences économiques multiples est surabondante : le troupeau est mal géré et le coût de ces déplacements en poids des bêtes est élevé ; le contrôle des epizooties est impossible ; l'orientation rationnelle des courants de trafic ne peut être imposée etc...

Or, on ne saurait imaginer qu'il puisse en être autrement dans le cadre de politiques "nationales" : la longueur des frontières communes est immense pour des États de petites dimensions économiques et le contrôle de ces frontières reviendrait tout simplement au double de ce qu'il pourrait coûter dans le cadre d'une politique coordonnée puisque pour chaque point de passage il y aurait un poste de chaque côté de la frontière. Mais cet aspect étroitement financier n'est peut-être pas le plus grave.

Les points de passage les plus intéressants économiquement ne sont pas nécessairement tels que ce soit à la frontière que le contrôle doit être établi. Bien plus, rien ne garantirait que les deux contrôles pratiquent une politique cohérente entre eux. Enfin la tentation normale étant au prélèvement de ressources fiscales, les éleveurs seraient constamment amenés non à coopérer avec ces contrôles pour l'amélioration de leur troupeau mais à chercher à y échapper. Nous avons pu constater au cours de l'enquête en effet que certains contrôles de courants commerciaux pouvaient avoir l'effet non recherché de faire disparaître ces courants.

Nous voyons même actuellement se dessiner des politiques d'intérêt national qui se comprennent parfaitement alors qu'elles peuvent apparaître anti-économiques à l'échelle de la zone. Nous comprenons très bien que la Mauritanie cherche à garder son troupeau pour elle, ce qui est légitime puisque dans l'état actuel des choses une partie du surplus qu'elle produit est mobilisée hors de ses frontières. Mais cette décision "nationale" risque de créer des difficultés pour le troupeau. Au total, la Mauritanie peut y gagner. Mais chacun y gagnerait bien plus si dans le cadre d'une politique coordonnée une répartition satisfaisante d'un surplus finalement plus élevé se faisait qui permettrait de se trouver en situation meilleure, le troupeau étant au total géré beaucoup plus économiquement.

2 - Nous trouvons une situation analogue dans le domaine de la pêche. En effet, dans l'état actuel des choses, tant pour la pêche maritime que pour la pêche fluviale, chaque Etat a des difficultés à pouvoir envisager de construire lui-même son propre armement, or nous aurons l'occasion de souligner au chapitre 15 la possibilité d'accroître la productivité de la pêche par une amélioration de l'équipement.

Il est inutile de multiplier les exemples de cette nature.

B - La faiblesse relative des "petits"

Les entreprises capitalistes dans tous les pays industrialisés de l'Occident ont compris depuis longtemps que la "grande dimension" est une condition de la puissance. Elles savent que lorsque elle ne peuvent y accéder seules, il est "profitable" de faire cesser un instant une concurrence trop vive et de s'entendre sous une forme ou sous une autre.

Ce qui est vrai de firmes privées est vrai aussi de nations. Dans plusieurs secteurs, les 4 Etats sont plus ou moins concurrents, ainsi pour la pêche, pour l'arachide, éventuellement pour la viande. L'intérêt de constituer un front commun à l'égard de l'extérieur est un élément important d'une politique économique qui viserait à maximiser le surplus afin d'accélérer les rythmes du développement. En l'occurrence l'absence de ce front commun diminue le surplus obtenu du fait de la faible productivité et laisse l'extérieur en prélever la plus grande partie du fait de cette concurrence des producteurs qui ne peut profiter qu'aux consommateurs.

§ 3 - Le coût élevé de services insuffisamment productifs

Il est bien certain que certains services sont d'une nature strictement nationale tels que l'enseignement primaire ou le service de la justice. On ne voit pas en quoi l'isolement national peut créer des difficultés. Bien plus, on ne voit pas en quoi les Etats pourraient se désaisir même partiellement de ces services qui sont essentiels à la construction de la nation.

Mais la construction des Etats nationaux n'exige pas que pour autant tous les services revêtent un caractère national ou bien organisent leur action dans l'ignorance de l'action menée par des services analogues dans les Etats voisins. Il existe au contraire un grand nombre de services qui n'apportent rien d'essentiel à la construction de l'Etat national et qui lorsqu'ils sont conçus dans le cadre d'un Etat national de petites dimensions coûtent relativement très chers sans pouvoir atteindre un niveau satisfaisant d'efficacité.

Contentons-nous d'en prendre deux exemples très différents, à titre d'illustration de cette difficulté.

Le domaine de l'enseignement technique supérieur est caractéristique. Il coûte cher parce qu'il nécessite des locaux et des matériels adaptés, mais surtout parce que le nombre des spécialistes d'une technique déterminée à former chaque année dans un Etat de petites dimensions est rarement susceptible de constituer un effectif suffisant pour permettre un rendement normal de ce type d'enseignement. Dès lors, comme le nombre de spécialités dans lesquelles des techniciens seraient nécessaires est très grand, chaque Etat doit faire des choix, car il ne peut tout faire à la fois. Une double charge résulte ainsi de l'isolement : faible nombre de techniciens formés, coût élevé des techniciens formés. Nous avons rappelé dans le chapitre 2 les conséquences de l'insuffisance des cadres dans la zone des 4 Etats. Certes tout ne serait pas résolu dans la coopération mais certainement des progrès plus importants auraient été rendus possibles.

Nous pourrions faire des observations analogues à propos de l'enseignement supérieur en soulignant en outre que si chaque Etat n'a pas besoin de disposer d'une Université au sens complet du terme, et n'en a pas la possibilité, du moins est-il nécessaire pour lui de bénéficier de la présence sur son sol d'un certain nombre d'éléments d'enseignement supérieur, nécessaires pour alimenter un minimum de vie intellectuelle ce qui est indispensable à la construction nationale. La simultanéité de ces deux exigences ne se résoud que dans la coopération. L'isolement au contraire conduit à la situation présente.

...

Le domaine bien différent des "études" techniques suggère des observations analogues. Actuellement un grand nombre de sociétés d'études diverses interviennent dans chacun des Etats alors que de nombreux problèmes étudiés sont de même nature. Un double gaspillage en résulte. D'une part des études plus nombreuses pourraient être effectuées avec la même dépense totale, d'autre part ces études pourraient bénéficier d'expériences diverses et donc être plus approfondies. Au total le bénéfice retiré d'une dépense donnée est bien plus faible dans le cadre actuel qu'il pourrait l'être dans le cadre d'une coopération.

§ 4 - Les difficultés dues aux différences de situation monétaire

Nous avons décrit au chapitre 2 l'hétérogénéité de la situation monétaire au sein de la zone des 4 Etats. Cet isolement dans lequel ils se trouvent se répercute de trois façons sur leur taux de croissance.

D'une part l'isolement les a conduits à n'envisager leurs relations commerciales que de façon bilatérale au lieu de mettre en place un système d'accord multilatéral de paiement. Ainsi, les échanges entre eux sont rendus plus difficiles, même si nous ne devons pas accepter que l'on se serve de cet argument comme d'un prétexte pour justifier l'absence de coopération. Or, dans bien des cas, l'accroissement de ces échanges constituerait, comme nous le verrons, un gain mutuel : certaines régions s'approvisionneraient plus aisément (riz par exemple) pendant que d'autres trouveraient un débouché au supplément de produit qu'elles seraient susceptibles d'obtenir.

D'autre part, les Etats qui ont décidé de contrôler leur monnaie et de s'opposer à une fuite grave de capitaux ont dû en contre-partie assumer la contre-partie de ce contrôle. Il entraîne nécessairement d'entrer dans un système compliqué d'accords de commerce et de paiement bilatéraux dont le degré d'exécution s'aligne toujours sur le plus faible. Nous n'avons pas à nous étonner de certaines difficultés d'approvisionnement en biens de consommation non essentiels, manifestations de l'effort collectif pour le développement mais les difficultés d'approvisionnements que nous avons notées pour les paysans en biens essentiels et les difficultés d'équipement contribuent à freiner les taux de croissance. Ici encore la coopération ne résoudrait pas tout mais pourrait permettre un assouplissement des contraintes.

...

A l'inverse, enfin, d'autres Etats n'ont pas voulu risquer d'avoir à supporter ces contraintes. Ils subissent aussi le contre coup de l'isolement qui se manifeste pour eux par des fuites de capitaux dont nous avons donné une idée de l'ordre de grandeur par l'absence d'un véritable contrôle de leur politique monétaire et de crédit.

A leur tour ces difficultés rejaillissent sur les précédentes et les renforcent. Les difficultés monétaires poussent à chercher une solution dans l'exportation et incitent à une extraversion accrue des économies, en même temps que l'existence de "monnaies nationales" ne facilite pas la coordination des contrôles de trafic. De même, les divergences monétaires entraînent des différences notoires dans les structures de prix rendant plus difficile les échanges officiels mais encourageant des échanges clandestins. Nous pourrions multiplier à l'infini de tels exemples du caractère cumulatif de ces difficultés nées de l'isolement.

Bien plus, nous ne pouvons pas nous contenter de les analyser dans une perspective statique. Notre enquête nous a montré que les isolements nationaux, loin d'avoir tendance à se résorber, se renforçaient sans cesse sous la pression de forces centrifuges que nous devons rapidement signaler.

SECTION II - DES FORCES CENTRIFUGES MULTIPLES ACCENTUENT L'ISOLEMENT

Nous ne pouvons espérer qu'un phénomène spontané de coopération apparaîtra car les premiers éclatements ont donné naissance à (ou libéré) des forces centrifuges puissantes qui ont tendance à se renforcer de période en période. Elles ne sont pas invincibles mais le mouvement d'isolement se nourrit de lui-même en quelque sorte, comme il arrive fréquemment dans le domaine économique.

Ces forces centrifuges ne sont pas exclusivement d'ordre économique. Des conflits ou des oppositions idéologiques ou politiques ont pu les renforcer à tel ou tel moment. Il ne nous appartient pas ici de les analyser, ce qui nécessiterait toute une analyse de science politique qui nous entraînerait trop loin.

Si nous nous limitons aux forces centrifuges de nature économique, et encore aux principales d'entre elles, une distinction s'impose entre celles qui trouvent leur origine à l'intérieur même de la zone et celles qui proviennent de l'extérieur. Le pouvoir que les décisions des gouvernements peuvent exercer à l'égard des unes et des autres n'est pas identique. Si les gouvernements peuvent contrecarrer les forces d'origine interne, celles qui proviennent de l'extérieur constitueront toujours une menace à l'égard de laquelle la vigilance sera nécessaire en permanence pour éviter que les efforts de coopération ne soient remis en cause.

§ 1 - Les forces centrifuges d'origine interne

La réalité économique se caractérise en ce qu'elle forme un tout dont les différents éléments ne peuvent être isolés sans arbitraire. Dès lors, l'évolution dans un secteur entraîne une série de répercussions en chaîne sur les autres secteurs. A partir d'une impulsion initiale, le mouvement continue sur sa lancée par une succession d'adaptations structurelles.

Ainsi l'ensemble des phénomènes liés, monnaie, échanges, prix a contribué à orienter chacun des États dans une voie propre différente de celle des voisins. Les importations se font des régions du monde d'où il est plus facile d'importer, compte tenu des accords de clearing, c'est-à-dire sans qu'aucune coordination ne puisse avoir lieu entre les 4 États. Dès lors, les exportations ne manquent pas d'en être infléchies. Les prix eux-mêmes s'adaptent mais sont aussi à l'origine de nouvelles adaptations divergentes.

...

Les investissements d'infrastructure eux-mêmes sont déterminés par les courants d'échanges acceptés ou recherchés. Ils servent en Guinée, en Mauritanie et au Sénégal à drainer les produits vers la côte beaucoup plus qu'à intérieuriser le processus de développement. Le Mali le ressent de façon particulièrement grave mais chacun des autres États aussi dont l'économie se tourne de plus en plus vers l'extérieur.

Les réformes de l'enseignement qui pourtant visent toutes en théorie à des objectifs analogues se réalisent selon des voies différentes : la coopération pour la rédaction de manuels scolaires, pour la formation des maîtres devient de plus en plus difficile, les progressions n'étant même plus les mêmes.

Les types de formation donnée aux techniciens ou les options prises dans des domaines tels que la santé conduisent à des attitudes divergentes qui rendent difficile une coopération dans la formation des personnels.

Plus nous allons et plus le champ des coopérations immédiates se restreint. Ceci ne signifie pas qu'un certain nombre de décisions qui contribuent à renforcer cet éclatement ne soient pas justifiées en soi. Elles le seront même de plus en plus compte tenu des enchaînements que contribue à créer chacune des décisions prises. Mais si justifiées individuellement soient-elles, elles n'en contribuent pas moins à créer une situation globale de plus en plus grave. Le temps travaille contre la coopération d'autant plus que des forces centrifuges d'origine extérieure viennent renforcer ces forces internes.

§ 2 - Les forces centrifuges d'origine externe

Les 4 États sont des pays relativement faibles par rapport aux grandes puissances. Ils ne peuvent pas ne pas être influencés parfois très profondément par les comportements de celles-ci. Trois aspects de ces forces extérieures nous paraissent devoir être soulignés, entre autres :

A - La domination des grandes firmes et l'extraversion des économies.

Si la faiblesse des économies de chacun des États peut expliquer cette domination et partiellement au moins s'expliquer par elle, ils subissent en outre le fait que les grandes firmes dominantes ne sont pas les mêmes, qu'elles ont des intérêts ou des préoccupations différentes.

Aucune raison n'existe pour que les groupes qui contrôlent la raffinerie de M'BAO prennent - en matière de chimie par exemple, des décisions convergentes avec celles qui seraient prises par les groupes qui s'intéressent au Konkouré. Non seulement il n'y a aucune raison pour que les groupes - MIFERMA ou autres - qui s'intéressaient à une fabrication d'acier en Mauritanie s'intéressent à son utilisation sur place pour l'industrialisation des 4 Etats mais il n'y a aucune raison pour qu'ils prennent des décisions convergentes avec celles des groupes qui s'intéresseraient éventuellement à une production d'acier en un autre point de la zone.

Non seulement la domination des grandes firmes renforce l'extraversion des économies mais elle le fait en outre en ordre dispersé ou contradictoire.

On peut compter sur ces grandes firmes pour ne pas chercher à faciliter une coopération entre les 4 Etats qui diminuerait leur puissance relative d'autant plus grande que les Etats sont isolés.

B - La volonté de certaines grandes puissances

Certaines économies extérieures puissamment industrialisées exercent encore, par leurs grandes firmes, par leur politique commerciale ou monétaire, par leur aide financière ou technique, une influence non négligeable au sein d'une partie au moins de la zone. Elles auraient pu contribuer au rapprochement et à la coopération si elles avaient souhaité ou accepté par exemple des négociations collectives au lieu d'imposer des négociations bilatérales, justifient ainsi le mot de F. PERROUX : "les grandes puissances favorisent les coalitions qui les servent et s'opposent victorieusement à celles qui les gênent".

Il en va de même, d'une certaine manière, des organismes d'aide multi-latérale.

On ne soulignera jamais assez que l'attribution de l'aide à chaque nation prise individuellement rend très difficile entre ces nations une politique de coopération efficace : chacun espère pouvoir obtenir plus en adoptant tel ou tel comportement ; aucune procédure n'est prévue pour des opérations communes. De ce point de vue le Comité Inter Etats pour l'Aménagement du Bassin du Fleuve Sénégal prouve l'efficacité de la formule. Il a pu obtenir un financement important pour une opération qui n'était à la taille d'aucun Etat. La leçon vaut d'être retenue d'autant plus qu'elle montre qu'il est possible - lorsque la volonté consciente et concrète s'en manifeste - de vaincre ces forces externes.

...

C - La concurrence des grandes puissances

De nombreuses grandes puissances interviennent dans la zone. Nous n'avons pas à juger de leurs stratégies propres mais l'enquête permet de constater que ces stratégies ne sont pas convergentes ou ne poussent guère à la coopération. Il suffit par exemple de constater que les usines installées grâce à cette aide dans les différents États de la zone sont plus concurrentes que complémentaires.

Il est devenu naturel que l'aide financière s'accompagne d'une obligation d'acheter dans le pays qui aide et l'on voit ainsi se différencier les équipements (par exemple le parc routier) avec toutes les conséquences qui en découlent pour une coopération éventuelle. Le cas des engins de transfert aériens est caractéristique. Les équipements y sont tellement diversifiés qu'il est impossible d'envisager le moindre service commun qui aurait pourtant permis des économies sensibles sur un des chapitres les plus coûteux pour les compagnies aériennes.

A ce même souci de concurrence, nous devons attribuer le fait qu'il est plus facile de faire financer des projets d'investissements spectaculaires que des opérations moins voyantes mais plus efficaces. Nous avons constaté que dans chaque État certaines difficultés apparaissaient de ce point de vue dans les mêmes secteurs.

Ces forces centrifuges externes ne disparaîtront pas du fait d'une décision des 4 États mais elles auraient nettement moins de prix si les États décidaient entre eux de vaincre les forces centrifuges d'origine interne et de coopérer. Mais il faut pour cela une décision ferme de chacun. En effet, le processus actuel d'approfondissement des isolements doit d'abord être stoppé. Les forces en effet tendent sans cesse à les renforcer, accroissant les difficultés de chacun et les poussant donc à s'enfermer sur eux-mêmes à la recherche de solutions propres à des problèmes spécifiques en effet mais qui ne peuvent trouver leur solution que dans une coopération avec les voisins. C'est en effet un fait bien connu que la stagnation a tendance à renforcer l'isolement du pays.

Ainsi, la nécessité de la coopération entre les 4 États commence à apparaître, se dégagant en quelque sorte d'un point de vue négatif d'une réflexion sur les causes de la stagnation actuelle. Mais cette première approche ne suffit pas. Nous allons voir qu'elle apparaît encore plus essentielle d'une analyse des impératifs du développement.

...

T I T R E I I

LES IMPERATIFS D'UN DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE RAPIDE

LES IMPERATIFS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RAPIDE

L'enquête n'avait pas pour objet, ne pouvait avoir pour objet de nous amener à rédiger un "traité du développement économique" et loin de nous l'idée de le faire. Mais nous ne pouvions pas pour autant nous contenter de descriptions partielles sans aucun point de référence et précisément l'enquête et le dépôt systématique d'un nombre considérable de documents, d'études, de rapports nous a permis de prendre conscience de deux graves dangers.

D'une part il est vrai, et nous l'avons largement constaté, que chacun des pays de la zone est affronté à une multitude de problèmes concrets. Certes, à eux tous réunis, ils constituent le sous-développement, mais la réalité concrète de celui-ci n'est appréhendée qu'à travers chacun de ces faits. Dès lors, chacun des responsables dans son secteur cherche à résoudre pour lui-même le problème dont il a la charge sans nécessairement voir la répercussion sur la totalité de la vie économique nationale, et les chocs en retour sur son propre problème, des solutions qu'il adopte. Si son problème était isolé ou isolable, la solution qu'il lui apporte serait probablement juste. Elle ne peut l'être dans la mesure où la solution d'un problème déterminé dépend d'une multitude d'actions cohérentes dans tous les secteurs liés directement ou indirectement à ce secteur particulier. Nous devons tenter d'éviter ce risque et l'enquête nous l'imposait puisqu'elle était globale. Nous devons donc dire comment s'articulent chacun des secteurs les uns avec les autres, bien voir qu'il n'y a pas de théories particulières de l'investissement, du prix ou du commerce international mais une théorie générale au sein de laquelle s'articulent les analyses spécifiques de chacun de ces chapitres.

Le second danger tient à un dilemme permanent dans tous les documents analysés et qu'il nous paraît essentiel de dépasser au risque de s'enfermer dans une impasse. Certes, plus personne ne nie, hors quelques libéraux anachroniques, la spécificité du phénomène du sous-développement mais cette reconnaissance reste abstraite quand on continue à utiliser des théories particulières (le rôle du prix par exemple) comme si elles gardaient leur validité en dehors de leur liaison implicite avec telle ou telle théorie générale de la croissance. On fait, bien trop souvent, comme si l'exigence d'une théorie spécifique de la croissance (reconnue par tous) n'entraînait pas l'exigence d'autres théories particulières ou, du moins, la mise en place d'autres mécanismes de liaison entre ces théories particulières et la théorie générale.

De ce point de vue les responsables africains ont raison de souligner qu'il s'agit de théories "importées", "inadaptées" au contexte africain. La tentation est alors, par suite d'un juste refus d'un comportement théorique abstrait, de refuser toute théorie et de retomber dans un empirisme excluant une vision globale. Paradoxalement cette seconde attitude qui se veut la négation de la première la rejoint car dans cette attitude empirique il n'existe plus que des problèmes particuliers qu'il faut résoudre l'un après l'autre.

Il nous semble que cette question essentielle peut et doit être prise autrement.

Nous assistons en Afrique de l'Ouest à cette chose passionnante qu'est l'apparition -si embryonnaire qu'en soient les formes- d'une nouvelle pratique économique. Par pratique économique, nous entendons désigner non pas l'assemblage plus ou moins cohérent des diverses mesures de politique économique, mais la logique interne (parfois diffuse, parfois même implicite ou non-révélee) qui rattache ces mesures les unes aux autres, leur structure théorique. On voudra bien admettre que l'existence d'une sorte de pratique théorique n'a rien de paradoxal, à partir du moment où le contenu concret d'un ensemble de mesures tend à relever de la même logique commune, logique qui est un fait de l'ordre théorique. En ce sens, on peut dire que le libre échange, le protectionnisme, la politique d'import substitution sont des exemples de pratiques théoriques.

Le besoin de cette pratique naît en Afrique au sud du Sahara, de la spécificité des problèmes d'industrialisation qui s'y posent. Certes, l'Afrique de l'Ouest n'est pas séparée du reste du monde par une quelconque muraille de Chine. Quand on examine séparément chacun des termes de ce que l'on appelle le sous-développement africain, on n'y découvre rien de qualitativement (sinon quantitativement) différent de ce que l'on observe ailleurs. Et pourtant, si l'on essaie de prendre une vue d'ensemble de ces éléments, de les examiner non plus dans leurs individualités mais dans leurs liaisons réciproques, on s'aperçoit qu'ils forment une structure neuve de réalités, quelque chose qui ne se retrouve pas ailleurs exactement sous la même forme.

Il est devenu banal d'observer que le tout n'est pas toujours la somme des parties, que deux et deux ne font pas toujours quatre. Aussi n'insisterions-nous pas si, outre la reconnaissance de ce fait, on en avait la connaissance.

En avoir la connaissance signifie donner à la pratique économique en voie de gestation en Afrique de l'Ouest, sa théorie. Car le fait est là : qu'il s'agisse de la coopération agricole,

...

des méthodes de planification, des relations entre le secteur agricole et le secteur industriel, des procédures de relations économiques entre États Africains, il naît des problèmes et il se cherche des solutions en dehors des théories économiques dominantes. Ce phénomène n'a en soi rien d'insolite ni de dramatique. La pratique économique précède toujours la théorie. Nous ne nous en étonnons que parce que, trop souvent, nous oublions de quelles pratiques sont issues les théories, et que nous octroyons à ces théories une sorte de vie propre, en partie factice. En perdant de vue ce qui fait l'unité de ces théories -leur correspondance avec la pratique-, nous les privons de ce qui fait leur force essentielle, c'est-à-dire leur logique interne.

Si ces remarques sont fondées, elles expliquent en partie l'échec des théories économiques courantes appliquées au milieu africain. La pratique africaine en voie de formation qui est toujours nécessairement localisée (enracinée dans un milieu géographique, sociologique...) ne peut s'appuyer ni sur une théorie générale de la croissance qui ne lui fournit pas les données théoriques particulières dont elle a besoin, ni sur les théories particulières courantes qui s'appuient sur un autre contexte d'industrialisation.

L'issue de cette situation réside bien évidemment dans une meilleure adéquation entre la théorie générale de l'industrialisation africaine et les théories particulières. Qu'on ne se méprenne pas : il ne s'agit pas d'édifier d'une part une théorie générale, d'autre part des théories particulières, il s'agit de ne jamais perdre de vue le lien étroit qui relie tout problème particulier au problème général de l'industrialisation.

Il n'est pas en effet paradoxal que nous trouvions tout de suite ce problème central de l'industrialisation. Certes, l'industrialisation n'épuise pas la totalité des aspects du développement mais elle en est le moteur à condition bien sûr de ne pas la définir comme la simple juxtaposition d'une collection d'industries sans lien les unes avec les autres ou avec leur environnement. Or, cette définition est implicitement très répandue. On dit trop vite d'un pays qu'il s'industrialise quand il crée des industries quelles qu'elles soient et ceux qui parlent d'industrialisation trop souvent n'envisagent que des implantations industrielles isolées, une usine d'allumettes ici, une raffinerie à côté, une usine de tissage plus loin. L'industrialisation ne se réduit pas à cela.

L'industrialisation ne peut se concevoir que comme un processus et un processus global de restructuration de l'ensemble de la société. Ainsi définie, l'industrialisation est distincte des industrialisations historiquement observées. Ces industrialisations ont été des actes ou des complexes d'actes spontanés, à

horizon économique et humain limité. La restructuration de la société, dans nombre de ces cas historiques, en est résultée pour ainsi dire de surcroît, sans être attendue ni prévue, et encore moins organisée. De ce fait, le coût social et humain de ces industrialisations a été (et demeure) extrêmement élevé, et leur efficacité lente et incomplète. L'industrialisation au sens où nous l'entendons, implique un minimum de cohérence entre le mouvement de l'industrie et le mouvement de la société. Elle est, si l'on veut, la prise en considération des répercussions lointaines de l'acte industriel, la prise de conscience de son contenu multidimensionnel, prise de conscience qui est le seul moyen de minimiser les coûts que nous évoquions, d'accroître et d'accélérer son efficacité. Pour prendre un exemple, le fait de mettre l'accent sur l'industrialisation ne signifie pas que l'on choisit de "privilégier" l'industrie par rapport à l'agriculture, puisqu'il implique au contraire, que l'on mette l'accent sur les possibilités (à terme en Afrique de l'Ouest) de l'industrialisation de l'agriculture.

L'optique que nous avons choisie explique que, l'industrialisation étant un mouvement total du corps social, il soit nécessaire d'examiner la mise en place d'industries dans leurs connexions avec le reste de l'économie et de la société. Nous ne comprenons pas l'attitude qui consiste à aborder l'étude des problèmes industriels en soi, comme si ces problèmes (et les solutions qu'on leur donne) ne se reliaient pas immédiatement et directement au développement de l'agriculture (activité fondamentale de l'Afrique de l'Ouest), au type de relations entre l'agriculture et l'industrie, au mode de liens économiques avec le reste du monde.

Dans les notes qui suivent, nous proposons donc une méthode d'approche de l'industrialisation qui peut, certes, être discutée, mais qui ne peut l'être valablement que si la logique de la discussion elle-même tient le plus grand compte de la vision totalisante de la méthode, et porte sur ce qui en est le coeur : la cohérence interne du schéma d'articulation proposé.

L'analyse économique a pris l'habitude de nous enfermer dans des dilemmes : certains disent que le développement doit partir de la croissance de l'agriculture parce que la masse de la population est agricole et pense que l'agriculture représente la part dominante du Produit National. Mais ils ne se préoccupent pas des conditions de cette croissance alors qu'elle est pourtant étroitement liée à la disponibilité de produits d'origine industrielle (engrais, outillage). D'autres répondent à ce schéma simpliste par une autre simplification : le développement se fait par l'industrie sans se préoccuper davantage ni de l'entraînement de ce secteur sur les autres activités, ni des conditions de financement de cette industrie.

La réalité est plus complexe : l'accroissement des productivités agricoles est lié à l'existence d'une base industrielle et celle-ci ne peut se constituer sans un financement qui ne peut provenir que du surplus agricole mobilisé et sans un débouché qui lui est au moins partiellement fourni par l'agriculture qui se transforme.

Dès lors, le premier problème est bien d'accroître et de mobiliser ce surplus agricole et de l'utiliser efficacement pour construire l'industrie. Par le fait même nous n'opposons pas comme une contradiction inéliminable le développement et l'élévation des niveaux de vie parce que, sous réserves de modifications de structures de la consommation pour faire place d'emblée aux consommations collectives de développement, cette augmentation du surplus agricole passe par une augmentation du niveau de vie paysan, le planificateur ayant à en déterminer les rythmes et les délais en fonction des nécessités de l'ensemble de l'économie. Bien entendu dans les quatre États l'extraction minière dès maintenant, puis l'industrialisation si elle se réalise efficacement, constituent d'autres sources de surplus.

Cette élimination de faux dilemmes ne signifie pas qu'aucune "contradiction" n'existe et le planificateur aura constamment des choix à faire. Il n'optera pas entre l'industrie et l'agriculture globalement pour l'une contre l'autre mais il choisira les opérations agricoles et les opérations industrielles convergentes d'étape en étape. Il n'optera pas globalement pour l'élévation immédiate et sans réserve des niveaux de vie ou contre elle mais il aura à chaque étape à déterminer le possible et le nécessaire dans le cadre d'une vision globale et à long terme.

Tous les documents que nous avons pu consulter au cours de l'enquête soulignent que le "manque de capital" est l'un des obstacles majeurs au développement ouest-africain. Certes, nous ne nions pas les difficultés naissant du manque de cadres, de l'état de santé des populations, etc... mais elles-mêmes ne se séparent pas du problème premier de l'accumulation; nous ne pouvons poser clairement la question de l'accumulation dans les quatre États sans tenir compte des spécificités de l'économie africaine, si nous ne voulons pas retomber dans l'impasse des théories inadap-
tées. Nous aurons donc à consacrer un 1er chapitre à l'accumulation (chapitre 4).

...

Cette accumulation se réalise par la mobilisation efficace du surplus ce qui implique une politique, nécessairement agricole, de maximation et de mobilisation du surplus. En ce sens l'agriculture ne peut être isolée du reste de l'économie et toute politique efficace d'industrialisation s'appuie sur une politique agricole qui fera l'objet du Chapitre 5.

Cette politique agricole débouche à son tour et nécessairement sur l'industrie ; elle l'appelle et la rend possible. Ceci se résoud dans l'utilisation efficace de la part mobilisée du surplus. Nous en ferons le chapitre 6.

Il nous restera alors à étudier dans le chapitre 7 les conditions de cette politique d'ensemble ce qui nous fera rejoindre les plans et débouchera obligatoirement sur les nécessités de la coopération régionale, introduisant ainsi à notre titre III et à l'ensemble de notre rapport.

*

...

CHAPITRE IV

LA NECESSITE PREMIERE DE L'ACCUMULATION INTERNE

SECTION I - DEFINITIONS

Nous définissons l'accumulation comme le processus de développement de la capacité de production d'un pays ou d'un groupe de pays. Cette définition banale et apparemment simple, recèle plus de difficultés et de complexités qu'il n'apparaît au premier abord.

On raisonne encore très généralement, dans les pays occidentaux, à partir de concepts comme la consommation, l'épargne, l'investissement (1). Bien qu'ils soient discutables et discutés en économie développée, nous comprenons pourquoi ils ont surgi et quelles fonctions théoriques ils remplissent. Ils correspondent à une économie où les actes d'investir, d'épargner, de consommer s'accomplissent par l'intermédiaire d'une certaine division du travail au sein de la population (y compris la population institutionnelle), et revêtent un contenu monétaire. Dans ces conditions, il est normal que se soit développée l'idée que l'accumulation et l'investissement sont des termes identiques, que l'accumulation est ce qui n'est pas consommé, et que ce qui est consommé n'est pas disponible pour l'accumulation. Dans les sociétés développées où la satisfaction des besoins élémentaires de la population est normalement assurée et où, par conséquent, la croissance est assurée moins par l'entretien de la force de travail humaine que par l'accumulation des "choses" (des machines, des appareils productifs...) on en vient à affirmer que le développement économique dépend moins de l'entretien de la force de travail humaine que de l'accumulation des "choses".

Cette attitude peut, peut-être, s'expliquer dans les sociétés développées où la satisfaction des besoins élémentaires de la population est normalement (sauf exception cependant non négligeable) assurée et où l'on est frappé de l'efficacité que confèrent

...

(1) Nous n'abordons pas ici les discussions théoriques dans les pays développés eux-mêmes. Si c'était le cas, nous aurions à nuancer notre observation en signalant qu'en France notamment, l'approche "classique" n'est pas la seule et qu'il existe des économistes qui raisonnent à partir du travail et de l'innovation.

les "choses" au point d'oublier l'importance des hommes qui les conçoivent, les fabriquent et les font fonctionner. Il est alors peut-être normal que l'antithèse consommation-investissement ait la vie dure. On peut certes, dès maintenant, prévoir le moment où l'homme, par opposition aux "choses", prendra une nouvelle importance dans le mécanisme de la croissance. A cette "prévision" correspondent les tentatives "d'élargir", "d'assouplir" la notion d'investissement et d'y inclure certaines dépenses de "consommation" comme l'enseignement, la recherche, etc... Mais la suprématie des "choses" n'est pas réellement menacée, et c'est pourquoi l'investissement et la consommation continuent à se comporter en frères ennemis.

Mais quand on regarde ce qui se passe dans les sociétés africaines, on s'aperçoit qu'une telle optique n'a qu'une utilité relative et peut même présenter des dangers considérables, dans la mesure où elle est étroitement liée aux problèmes particuliers des pays industrialisés. Les besoins élémentaires sont encore à assurer et le stock de "choses" est encore trop peu important pour que l'on ne soit pas contraint d'accorder une attention essentielle aux conditions dans lesquelles s'exerce le travail de l'homme et à l'amélioration de ces conditions.

Les accroissements de productivité y sont beaucoup plus liés à l'amélioration de la nourriture, de la santé et de l'éducation qu'à l'accumulation de "choses". Dès lors nous sommes contraints de rejeter des concepts qui conduisent nécessairement à opposer consommation et investissement.

Nous devons admettre que l'accumulation ne se confond pas avec l'antithèse consommation-investissement. Une fraction importante de la consommation fait partie intégrante du mécanisme même de l'accumulation. Pour ne prendre que les trois domaines classiques de la nourriture, de la santé et de l'enseignement, il est évident que toute amélioration du statut humain dans ces domaines influe directement et immédiatement sur la production ou sur la capacité de production, précisément parce que le statut humain se situe en-dessous du minimum de consommation compatible avec une politique d'industrialisation soutenue. C'est là quelque chose de facile à comprendre, et presque de banal. Mais c'est une banalité dont on n'a pas tiré les conséquences théoriques, dans la mesure où l'on persiste à exclure toute la consommation du mécanisme de l'accumulation.

En particulier, ceci nous conduit à la nécessité de disposer, non pas de deux, mais de quatre concepts de base :

...

- "La consommation incompressible", celle qui est nécessaire pour assurer la survie de la population et le fonctionnement de l'économie à son rythme actuel, excluant tout développement. Nous pouvons l'appeler consommation nécessaire ;
- "La consommation de développement", c'est-à-dire l'ensemble des biens et services qui sont indispensables pour assurer le développement de l'économie parce qu'ils constituent à la fois des progrès dans le niveau des satisfactions et la condition d'un accroissement de la capacité de production de la force de travail ;
- "L'investissement", c'est-à-dire l'accroissement du stock de "choses" (machines, appareils de production) à la disposition de l'ensemble de l'économie ;
- "L'accumulation", définie, en première approximation, comme la somme de la consommation de développement et de l'investissement (1).

La tâche du planificateur devient donc sans ambiguïté la maximisation de l'accumulation. Ensuite, il lui faut établir les critères de partage de cette accumulation entre la consommation de développement et l'investissement. Ce problème de critères se pose à la fois parce que l'investissement et la consommation de développement se définissent l'un l'autre (dans leur niveau et dans leur structure), et parce que ce lien de réciprocité n'a rien de mécanique et laisse place à une autonomie relative de l'un et de l'autre. Le fait que la consommation et l'investissement ne soient pas nécessairement antagoniques ne signifie certes pas qu'il ne se pose plus de problème d'arbitrage et de choix en la matière. Nous sommes très loin de croire à une quelconque harmonie préétablie dans ce domaine, et c'est précisément pourquoi nous préconisons l'investigation soigneuse des affectations fondamentales des fonds d'accumulation. En particulier il sera nécessaire d'explorer le contenu de la notion de consommation de développement, ce qui mettrait l'économie en liaison avec toutes sortes d'autres disciplines (médecine, pédagogie...).

...

(1) Bien entendu nous excluons par principe un secteur de la consommation actuelle des pays sous-développés qui ne se confond ni avec la consommation nécessaire, ni avec la consommation de développement ou l'investissement : les dépenses inutiles ou parasitaires, qu'elles soient privées ou publiques. La planification du développement postule une lutte efficace pour la disparition absolue de ces dépenses.

Ces critères de partage doivent reposer sur une comparaison de l'importance à donner dans l'industrialisation aux "choses" d'une part, aux hommes d'autre part. Le but est d'obtenir la productivité sociale maximum. Ceci implique que le planificateur puisse déterminer, dans cette optique, ce qui doit être consacré à la formation technique, culturelle, humaine, du producteur lui-même, et ce qui doit être consacré à son équipement en biens de production.

Bien qu'il ne soit pas question de nier à l'Afrique le droit d'avoir des machines (c'est tout le contraire), il est essentiel, pensons-nous, de comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une quelconque "maturité" économique pour voir l'homme lui-même devenir un élément fondamental de l'accumulation.

Les études sur la mesure et l'importance de la consommation de développement devraient prendre en compte un certain nombre d'éléments qualitatifs, et avoir pour objectif la fixation de normes quantitatives de la consommation de développement dans le domaine de la santé, de la nourriture, etc... Bref, il s'agit de faire scientifiquement ce que le moujik russe d'autrefois faisait "spontanément", c'est-à-dire adapter son menu à l'effort de travail à fournir. Il n'y a pas d'autre moyen d'organiser l'accumulation. Le problème n'est pas de déterminer d'abord ce qu'il faut investir en fonction d'un objectif de planification donné, et d'en déduire par différence ce qui reste pour la consommation, le problème est de déterminer ce qui est disponible pour l'accumulation, et de co-déterminer l'investissement et la consommation développement. En ce sens précis, les objectifs de niveau de vie sont aussi, en Afrique, des moyens de la planification (profitons-en pour ajouter que toutes les distinctions classiques entre objectif et moyen du plan doivent être repensées dans le contexte africain). Loin de réconcilier artificiellement consommation et investissement, cet effort de recherche pose un problème difficile de partage entre l'un et l'autre, mais il le pose sur un autre terrain que le terrain occidental.

En posant en ces termes l'objectif central de la maximisation du surplus disponible pour l'industrialisation, nous dépassons nécessairement le dilemme "beurre ou acier" sous ses formes rudimentaires : maximiser le surplus économique aux dépens de ce que nous avons appelé la consommation nécessaire, serait évidemment une absurdité économique, puisqu'elle aboutirait à mettre en place un processus de régression de la société.

Nous rejoignons ici les analyses les plus modernes du développement (celle en termes de "modèles sectoriels") qui démontrent qu'il n'est plus possible d'opposer la croissance du secteur des biens de production à celle du secteur des biens de

consommation, comme s'il s'agissait de deux réalités antagoniques et non (moyennant l'adoption de l'horizon de temps approprié) de deux réalités liées. Si une telle optique de maximation est adoptée, le danger subsiste mais sous une autre forme : celle d'une répartition irrationnelle des fonds d'accumulation entre l'investissement et la consommation de développement. Maximiser l'accumulation ne signifie pas, en effet, maximiser l'investissement "classique".

En effet, le concept d'investissement doit à son tour être réexaminé en ses structures internes. Diverses distinctions sont actuellement utilisées dans chacun des quatre États : investissements "stratégiques", productifs, sociaux, somptuaires... Diverses études ont tenté d'élaborer une structuration fonctionnelle des budgets des États en distinguant les dépenses courantes et les dépenses en capital. Parmi celles-ci on sépare études, production, infrastructure, équipements sociaux, etc... Sans méconnaître l'utilité de telles distinctions pour tel ou tel usage particulier, il est manifeste qu'aucune de ces articulations ne correspond pleinement à l'optique de l'accumulation que nous proposons. En particulier la distinction entre investissement directement et indirectement productif doit être conservée, mais recevoir un contenu nouveau (1). Il serait intéressant que les budgets d'État permettent des regroupements de postes permettant d'isoler les dépenses de développement. Tous les investissements "sociaux" ne peuvent pas recevoir le même traitement du point de vue de leur effet sur l'industrialisation, etc...

...

(1) Il n'est pas besoin de souligner que le débat sur le caractère directement ou indirectement productif d'un investissement n'a rien à voir avec la distinction entre les investissements utiles ou inutiles.

SECTION II - LES SOURCES et les FORMES de l'ACCUMULATION

Nous devons dans les quatre États, comme dans la majeure partie de l'Afrique, renoncer à concevoir l'accumulation en termes exclusivement monétaires parce que le surplus économique "naturel" (1) joue un rôle important et que nous devons trouver le moyen de l'intégrer dans le processus de l'industrialisation.

Tout observateur de la réalité des quatre États ne peut manquer d'être frappé par le caractère hétérogène des sources et des formes de l'accumulation. Sur le plan de l'industrialisation, cette hétérogénéité a des conséquences graves, plus graves probablement que le niveau relativement faible de surplus économique : elle aboutit à un blocage du développement. Le surplus économique africain prend essentiellement trois formes : la forme classique d'une "épargne" monétaire, la forme de surplus "naturel", la forme de force de travail totalement ou partiellement inemployée (ce "chômage" revêt lui-même des aspects sociologiques multiples). Il y a là tous les éléments d'une accumulation productive. Pourtant, cette accumulation n'intervient pas, ou intervient peu. Pourquoi ? Essentiellement, parce que les communications entre ces trois formes de surplus ne sont pas ou sont mal assurées. En particulier, il existe une sorte de solution de continuité entre les formes monétaires et les formes non-monétaires de l'accumulation. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail, et nous nous contenterons de poser le problème à partir duquel, selon nous, tout s'ordonne : des moyens existent d'accroître le surplus économique de l'agriculture traditionnelle (encore que ces moyens soient très mal étudiés), mais dans les structures sociales et rurales actuelles, on ne sait pas quoi faire de ce surplus. Il ne débouche ni sur une diversification de la production agricole, ni sur l'intensification des échanges avec la ville, ni sur l'accroissement du capital foncier directement productif. Il est en partie absorbé dans le cadre de la famille élargie, dont le rôle actuel est ambigu et, pour ainsi dire, contradictoire : positif dans la mesure où il maintient en vie une forme de travail potentielle, négatif dans la mesure où cet entretien ne comporte aucune obligation de production.

...

(1) L'adjectif "naturel" n'oppose pas ici ce qui est "naturel" à ce qui serait "artificiel", mais désigne le secteur non-monétaire de l'économie.

Dans ces conditions, on peut être amené à penser que la seule issue réside dans la commercialisation et la monétarisation de l'agriculture traditionnelle. Concrètement, cela signifie la mise en place du modèle classique de développement agricole des pays européens du XVIII^e et XIX^e siècles : disparition de la communauté agraire, émancipation de l'individu par rapport à la famille élargie, départ des "chômeurs" à la ville, développement de l'intérêt personnel, intervention d'une couche intermédiaire de marchands (et d'usuriers), et, à la limite, développement de la propriété privée de la terre.

Ce raisonnement ne manque pas de force, et il est certain qu'il existe dans l'agriculture traditionnelle africaine de nombreuses forces centrifuges qui jouent effectivement dans ce sens. Il se peut même que nous approchions du moment où, en l'état actuel des choses, le processus deviendrait irréversible d'autant plus que ce processus correspond aux intérêts des responsables de fait des décisions. Toutefois, nous devons dire -sans avoir la possibilité d'en donner ici toutes les raisons-, qu'une telle évolution "normale" des choses ne nous paraît pas nécessairement la méthode la meilleure d'industrialisation, en ce sens qu'elle ne peut être qu'un processus lent (si on laisse l'évolution se faire spontanément), et un processus qui comporte de très nombreuses "fuites" du point de vue de l'utilisation du surplus économique pour l'industrialisation. En fait, une telle évolution mènerait à un monumental blocage de l'industrialisation, car les conditions internationales qui aux XVIII^e et XIX^e siècles ont favorisé les pays européens n'existent évidemment pas dans la zone des quatre États aujourd'hui, et jouent même en sens inverse.

Ces remarques seraient un vœu pieux, si ce modèle de commercialisation et de monétarisation de l'agriculture était réellement la seule voie ouverte. La solution de continuité entre secteur monétaire et secteur "naturel" doit certes disparaître un jour. Dans la mesure où l'économie naturelle est aussi une économie fermée sans division de travail et diversification des produits, c'est là un fait d'évidence sur lequel tout le monde s'accorde. Mais le véritable problème n'est pas là, il est dans le fait qu'il est possible de concevoir des méthodes de mobilisation du surplus économique naturel, avant même qu'il n'ait reçu sa forme monétaire classique.

Des exemples historiques d'une telle mobilisation existent : sans remonter à l'Égypte des pharaons, on pourrait évoquer le cas de l'U.R.S.S., celui des communes populaires chinoises, ou celui du Japon de l'ère Meiji. Il n'est évidemment pas question de transposer telles quelles des méthodes profondément liées à un milieu national et social donné. Mais tout le

...

problème dans les quatre Etats comme dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest consiste à découvrir leur propre méthode de mobilisation du surplus économique naturel (problème d'ailleurs étroitement lié à celui des voies d'augmentation du surplus économique).

L'une des tâches fondamentales, et peut-être la tâche fondamentale des planificateurs et des économistes de ces pays est de trouver les lignes de force économique d'une telle mobilisation.

Il est facile de voir qu'instinctivement, la pratique africaine de planification s'attaque à ce problème. C'est le sens de l'investissement humain ou de l'animation rurale. L'analyse critique de ces tentatives a été faite maintes fois, et on peut se contenter d'en évoquer les éléments essentiels.

- Sur un premier point, l'économiste a fort peu de choses à dire : les méthodes politiques de mobilisation humaine ne sont pas au point, et hésitent entre deux pôles, tous les deux anti-économiques : le travail forcé et l'apostolat. Le passé colonial est proche, et sert de repoussoir (il faudra pourtant bien que les quatre Etats découvrent leurs propres formes de discipline collective). L'apostolat est inefficace, et devient dans certains cas un alibi. La difficulté du problème vient de ce qu'il n'est pas possible de faire la moyenne entre les deux méthodes : une telle moyenne n'existe pas. Il n'y a pas de bonne formule technique permettant de remplacer la solution politique de ce problème, c'est-à-dire la démocratisation de la planification (1). Nous pensons que la faiblesse des résultats obtenus par les méthodes de l'investissement humain provient de cette situation.

- Sur un deuxième point, l'économiste a au contraire, beaucoup à dire : chose paradoxale, dans ces pays où tout est à faire, même lorsqu'on dispose d'une force de travail libre, on ne sait pas trop que lui donner à faire. Même une chose aussi

...

(1) La démocratisation de la planification implique notamment que la population rurale soit associée aux mécanismes de décision et d'exécution, qu'elle ne "subisse" pas le plan mais en fasse sa propre affaire, par l'intermédiaire, entre autres, de son auto-organisation. Il est clair que cette démocratisation ne se décide pas par décret mais se construit progressivement, dans ses conditions préalables d'abord, dans la réalité de sa pratique ensuite.

élémentaire que la liste des travaux réalisables par les paysans eux-mêmes dans le cadre de l'économie naturelle (avec appréciation de la pondération à accorder à ces différents travaux dans le cadre de la politique générale d'industrialisation) n'a jamais été faite de manière exhaustive. Le résultat du fait que la structure de l'investissement "populaire" n'a pas été pensée, est que trop d'investissements humains ont été faits en pure perte, pour des raisons que nous n'avons pas la possibilité d'évoquer ici. En outre, le sous-emploi de la population active rurale n'a pas été sérieusement diminué. S'il est pourtant une certitude, c'est qu'aucun développement agricole ne pourra intervenir, si ce sous-emploi n'est pas progressivement éliminé, et si une norme minimum annuelle de travail n'est pas atteinte.

- En troisième lieu, nulle part l'investissement humain, n'a pu être intégré à une vue d'ensemble de la planification et de l'accumulation.

Ce bilan relativement négatif a des causes politiques, sur lesquelles nous n'avons rien à dire. Par contre, il pose un problème économique que nous devons évoquer, la prédominance dans les quatre États quelle que soit l'idéologie qui les inspire d'une conception occidentale, financière et "monétaire" de la planification et de l'accumulation.

La pratique africaine s'attaque au problème avec une théorie qui n'est pas la sienne. Le terme même d'investissement humain est significatif; de même, les essais de chiffrer en monnaie l'importance de cet investissement, tentatives qui n'ont d'autre sens que métaphorique dans le cadre de l'économie naturelle. En vérité, le planificateur n'arrive pas à oublier l'obsession d'un taux unique d'accumulation (ou d'investissement) à contenu monétaire. On exerce l'hétérogénéité des mécanismes d'accumulation, avec une comptabilité nationale "à la française". En un certain sens, ce globalisme est justifié, et remplit une fonction théorique précise. Mais pour le but que nous poursuivons, il serait intéressant de développer parallèlement à la comptabilité monétaire, une comptabilité "naturelle" portant sur les produits et sur les hommes, dont les éléments importants existent déjà d'ailleurs dans les différents plans et dans la méthodologie comptable du Ministère Français de la Coopération (nous faisons allusion aux "comptes d'opération sur biens et services" évalués en quantités physiques avant d'être convertis en monnaie). Le maniement de quantités physiques a, dans des économies mi-naturelles, mi-monétaires, son efficacité propre de planification dont tous les pays qui ont commencé leur développement dans une situation analogue ou comparable, ont tenu compte.

...

Ces observations nous permettent de tirer trois groupes de conclusions sur cette question :

1°- Nous devons admettre au départ l'hétérogénéité des mécanismes d'accumulation. Cela peut mener, on l'a vu, à l'exigence d'une double comptabilité. Mais cela implique en outre de ne pas s'obstiner en vain à chercher des formules-miracle qui devraient permettre du jour au lendemain de transformer une accumulation "naturelle" en une accumulation monétaire de type moderne : ni la femme africaine, ni l'éleveur de la steppe sahélienne n'iront spontanément déposer leurs bijoux, leurs cuvettes émaillées, ou leurs boeufs à la caisse d'épargne.

2°- Il vaut mieux, au contraire, s'efforcer de réunir les éléments d'une politique "naturelle" de l'accumulation. Les multiples problèmes posés par la structure d'une telle accumulation méritent d'être abordés de front. En voici quelques uns, à titre d'exemple : 1. Accumulation individuelle et collective ; 2. Travaux d'intérêt local et régional ou national ; 3. Travaux à long terme et à court terme ; 4. Modes d'intéressement du travailleur : personnel ou collectif, immédiat ou à terme. Ce dernier point est évidemment lié à la nature de l'accumulation naturelle : pur volontariat ou forme d'impôt-travail, système mixte, etc... La solution de ces questions dépend en définitive de la façon dont l'accumulation naturelle s'articule avec la planification globale. Il serait essentiel de ce point de vue de distinguer les cas où les travaux correspondent à la morte-saison agricole, et ceux où ils entrent en concurrence avec le déroulement normal de la production agricole.

3°- Encore faut-il donner son sens à cette accumulation naturelle. Nous avons une production ou une capacité de production plus élevées. Que faire de ce surplus économique ? Nous n'aurons pas avancé d'un pas si, après avoir organisé la formation de ce surplus, nous ne nous occupons pas de son utilisation, c'est-à-dire si nous laissons la répartition du surplus se faire "spontanément". Toutefois, le fait même que la formation du surplus économique ait été organisée offre déjà quelques éléments de la solution du problème. On peut penser qu'elle s'oriente dans deux directions différentes :

a) L'organisation du "troc" à la campagne, Sans attendre la création d'un marché au sens occidental du terme, ni la monétarisation complète de l'agriculture, on peut organiser des échanges de produits sous deux formes : 1. Echanges de produits alimentaires contre produits alimentaires : mil contre viande ou poisson, ou sel... 2. Echanges de produits alimentaires contre produits artisanaux. On peut organiser (il y a des millénaires que la vieille

commune rurale indienne l'a fait) une certaine séparation de l'artisanat et de l'agriculture au niveau du village. Ce serait une erreur que de sous-estimer les progrès de productivité et de division du travail qui pourraient en résulter. Mais qu'est-ce qui nous permet de penser que ce qui est si difficile dans le système actuel, deviendrait ainsi possible ? Prenons un exemple simple : soit un village africain qui n'a pas de forgeron et qui dispose néanmoins d'un surplus suffisant pour entretenir ce forgeron. Son installation effective implique, si elle doit se faire de façon "spontanée", bien d'autres conditions que l'existence théorique d'un surplus économique. Mais les mêmes autorités qui organisent la formation du surplus, peuvent désormais décider, au moins en partie, de l'affectation de ce surplus. Inversement, le fait même de savoir à l'avance à quoi servira le surplus, ne peut que faciliter la formation du surplus lui-même. Il y a jonction de deux mécanismes de décisions, jonction que le marché occidental accomplit également, à condition toutefois qu'il existe. Nous pourrions répéter le même raisonnement à propos des échanges intra-agricoles qui supposent dans bien des cas un mécanisme de décisions jointes en ce qui concerne (par exemple) la construction d'une piste inter-villages et l'accroissement de la production agricole.

Le but de ces actions jointes, est de faire progresser l'agriculture traditionnelle dans la voie de la division du travail et de la diversification des cultures, sans sortir du cadre naturel. C'est d'offrir un terrain solide à une sorte de planification paysanne. Mais si le remède est si simple, que n'est-il davantage employé dans les campagnes africaines ? C'est qu'en réalité il n'est pas simple du tout. Il suppose la mise en place d'autorités locales du développement capables d'obtenir la participation active de la paysannerie à l'effort collectif et disposant du minimum de liaisons avec les autorités régionales et nationales, nécessaire pour intégrer la planification paysanne à la planification globale. On ne crée pas une telle organisation à partir de rien. Tous les régimes qui ont affronté cette tâche l'ont fait à partir d'un certain nombre de leviers sociaux : qu'il s'agisse de la communauté de voisinage (et du fouet) dans l'Egypte pharaonique, des castes en Inde, de l'idéologie socialiste en Chine. Ces leviers sont à découvrir dans les quatre Etats.

b) Tout en reconnaissant la possibilité d'un certain développement "naturel" par les méthodes préconisées, nous savons, bien entendu, que ce développement ne va pas au-delà de certaines limites, qu'il est une formule de transition, et qu'il doit déboucher sur l'industrialisation. Accepter au départ le fait que les mécanismes de l'accumulation sont hétérogènes ne signifie pas adopter une version quelconque d'un dualisme, en vertu duquel la

...

solution de continuité entre le secteur moderne et le secteur traditionnel serait de nature telle que tout progrès passerait par l'extension du secteur moderne aux dépens du secteur traditionnel. Le véritable problème est celui de la modernisation du secteur traditionnel. Encore une observation banale qui a le mérite de nous faire comprendre que notre tâche consiste à découvrir où sont les points de jonction entre les mécanismes naturels et monétaires de l'accumulation. C'est vers l'étude de la complémentarité de ces mécanismes qu'il faut progresser.

- Il est en premier lieu banal de dire que ce que fait le secteur traditionnel en matière d'accumulation n'a pas à être fait par les secteurs modernes. Aucun observateur des quatre États ne s'aventurerait à dire que tout ce qui aurait pu être fait pour économiser des produits et des techniques modernes, l'a été. Ce qui ne veut pas dire que nous condamnons ces pays aux techniques archaïques, et au "gaspillage" de la main-d'oeuvre. Nous pensons que le dilemme "capital-saving ou labor-saving" à l'échelon global où il est posé, est un faux problème. Aucun pays qui se trouve au début de son développement ne peut tout faire soit par la technique moderne, soit par la technique archaïque. Il lui faut trouver un arbitrage aussi rationnel que possible entre ces deux formes de travail, et c'est en général à l'intérieur de chaque branche industrielle ou agricole que ce problème d'arbitrage se pose dans la pratique et doit être rationnellement posé (1). Dans un certain nombre de cas, on peut songer à des combinaisons multiples, pour un produit donné ou un groupe de produits, entre un noyau moderne et un artisanat traditionnel, lui-même susceptible d'être progressivement modernisé.

- Le second point important est l'utilisation du surplus naturel pour l'industrialisation elle-même. Là encore nous ne pensons pas qu'il faille attendre la lente maturation des types classiques de la commercialisation agricole, pour pouvoir songer à cette utilisation. Deux formules existent et ont été utilisées : l'impôt en nature et le contrat d'achat (ou le contrat d'échanges produits industriels contre produits agricoles). De telles formules supposent la réunion d'un certain nombre de conditions :

...

(1) L'analyse des effets d'entraînement plus que celle des propensions ou du multiplicateur classique ressortit à ce problème.

Il est évident qu'un tel système ne peut fonctionner si le centre de planification doit traiter successivement avec chaque famille paysanne. Des niveaux intermédiaires doivent être prévus au moins à l'échelon du village et probablement à l'échelon de la région. Ces niveaux doivent être conçus non pas simplement comme simples centres de stockage, mais comme des organismes de la planification agricole, capables de faire respecter une certaine discipline de la production et de la répartition du produit. Nous verrons dans le chapitre 2 comment cette discipline débouche sur la justification "technique" de notre option en faveur de la coopérative agricole de production. De même, ces autorités agricoles doivent pouvoir négocier avec des unités de distribution de produits industriels aux dimensions adaptées.

La mise sur pied d'un système de contrat suppose qu'on définisse clairement la politique de ces contrats. Cette politique porte d'une part sur la structure des échanges (l'orientation des flux), d'autre part sur le taux des échanges. La structure des échanges est déterminée d'une part par un certain nombre de contraintes (on doit par exemple tenir compte du fait que l'alimentation des villes africaines est plus riche, plus diversifiée, plus "européenne", que celle des campagnes), d'autre part par les traits essentiels de la politique d'industrialisation poursuivie (impliquant, par exemple, la fourniture d'équipements agricoles en échange de produits alimentaires). En ce qui concerne le taux des échanges, nous croyons qu'il doit être fixé à un niveau tel qu'il permette le prélèvement d'une partie du surplus économique de l'agriculture pour l'industrialisation. La fiscalité agricole est d'une utilisation difficile en la matière parce qu'elle manque de souplesse. Le prélèvement par l'intermédiaire des contrats a l'avantage supplémentaire de lier cette forme de fiscalité du développement aux opérations d'équipement de l'agriculture.

Il ne fait aucun doute qu'un tel système de mise en connection de l'accumulation monétaire et de l'accumulation naturelle, n'est pas aisé à réaliser. Il repose sur une mesure correcte du surplus économique disponible, sur la répartition rationnelle de ce surplus entre ses différents usages (consommation du développement et investissement, ville et campagne, etc...), sur l'organisation du flux d'échanges matériels (planification naturelle) délicate à mettre sur pied, etc... La mise en place simultanée de tous les éléments de ce système serait vraisemblablement impossible à réaliser. On peut concevoir une mise en place progressive, en partant de quelques produits choisis (industriels et agricoles) de grande consommation. Le système mis en place

...

devrait en outre être suffisamment souple pour permettre sa "monétarisation" progressive au fur et à mesure que les échanges deviendraient plus denses et plus complexes, et que les contraintes de rareté pèseraient moins sur l'économie.

**

Cette nécessité où nous avons été d'aborder dès maintenant certains aspects que nous retrouverons à propos de l'agriculture, de la commercialisation ou de l'industrie montre bien que la maximisation de l'accumulation peut constituer le pivot autour duquel et par rapport auquel se situe toute l'analyse de l'industrialisation en ses composants spécifiques (relations entre l'agriculture et l'industrie, prix, commerce extérieur, etc...). En outre, on conçoit facilement que dans l'optique choisie, il serait nécessaire de réexaminer certaines idées reçues sur la nécessité d'atteindre un taux national minimum d'investissement avant de pouvoir commencer l'industrialisation (comme le fameux taux net de 10 %). On dit quelquefois que l'Afrique de l'Ouest, en raison du niveau très bas de la productivité du travail, n'a pas encore atteint le seuil et que c'est là la raison essentielle pour laquelle il est encore trop tôt pour songer à son industrialisation. C'est un problème complexe, à la fois en raison de la complexité des circuits de fonds d'accumulation (il existe une sorte de compensation quantitative entre fonds d'accumulation exportés et aide internationale), et en raison de l'insuffisance de nos connaissances en la matière (on n'a jamais tenté sérieusement d'évaluer le surplus économique dégagé par l'agriculture traditionnelle, ou la main-d'œuvre rurale disponible pour des tâches de développement). Les quelques données dont nous disposons (1) montrent néanmoins que le taux brut d'accumulation est loin d'être négligeable, et se compare à ceux réalisés dans des pays semi-développés, et même dans certains pays développés. En outre, il nous paraît ^{plus} important d'insister sur l'existence de seuils sectoriels d'investissement (le problème est alors lié à celui de la structure d'industrialisation) que sur l'existence problématique d'un seuil global de l'accumulation.

...

(1) Et dont nous connaissons bien le caractère aléatoire. Au surplus, le problème n'est pas tant de savoir combien les quatre Etats accumulent que d'analyser la nature de cette accumulation et de voir en quoi elle est actuellement inadaptée aux tâches d'industrialisation.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE AGRICOLE : MAXIMER LE SURPLUS

ET SA PART MOBILISEE

L'organisation de la liaison entre l'agriculture et l'industrie dont nous avons ci-dessus donné quelques éléments schématiques, n'est pas totalement une vue de l'esprit dans la mesure où on la découvre à l'état embryonnaire dans des organismes comme les sociétés d'économie mixte ou les offices de commercialisation. Une analyse critique de l'activité de ces organismes montrerait probablement que si ils ne remplissent pas toujours le rôle qui leur a été imparti, c'est parce qu'on les rabaisse trop souvent au statut de fait de simples organismes commerciaux, sans mesurer le rôle stratégique qu'ils pourraient jouer dans l'industrialisation. Le taux des échanges est fixé avec plus ou moins d'arbitraire, l'approvisionnement de la campagne en produits industriels est négligé, la jonction avec la politique d'industrialisation n'est pas faite, etc... Ces organismes ne fonctionnent pas comme un appareil de mobilisation du surplus agricole et de modernisation de l'agriculture. Ils sont en quelque sorte les produits de remplacement d'un commerce privé défaillant. Quels que soient les problèmes spécifiques posés par ces organismes (ils existent, et ils sont importants), il est manifeste que leurs insuffisances ne peuvent être palliées que par l'adoption d'une véritable politique structurée de l'industrialisation.

Dans la mesure où l'on parvient à structurer davantage les échanges agriculture-industrie, le problème du développement de l'agriculture prend toute son importance et toute son urgence. Nous avons constaté dans le Titre I (Ch. II, Section II) que si la nécessité d'une restructuration agraire profonde avait bien été comprise, elle n'avait pas pour autant été réalisée et nous avons vu aussi les conséquences d'une liaison insuffisamment étroite entre la transformation des structures de commercialisation et celle des structures agraires. Si la commercialisation joue un rôle important, outre le fait qu'elle constitue le moyen privilégié -même s'il n'est pas le seul- de mobilisation du surplus, c'est en particulier parce qu'elle pose le problème du prix et nous aurons à aborder cette double nécessité d'arriver à une structure du prix qui soit cohérente avec les objectifs du développement et d'assigner au prix le juste rôle qui doit être le sien.

SECTION I - L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Dans les pays, qui comme les quatre États riverains du fleuve Sénégal, affectent l'immense majorité de leur population active à l'agriculture, le développement de l'agriculture est, d'évidence, la condition sine qua non de la croissance du surplus économique, que ce surplus économique soit destiné à améliorer le niveau de vie et l'équipement de la population agricole elle-même, ou qu'il serve en partie à financer l'industrialisation. La croissance du surplus économique de l'agriculture repose évidemment sur la croissance de la productivité agricole (1). Or, ce n'est pas simplifier à l'extrême que de considérer que tous les progrès agricoles rentrent dans l'une ou l'autre catégorie, celle du progrès en organisation ou celle du progrès en outillage. Bien au contraire, ce regroupement permet de comprendre les enchaînements nécessaires. Dans l'état actuel de l'organisation sociale de l'agriculture des quatre États, des progrès rapides en outillage ne sont pas possibles, au moins rapidement, ne serait-ce que parce que les gestes techniques ne sont pas dissociables de leur contenu de relations sociales et qu'ils prennent leur signification dans et par l'organisation sociale au sein de laquelle ils se réalisent. En ce sens les "progrès en organisation" rendent possibles et appellent les "progrès en outillage".

§ 1 - Les progrès en organisation

On ne peut pas espérer en effet que les exploitations paysannes telles qu'elles fonctionnent actuellement pourront s'adapter d'emblée aux exigences de la planification agricole. Le problème se pose de la mise en place d'autorités du développement dans les campagnes africaines. Ce problème se pose notamment au niveau du village et au niveau de la région. On aurait tort de considérer que la planification régionale est un luxe de pays développés : elle est dans chacun des quatre États un des premiers éléments de la planification à mettre en place (2).

...

-
- (1) Qu'il s'agisse de la productivité-terre ou de la productivité-homme. Contrairement à ce qui est le cas dans d'autres régions sous-développées, la campagne ouest-africaine ne dispose pas d'un excès de peuplement et l'Afrique de l'Ouest risquerait de manquer cruellement de main-d'oeuvre si l'industrialisation démarrait sans être accompagnée d'un développement important de la productivité des travailleurs agricoles eux-mêmes.
- (2) Les Plans du Mali et du Sénégal insistent en effet sur la structuration régionale de l'agriculture et de la planification.

Tout en reconnaissant l'importance de ces deux éléments, nous choisirons d'insister dans ces notes, sur un troisième élément : la coopération.

A - Les fonctions économiques de la coopération de production en agriculture

Il n'est que d'examiner la façon dont le problème de la coopération s'est posé ou se pose dans d'autres pays, pour voir combien, là encore, la situation de la zone est originale. Le besoin de coopération est né d'ailleurs soit des problèmes d'organisation d'une agriculture socialiste, soit des réactions de défense de petits et moyens exploitants contre l'agression des industries urbaines ou de la grosse agriculture moderne. Dans les quatre États, bien que des préoccupations socialisantes ou des préoccupations de lutte contre les grandes plantations étrangères soient présentes çà et là, on constate des tentatives d'organisation de coopératives même là où ni l'idéologie socialisante ni la grande plantation moderne n'existent. Quel est le sens de cette pratique africaine ? Très probablement le fait qu'il s'agit, là encore, de pallier la défaillance du commerce privé. C'est pourquoi la coopérative de commercialisation est prônée dans tous les pays, alors qu'on envisage très rarement la coopérative de production artisanale ou agricole.

Nous pensons, au contraire, qu'il faut très sérieusement envisager le problème de la coopérative de production dans chacun des quatre États. Il paraît difficile de superposer un modèle collectif de mobilisation d'une partie du surplus économique agricole, à un modèle individuel de formation de ce surplus. Ce n'est pas que cette articulation soit en soi absurde ou irréalisable : elle est réalisable, et elle est parfois la meilleure formule, dans d'autres situations, mais pas dans l'état actuel de l'agriculture des quatre États. Un des aspects essentiels de leur développement agricole réside en effet dans la réalisation d'un effort collectif et dans les innovations d'organisation.

Cette affirmation peut apparaître insolite. C'est parce que nous avons trop l'habitude de poser le problème de la coopérative de production comme une comparaison entre la dimension de l'exploitation agricole moyenne et la "dimension" de l'outillage et de l'équipement nécessaires. Nous disons alors que la coopérative de production "s'impose" quand la dimension de l'équipement dépasse celle de l'exploitation, et ne "s'impose pas" dans le cas inverse. Posé dans ces termes, le problème de la coopérative de production est inactuel au sein de la zone, sauf dans la mesure où la question de la motorisation serait abordée. Sinon cet équipement même modernisé (charrue attelée, semoir mécanique,

charrettes, souleveuse d'arachides...) est parfaitement concevable dans le cadre de l'exploitation individuelle (à condition que son niveau de productivité et de revenu s'élève fortement). Mais le problème de la coopérative de production se pose dans la zone non pas en termes de dimension de l'exploitation, mais en termes d'innovation d'organisation.

Cette innovation d'organisation doit être située elle-même par rapport à l'effort d'équipement de l'agriculture. C'est une conception occidentale fondée sur le fait que la présence d'une multitude de "choses" donne aux "lois" économiques une régularité qui rassure, de pouvoir penser que la fourniture à l'agriculture de machines, d'outils, d'engrais, de moyens de stockage avec les techniques correspondantes, est la condition nécessaire et suffisante du développement agricole. C'en est évidemment un élément essentiel. Mais nous ne devons pas oublier que cet apport de "choses" ne suffit pas s'il n'est doublé d'un modèle d'organisation, et que dans un grand nombre de cas ce modèle a précédé l'afflux des choses. On peut même soutenir la thèse que l'organisation est d'autant plus nécessaire que l'agriculture est moins évoluée (ou plus évoluée).

Organisation et techniques agissent toutes deux sur les mentalités et sont agies par elles. Il serait illusoire de voir dans l'action sur ce qu'on appelle quelquefois les "structures mentales", un élément de progrès autonome, séparable de l'innovation de techniques ou d'organisation (1).

Qu'avons-nous en Afrique de l'Ouest ? Une agriculture traditionnelle qui n'a pas atteint, et de loin, le niveau anglais ou français du XVIII^e siècle, une agriculture à jachère longue qui ignore les fourrages, les engrais, l'emploi productif des animaux, le transport en charrettes. La tâche du développement agricole est de parvenir à des assolements rationnels, à la diversification des productions agricoles, à l'association de l'agriculture et de l'élevage, à l'irrigation, etc... Nous avons à substituer un modèle agricole dans tous ses éléments à un autre modèle agricole dans tous ses éléments. On peut penser que du fait même de la connexité de ces éléments, la substitution d'un modèle à un autre nécessite une agriculture collectivement disciplinée. On peut rappeler à ce propos qu'en Europe de l'Ouest, tant que le stade de l'assolement biennal ou triennal n'a pas été dépassé, la nécessité de cette discipline collective

...

(1) Les expériences déjà réalisées prouvent que la lutte contre l'analphabétisme ou à un autre niveau la formation d'animateurs ne sont pas indépendantes des structures d'accueil dans lesquelles on cherche à les réaliser.

s'est imposée à la communauté. De même, l'effort collectif, faute d'outillage, est nécessaire pour un certain nombre de travaux comme l'irrigation, le drainage, la défense des sols, les routes (d'autant plus nécessaire d'ailleurs qu'il est exclu que le budget de l'Etat ouest-africain puisse financer ces travaux par des moyens "classiques"). La distribution de l'eau (de même que la réglementation du parcours du bétail et de son pacage) impose aussi une organisation collective. Ce sont là quelques uns des éléments pour ainsi dire "techniques" (nous n'abordons pas l'aspect social de la question) de la coopérative de production en Afrique de l'Ouest. Cette question s'y pose non seulement parce que l'agriculture traditionnelle y est très retardataire, mais aussi parce que la tâche ne peut être simplement d'amener le paysan africain au niveau du paysan anglais (par exemple) du XVIII^e siècle, mais aussi de préparer dès maintenant quelques unes des structures d'accueil d'une agriculture africaine du XX^e siècle.

Dès lors, nous pouvons énoncer les fonctions économiques de la coopération de production dans l'agriculture.:

1°- Elle contribue à la formation du capital dans la mesure où toute une série d'aménagements fonciers ne sont pas réalisables dans le cadre de l'exploitation individuelle et où il n'est pas pensable que les budgets des Etats puissent les financer dans le cadre d'un salariat public s'ils veulent en même temps poursuivre une politique active d'investissement industriel. Nous avons déjà dit que l'utilisation productive de la main-d'oeuvre pendant le temps d'inactivité agricole constituait une source importante de surplus "naturel". Ces travaux fonciers peuvent déjà enclencher un processus cumulatif de progrès s'ils sont réalisés d'abord dans des conditions telles que le paysan y trouve un supplément de productivité. La coopérative -quel qu'en soit le statut exact- permet d'échapper aux difficultés de l'"investissement humain" puisque ce travail peut ne pas y être gratuit, si les procédures de répartition du revenu coopératif sont correctement étudiées.

2°- Elle stimule au travail, c'est-à-dire qu'elle élève le produit obtenu à partir d'une même rémunération ou d'une même ration alimentaire et ce pour plusieurs raisons :

- la coopérative accroît d'elle-même le nombre des occasions de travail parce qu'elle rend possible -en commun- des opérations auxquelles le paysan ne pouvait penser individuellement (fabrication de briques, aménagements fonciers, reforestation n'en sont que quelques exemples initiaux...)

- elle constitue une discipline collective ;

- elle permet une intensification du travail, etc...

...

3°- elle stimule au changement, c'est-à-dire qu'elle élève l'efficacité de la dépense de vulgarisation. Il est bien connu que, quelque soit la région du monde que l'on considère, un agriculteur n'évolue jamais seul. La pression villageoise s'oppose généralement au progrès. Si le vulgarisateur ne rencontre plus des paysans isolés mais l'assemblée des paysans du village, il est possible que la pression collective joue au contraire pour pousser chacun à appliquer les décisions techniques prises en commun.

En particulier la coopérative représente le moyen d'une organisation rationnelle de l'utilisation des terres, compte tenu des aptitudes de celles-ci et des besoins des agriculteurs. Cette organisation rationnelle permet en particulier de réserver une place à un élevage sédentaire proprement villageois.

De même, la coopérative est un lieu privilégié pour permettre au milieu agricole de dégager ses jeunes leaders qui pourront acquérir -dans le cadre d'un groupement local d'unités coopératives- tel ou tel type de formation technique élémentaire ce qui permettra de décupler l'efficacité de l'action du vulgarisateur.

Enfin, cette structuration de la paysannerie à la base fera naître des rapports collectifs entre unités voisines : émulation dans les rendements, défis d'une unité de production à une autre, publicité donnée aux records battus, etc... De proche en proche c'est toute la vie sociale du pays qui peut se structurer à partir de ces coopératives.

4°- Elle constitue un moyen privilégié de liaison entre les structures de production et les structures de commercialisation.

Cet aspect est d'autant plus important que la coopération prendra souvent au début l'aspect d'une défense d'intérêts collectifs, la charrette étant le moyen pour les producteurs de livrer leur produit à un endroit tel que le prix pourra en être plus élevé, etc...

A partir du moment où l'on admet qu'il est intéressant dans un certain nombre de cas de développer la coopérative de production agricole, la question se pose de savoir comment enraciner cette coopérative de production dans la réalité sociologique actuelle.

B - Coopération de production agricole et structures traditionnelles

Le problème qui se trouve posé est celui du passage des anciennes structures collectives de l'agriculture aux nouvelles structures. On pourrait penser que l'existence de communautés rurales puissantes constitue un atout important pour la mise sur

pied d'un appareil collectif de développement agricole. En un sens, c'est exact : l'absence d'un individualisme paysan fortement enraciné dans une portion importante de l'agriculture traditionnelle signifie certes que l'on ne rencontre pas une série d'obstacles et de problèmes qui se posent aux pays développés ou aux pays sous-développés qui cherchent à organiser leur production agricole à partir d'une multitude d'exploitations individuelles juxtaposées.

Toutefois, il serait dangereux de devenir le prisonnier des mots. Personne ne pense que les anciennes structures collectives sont utilisables telles quelles pour une politique de développement agricole. Ces structures sont encore fondées tantôt sur des liens de parenté, réels ou conventionnels (elles correspondent à des formes évoluées de la communauté clanale et de la famille patriarcale ou matriarcale que l'Europe connut il y a bien longtemps), tantôt sur des liens territoriaux, d'amitié, de voisinage... Comme telles, elles ne sont pas adaptées aux tâches de la modernisation agricole. En dépit de leur apparente simplicité (qui cache en fait une complexité dont on commence seulement à se rendre pleinement compte), ces structures offrent l'occasion de multiples conflits d'intérêts, et des occasions de heurts entre centres de décision (1) : on peut évoquer les heurts traditionnels entre communautés de pasteurs et communautés d'agriculteurs, les conflits latents à l'intérieur de la famille élargie entre les jeunes et les autorités familiales, les femmes et les hommes. Une série d'initiatives économiques peuvent ainsi se trouver freinées par l'existence de la coutume communale. A quoi il faudrait ajouter que les parcelles attribuées par la commune se trouvent dans certains cas soit trop grandes, soit trop petites, que la survivance de systèmes d'héritage par voie matrilineaire fait que ceux qui cultivent la terre ne sont pas ceux qui en héritent, que les fonctions exercées par les chefs de la communauté sont quelquefois utilisées par ces derniers dans des buts personnels, que le caractère "universel" de l'autorité communale fait interférer des considérations religieuses, magiques, politiques, avec les préoccupations économiques, etc... En outre, la communauté traditionnelle ne s'étend pas à tous les aspects de la vie agricole : en fait, pour une série importante de décisions économiques, le paysan africain se comporte comme un producteur isolé avec tous

...

(1) Conflits et heurts qui entraînent aujourd'hui leur dégradation rapide, sans que d'autres structures collectives leur soient substituées, de telle sorte que l'exigence persistante d'un tissu de solidarité sociale réelle est perdue de vue.

les inconvénients que l'insignifiance de ses moyens économiques entraîne. Bien plus encore, ces institutions traditionnelles théoriquement coopératives sont parfois utilisées pour soutenir la naissance d'une grande propriété privée.

Par rapport à ce schéma traditionnel, la coopérative de production apporte une série d'innovations que nous allons essayer de résumer :

- La coopérative est une structure collective économique. Dans les anciennes structures les éléments politiques, philosophiques, religieux, magiques, forment un tout plus ou moins fonctionnel. L'isolement de l'élément économique est une donnée moderne qui n'est même pas complètement réalisée dans les agricultures des pays développés eux-mêmes. Or, cet isolement (relatif, bien entendu), est un facteur important du développement agricole, dans la mesure où la coopérative devient ainsi un instrument d'action susceptible d'adaptation même lorsque les secteurs les plus traditionnels de l'opinion ne bougent pas encore, dans la mesure également où elle joue un rôle important dans la stimulation au travail et dans la formation sur place du capital. Il va sans dire que cet isolement posera des problèmes difficiles de relations et de partage des pouvoirs entre les responsables des coopératives et les autorités traditionnelles, lorsque ces dernières n'accepteront pas de s'intégrer aux nouvelles structures.

- Par un paradoxe qui n'est qu'apparent, le rôle de l'individu doit être beaucoup plus important dans la coopérative de production qu'il ne l'était dans les structures traditionnelles. Ceci veut dire que le fonctionnement de la coopérative implique un minimum d'égalité entre ses membres, et un minimum de liberté de l'individu au sein de sa famille, afin de libérer l'initiative économique latente sous sa double forme de stimulation au travail et à l'innovation. En fait, nous rejoignons le problème beaucoup plus vaste de l'apprentissage d'une sorte de démocratie paysanne. Un tel apprentissage suppose une évolution du système des classes d'âge et des structures internes de la famille élargie.

- La coopérative de production doit être ouverte sur l'extérieur, alors que nombre de communautés traditionnelles sont fermées, et trouvent d'ailleurs leur raison d'être dans cette fermeture. En outre, les critères de recrutement de la coopérative de production ne sont évidemment pas les mêmes que ceux des communautés traditionnelles.

- Enfin, se pose le problème des pouvoirs de disposition sur la terre. Une coopérative de production ne serait pas viable si ces pouvoirs étaient laissés intégralement aux anciennes structures collectives. Cela ne signifie pas qu'il faut nécessairement

nationaliser le sol ou empêcher la maîtrise individuelle de la terre. Dans certains cas, la propriété de groupe (coopérative, village...) sera la meilleure formule. On ne peut pas ne pas tenir compte ici de l'extraordinaire diversité des situations locales. Mais il est par contre certain que même lorsqu'on optera pour un régime de propriété individuelle, il ne pourra s'agir de la propriété romaine. Il faudra nécessairement que la coopérative ait un droit de regard sur l'utilisation et la répartition des terres, ne serait-ce que parce que l'efficacité de la coopérative dépend de son degré de maîtrise sur l'orientation et l'utilisation de la main-d'oeuvre rurale disponible pour le développement, et que cette maîtrise est elle-même liée au régime de répartition des terres.

Il n'est pas question de dire ici comment concevoir concrètement le passage de l'ancienne structure collective à la nouvelle, ni quels sont les éléments de l'ancienne structure utilisables pour le développement et quels sont ceux qu'il faudra aider à disparaître. Chacun des États a à tenir compte de sa situation particulière et, compte tenu des différenciations sociologiques internes à chacun d'eux, nous retrouvons ici l'une des dimensions de cette planification régionale déjà signalée comme indispensable.

Toutefois nous devons souligner la nécessité de respecter certaines étapes avant de pouvoir accéder à un régime généralisé de coopération de production. Les paysans doivent pouvoir expérimenter concrètement les avantages d'un travail en commun organisé systématiquement dans une perspective de modernisation. Il est probablement difficile de se prononcer dès maintenant sur ces étapes mais elles doivent être étudiées dès maintenant afin que, d'étape en étape, progressent parallèlement la prise de conscience des paysans et l'incitation venant du gouvernement.

En particulier, on devra veiller à ce que, dans les premières étapes surtout, le niveau de puissance relatif des paysans se groupant au sein d'une même coopérative ne présente pas trop d'écart de sorte que les plus puissants n'aient pas la possibilité de détourner à leur profit le travail de l'ensemble des coopérateurs. De même il faudra toujours veiller à ce qu'une oligarchie ne se constitue pas au sein de la coopérative et que son responsable ne devienne pas un mandarin.

Mais, si grands que soient ces "progrès en organisation", l'élévation de la productivité sera limitée tant que la population agricole ne disposera pas des biens d'origine industrielle nécessaires à une transformation des techniques, étant entendu que la restructuration sociale en est une double condition : elle permet une évolution des mentalités amenant les paysans à les demander ; elle fournit, par la première amélioration des productivités dont elle est responsable, les moyens de se les procurer.

...

§ 2 - Les progrès en outillage

Les biens que demande l'agriculture sont faciles à énumérer : nous en avons trois groupes principaux : l'outillage qui peut être dans certain cas le tracteur et ce qui le suit mais peut être d'abord l'unité de culture attelée sans oublier la charrette compte tenu de la libération véritable que celle-ci peut entraîner dans l'agriculture traditionnelle ; les engrais (avec leur complément du côté des fongicides et des insecticides), d'autant plus indispensables que la zone ne dispose pas des quantités de fumier que fournirait l'intégration de l'agriculture et de l'élevage ; les matières plastiques susceptibles de permettre de nombreux progrès techniques dès que des problèmes d'eau sont à résoudre soit dans les régions trop arrosées soit dans les régions arides où un calcul simple montre que leur utilisation permettrait d'accroître la disponibilité en eau de 30 à 50 %. Nous pouvons éventuellement ajouter à ces trois groupes principaux le ciment dans la mesure où il peut être utile dans certaines constructions, surtout pour celle des puits.

Encore faut-il que ces biens soient mis à la disposition des paysans en quantités suffisantes et dans des conditions économiques compatibles avec l'extrême faiblesse des revenus paysans. C'est dire que le respect de la loi du marché est exclu, nous y reviendrons, mais aussi que ces produits doivent être fabriqués sur place, soit dans le pays lui-même, soit dans le groupement de nations qui se constituera pour permettre cette industrialisation (1).

Ainsi l'agriculture appelle pour ses propres progrès en outillage l'industrie sidérurgique et l'industrie métallurgique en même temps que l'industrie chimique et éventuellement la cimenterie (2).

...

-
- (1) En particulier, il faut, par exemple, que le coût des engrais à l'hectare n'excède pas la valeur de l'augmentation de produit qu'ils permettent. L'engrais, produit lourd et de faible valeur, ne peut supporter des frêts maritimes élevés.
 - (2) Il faudrait ajouter à ces industries "en amont" les industries "en aval", dans la mesure où la mise en place de celles-ci peut être une condition pour l'épanouissement d'un périmètre de mise en valeur agricole. Toutefois, nous préférons, du point de vue du planificateur, intégrer ces industries à ce qu'il faut appeler le "complexe agricole" : en effet, dans la mesure où la création de ces industries est nécessaire à la réussite du périmètre, les deux investissements doivent être comptés ensemble pour tout le calcul économique qui les prépare. Ceci ne fait que renforcer toute l'analyse qui suit.

Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur les caractéristiques de ces industries. Dans l'ensemble ces produits ne soulèvent aucune discussion. Il nous paraît cependant important de nous arrêter un instant sur le problème du tracteur. En effet, nous devons nous demander si la tentation n'existe pas dans les quatre Etats, comme dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest du reste, de considérer que le progrès agricole doit suivre les étapes qui furent les siennes ailleurs. Certes l'Europe, l'Asie ont vécu des siècles avec la culture attelée avant de passer au tracteur et le recours à celui-ci fut d'abord l'utilisation d'une source d'énergie non animale pour faire des opérations analogues. Dans cette optique, la conclusion s'impose qu'il est difficile de faire faire au tracteur ce que l'on ne sait pas faire sans tracteur. La motorisation est alors renvoyée à un avenir très lointain.

Il est pourtant élémentaire d'observer que le tracteur ne pouvait se répandre avant d'exister. Pourquoi l'économie africaine refuserait-elle d'utiliser ce qui pourrait lui donner les moyens d'un progrès plus rapide ?

Entendons-nous bien. Loin de nous l'idée de vouloir recommander l'utilisation systématique du tracteur alors qu'il s'agit seulement de recommander de ne pas l'exclure systématiquement et sans justification. Les études n'ont pas été faites, à notre sens, qui seraient susceptibles de trancher définitivement le problème encore qu'un tel problème ne puisse jamais être tranché définitivement. Bien plus les seules expériences faites jusqu'ici et qui ont pu paraître démontrer sa non-rentabilité l'ont été dans un cadre colonial manifestement non préoccupé des coûts (Richard Toll, Office du Niger) ; ces études doivent être précises d'autant plus que les dépenses entraînées par le tracteur sont pour beaucoup des dépenses en devises.

Le problème en effet se pose selon nous dans des cas et pour des nations très précises même si dans d'autres cas il nous paraît maintenant exclu d'utiliser pour le moment le tracteur.

Nous avons souligné la faiblesse de la densité de la population. Dès lors le progrès dans les quatre Etats réside non seulement dans l'intensification du rapport du travail à la terre mais aussi dans l'accroissement des possibilités de l'homme par rapport à la terre. La culture attelée permet déjà une extension des superficies. Le tracteur va encore plus loin. La plus grande partie de l'Afrique au Sud du Sahara, comme l'Amérique Latine mais à un niveau de développement bien inférieur est sous-peuplée et nous devons, dans les solutions recherchées, accorder beaucoup d'importance à cet aspect de la réalité trop souvent négligé.

...

Dans le même sens joue le fait que plusieurs régions de la zone ne peuvent permettre de vivre à un troupeau au travail. Dès lors nous avons le choix entre une lutte permettant d'améliorer les conditions de vie du troupeau comme condition préalable au progrès agricole mais nous acceptons alors un cercle vicieux difficile à rompre ou l'introduction du tracteur modifiant l'agriculture et lui permettant par une autre voie de réaliser son intégration avec l'élevage.

Certains sont effrayés à l'idée de mettre des tracteurs entre les mains de paysans qui ne savent pas manier la charrue. L'argument n'est pas négligeable mais n'est-il pas aussi facile de former des tractoristes que d'apprendre à des agriculteurs traditionnels à élever une paire de boeufs ?

D'un point de vue strictement technique nous devons souligner que le rythme même de la pluie dans les régions semi-arides exige de pouvoir labourer et semer très vite dès la première pluie. Ce gain de temps qui allonge la durée du cycle végétatif disponible constitue un gain net de productivité. De même, il nous paraît indispensable de dresser aussi vite que possible une liste des travaux qui ne peuvent être faits qu'au tracteur : pour ceux-là en effet, le choix n'est pas de leur technique de réalisation, mais de les faire ou de ne pas les faire. Enfin, dans la perspective même qui est la nôtre ici, nous croyons pouvoir affirmer dès maintenant que doivent être traitées au tracteur les régions aménagées susceptibles de produire de hauts rendements et donc un surplus important. Une attention toute spéciale devra être accordée à ces régions afin d'en tirer le maximum de conclusions expérimentales soit pour le reste de l'agriculture, soit pour la vallée du fleuve.

Mais nous tenons à souligner la prudence de notre propos car le tracteur nous paraît au même moment, et dans l'état actuel des choses, absolument inadapté aux régions où l'autoconsommation est encore dominante ou aux régions à faible rendement du fait de la qualité des terres ou de l'insuffisance de l'eau. Le coût du tracteur y serait insupportable

De même, deux autres réserves techniques s'imposent. L'utilisation du tracteur est susceptible de pulvériser trop vigoureusement la couche supérieure du sol et peut entraîner dans certaines régions en liaison avec l'érosion par l'eau ou le vent des dégradations définitives des sols. Le tracteur ne saurait donc être diffusé sans études préalables. D'autre part, la culture motorisée peut affaiblir les rendements si un apport suffisant de fumier ne permet pas la reconstitution des sols. La nécessité de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage ne disparaît pas avec la motorisation.

Toutefois, notre prudence même nous oblige à soulever une nouvelle et délicate question qu'il n'est pas possible de résoudre ici mais que nous ne nous estimons pas en droit de passer sous silence au risque de courir le double danger d'en dire trop ou trop peu. Les quatre États sont sous-peuplés dans un grand nombre de leurs régions : dès lors ne doit-on pas se demander s'il est rationnel de maintenir un état de sous-utilisation par manque d'hommes des régions telles que celles proches du fleuve qui pourraient donner des rendements bien plus élevés que la moyenne, et d'autant plus que les techniques les plus modernes y seraient utilisées, au moment où une partie de la population dans certaines régions sahéliennes par exemple tire difficilement d'une terre qui laisse peu d'espoir une nourriture insuffisante.

Nous pouvons nous demander si une véritable politique de régionalisation ne devrait pas chercher à établir dans chaque type de région différents équilibres entre l'agriculture, l'élevage et la forêt de telle sorte que partout le produit (direct ou indirect) soit le plus élevé possible ou que le facteur limitatif (hommes, eau) soit utilisé le plus efficacement. Nous pouvons très bien concevoir qu'une telle perspective de réaménagement du territoire n'entraîne jamais abandon d'une seule région. Mais nous pourrions avoir des zones à haute productivité avec haute intensité de travail (et éventuellement de mécanisation), des zones à culture très extensive grâce à une motorisation rapide et légère, des zones de reforestation spontanée ou entretenue, lesquelles du reste dans certains cas -même sans faire allusion à cette ceinture verte dont certains voudraient entourer le Sahara et dont il n'a pas encore été prouvé qu'elle aurait les mêmes effets géoclimatiques que dans d'autres régions du monde - pourraient exercer quelques effets positifs sur leur environnement.

Nous sommes très conscients de la légèreté d'une telle affirmation en dehors de toute étude approfondie. Nous croyons cependant que son rejet sans examen du seul fait de la difficulté de la question posée serait le fait de préjugés plus que d'une attitude scientifique. Cette étude devrait être entreprise sans délai car nous voyons facilement que la constitution du réseau de l'infrastructure technico-économique devra pouvoir tenir compte de cette hypothèse nouvelle.

SECTION II - LA MOBILISATION DU SURPLUS ET LA COMMERCIALISATION

L'élévation des productivités agricoles ne constitue pas une fin en soi ne serait-ce que parce que nous enfermons dans une impasse. Nous savons depuis plus d'un siècle qu'aucune agriculture ne s'est modernisée sans que ce soit au contact de l'industrie, laquelle elle-même ne s'est jamais constituée dans un milieu agricole qui n'avait pas encore entrepris les premières étapes de son progrès. Quelle motivation pourrait bien animer le paysan s'il n'avait en vue une amélioration de sa propre existence et celle-ci ne peut provenir que de la disponibilité de biens produits par l'industrie. L'augmentation des productivités agricoles est un moyen, essentiel certes mais moyen cependant, du développement économique individuel et collectif grâce au transfert du produit aux autres groupes de la nation afin de permettre à celle-ci de développer d'autres activités qui seront elles-mêmes bénéfiques pour l'agriculture et pour les agriculteurs.

Si l'amélioration des productivités agricoles constitue un objectif intermédiaire essentiel c'est parce qu'elle permet de dégager un surplus mobilisable pour construire ces autres secteurs eux-mêmes indispensables à l'agriculture. En réalité l'existence même de ce surplus n'a d'intérêt que dans la mesure où il est mobilisé pour produire autre chose. Si les agriculteurs voulaient, dans une attitude absurde, garder pour eux-mêmes ce surplus, ils se condamneraient eux-mêmes les premiers, à une stagnation définitive de leur productivité et de leur niveau de vie.

Dès lors, le prélèvement d'une partie au moins de ce surplus ne saurait être interprété comme un prélèvement portant atteinte au niveau de vie des paysans. Ceux-ci ne seraient pas justifiés à soutenir que leur niveau de vie serait accru si ce prélèvement ne se réalisait pas car l'utilisation de ce surplus dans l'industrie est la condition sine qua non de l'amélioration ultérieure de leur propre productivité et plus tard de la disponibilité de produits industriels de consommation. Nous admettons bien que le prélèvement d'une part du surplus diminue bien, au moment où il est effectué, les disponibilités du paysan (1) et

...

(1) Encore faudrait-il être très prudent même pour affirmer cela. A supposer que les paysans puissent vendre leurs produits -ce qui implique des acheteurs ayant eux-mêmes des revenus donc une activité- il faut encore qu'ils puissent acheter en contre-partie des produits. Sauf le cas où il s'agit d'échanges de produits agricoles contre des produits agricoles ce qui revient à une autoconsommation globale de l'agriculture et celui où le produit agricole est exportable (ce qui permet des importations en contre-partie) l'accroissement de la demande

c'est pourquoi il y a en effet des choix à faire et une contradiction réelle entre les facilités du présent et les nécessités de l'avenir. Nous admettons bien que la prise de conscience de ce mécanisme par le paysan est difficile mais ce n'est pas une raison pour que ce mécanisme lui-même ne soit pas réel.

C'est pourquoi du reste les problèmes du développement et de la liaison de l'agriculture et de l'industrie doivent être abordés avec une particulière rigueur intellectuelle. Nous ne saurions ~~sous~~estimer la lourde responsabilité de ceux qui par pure démagogie font miroiter aux yeux des paysans la perspective d'une amélioration immédiate et importante de leur niveau de vie, ou qui veulent développer chez les paysans des "désirs de consommation" comme motivation de leurs progrès techniques. Une telle attitude entraîne nécessairement le blocage des possibilités de développement.

Est-ce à dire pour autant que tout le surplus doit être intégralement prélevé d'étape en étape ? Ce serait irréaliste et absurde pour trois raisons :

- sauf à mettre un gendarme à la porte de chaque case, personne ne pourra empêcher un paysan qui accroît sa productivité de consommer plus ;

- l'absence de tout espoir d'amélioration de ses conditions d'existence constituerait un découragement certain et empêcherait le paysan de faire l'effort nécessaire ;

- nous avons nous-mêmes souligné l'importance des consommations de développement (supra Titre II, Chapitre I).

Mais ce n'est pas pour autant que le planificateur peut laisser le paysan accroître immédiatement sa consommation sans limite. La même rigueur de l'analyse oblige à affirmer que la constitution d'une discipline collective est un impératif de tout développement. C'est elle du reste qui fonde finalement, dans le domaine de l'efficacité, la nécessité d'une démocratisation de la planification au sens et aux conditions que nous avons déjà dits. La détermination du volume du surplus à mobiliser constitue l'une des décisions les plus déterminantes du planificateur, et en même temps l'une des décisions les plus délicates, les plus politiques au sens le plus noble du terme.

...

Suite Note p. préc. ... paysanne conduirait à la dégradation des termes de l'échange de leur point de vue si bien qu'ils ne bénéficieraient pas de leur propre surplus qui se trouverait en fait mobilisé par d'autres groupes et cette fois-ci sans aucun bénéfice pour l'agriculture.

Dans ces conditions, quel montant du surplus faut-il mobiliser ? Nous pensons qu'il n'y a pas de réponse générale à une telle question, sauf à dire qu'il faut maximiser la part mobilisée de ce surplus, compte tenu des possibilités du moment, c'est-à-dire compte tenu des besoins inéliminables de la masse paysanne, du caractère contraignant de certaines consommations de développement, du degré de prise de conscience de la paysannerie, des moyens dont on dispose pour effectuer ce prélèvement. Ces éléments, ces contraintes ne peuvent être déterminées que "politiquement" ce qui immédiatement introduit une liaison entre trois éléments :

- l'utilisation qui sera faite du surplus mobilisé ;
- le comportement adopté à l'égard de la population urbaine ;
- le montant du surplus mobilisable.

En effet le paysan acceptera d'autant plus de participer à l'effort de développement qu'il aura conscience de devoir en bénéficier à la longue et qu'il verra que la population urbaine ne profite pas de la situation pour améliorer plus vite son niveau de vie. Ici encore la politique de développement constitue un tout cohérent.

Si nous n'avons pas ici à prolonger l'analyse de ces "contraintes", et si nous pouvons, les ayant énoncées, nous contenter de parler de la maximisation du surplus mobilisé, nous devons souligner que cette maximisation dépend aussi des moyens utilisés pour mobiliser ce surplus.

Nous disposons, tout compte fait, de trois moyens de mobilisation du surplus : la fiscalité, le système de commercialisation (écoulement des produits agricoles et approvisionnement des campagnes en produits manufacturés), l'équipement de l'agriculture.

Nous avons eu l'occasion de constater que l'inadéquation des transformations des structures de commercialisation à celles des structures de production n'était pas étrangère à la stagnation des rendements agricoles, et à la faiblesse de l'accumulation interne. Ceci tient très spécialement au fait que, hors une structuration coopérative de l'agriculture, il est très difficile de pouvoir organiser la mobilisation du surplus. A cette fonction déjà précisée d'élévation des productivités la coopération de production en joint une autre essentielle, la possibilité qu'elle offre de maximiser la part du surplus mobilisée.

Ces deux fonctions sont liées et la coopérative joue précisément son rôle en supprimant l'éventuelle contradiction entre ces deux fonctions. A supposer en effet que la coopération permette seulement d'organiser la mobilisation du surplus, le

paysan ne serait pas incité à y entrer puisqu'il pourrait considérer qu'hors la coopérative il échappe au prélèvement. Si la coopération permettait seulement d'élever la productivité, les gouvernements pourraient ne pas considérer qu'il y a là pour eux une tâche prioritaire justifiant d'y consacrer l'encadrement nécessaire puisque ce ^{ne} serait pas une pièce maîtresse de leur politique d'industrialisation. L'unité et la logique totale du système n'apparaît que dans la mesure où les deux fonctions sont étroitement liées.

Or, nous sommes bien obligés de constater que le maintien des formes traditionnelles d'exploitation n'est pas susceptible de permettre une mobilisation efficace du surplus.

A - La Fiscalité

Nous avons constaté l'inexistence de la fiscalité agricole (au niveau de la production) dans chacun des quatre États et nous pourrions faire la même constatation dans bien d'autres États de niveau identique de développement (1). Cette inexistence n'est pas le fait du hasard. En effet les seuls impôts acceptables doivent répondre à une série d'exigences :

- ne pas décourager le paysan, mieux l'encourager à l'effort et à l'innovation ;
- répondre à un besoin minimum de justice ;
- ne pas détourner l'effort du paysan d'une culture essentielle vers une autre qui l'est moins ;
- être d'un bon rendement ;
- être facile à déterminer.

Or, ces exigences sont le plus souvent contradictoires. Nous éliminons ainsi les impôts individualisés du type impôt sur le revenu (coût, difficultés de recouvrement et d'établissement, découragement de l'effort). Nous éliminons aussi les différentes formes d'impôts proportionnels (a fortiori progressifs) à l'égard de la production.

...

(1) Nous comprenons pourquoi alors la fiscalité liée au commerce extérieur finit par représenter le seul mode de prélèvement du surplus. Toute critique de ce système fondée exclusivement sur une référence à la fiscalité occidentale reposant sur des impôts individualisés sur le revenu porte à faux parce qu'elle ne tient pas compte des différences de structures.

Le moins dangereux des impôts et probablement le seul possible dans l'état actuel d'inorganisation des campagnes serait encore celui qui, région par région, serait un pourcentage déterminé du rendement considéré régionalement comme normal, ce qui détaxant partiellement les rendements supérieurs pourrait théoriquement (mais en pratique ?) inciter à leur élévation. Encore faudrait-il déterminer le rendement normal, les surfaces cultivées et lever l'impôt !... Il faudra aussi envisager très vite son remplacement sur la base de l'expérience qui sera acquise ainsi progressivement et pour tenir compte de la nécessité de pouvoir saisir les rentes différentielles.

C'est qu'en effet les Etats contrôlent très mal les productions et les courants d'échanges des produits traditionnels. Dès lors, le recours à la fiscalité risque toujours d'être une mesure pour rien si la matière imposable disparaît. Ne dit-on pas que déjà, dans certaines régions des quatre Etats, les greniers à mil ne sont plus utilisés et que le mil est stocké sous terre ?..

Certes, nous pouvons regretter cette situation mais à y réfléchir plus sérieusement, nous touchons à une question essentielle, quoiqu'elle déborde largement le domaine de ce rapport. En fait émettre ce regret revient à considérer que les Etats de la zone sont en tous points analogues aux Etats occidentaux caractérisés depuis toujours par les fonctions de gendarmes, de douaniers et de percepteurs d'impôts. Nous n'ignorons pas que certains auteurs ont pu parler de sous-administration dans les pays sous-développés. Mais cette expression -si élégante soit-elle- n'épuise pas la question. Nous raisonnons trop souvent en transposant à ces Etats des catégories héritées de l'Occident. L'Etat en effet y a été engendré par l'histoire même, il est né progressivement de la féodalité, engendré par le mouvement total de la société. Au contraire dans les pays de l'Ouest Africain, l'Etat est né de l'appareil administratif mis en place par la colonisation et non de l'histoire propre des peuples. L'une des tâches fondamentales des Etats de la zone -ainsi que le rappelait récemment le Président Modibo KEITA- est donc de s'insérer dans l'histoire réelle de leur peuple. Le recours trop rapide à la fiscalité supposerait que le problème a été résolu alors qu'il est à peine posé.

Or précisément, la coopération, qui est structuration véritable, politique, économique, administrative, technique, culturelle, de la paysannerie, constitue le moyen de cette insertion si elle est bien comme nous l'avons vu le moyen de la mise en place d'autorités du développement dans les campagnes africaines, le moyen privilégié de la démocratisation de la planification (1).

...

(1) Les deux termes de cette expression ont leur sens plein. Le plan, affirmation de la volonté nationale, se veut constitution de la nation par le sommet. La démocratisation établit la coïncidence entre la volonté nationale exprimée par l'Etat et la volonté populaire s'exprimant au niveau des structures de base.

Et, justement, dans le cadre coopératif, le prélèvement d'un impôt devient possible. Certes il n'est pas nécessairement facile et les différentes expériences de structuration coopérative des campagnes menées dans le monde doivent nous mettre en garde contre une série d'erreurs possibles mais le problème reprend un sens et connaît des possibilités de solution. Il faudra veiller en particulier à ne pas créer de décalage entre des coopératives riches auxquelles le prélèvement opéré laisserait une part trop importante de surplus et des coopératives pauvres freinées dans leur progrès par une fiscalité écrasante.

Il serait facile de montrer que ce cadre coopératif ouvre une gamme de possibilités nouvelles, nous pensons par exemple aux contrats de livraisons obligatoires à des prix inférieurs aux prix pratiqués sur les marchés, formule qu'il est impossible d'envisager hors de ce cadre. Ici encore nous devons nous garder de rigidités contraires au progrès ou de distorsions trop graves du système des prix -nous y reviendrons-, mais les mises en garde ne constituent pas des énoncés d'impossibilités.

B - Le système de commercialisation

Nous pouvons faire des observations très analogues à propos de l'éventuelle utilisation du système de commercialisation comme moyen de mobilisation du surplus.

Il fallait d'abord, à l'aide de l'Indépendance, supprimer l'économie de traite et ceci fut heureusement fait. Mais un système de commercialisation ne s'improvise pas. Il doit remplir de façon harmonieuse trois fonctions :

- écoulement de la production agricole ;
- approvisionnement des campagnes ;
- établissement d'un taux d'échange entre les produits qui réalise à son tour la synthèse entre deux préoccupations :
 - . encourager le paysan à l'effort et au progrès ;
 - . mobilisation du surplus.

Le caractère impératif des deux premières fonctions n'est nié par personne.

Par contre, trop de responsables prennent au sujet de la troisième fonction des libertés aux conséquences anti-économiques graves. Le "juste" prix n'est pas un concept moral mais un concept objectif. Il doit permettre au paysan de prendre des décisions concernant le choix des cultures qui soient conformes aux

...

objectifs du plan (1) : il ne sert à rien de recommander de faire de l'arachide plutôt que du mil si le prix relatif des deux produits est tel que le paysan a intérêt à faire l'inverse (2). Il doit permettre à l'échange entre produits agricoles et manufacturés d'inciter le paysan à l'effort tout en étant l'occasion du prélèvement du surplus. Ajoutons enfin que la fixation des prix ne peut être indépendante des prix mondiaux pour les produits importés et pour les produits exportés (3). Sous réserve de cette contrainte, le prix est un instrument de planification.

Compte tenu du rôle que joue ainsi le système de commercialisation, nous comprenons pourquoi il doit être contrôlé par les pouvoirs publics.

D'une part, il détermine entre autres les fonctions de consommation de la population. Il y arrive soit par cette fixation du prix, soit par le choix des produits qu'il met à la disposition des consommateurs. Ce premier rôle a un double aspect. Il consiste d'abord en la détermination de la masse des biens mis à la disposition des paysans et par là il constitue un véritable instrument

...

-
- (1) Dans un premier temps ces objectifs seront déterminés globalement à l'échelle de la nation mais dès que les connaissances techniques auront été rassemblées (cf. 2^o Partie Chapitre "agriculture") ces objectifs pourront être localisés et la détermination des prix sera affinée. Toutefois il s'agit là d'un problème très technique de planification cohérente des techniques, des produits et des prix région par région dont nous ne pouvons présenter la problématique ici. Ce serait inutile encore une fois, tant que la connaissance suffisamment détaillée des potentialités du sol des quatre États n'est pas établie.
 - (2) Bien sûr nous pourrions imaginer de recourir à la contrainte. Mais outre le fait que les 4 États la rejettent, nous devrions souligner que jamais une agriculture ne s'est développée avec un gendarme à la porte de chaque case !
 - (3) Ici, la coopération des 4 États pour l'élaboration d'une politique de plus en plus proche éliminera -pour les parties voisines de leurs frontières- les risques de distorsions (à Kayes par exemple actuellement les paysans maliens vendent en fraude leur arachide au Sénégal parce qu'ils s'y procurent dans de meilleures conditions les produits qu'ils désirent). Ce problème demeure cependant entier au pourtour de la zone des 4 États.

de planification. Il est normal que la consommation s'élève avec les progrès réalisés mais elle doit s'élever moins vite et la détermination de ces deux rythmes ne peut appartenir qu'au planificateur. Il consiste ensuite dans l'orientation des choix des consommateurs afin que, avec le même coût pour la collectivité, ils satisfassent mieux leurs besoins fondamentaux. Le commerce privé choisit nécessairement de distribuer les produits les plus faciles à commercialiser ou ceux qui permettent la plus grande marge bénéficiaire ce qui revient au même. Les expériences faites ici ou là prouvent qu'avec la même dépense monétaire les paysans pourraient souvent améliorer la qualité de leur nutrition si les femmes trouvaient les produits équilibrants sur les étals des commerçants.

D'autre part, le commerce privé ne saurait assurer la fonction de mobilisation du surplus sans le détourner de l'utilisation qui doit être la sienne. Cette fonction est encore plus que la précédente d'intérêt général.

Mais, en outre, ce caractère public s'impose pour réduire les coûts de la commercialisation. Ceci peut se démontrer d'un double point de vue. Le coût de la commercialisation privée est à la fois l'expression du coût d'un service rendu et la rémunération -profit- d'un intermédiaire. La suppression de ce profit n'est pas dégagement d'un surplus véritablement mais orientation nouvelle de son utilisation non plus pour le commerçant mais pour l'ensemble de l'économie. Quant à la réduction du coût lui-même elle est aussi essentielle parce que finalement le surplus mobilisé sera la différence entre le coût des produits manufacturés vendus au paysan en échange d'une certaine quantité de produits agricoles (qui est lui-même la somme d'un coût de production et d'un coût de distribution) et la marge bénéficiaire réalisée par le système de commercialisation sur cette quantité de produits agricoles (qui elle-même tient compte du coût de commercialisation de ces produits). Si tous les prix sont fixés, en fonction des nécessités d'un échange équilibré, le surplus mobilisé est donc d'autant plus grand que les coûts de la commercialisation sont abaissés.

C'est ici que structures de production et structures de commercialisation se rejoignent. Dans l'état actuel des structures de production agricole nous ne pouvons pas espérer augmenter la part mobilisée du surplus sauf pour quelques produits tels que les fruits de Guinée ou le coton c'est-à-dire des produits pour lesquels il est possible de maintenir un écart élevé entre le coût de production agricole et le prix de vente du produit à son consommateur. Pour tous les autres produits, au risque de réduire le niveau de vie paysan ce qui se retournerait contre les objectifs prévus, nous ne pouvons accroître le prélèvement que par un accroissement de la productivité agricole (réduction du coût de production)

...

lequel n'est possible que dans le cadre de la coopérative de production, nous l'avons vu, ou d'un abaissement du coût de la commercialisation. Ces deux nécessités convergent si la coopérative de production s'adjoint la fonction de collecte des produits agricoles, ce qui va de soi, et de distribution des produits manufacturés ce qui est très simple. L'articulation du système de commercialisation public sur les coopératives de production est donc le meilleur moyen de mobiliser la part la plus grande possible du surplus compte tenu de tous les impératifs rencontrés au cours de la démonstration.

Cette articulation est d'autant plus nette que le système de commercialisation peut être une incitation au groupement coopératif : le coût de la distribution étant réduit grâce à l'articulation en question on peut imaginer de payer légèrement plus chers les produits agricoles groupés grâce à la coopérative et de vendre légèrement moins cher les produits manufacturés, les écarts (ou ristournes) étant cependant inférieurs aux économies réalisées par le système, preuve supplémentaire de ce qu'accroissement du surplus mobilisé et accroissement du niveau de vie peuvent aller de pair, les rythmes relatifs ayant à être déterminés chaque fois par le planificateur.

Il est encore un aspect par lequel la coopération de production va permettre d'accroître la mobilisation du surplus et il est tout à fait essentiel au niveau actuel des techniques agricoles dans les quatre Etats. Le système de commercialisation peut en effet inciter les coopératives agricoles à céder leurs produits à un prix satisfaisant en souscrivant à un engagement de les approvisionner en produits manufacturés déterminés, procédure qu'il est tout à fait impossible d'envisager au niveau du paysan individuel. Ces contrats peuvent être d'autant plus intéressants qu'ils porteraient sur des produits servant directement à l'équipement de l'agriculture.

C - Commercialisation, coopération et équipement de l'agriculture

A supposer que nous ne nous heurtions pas chez le paysan isolé aux obstacles socio-économiques que nous avons déjà analysés à la modernisation de ses techniques, une difficulté financière subsisterait, la difficulté pour lui de dégager les sommes nécessaires pour le financement de cet équipement.

Certes, si nous ne pouvions faire autrement, nous serions justifiés à céder à ce paysan le matériel à un prix inférieur à son coût en considérant simplement que si au cours de la première période l'investissement a consisté à construire l'usine, l'investissement de la deuxième période consiste à équiper l'

...

agriculture grâce au produit de l'usine. Mais nous voyons aussi que ce type de comportement, théoriquement fondé, constituerait un frein à la politique d'industrialisation, la Nation n'ayant plus de quoi investir pour l'accroissement de son secteur industriel.

La coopération de production agricole permet progressivement de lever cette contradiction et d'amener l'agriculture à financer l'industrie. En effet, nous avons vu que par sa constitution même la coopérative élève les productivités, c'est-à-dire, tout en maintenant les niveaux de vie, dégage un surplus qui peut être utilisé pour le financement de l'équipement nécessaire. Nous disions plus haut que les progrès en organisation rendent possibles psychosociologiquement et appellent les progrès en outillage. Nous voyons maintenant qu'ils en permettent le financement. Et nous constatons en effet que partout où dans le monde s'est développée la coopération de production agricole ses statuts prévoient qu'avant toute distribution de revenus individuels elle doit chaque année prélever une certaine part des fonds communs pour développer son équipement.

Par là elle exerce une triple fonction facilitant, accélérant et rendant harmonieuse la politique d'industrialisation.

Elle la facilite dans la mesure où elle la finance grâce à l'écart déjà analysé entre les coûts et les prix de cession.

Elle l'accélère en fournissant aux industries de base des débouchés non négligeables à un moment où le secteur industriel est lui-même encore trop embryonnaire pour pouvoir constituer, seul, un débouché suffisant.

Elle la rend harmonieuse parce que les contrats à moyen terme d'échanges de produits agricoles contre des produits industriels d'équipement ou d'amélioration des productivités (engrais) garantit au sein de l'économie le respect des proportions nécessaires entre les divers secteurs aussi bien que la croissance régulière de chacun d'eux. De tels contrats constituent la base même de l'organisation de toute l'économie, la garantie que le secteur industriel entraînera bien modernisation progressive de l'ensemble de l'économie et ceci dans le respect des décisions décentralisées prises aux différents niveaux de structuration de la population, le planificateur ayant à organiser et garantir l'équilibre de l'ensemble.

On voit ici à quel point la politique d'industrialisation implique une politique rigoureuse d'organisation agricole et d'organisation du système de commercialisation. C'est bien à une vision totale du phénomène du développement que nous devons accéder.

...

D - Le présent immédiat

Toutefois, nous devons nous garder de tout idéalisme et de toute confusion de nos désirs avec les réalités.

La situation présente des quatre États est bien différente de ce que nous venons de décrire. Actuellement les obstacles au progrès agricole sont réels, les productivités sont faibles, les structures de production ne permettent guère de mobiliser une part importante de surplus. Nous ne pouvons faire que cette situation change du jour au lendemain.

C'est là une raison de plus pour mener une politique hardie de transformation structurelle. Il faut utiliser dès maintenant les moyens du bord qui ne vont pas très loin mais il faut surtout engager le processus à long terme qui permettra la réalisation d'une situation entièrement nouvelle.

Parce que ce processus est long -une paysannerie n'évolue pas en un jour- il faut l'amorcer sans délai. Toutefois d'une part, si l'on prend les moyens nécessaires, cette évolution ne demande pas des générations comme certains se plaisent à le dire. Plusieurs expériences diverses nous permettent de parler d'une décennie. D'autre part ce délai doit être utilisé très précisément pour jeter les bases concrètes de l'industrialisation. Ce n'est là que l'envers de ce qui précède : il ne suffit pas de maximiser le surplus et de maximiser la part que l'on peut en mobiliser. Il faut encore utiliser ce surplus mobilisé avec le maximum d'efficacité. Par là aussi, ces aspects plus directs, plus immédiats de l'industrialisation ne peuvent se séparer de cet élément essentiel qu'est la politique agricole accompagnée de l'organisation nécessaire de la commercialisation laquelle se définit comme le moyen de la liaison agriculture-industrie.

CHAPITRE VI

LES IMPERATIFS INDUSTRIELS DE L'INDUSTRIALISATION OU LA

MAXIMATION DE L'EFFICACITE DANS L'UTILISATION

DU SURPLUS MOBILISE

De très nombreux textes sur l'industrialisation de l'Afrique se réfèrent à l'expérience européenne du XIX^e siècle et tentent d'en faire découler des leçons simples. En particulier, il est fréquent de voir interpréter toute la révolution industrielle européenne à partir du rôle déterminant qu'aurait joué le secteur textile d'où l'on déduit qu'il est possible de développer les pays africains à partir des industries de biens de consommation.

Ce schéma est trop répandu, et présent dans trop de documents rassemblés au cours de l'enquête pour que nous ne prenions pas la précaution préalable de revenir sur des déductions et interprétations historiques qui ne peuvent devenir vraies seulement parce qu'elles sont répétées.

Si nous voulons caractériser la révolution industrielle en Europe au XIX^e siècle, nous devons faire au moins cinq constatations :

a) L'industrie y a pris une forme capitaliste parce que le capitalisme était présent depuis au moins deux siècles sous sa forme commerciale et financière et que les esprits étaient prêts à le recevoir, la Renaissance et la Réforme ayant introduit une rupture avec la pensée médiévale ;

b) L'industrie a été implantée en Europe par des européens, c'est-à-dire vivant dans le pays, en parlant la langue, participant à sa culture, sans que se crée une rupture radicale entre l'ancien artisan qui a réussi à devenir le premier petit industriel et son environnement de telle sorte que la propagation des techniques nouvelles pouvait se faire sans difficulté ;

c) L'industrie ne s'est pas développée dans n'importe quelles circonstances économiques mais après une période de progrès agricoles qui avait entraîné des besoins nouveaux (en particulier d'outillage), avait permis une accumulation interne importante, et

entraîné une structuration sociale fondée beaucoup plus qu'avant sur la division du travail, et dans un contexte de relations économiques internationales bien déterminé : l'Angleterre et la France s'industrialisant sont les premiers pays à le faire c'est-à-dire qu'ils disposent de toute la potentialité de leur marché national sans subir la concurrence de personne et de toute celle des marchés extérieurs sur lesquels ils peuvent faire victorieusement concurrence aux artisanats traditionnels (ainsi l'artisanat textile tunisien est mis en cause dès 1830 parce que les marchés de la Méditerranée Orientale qui lui assuraient sa prospérité sont alors conquis par la jeune industrie textile française ou britannique) ;

d) L'industrie ne s'est pas développée en ordre dispersé ni selon une progression identique pour tous les secteurs. Nous connaissons les "vagues" successives d'industrialisation. La première est celle de l'acier dont la modernisation de la production se fait tout au long du XVIII^e siècle. Lorsque l'on sait mécaniser la production des métiers à tisser le textile joue un rôle puissamment entraînant, le taux de croissance de la demande de produits textiles étant très élevé du fait des progrès agricoles internes accompagnés de la destruction de l'artisanat textile familial et des ouvertures sur les marchés extérieurs. Cette croissance du textile réagit à son tour sur le secteur métallurgique et sidérurgique dont le poids relatif ne cesse de croître. Le chemin de fer jouera le même rôle à partir de 1840 exerçant des effets à l'amont sur la sidérurgie laquelle peut grâce à cela se renforcer et construire progressivement à son aval tout le secteur industriel. Vers 1880 la chimie donnera un élan tout à fait nouveau à l'industrialisation européenne précédant toutes les industries du XIX^e siècle et achevant de constituer ce que l'on peut appeler le secteur "moderne". Ainsi l'industrialisation n'est pas une collection d'industries juxtaposées les unes aux autres mais un processus de profonde transformation sociale réalisée pour l'impulsion d'industries initiales bien déterminées ;

e) Cette industrialisation s'est réalisée à travers des coûts très élevés pour la population qui était prolétarisée et des lenteurs considérables si l'on songe que l'agriculture mettra un siècle en France avant d'être profondément transformée par l'industrie qu'elle aura pourtant puissamment aidé à naître.

Nous constatons facilement que les conditions dans lesquelles doit se dérouler l'industrialisation de l'Afrique ne sont pas les mêmes. Des progrès agricoles n'ont pas préparé le temps de l'industrialisation. Les relations économiques internationales créent des difficultés spécifiques et graves au lieu de constituer

un facteur particulièrement favorable (1). Les dimensions et la technicité de l'industrie moderne la séparent beaucoup plus radicalement des formes pré-industrielles de production que ce n'était le cas au XVIII^e et au XIX^e siècles. Dès lors nous devons être d'autant plus attentifs aux conditions et à la construction de la propagation des industries que nous mettons en place ce qui conduit à être encore plus rigoureux sur le choix des secteurs industriels par lesquels le processus d'industrialisation doit être amorcé.

L'essentiel cependant reste de bien comprendre la nature de ce processus. Ce qui est en cause -ici comme dans les chapitres précédents- ce n'est pas la création d'un secteur moderne séparé de l'économie traditionnelle et vivant en marge d'elle mais la modernisation et la restructuration de l'entière société. Ce qui est en cause c'est donc un processus social total et non la réponse à des questions très limitées dans le temps du type fourniture d'emplois ou résorption du chômage. La vocation de l'industrie n'est pas de fournir des emplois -sinon toutes les techniques modernes ne seraient qu'une aberration- mais de fournir la base matérielle du développement social. Dans l'industrie comme dans l'agriculture, les transformations sociales demandent du temps et les effets bénéfiques de l'industrie, tels que l'élévation des niveaux de vie, ne pourront se manifester sans délai et nous devons dénoncer comme démagogique et anti-économique l'attitude de ceux qui veulent faire croire que l'industrie peut améliorer ces niveaux de vie sans délai. Elle ne peut le faire que pour une infime fraction de la population et alors au détriment de tout le reste de l'économie nationale.

Une théorie générale de l'industrialisation aurait aussi à envisager les mesures de type social ou sociologique qui doivent être prises pour empêcher l'industrialisation d'engendrer des coûts sociaux inhumains à l'égard de ceux qui en sont les artisans. Contentons-nous de dire ici que cette question est essentielle si l'on veut que les peuples concernés puissent voir effectivement dans l'industrie la garantie de leur avenir mais il est clair que nous ne pouvons entrer ici dans l'analyse des solutions possibles, au risque d'alourdir encore ce rapport.

De même, nous avons consacré des développements suffisamment importants au problème de l'accumulation pour ne pas avoir à revenir ici sur la question, tout aussi fondamentale, du financement de la politique industrielle.

...

(1) En particulier les équipements des industries comme le textile étaient fabriqués en Europe alors qu'ils ne sont pas actuellement fabriqués en Afrique.

Pour nous limiter à l'indispensable compte tenu des objectifs assignés à l'enquête, nous partirons de l'analyse des industries qui sont stratégiques et que nous appelons par le fait même industrialisantes par opposition à d'autres qui ne contribuent pas -ou pas autant- à l'amorce de ce processus d'industrialisation (Section I). Nous précisons dans quelles conditions ces industries ont chance d'être créées (Section II). Nous constaterons que ces industries essentielles soulèvent des difficultés particulières du fait de leurs dimensions et nous ébaucherons les orientations dans lesquelles des solutions peuvent être trouvées (Section III). Toute cette analyse aura été menée sur la base de critères objectifs extérieurs aux prix mais ceux-ci n'en constituent pas moins une "contrainte" dont nous aurons à mesurer et préciser la nature exacte (Section IV).

SECTION I - LA NATURE DES INDUSTRIES INDUSTRIALISANTES

Nous devons partir du point auquel nous étions arrivés dans le chapitre précédent, l'appel de l'agriculture à certaines industries telles que la sidérurgie et la métallurgie d'une part, la chimie d'autre part, et nous demandons à la fois quelles sont les caractéristiques communes et les effets que nous pouvons attendre de telles industries, en faisant référence à diverses expériences. Nous pourrions alors systématiser un peu l'analyse et dire pourquoi elles sont industrialisantes dans l'état actuel des économies des quatre Etats.

§ 1 - Caractéristiques et effets des industries appelées par l'agriculture

A - Leurs caractéristiques communes

Nous pouvons dégager trois caractéristiques essentielles qui font apparaître autant de conditions fondamentales à l'industrialisation.

a) Ces industries sont nécessairement de grandes dimensions. Sans entrer ici dans le débat sur les véritables critères de la grandeur d'une industrie, nous savons que les coûts d'investissement à l'unité de capacité et les coûts de fonctionnement à l'unité de produit sont grossièrement inversement proportionnels aux capacités et volumes de production, tout au moins jusqu'à ce que l'on arrive à des capacités et volumes toujours très élevés par rapport aux marchés nationaux actuels.

b) L'horizon de temps à prendre en considération au sujet de ces industries est nécessairement grand, du fait tout d'abord de la durée de leur construction et de leur "maturation" et jusqu'à ce qu'elles atteignent leur rythme normal de production. Ce délai est déjà long en pays industrialisé (il aura fallu plus de 6 ans à la sidérurgie de Dunkerque pour arriver à sa production normale). Il est encore plus long dans un pays sous-développé, compte-tenu de toutes les difficultés qui ne cessent de s'accumuler.

Dès lors, le pays qui amorce son développement ne peut pas attendre d'avoir d'abord réalisé les progrès agricoles en organisation pour décider de ses implantations industrielles. Certes, la Réforme Agraire demande aussi du temps pour transformer les comportements et conduire les paysans à demander des produits "nouveaux" d'origine industrielle. Nous l'avons vu. C'est pourquoi, si le rôle du planificateur est bien d'ajuster des délais, il

...

faut que les produits soient disponibles lorsque les paysans les désirent et que les paysans les désirent lorsque les produits sont disponibles. L'ajustement implique donc qu'en même temps le pays -même dans le cadre d'un groupement de nations- réalise sa Réforme Agraire et prenne les premières décisions concernant les implantations industrielles à réaliser. Les deux préoccupations majeures n'en seront que mieux harmonisées.

Le planificateur apparaît ainsi comme ayant à ajuster des flux datés.

c) Compte-tenu de tous ces éléments, on comprend que les investissements nécessaires pour ces industries soient extrêmement élevés, ce qui ne facilite pas la solution des problèmes du financement.

Dès lors, il faut alléger au maximum les charges d'investissement, ce qui peut signifier au moins deux choses, indissociables du reste. D'une part, nous avons à choisir entre plusieurs techniques disponibles au même moment pour un produit donné. Il n'est pas question ici de reprendre la discussion complexe sur les critères du choix. Notons seulement que trois groupes de facteurs au moins doivent être pris en considération et harmonisés : le coefficient de capital, car il peut différer largement selon la technique choisie ; le détournement plus ou moins grand de facteurs de production rares (tels que la main-d'oeuvre qualifiée) ou la réutilisation possible de sous-produits (choix d'un procédé à base de soude ou de phosphore donnant de l'eau brûlante les cultures ou utilisable pour l'irrigation d'autant plus qu'elle est chargée de facteurs enrichissants) ; le caractère plus ou moins progressif de la technique utilisée, toutes choses égales par ailleurs, le procédé le plus progressif -à condition de ne pas courir d'aventure technologique- étant le plus déstabilisant.

D'autre part, ce choix étant fait, il reste une possibilité, celle d'alléger les coûts en capital du procédé choisi. Il s'impose ici d'en revenir à la distinction des processus centraux et des processus auxiliaires, les premiers étant bien entendu liés à la technique choisie, les seconds pouvant au contraire être plus ou moins mécanisés, c'est-à-dire plus ou moins coûteux en capital. Dans ce domaine, l'organisation politique ou syndicale peut être, véritablement, à égalité de rendement obtenu, un substitut du capital.

Ainsi, on le voit, les caractéristiques de ces industries sont telles que les conditions de leur réalisation intéressent déjà l'ensemble des structures du pays. Nous allons retrouver ceci à propos des effets communs de ces trois groupes d'industries.

...

B - Les effets communs des industries appelées par l'agriculture

Tout ce qui précède montre clairement que les premiers effets à attendre de ces industries le sont dans l'agriculture. Elles permettent l'augmentation des productivités du travail, l'intensification de l'exploitation du sol (ou l'augmentation des superficies cultivées ou irriguées), la valorisation accrue de toutes les ressources naturelles du pays. Une telle déstabilisation des structures et des comportements contribue, à sa place et à côté d'autres mesures, à mettre l'agriculture en état de progrès. Par là, déjà, elles nient dans l'acte le phénomène de l'inarticulation dont on sait qu'il constitue un aspect essentiel du sous-développement (1).

Mais, nous devons aller beaucoup plus loin dans l'analyse de ces effets et constater qu'appelées par les nécessités de l'agriculture elles vont exercer de puissants effets dans le secteur industriel lui-même.

Ces effets sont d'abord indirects. Si les "progrès en organisation", amorçant une augmentation de revenu des unités collectives de production, leur permettent de se procurer les premiers biens intermédiaires d'origine industrielle, le progrès technique entraîné par l'utilisation de ces biens provoquera une nouvelle augmentation de revenus qui se traduira, d'une part par une demande progressivement croissante de biens de consommation d'origine industrielle, fournissant des débouchés à de nouveaux secteurs industriels, d'autre part par une possibilité d'un prélèvement sur le supplément de produit destiné au financement de l'ensemble de l'économie et en particulier de son secteur industriel.

Mais, nous devons aussi souligner les effets d'entraînement direct que la création de ce premier secteur industriel provoquera. Ces industries ont, en effet, pour caractéristique d'en susciter d'autres. Certes, nous savons bien que les propositions ou effets d'entraînement ne sont jamais automatiques, mais l'efficacité du plan sera toujours accrue si l'on utilise au mieux - en les organisant - tous les effets spontanés.

L'industrie sidérurgique et l'industrie chimique bénéficient d'abord d'une place stratégique, tout à fait au sommet des processus de production. Ceci leur confère deux grandes fonctions économiques, dans l'ordre de la propagation du progrès et de la formation du capital.

...

(1) A condition bien sûr que le planificateur organise la propagation, qui n'est jamais spontanée.

a) Elles ont un rôle appréciable dans la propagation du progrès. Ce rôle peut être évoqué de plusieurs points de vue.

1. L'industrie sidérurgique et l'industrie chimique ont exercé successivement dans l'industrialisation européenne du XIX^e siècle de puissants effets d'entraînement. Le développement de la sidérurgie a, en particulier, contribué à la mécanisation de nombreux autres secteurs industriels, leur permettant d'élever à leur tour les taux de croissance des productions de biens de consommation. Le développement de l'industrie des engrais a été le stimulant immédiat de la totalité de l'industrie chimique. Certes, nous ne saurions recopier le modèle européen du XIX^e siècle. Nous n'avons cependant pas le droit d'en ignorer les leçons.

2. Le progrès technique se propage des stades les plus élevés du processus de production vers les stades ultérieurs. Ceci se comprend facilement dans la mesure où, la machine spécifique une fois créée, on ne peut plus envisager que des améliorations dans l'organisation de l'entreprise. Au contraire, des progrès intervenant aux stades intermédiaires se répercuteront normalement dans les entreprises qui utiliseront ces biens intermédiaires améliorés.

b) Ces mêmes industries exercent encore une fonction essentielle -la sidérurgie surtout ou l'industrie des matériaux de construction- en ce sens qu'elles contribuent directement à la formation du capital.

Nous n'ignorons pas que certains raisonnent ainsi : "nous avons peu de capital et beaucoup de main-d'oeuvre, construisons des industries à faible coefficient capitaliste". Si nous avons la place dans ce rapport, nous montrerions tout ce que ce raisonnement comporte d'erreurs (1). Il nous paraît en tout cas plus rationnel de poser le problème autrement : manquant précisément de capital, il importe au plus haut point d'utiliser le

...

(1) En gros, le raisonnement ferait d'abord apparaître l'inadaptation aux pays sous-développés des courants de pensée théoriques qui sont à l'origine de cette pseudo-loi de la proportion des facteurs, soit le postulat ricardien de la stabilité des approvisionnements en facteurs de production, soit le mode de raisonnement marginaliste. Ensuite, on montrerait au plan pratique :

- Que la loi revient à une absurdité (si on prend les calculs projet par projet) ou à une tautologie (si on raisonne sur la totalité d'une économie);
- Que l'application de cette loi conduit souvent à accroître le chômage (complexe textile mettant au chômage les artisans);
- Que cette loi oublie le manque dramatique de main-d'oeuvre qualifiée.

capital à en produire davantage, condition essentielle pour qu'un jour la situation actuelle puisse connaître un commencement de solution. On raisonne trop souvent sur la formation du capital en termes financiers, alors qu'il s'agit beaucoup plus réellement de se donner les moyens de créer du capital technique lui-même et de se libérer ainsi, pour partie au moins, de la dépendance du commerce extérieur et des contraintes de l'équilibre de la balance des paiements.

Si la production locale de ciment permet d'obtenir par exemple du ciment à meilleur marché, cela signifie que, disposant d'une somme donnée de capitaux, d'une part on pourra construire davantage de bâtiments, d'autre part on pourra le faire sans aucune dépense extérieure (1), ce qui équivaut à beaucoup plus qu'à un simple doublement de la capacité d'investissement.

Nous pouvons appuyer cette analyse sur de nombreuses expériences. Ne les cherchons pas dans ce milieu très différent que fut l'Europe et attachons-nous plus à des faits qu'aux constructions intellectuelles. L'Amérique Latine qui amorce son industrialisation dans des conditions qui présentent certaines analogies est susceptible de nous fournir de nombreux enseignements.

Le grand pôle sidérurgique de VOLTA REDONDA au Brésil est un exemple qui mérite d'être évoqué brièvement. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la sidérurgie brésilienne travaillait au charbon de bois ce qui limitait considérablement ses possibilités et donc ses effets. Le Gouvernement Fédéral crée alors la Companhia Siderurgica Nacional et dès 1941 commence la construction de l'usine de Volta Redonda, prévue au départ pour fournir 350.000 tonnes d'acier et dont la production actuelle dépasse le million de tonnes. Jean-Marie MARTIN montre qu'elle a entraîné un mouvement d'industrialisation en amont et en aval sans compter le développement même du secteur sidérurgique.

En amont, Volta Redonda entraîne la croissance de plusieurs grands secteurs tels que le charbon, le minerai de fer, le calcaire, la production d'acide sulfurique, de métaux non ferreux, d'électricité et de dérivés pétroliers. Son impact est tel sur chacun d'eux qu'elle contribue à les industrialiser. De même, l'usine sidérurgique, au fur et à mesure de sa croissance, devient un client de plus en plus important pour l'industrie nationale de biens d'équipement, à travers les investissements qu'elle réalise à tous les niveaux (extraction de matières premières, transport par fer et par mer, cokéfaction, laminage production d'électricité...).

...

(1) Sauf à tenir compte des inputs de l'usine en provenance de l'étranger.

En aval, Volta Redonda entraîne directement le développement de la métallurgie et indirectement celui de toutes les industries mécaniques qui lui sont liées par leurs ventes et leurs achats. Alors qu'en 1946, lorsque Volta Redonda entre en opérations, la production sidérurgique brésilienne se limite à des laminés bruts, à des barres et du fil de fer, la gamme des produits ne cesse depuis de s'étendre : plaques, rails, tôles fines à chaud et à froid en 1947, tôles galvanisées et feuilles des Flandres en 1948, fers ronds et fers pour machines en 1952, tubes en 1954, aciers spéciaux plus récemment, à chacune de ces étapes, de nouvelles industries apparaissent et d'anciennes, jusque là dépendantes d'un approvisionnement étranger, se développent.

L'existence de cette industrie sidérurgique permettra aussi à l'industrie de montage automobile de se "nationaliser" de plus en plus, ce qui est bien un aspect particulier du phénomène d'industrialisation. Le poids du matériel acheté par le secteur de l'automobile au Marché National brésilien s'élève ainsi :

1956	25 - 40 %
1957	40 - 50 %
1958	65 %
1959	75 %
1960	90 %

chaque année en effet de nouvelles firmes se créent en réponse aux multiples besoins de pièces détachées et fournitures diverses pour l'industrie automobile.

Mais alors nous assistons à un phénomène qualitatif nouveau. L'industrie automobile acquiert de l'existence d'une industrie sidérurgique nationale un nouveau pouvoir industrialisant, vérifiant que les pays sous-développés peuvent ainsi, si les enchaînements d'effets sont correctement construits, parcourir rapidement les phases d'industrialisation qui furent souvent espacées de plusieurs décennies en Europe Occidentale ce qui fonde s'il en était besoin la thèse de la possibilité d'un rattrapage des pays industrialisés par les non-industrialisés.

En effet, l'effet industrialisant de cette industrie automobile au Brésil ne se limite pas aux flux de matières premières et de fournitures qui se propagent par-delà les industries satellites, jusqu'aux unités métallurgiques, chimiques et sidérurgiques mais joue avec une particulière intensité sur toutes les unités fabriquant des machines-outils. Liées jusque-là aux industries de consommation (textile, cuir et bois notamment), elles s'en détachent progressivement pour entrer dans la zone d'influence de l'industrie automobile : les exemples sont nombreux d'unités vouées à la fabrication d'outils pour le bois ou de machines textiles qui, dès 1954, réorientent leur production vers le tout,

...

la perceuse, la presse hydraulique, la fraiseuse, la rectifieuse, etc... De 1950 à 1961, on recense plus de 45 nouvelles firmes totalisant 5 à 6.000 ouvriers, qui sont créées en réponse aux besoins croissants de machines-outils dans l'ensemble des industries mécaniques mais, plus particulièrement, dans l'automobile et ses unités satellites.

Nous pourrions avoir une analyse très proche en évoquant le rôle "industrialisant" de la pétrochimie. Reprenons l'exemple brésilien de PETROBRAS. Cette firme exerce ce rôle par les économies de devises qu'elle permet, qui ont été utilisées dans une proportion d'au moins 40 % à l'achat de biens d'équipement, et par la substitution progressive de produits lourds aux formes d'énergie végétales dans les usages industriels : depuis 1950, la part des fuels n'a cessé de s'élever jusqu'à 38 - 39 %. On peut souligner que ces substitutions ou ces nouvelles utilisations concourent bien à la restructuration de l'économie brésilienne à un niveau de productivité plus élevé.

Mais il faut surtout insister sur le développement induit de la pétrochimie, elle-même source de matières premières pour un large secteur de l'industrie brésilienne..

Jusqu'en 1955, la production de matières premières à partir des hydrocarbures se limite à quelques milliers de tonnes d'asphalte issues des raffineries Matarazzo et Ipiranga. La pétrochimie n'apparaît qu'avec l'installation par le C.N.P. -Petrobras de la grande unité de Cubatão dont la gamme de production s'étend progressivement à l'asphalte en 1956, aux résidus aromatiques en 1957, à l'éthane ^{en 1958} et au propane en 1959. A partir de 1962, ses installations sont complétées par la construction d'une unité de reforming catalytique de 11.000 BDPO pour la production de supercarburant, d'une unité de préfractionnement de 25.000 BDPO pour la production d'aromatiques et deux unités de 4.750 et 1.380 BDPO pour la fabrication de benzène et d'éthylène. Tel est le coeur du premier complexe pétrochimique brésilien qui comprend en outre la fabrication d'asphalte et celle d'engrais azotés et autour duquel s'articulent un nombre croissant d'industries des matières plastiques: "L'Union Carbide do Brasil S.A." à Cubatão même et "Petroclo Industrias Petroquímicas S.A." à São Paulo qui produisent 75.000 t de polyéthylène en 1965 ; "Cia Brasileira de Estireno" qui produit à São Bernardo 31.000 t/an de styrène monomère, lequel est transformé en polystyrène et en mousse de polystyrène par la "Cia Brasileira de Plasticos Koppers" à São Bernardo, la "Bakol S.A." à São Paulo et la "Cia de Productos Químicos IDROMGAL" à Quaratiugueta, toujours dans l'Etat de São Paulo. Les unes et les autres alimentent une troisième vague d'industries, de plus petites dimensions qui transforment ces matières plastiques en produits finis. Parallèlement à la branche des matières plastiques proprement dites,

...

se développe la production des solvants, des insecticides, des colorants, etc. Or, et ce point n'est pas sans intérêt pour comprendre le modèle d'industrialisation brésilien, l'origine des capitaux investis varie d'un niveau à l'autre de ce processus de production si la raffinerie "Presidente Bernardes" qui fabrique les produits primaires relève du secteur public, la quasi-totalité des sociétés, énumérées ci-dessus, qui livrent des produits intermédiaires sont des filiales de groupes étrangers (1), alors qu'au dernier stade de transformation les entreprises privées brésiliennes l'emportent.

En attendant ceux projetés autour des raffineries de Belo Horizonte et de Porto Alegre, deux autres grands complexes pétrochimiques se constituent à Rio de Janeiro et à São Salvador dans l'Etat de Bahia. La raffinerie implantée dans ce dernier, à Mataripe, approvisionne déjà la "Cia de Carbonas Colidas" qui livre 15.000 t/an de noir de fumée à l'industrie du caoutchouc dont on a vu la croissance très rapide au cours de ces dernières années. Une étape plus importante encore est franchie en 1963 avec la mise en service de la nouvelle unité de traitement de gaz naturel de Bahia qui, actuellement limitée à la production d'essence et de gaz liquéfié, constitue la base d'une très prochaine extension de la fabrication d'ammoniaque (2). Le complexe pétrochimique de Rio de Janeiro, enfin, prolonge la grande raffinerie Duque de Caxias, par une usine de caoutchouc synthétique d'une capacité initiale de 30.000 t/an qu'alimentera une usine de butadiène en construction.

Ce n'est pas par hasard que de tels exemples peuvent être opposés systématiquement à des exemples négatifs d'industries qui n'ont aucun rôle de cette nature. Ces exemples sont malheureusement légion dans les pays sous-développés. La leçon des échecs est toujours importante.

Nous y trouvons des pôles qui polarisent leur environnement sans l'industrialiser.

...

(1) A savoir : Koppers, Chem-Verke Hüls, Solvay, Reichhold Chemicals I.M.C., Rhodiaceta, Du Pont de Nemours, Celanese Corp. Of America, Columbian Carbon, etc...

(2) Entrée en service fin 1962, l'usine de "Gasolina Naturel de Bahia" traite 1.416.000 m³ de gaz naturel par jour, dont une partie est récupérée sous forme d'essence (80 m³/jour), une autre de gaz liquéfié (200 t/j), le reste étant réinjecté dans les champs voisins producteurs de pétrole afin d'élever le taux de récupération.

C'est le cas de l'Union Minière du Haut-Katanga. Ne nous étendons pas sur cet exemple monumental mais notons seulement :

- le Chemin de fer vers le N.O. construit pour mieux ramasser la main-d'oeuvre et qui détruit les cultures vivrières sur son passage ;
- les effets induits considérables, à l'amont et à l'aval, mais tous centrés sur la vie du pôle et ne débouchant absolument pas sur son environnement ;
- l'absence d'effet industrialisant des "Royalties" puisque l'on sait quelle est l'importance de l'Union Minière dans les ressources fiscales congolaises ;
- le blocage est dû à deux causes principales :
 - . un produit principal (cuivre, cobalt) non utilisable dans l'environnement, compte-tenu des technologies du moment ;
 - . un environnement non aménagé et l'absence de toute autorité ayant vocation à organiser la propagation des effets du pôle.

C'est aussi le cas de FRIA ou d'E.D.E.A. au Cameroun, centres absolument isolés de leur environnement, livrant un produit inutilisable dans les technologies du présent et du futur immédiat et ne fournissant pas à l'économie du pays le bénéfice des devises gagnées par la grande firme (sauf à ajouter aussi dans le cas de l'E.D.E.A. le fait -négatif- de la subvention définitive versée par le consommateur d'électricité de Douala qui supporte un prix du Kwh bien supérieur à son coût marginal, ce qui permet à l'usine d'aluminium de payer son électricité à un prix nettement inférieur à son coût marginal).

Nous y trouvons des industries qui ne sont pas industrialisantes du fait de leur nature propre. C'est le cas des industries de biens de consommation.

L'exemple de l'Argentine montre que la politique de substitution d'importations (au niveau des biens de consommation) n'est que la substitution d'une importation à une autre. De manière générale l'attitude récente des U.S.A. à l'égard de l'Amérique Latine prouve que l'installation par la puissance dominante d'industries de biens de consommation est un moyen d'accroître la domination de l'économie dominante et la dépendance de l'économie néo-colonisée. Nous avons fait les mêmes constatations pour les industries du Cap-Vert.

Nous pourrions le constater aussi au niveau des industries de montage. Elles exercent carrément un effet contraire à l'industrialisation non pas seulement parce qu'elles n'entraînent

presque jamais la fabrication de pièces sur place (ici le cas des industries de montage d'automobiles en Argentine et au Brésil peuvent partiellement faire exception, mais parce que l'industrie sidérurgique y est présente) mais parce qu'elles enlèvent au Gouvernement un moyen d'orientation de la demande et des épargnes; c'est le cas de l'industrie de montage de téléviseurs en Tunisie par une filiale de la C.S.F. Jusque là, le Gouvernement pouvait limiter les importations de téléviseurs. Maintenant il doit accepter les importations de pièces détachées pour faire tourner l'usine. Il pouvait limiter la publicité pour les téléviseurs. Il doit l'accepter au risque de mettre des travailleurs au chômage. Ainsi, il détourne des épargnes et se ferme d'autres possibilités d'investissements utiles. Ceci permet de souligner que dans certains cas un gouvernement doit savoir refuser des projets d'investissements privés, même si nous convenons qu'il faut pour cela beaucoup de lucidité et de courage.

Nous trouvons enfin des industries qui auraient pu être industrialisantes du fait de leur nature profonde mais qui n'industrialisent pas, parce qu'elles ne sont pas reliées à leur environnement. Les exemples ici sont multiples.

Contentons-nous de faire allusion aux raffineries du Moyen-Orient ou du Vénézuéla, toutes orientées vers l'exportation, des industries d'engrais de Tunisie (la S.A.P.C.E. à Tunis produit des engrais phosphatés depuis 1911, la S.I.A.P.E. à Tunis et à Sfax depuis 1952) qui n'existent que pour valoriser vers l'exportation des phosphates de faible teneur. Nous aurions pu faire les mêmes constatations à propos de l'usine sodérurgique de Bône (Anaba) prévue au Plan de Constantine si elle avait été construite comme on le désirait pour l'exportation dans le bassin méditerranéen.

Nous pouvons maintenant systématiser davantage notre analyse.

§ 2. La nature profonde de l'industrie industrialisante

Nous appelons industries industrialisantes, les industries (ou le groupe d'industries) dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des transformations des fonctions de production grâce à la mise à la disposition de cet environnement d'ensembles nouveaux de machines ou de produits qui accroissent la productivité de l'un des facteurs ou la productivité globale. Ces transformations induisent à leur tour une restructuration économique et sociale et une transformation des fonctions de comportement dans l'ensemble considéré.

L'effet d'industrialisation s'analyse comme l'action d'une industrie ou d'un groupe d'industries sur son environnement. Il faut donc préciser les conditions tenant au milieu et celles tenant à l'industrie.

Les conditions tenant au milieu sont dras .tiques du fait des structures des pays sous-développés : les propagations n'y sont jamais spontanées, les blocages y sont souvent dûs à l'absence de courroies de transmission d'un secteur à un autre, les phénomènes de multiplication et d'accélération ne s'y manifestent pas.

Dès lors, l'industrie la plus industrialisante, dans un milieu absolument figé n'exercera aucun effet sérieux. Nous avons suffisamment souligné le rôle des "progrès en organisation" dans l'agriculture comme préalable indispensable aux "progrès en outillage" pour n'y point revenir.

Mais, comme les risques de fixisme sont de toute manière grands, nous arrivons tout naturellement à une nouvelle condition : les "itinéraires de propagation" doivent être construits par un organisme responsable, ce qui suppose que cet organisme existe doté des pouvoirs suffisants compte-tenu des pouvoirs relatifs dont sont structurellement dotés les divers centres de décisions concernés.

Il ne suffit en effet jamais de construire l'industrie potentiellement industrialisante. Il faut la relier à son environnement. Prenons l'exemple du chemin de fer. Il a joué un grand rôle en Europe au XIX^e siècle et a fortement contribué à son industrialisation. Mais en Italie il a fallu attendre la décision de Cavour au lendemain de l'Unité Italienne pour que l'atelier de réparation de chemins de fer (puis de construction de matériel) de chemin de fer) construit jusque là avec des capitaux et du matériel français et britannique soit "raccordé" à l'économie italienne et contribue à l'industrialisation de l'Italie du Nord. En Inde, le chemin de fer n'a eu aucun effet d'industrialisation car il n'était pas relié à l'économie indienne mais prolongeait seulement le mouvement d'industrialisation (par la sidérurgie) de la Grande-Bretagne. Au Brésil, la construction du chemin de fer s'est réalisé en même temps que disparaissait la sidérurgie créée dans l'intérieur par Don Juao IV parce qu'elle n'était pas reliée à l'économie interne mais constituait un domaine d'exportation de l'acier suédois. En Chine, la seule sidérurgie chinoise a été liée à la construction du chemin de fer mais n'ayant pas été suffisamment reliée au pays, la Hanychping Iron and Coal Company allait tomber entre les mains des japonais et ne plus être à partir de 1899 que producteur de matières premières pour l'industrie japonaise, contribuant à l'industrialisation du Japon mais non à celle de la Chine. Ne parlons pas de la situation dans les quatre Etats qui est une merveilleuse illustration supplémentaire du même phénomène.

L'organe responsable de l'industrialisation doit construire les chaînons de sa propagation cohérente et harmonieuse aux risques de blocage constamment présents.

Cette autorité de l'organisme responsable de la propagation de l'industrialisation devra s'étendre à tous les aspects juridiques, économiques et sociaux de cette propagation. Mais bien entendu, l'efficacité d'une telle autorité est liée au repérage des industries industrialisantes et aux choix qu'elles impliquent.

Les conditions tenant à l'industrie ne sont pas moins drastiques. Le produit d'une industrie doit présenter deux caractéristiques précises pour que cette industrie puisse industrialiser.

Le produit doit d'abord être porteur de progrès. De deux produits disponibles dans une économie donnée dont l'un a pour effet potentiel de déstabiliser les techniques dans un autre secteur et dont l'autre n'exerce aucune influence de cette nature, ou entraîne des regressions des activités traditionnelles, nous dirons que l'un est industrialisant et que l'autre ne l'est pas.

Le progrès peut se lire le long de diverses lignes d'améliorations :

- augmentation de l'intensité de l'exploitation des ressources nationales ;
 - substitution de l'exportation de produits plus élaborés à des exportations de produits moins élaborés ;
 - augmentations diverses de productivités ;
 - augmentation de la capacité nationale de recherche scientifique ;
- etc....

Mais après avoir ainsi souligné que l'industrialisation ne se réalise que par cette transformation progressive des structures nous devons insister sur la deuxième caractéristique du produit : il doit être disponible et utilisable dans son environnement.

Il ne s'agit pas seulement ici que le produit ne soit pas totalement exporté. Il va sans dire qu'un produit exporté n'exerce aucun effet dans le pays, si industrialisant qu'il puisse être.

...

Mais il faut souligner que le produit ne pourra être utilisé dans l'environnement que dans la mesure où il sera adapté à la technologie du moment, de chaque moment. Cette affirmation est le corollaire de celle selon laquelle l'analyse d'une structure de production doit toujours tenir le plus grand compte de l'âge des divers équipements. Nous noterons en particulier que les successions de techniques n'ont pas nécessairement le même ordre dans les diverses phases historiques. Ce qui a été dit plus haut interdit de pouvoir interpréter ceci en disant qu'il s'agirait de confiner l'Afrique dans ses techniques actuelles.

Certes l'acier joue toujours un rôle fondamental, au moins pour le moment. D'une part, il sert de base au secteur industriel. D'autre part, il fournit l'outillage agricole qui améliore la productivité du travail agricole et accroît le surplus qui peut être mobilisé pour le financement du secteur industriel. Certes ce n'est pas l'aciérie qui réalise cela mais l'acier et en effet l'acier importé exercerait le même effet, à condition d'être rendu disponible dans le pays dans les mêmes conditions de prix et de quantité, ce qui semble peu réalisable compte-tenu des difficultés pesant sur la balance commerciale. En effet, il n'est pas nécessaire de recourir aux techniques complexes des accounting prices pour penser qu'une importation additionnelle d'acier constituera toujours un coût -et un coût élevé parce qu'exprimé en devises- alors que l'utilisation de l'acier produit localement s'exprimera comme une consommation de produit disponible sur place. Dans le premier cas, le plan sera toujours tenté de réduire l'importation ; dans le second, il sera obligé d'assurer les investissements qui fourniront le débouché à la quantité d'acier produite sur place. Ce n'est pas par hasard que le Trend de la consommation d'acier par tête s'infléchit vers le haut du seul fait qu'une production locale commence.

Mais l'ensemble des produits plastiques fait sûrement partie actuellement des produits industrialisants dès les premières phases de l'industrialisation. Ne regardons que les zones arides : les canalisations ou les voiles en plastique (sur les réservoirs d'eau) permettraient de récupérer 30 à 50 % de l'eau disponible (actuellement perdue par évaporation ou infiltration) et augmenteraient d'autant les superficies irrigables.

D'autres produits par contre ne restent industrialisants qu'au cours de phases ultérieures. C'est le cas du cuivre qui ne peut encore jouer aucun rôle en Afrique mais qui en joue déjà un dans les pays les plus avancés de l'Amérique Latine (électrotechnique, machines et véhicules, construction) et doit déjà être considéré comme un produit industrialisant.

...

Il n'en est pas encore de même pour l'aluminium qui n'a de rôle industrialisant que dans les économies déjà industrialisées. On comprend bien alors que les économies africaines qui disposent d'électricité à des coûts anormalement faibles n'aient qu'à exporter l'aluminium qu'elles fabriquent. Compte-tenu de la part de l'électricité dans le prix de revient de l'aluminium, on comprend encore mieux que les pays sous-développés envisagent si facilement des investissements massifs pour produire de l'aluminium qui ne leur sert à rien surtout lorsque la balance en devises de l'opération n'apparaît pas tellement favorable (Fria, Tema, Edéa, etc...) pour le pays.

Bien entendu, ici encore ce serait une grave erreur que d'interpréter ceci comme si l'histoire des techniques se déroulait de façon linéaire. Nous savons cependant dès maintenant quelles seront les techniques utilisables en Afrique dans 10 ou 15 années.

Il faut attirer l'attention sur le fait que la notion d'industrie industrialisante est elle-même une notion complexe qui synthétise deux éléments : nous appellerons le premier l'élément réel, et le second l'élément social. Lorsque nous disons qu'actuellement la sidérurgie est une industrie industrialisante et pas l'industrie cotonnière, nous nous appuyons d'abord sur le fait que le produit de la sidérurgie, l'acier, est susceptible de multiples utilisations dans le reste de l'économie, alors que le produit de l'industrie cotonnière ne l'est pas. Il existe une polyvalence des produits qui est le symétrique exact de la complexité de l'industrialisation. En outre, indépendamment même de cette polyvalence, les qualités physiques de tel ou tel produit jouent un rôle considérable dans l'accroissement de la productivité des autres industries : il est bien connu par exemple, que le fait de passer au bois au métal a amené une véritable révolution dans l'industrie textile européenne des siècles passés. Le produit est alors porteur de progrès, et ne l'est évidemment que s'il est utilisé sur place. Enfin, les techniques expérimentées dans l'industrie industrialisante entraînent de multiples améliorations des techniques des autres industries.

Toutefois, le concept d'industrie industrialisante ne peut pas être confondu avec un quelconque fétichisme du produit ou de l'industrie. Ce n'est pas en tant que tel qu'un produit est industrialisant, et ce n'est pas de façon définitive et éternelle qu'une industrie est industrialisante ou ne l'est pas. Mais dans un milieu technique donné, il est possible de déterminer quelles industries sont industrialisantes et quelles ne le sont pas.

...

Encore faut-il pour cela tenir compte du deuxième élément du concept, l'élément social, qui peut être résumé de la façon suivante : si nous préférons l'acier au tissu de coton, c'est parce que le premier est proche du mécanisme d'accumulation, tandis que le second relève de ce que nous avons appelé la consommation nécessaire. Le choix des industries industrialisantes découle donc du choix d'un modèle social d'accumulation. Pour la sous-région, il s'agit de savoir si l'on va organiser l'accumulation, ou bien si on la laisse dépendre de la création future d'un marché classique de type occidental. Dans le premier cas qui correspond à une décision d'industrialisation rapide il est alors normal de réclamer la mise en place de ce qui constitue le cœur même d'une accumulation modernisante, c'est-à-dire la sidérurgie. Il ne serait d'ailleurs pas logique de dégager un surplus économique disponible pour l'accumulation, tout en demeurant tributaire de l'étranger pour la base matérielle de cette accumulation, c'est-à-dire en compromettant l'autonomie de l'industrialisation. Un tel schéma est contradictoire : il consisterait à fonder l'industrialisation sur les industries de consommation pour lesquelles manquerait le marché intérieur (puisqu'il y aurait une accumulation qui ne se confondrait pas avec la consommation de développement), et pour lesquelles il faudrait donc trouver des débouchés extérieurs. On peut descendre la chaîne des liaisons interindustrielles à partir des industries de base, à condition de planifier cette descente (elle n'est jamais automatique). On ne peut pas remonter la chaîne à partir des industries de consommation, même en planifiant. Un tel schéma, bien que quelquefois proposé, n'est pas praticable, parce qu'il repousse à un avenir indéterminé la justification de l'installation sur place des industries de base.

Le fait de mettre en place une industrie industrialisante ne suffit pas. Il n'existe aucun automatisme de développement à partir de cette industrie. La mise en place de la sidérurgie, par exemple, ne peut se concevoir que si l'on a réfléchi au reste de la structure industrielle. En particulier, il faut réfléchir à l'utilisation de l'acier, et organiser cette utilisation, ce qui signifie à son tour, réfléchir sur la structure de la métallurgie de transformation. Il est évident qu'une telle métallurgie n'a pas pour fonction économique de servir de débouché à l'acier, mais qu'elle-même doit être pensée en fonction de ses effets industrialisants sur le reste de l'économie. Ceci implique des choix dans les produits à fabriquer, dans les techniques à employer, etc... Ce qui est en question en définitive, c'est la mise en place d'une structure industrielle cohérente, tenant compte des complémentarités industrielles, et nous gardant bien à la différence de certains auteurs de confiner ces complémentarités aux seules industries de consommation alors qu'elle concerne essentiellement les industries de base.

...

Mais ceci aboutit à un problème de toute autre envergure. Le choix d'une structure d'industrialisation comporte une série de décisions sur la taille et les types de production. Dans le mécanisme du marché, ces choix s'effectuent "spontanément". Dans l'optique que nous adoptons, le marché ne peut pas nous aider, ne serait-ce que parce qu'il n'est pas significatif. Nous sommes ainsi amenés à poser le problème de la recherche d'une nouvelle méthode d'élaboration de la structure industrielle. Observer le marché d'économies qui ne se développent pas, pour en déduire quelles seraient les fabrications qu'il faudrait lancer si l'économie se développait, relève d'une fausse naïveté qui aboutit en fait à démontrer qu'il est encore "trop tôt" pour se lancer dans ces fabrications. Le problème, on le sent bien, n'est pas simplement "d'assouplissement" des méthodes de projection : la projection la plus hardie faite sur une économie stagnante restera très loin de la réalité, si l'économie démarre. En définitive, il n'y a pas d'autres moyens que de se situer dans l'hypothèse du développement. On arrive alors au coeur même du problème : le processus de décision.

Prenons l'exemple de l'équipement en charrues de l'agriculture de la sous-région. Toute projection à partir du passé donnera des résultats ridicules. Quelle peut être la méthode de travail ? On peut partir de l'étude exhaustive de ce que serait l'équipement optimum en charrues de l'Afrique de l'Ouest (et cette étude devrait tenir compte de toute une série de données pédologiques, sociologiques...). Cette étude une fois faite, on sent bien que l'élément décisif est désormais la décision du planificateur quant au rythme choisi pour cet équipement, décision qui dépend à son tour du taux global d'accumulation, du partage des fonds d'accumulation entre industrie et agriculture, du partage des fonds d'accumulation agricoles entre consommation de développement et investissement, etc... C'est donc tout le processus de la planification qui est mis en jeu. Encore est-il bien évident que la décision du planificateur ne peut pas être arbitraire, et qu'elle peut et doit s'appuyer sur l'acquis (à constituer) des effets industrialisants observés à l'étranger. Il n'est pas douteux par exemple, que la sous-région pourrait tirer un enseignement précieux des expériences technico-économiques des sidérurgies et métallurgies de l'Inde et de l'Amérique du Sud. Les quelques exemples que nous avons pris plus haut le montrent.

Nous devons maintenant étudier dans quelles conditions un tel secteur industriel peut être créé.

SECTION II - LES INDUSTRIES INDUSTRIALISANTES RESSORTISSENT AU
SECTEUR PUBLIC

Malgré toutes les reconstitutions historiques de type libéral, nous devons bien constater que l'Etat est toujours intervenu dans les premières phases de l'industrialisation du pays actuellement industrialisé, à l'exception peut-être -et encore !- de la Grande-Bretagne.

A cette exception près, il n'est pas d'Etat qui ne soit intervenu de cette dernière manière. Le colbertisme influence encore la politique française sous le Premier Empire, et le saint-simonisme en prend le relais sous le Second. Au Japon, c'est le gouvernement lui-même, sous la restauration Meiji, qui implante les techniques modernes et les industries nouvelles. La Suède, la Norvège, la Pologne, etc., au XIX^e siècle, nous montrent des Etats industriels qui n'ont rien à envier à l'Allemagne bismarkienne. De nos jours encore, lorsque les Etats-Unis se heurtent à l'absence d'industrie dans l'Etat de l'Union qui dispose des plus abondantes ressources énergétiques, le gouvernement n'hésite pas à prendre la responsabilité de la création des industries au Texas, et il permet à cet Etat de rejoindre, ou presque, le niveau d'industrialisation des Etats les plus avancés. Ou encore, il intervient tellement par le financement sur ressources publiques des entreprises privées, que Paul Grosser peut écrire : "L'entreprise privée est devenue une entreprise financée par l'Etat".

L'Italie nous donnerait encore un exemple bien significatif. Au XIX^e siècle, c'est Cavour qui amorce le développement du Piémont, grâce au chemin de fer qui amène les matières premières de l'énergie (charbon), et relie Turin et Gênes. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, c'est l'Etat qui se préoccupe d'orienter les investissements vers le Mezzogiorno, et la Montecatini n'y investirait pas si l'E.N.I. ne l'y avait précédée et ne l'y incitait.

Quant à la Russie, elle n'a pas attendu la Révolution d'Octobre pour que les Pouvoirs Publics se mettent en mesure de créer quelques-uns au moins des manufactures, des chemins de fer ou des industries, qui leur paraissaient indispensables.

Ce n'est donc pas innover que de noter que l'Etat a un rôle à jouer dans l'industrialisation par la création d'un secteur public. Ce n'est même pas faire référence à une idéologie spécifique.

Si nous passons de la constatation historique à une vue plus normative la question devient : le secteur public doit assumer au minimum ce qui est indispensable et qui ne sera pas réalisé, ou risque de ne pas l'être, ou risque de l'être dans un but non conforme à l'intérêt général par le secteur privé. Le paradoxe de la position des tenants du développement par l'industrie privée est précisément que ce qui est indispensable ne soit pas assuré, ou ne puisse être assuré par l'entreprise privée. Nous savons ce qui est indispensable maintenant et nous pouvons nous interroger sur la capacité de l'entreprise privée à le réaliser.

Le minimum d'observation nous conduit à deux constatations :

1°- L'Etat est mieux placé pour réunir les capitaux nécessaires. Nous pouvons nous situer dans le cadre de trois hypothèses différentes. Il semble bien que, dans chacune d'elles, le capitalisme privé ne puisse faire face aux nécessités de l'accumulation.

a) Supposons qu'il existe déjà une industrie légère relativement bien développée, procurant des profits non négligeables. Nous sommes dans le cas le plus favorable.

Ne nous préoccupons même pas de savoir si ces revenus ont chance d'être transférés dans un autre secteur industriel ce qui est loin d'être sûr si les pays sous-développés sont bien des pays à "secteurs de financement clos".

Mais regardons les comportements habituels. Ou il s'agit d'entreprises étrangères (filiales, succursales, peu importe), et dans ce cas les revenus sont redistribués au sein de la Grande Unité Interterritoriale, sans souci du développement du territoire, mais en fonction de la stratégie quasi-mondiale de la grande firme.

Ou il s'agit d'entrepreneurs locaux : la propension aux dépenses somptuaires est telle que le volume de l'épargne est extrêmement faible, à moins de pratiquer une politique de distribution des revenus avantageant systématiquement les percepteurs de profit. Encore que cette politique ne promette guère un taux d'épargne très élevé, elle n'est pas sans freiner par ailleurs la politique de libération du besoin qui reste bien l'une des idées-forces de tout développement

b) Le cas le plus fréquent est celui de groupes sociaux, qui connaissent des possibilités de revenus élevés par la rente et la spéculation, mais qui n'imaginent en aucune façon qu'il soit intéressant d'investir dans l'industrie.

...

On comprend que, dans ces pays, la classe moyenne (quand elle existe, disons le monde des petits artisans, des ouvriers du bâtiment, etc), ne se préoccupe pas de l'augmentation du revenu national, mais bien plutôt de sa redistribution pour augmenter le sien propre.

Certes, l'Etat peut mettre en oeuvre une politique de prélèvement par voie fiscale ou par emprunt forcé (à condition encore que son pouvoir soit assez grand pour y réussir, mais ce sont bien alors des ressources publiques qui sont constituées et non des capitaux privés. Cette constitution de fortunes immenses peut aider à la formation du capital réel et constituer une sorte d'"accumulation primitive", si l'Etat réussit à les faire passer dans le circuit de l'investissement.

c) Le recours aux capitaux étrangers ^{/ est} devenu une préoccupation majeure de tous les pays sous-développés. On sait avec quel empressement les "experts" occidentaux (ou d'organismes dominés de fait par les États-Unis, comme la B.I.R.D.) ont recommandé des politiques de garanties aux capitaux privés étrangers. Ce problème a été l'objet d'une littérature volumineuse. Des "codes d'investissement étranger" ont été rédigés. Des incantations ont été multipliées à la venue de cette manne.

Malgré tout, deux constatations s'imposent :

1. Les pays sous-développés se procurent encore plus facilement des capitaux publics que des capitaux privés. Ce point est suffisamment connu pour être banal.

2. Encore, parmi les capitaux privés, beaucoup sont-ils prêtés aux États plus qu'aux particuliers des pays sous-développés, les États étant censés donner plus de garanties, d'autant plus si ces capitaux sont utilisés dans le cadre d'un plan, c'est-à-dire en fonction d'une véritable rationalité.

Il est devenu plus facile de construire l'usine d'une raffinerie de sucre (société publique), ou d'une exploitation d'engrais (société publique aussi), en demandant du crédit au fabricant-vendeur d'outillage, qu'en suscitant un investissement direct d'autres raffineurs ou d'autres entreprises chimiques.

Mais supposons un instant que l'économie de l'entreprise privée dispose de capitaux, les investira-t-elle dans ce qui nous est apparu essentiel ?

2°- Le secteur privé ne s'intéresse pas aux créations indispensables. Ne nous attardons pas à ce qui est indiscutable : jamais l'infrastructure ne tentera le capitalisme privé.

...

Il est aussi à craindre qu'il en soit de même des centres industriels moteurs. L'observation toute simple des faits nous incite déjà à le penser : dans quel pays sous-développé l'industrie privée a-t-elle créé de tels pôles de croissance ? La réponse est assez rapide.

Ce n'est pas là l'effet du hasard. Il ne pouvait guère en être autrement, ce qui nous fonde à penser qu'il n'en sera effectivement pas autrement dans l'avenir si nous laissons faire. Le choix des objectifs de l'investissement privé exclut en effet qu'il s'oriente vers ce qui est souhaitable.

En ce sens, Hanson a raison lorsqu'il écrit que "si l'on choisit le développement par l'industrie lourde, on choisit de fait le développement par l'exploitation publique".

Trois raisons peuvent expliquer cette inaptitude de l'entreprise privée :

a) les pôles de croissance sont le plus souvent constitués par des industries hautement capitalistiques, à très long horizon d'anticipation ;

b) les méthodes habituelles des calculs en termes de rentabilité donnent à ces centres une rentabilité immédiate très faible ou nulle. En un mot, ce genre de décision échappe aux comportements de l'industrie privée.

Pour être bref, nous nous contenterons de trois observations :

1. "Pour autant qu'on puisse juger de la rentabilité des investissements dans une période de révolution industrielle, déclare Oscar Lange, je ne crois pas qu'on puisse la calculer parce qu'elle est précisément le résultat des réalisations créées par les investissements et aussi celui du genre de vie, des besoins de la population et des changements intervenus dans la structure économique et sociale". Nous retrouvons ici toute la discussion bien connue sur les critères d'investissement. Elle nous éloigne considérablement des comportements de l'industrie privée.

2. Il en est ainsi, en particulier, parce que ces décisions ne peuvent pas reposer sur les critères du prix ou du marché. Elles échappent aux règles du marché, qu'elles ont pour objet partiel de créer. Encore faut-il éviter toute équivoque. Le seul investissement à faire hors marché n'est pas la construction initiale du pôle. Le plus souvent, l'utilisation du produit du pôle constituera l'investissement -encore hors marché- de la période ultérieure.

3. Nous suivons entièrement J Marczewski lorsqu'il dit : "A côté des objectifs calculables, il y a un noyau absolument irréd-
ductible de décisions, qui sont des purs paris sur des structures
nouvelles qui ne sont soumises à aucune rationalité explicite, et
cela quelque soit le régime économique et social envisagé". Il
est certain que la rationalité dont il s'agit ici est celle qui
s'exprime en termes de rentabilité. La création des pôles de
croissance que nous envisageons répond à une rationalité plus
haute.

c) Hirschman a pu dire que tout pays sous-développé se
caractérise par l'existence d'un Nord et d'un Sud à niveaux très
différents de développement économique. Le développement du Sud
ne se fera que si l'on décide d'y implanter un pôle de croissance
(la Pologne nous donnerait avec Nova Huta un excellent exemple
du même type de décision). L'intégration géographico-économique,
ou le développement de l'ensemble du pays (ou de la région), se
fera par les liaisons qui s'instaureront nécessairement entre le
pôle du Nord et le pôle nouveau du Sud.

Mais ici encore, lorsque l'entreprise privée décide de
son investissement, elle le fait en des termes qui excluent une
telle localisation.

Les facteurs qui s'y opposent sont nombreux. Il faut
parmi eux faire une place toute spéciale aux difficultés de tou-
tes sortes d'une implantation humaine, hors des centres urbains
bien équipés. Il y a longtemps que l'entrepreneur privé a perdu
son tempérament de défricheur et de pionnier.

Dire que l'industrie privée ne peut fournir cette ac-
tion de pionnier ne signifie pas qu'elle ne fera jamais aucun
investissement dans cette région. Le cas italien est manifeste :
sans l'action motrice de l'E.N.I., jamais la Montecatini n'aurait
investi dans le Mezzogiorno mais, actuellement, il existe entre
ces deux groupes des accords tacites, par exemple pour l'exploit-
ation du gaz naturel, chacun s'intéressant à une forme diffé-
rente.

C'est sans aucun doute cet ensemble de raisons qui con-
duit Pasquale Saraceno à considérer le secteur public comme le
"secteur propulsif", et à le définir comme "un système d'unités
productives conduites par l'Etat qui, dans le cadre des projets
d'investissements intégrés décidés par le plan, donnent naissance
à tous les processus productifs que l'on juge, au fur et à mesure
comme n'étant pas à la portée financière et de risques des entre-
preneurs privés".

Les partisans de l'entreprise privée ne contestent guère cet ensemble d'arguments. C'est probablement ce qui les amène à justifier le développement par l'industrie légère, une fois que l'Etat a pris à sa charge l'infrastructure, en fonction des pouvoirs d'achat disponibles sur un marché préexistant. Il faudrait renverser l'affirmation de Hanson : c'est parce que l'on veut sauver le modèle du développement libéral que l'on opte pour un mode déterminé de développement, et qu'en réalité on sacrifie les possibilités mêmes du développement.

SECTION III - LES QUESTIONS DE DIMENSIONS DES INDUSTRIES
INDUSTRIALISANTES

Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que, parmi leurs caractères principaux, les industries industrialisantes ont celui d'être de grandes dimensions. Nous devons bien reconnaître que chacun des 4 États - et au total la somme que constituent les 4 États à peine moins - est de petite dimension économique. Une contradiction semble bien exister par conséquent entre la nécessité de "grandes" unités et la réalité de "petites" nations.

Nous n'y verrons pas de raison de rejeter le recours à des industries industrialisantes car nous n'avons pas le choix entre assurer le développement en les créant ou en en créant d'autres. Le seul choix est entre une politique efficace d'industrialisation ou son abandon.

Dès lors nous devons approfondir cette question de la "dimension" des entreprises et suggérer sinon des solutions définitives du moins des voies de recherche de ces solutions. Nous en retenons trois.

a) La première concerne le fameux problème de la "taille minimum" d'une industrie ou d'une usine. Sur ce point, on trouve dans la littérature technique ou économique les affirmations les plus péremptives et les plus contradictoires sur le seuil de rentabilité. Les chiffres varient du simple au double, au triple, ou au quadruple. La vérité est qu'on ne sait à peu près rien dans ce domaine. D'abord parce qu'on n'a jamais entrepris d'enquête exhaustive sur ce point, et parce qu'on fait confiance à des affirmations mal explicitées. On se contente en général d'une référence vague au caractère rentable d'une opération, laquelle rentabilité n'est bien souvent pas définie dans tous ses éléments. Ensuite on se contente trop souvent de données tirées de l'expérience des pays développés, sans faire l'effort de transposition nécessaire. Lorsque cette transposition est faite, elle l'est plus ou moins arbitrairement. La pire des méthodes (nous en verrons plus loin un exemple avec le ciment) consiste à décréter qu'une industrie est rentable dès lors qu'elle permet de concurrencer les produits importés. L'ignorance où nous sommes maintenus pose la question de l'organisation de la recherche scientifique et technique dans les pays sous-développés eux-mêmes.

...

Nous pensons qu'une des tâches les plus urgentes de la recherche économique africaine devrait consister à rassembler et harmoniser les données existantes sur les seuils d'efficacité des diverses industries.

b) Un autre terrain de recherche possible pour les économistes, en liaison avec les techniciens, pourrait être celui de la miniaturisation du progrès technique. Le siège du progrès technique est actuellement dans les pays développés. Pour des raisons évidentes, il en résulte que le progrès technique y est orienté non pas toujours, mais dans de très nombreux cas, vers le gigantisme. On explore très mal les possibilités très réelles de progrès technique dans le cadre de petites ou de moyennes séries. C'est pour ainsi dire "par hasard" qu'on y découvre des techniques comme le laminoir planétaire en sidérurgie ou certains procédés de fabrication de tubes qui combinent le modernisme à la modestie des séries de fabrication. Le gigantisme technique est donc dans de nombreux cas une donnée économique, non technique. Il est superflu de souligner à quel point une réorientation du progrès technique serait profitable à l'Afrique de l'Ouest et, en particulier, aux 4 Etats (par exemple, la sidérurgie électrique est intéressante à étudier de ce point de vue).

c) La troisième voie de recherche concerne ce fait que la grande dimension des industries industrialisantes entraîne d'une part une longueur non négligeable dans les délais de réalisation et d'autre part un relatif éloignement géographique du lieu de l'industrie et de nombreuses régions de la zone à industrialiser puisque la dimension de l'entreprise conduit à concentrer en un point une production destinée à être écoulee dans une vaste zone.

Or, il est important, si l'industrie industrialisante doit mettre beaucoup de temps à se réaliser de pouvoir commencer cependant au plus vite à disposer dans la zone considérée du produit industrialisant par la mise en place d'une petite unité même si elle ne se justifie pas à long terme ou en soi.. Ceci est d'autant plus vrai que temps et dimension se rejoignent. Dès lors, une usine relais peut aussi préparer les adaptations nécessaires à l'implantation de la grande entreprise. Il s'agit ici d'un relais temporel.

Nous pouvons en faire une application pratique au cas de la sidérurgie électrique dont il est question à proximité du futur barrage de Gouyna. Le projet d'usine sidérurgique pourrait être de l'ordre de 150.000 à 200.000 T d'acier par an.

Mais cette usine ne peut commencer à fonctionner qu'après que le barrage ait été construit et produise de l'électricité, ce qui ne peut se faire avant une dizaine d'années. On peut alors considérer qu'il serait dommage et dangereux de ne pas pouvoir disposer plus tôt d'acier au coeur de l'Afrique. En outre, l'écoulement de 200.000 tonnes d'acier par an dans une zone de l'intérieur africain pratiquement non touchée par l'industrialisation, pose des problèmes initiaux difficiles.

Dès lors, nous pouvons envisager de commencer à construire sans délai, à l'aide d'une petite centrale thermique, par exemple, une petite unité sidérurgique de 30 à 50.000 tonnes de fers à béton, étant entendu que ce fourneau serait par la suite intégré à l'ensemble du complexe qui s'édifiera sur le barrage. Cette usine relais permettrait de disposer d'acier tout de suite, de mettre en place petit à petit les usines de transformation de cet acier, de même qu'elle fournirait les ronds à béton nécessaires à la construction du barrage. Cette usine-relais prend presque la forme d'un pré-investissement. Elle exerce une série de fonctions qui ne peuvent s'exprimer dans le prix.

Mais la notion d'usine-relais peut prendre aussi un sens au plan spatial. Il s'agit de tenir compte de la contrainte distance qui joue en rôle énorme dans l'économie de l'Afrique de l'Ouest, de rapprocher la production de la consommation, et de lutter contre les polarisations géographiques extrêmes autour de quelques centres industriels.

Nous touchons là, bien entendu, au vieux débat académique sur les avantages respectifs de la petite et de la grande industrie, de la concentration spatiale de la production et de sa dissémination. La notion d'industrie-relais se situe et ne se situe pas dans ce cadre théorique. Elle s'y situe dans la mesure où il est bien évident qu'à partir du moment où on adopte un schéma de développement multinational, des problèmes de localisation se posent. Elle s'y situe encore dans la mesure où la littérature économique sur la petite industrie a apporté des données intéressantes sur le fait que la petite industrie conserve, dans toute une série de domaines, un avenir économique certain (on rejoint ici les problèmes de miniaturisation). Elle ne s'y situe pas, par contre, dans la mesure où c'est souvent à la place d'une théorie de l'industrialisation qu'on présente la théorie de la localisation, comme si la petite ou la grande usine, l'usine proche ou éloignée du consommateur, avaient en soi une "vertu industrialisante".

En fait, la petite usine proche de l'agriculture peut avoir des effets positifs (et supérieurs à ceux de la grande usine), dans la mesure où existe, par ailleurs, une articulation technique, économique et sociale entre l'agriculture et l'industrie. C'est la conclusion à laquelle nous sommes parvenus, par exemple, pour l'industrie d'équipement de l'agriculture. Mais la petite usine ne remplace pas, ne se substitue pas à cette articulation elle-même : elle en est une des formes d'existence, et non son substitut. En vérité, petite ou grande usine, usine proche ou lointaine, sont souvent la traduction d'un modèle social d'industrialisation et ne prennent leur sens véritable que par rapport à ce modèle social. Mais la correspondance entre la taille de l'usine et le modèle social n'a rien d'automatique : on peut trouver des exemples de grandes usines qui industrialisent leur milieu, ou de petites usines qui, sans présenter l'impressionnante modernité des géants industriels, n'en arrivent pas d'avantage à s'intégrer à leur environnement.

La notion d'industrie-relais n'est donc pas une notion qui trouve son efficacité en elle-même, mais qui est la conséquence logique d'un schéma d'industrialisation qui existe par ailleurs.

Ce qui est vrai de la petite usine l'est également de l'artisanat. L'artisanat se modernisant, permettant de concentrer l'effort industriel sur les points où l'artisan n'a pas ou n'a plus sa place, doit être considéré lui aussi comme un relais spatial et temporel entre la ville et la campagne, la technique archaïque et la technique moderne, etc... L'artisanat peut et doit jouer un rôle positif et important dans l'industrialisation Ouest-africaine.

La mise en place d'un système de relais industriels suppose enfin qu'on réfléchisse au système de transports correspondants. Ce n'est qu'un cas particulier de la nécessité absolue d'intégrer l'ensemble du schéma d'industrialisation.

SECTION IV - LE PRIX, "CONTRAINTE" DE PLANIFICATION

Nous avons raisonné jusqu'ici en fonction de critères objectifs et nous n'avons pas fait intervenir le prix. Ce n'est pas un oubli mais le résultat d'une analyse du rôle du prix dans la planification.

Nous dirons d'abord qu'il ne peut servir de référence à l'élaboration de la politique d'industrialisation et des choix qu'elle implique pour mieux voir ensuite qu'il constitue un instrument de la réalisation du plan et qu'à ce titre il constitue une contrainte essentielle pour le planificateur.

§ 1 - Le prix n'est pas la référence des choix nécessaires

Il ne peut pas l'être parce qu'il exprime une structure économique déterminée et que le respect du prix conduirait à maintenir cette structure que la politique d'industrialisation a précisément pour objet de transformer. D'autre part, la référence au prix ne permet pas de mesurer les effets d'un investissement. Enfin, nous devons prendre en considération le fait que le prix exprime des rapports de force et non des réalités économiques concrètes. Les prix réels sont faux. Ce n'est pas parce qu'ils sont faux qu'ils ne sont pas un critère de référence mais même lorsque nous les utiliserons comme contrainte nous devons nous souvenir qu'ils sont de faux prix.

A - Le prix expression d'une structure

Il exprime d'abord la contradiction entre le développement des 4 Etats et le type existant des relations économiques entre eux et le monde extérieur. Il est évident qu'il serait impossible ou trop coûteux d'envisager un développement autarcique des 4 Etats. L'Afrique de l'Ouest exporte des produits agricoles, des minerais, certains produits semi-transformés, qui pourraient jouer un rôle de premier plan dans l'accumulation ouest-africaine. De même, l'Afrique de l'Ouest a besoin du monde extérieur pour l'équipement, les techniques, les cadres, un certain nombre de matières premières, et même certains produits alimentaires. Il est non moins évident que le type actuel de relations avec l'extérieur confine l'Afrique de l'Ouest à une "spécialisation" internationale qui constitue un blocage de son développement et met en place un mécanisme de pompage de l'accumulation locale qui fait qu'une des exportations les plus importantes de l'Afrique de l'Ouest est l'exportation des effets de développement sous la forme de capitaux (expatriés), de différences de prix (taux des échanges), de produits (aluminium ou minerai de fer), et même d'hommes (cadres et techniciens africains expatriés).

...

Les 4 États doivent donc évoluer vers un autre système ouvert de relations avec l'extérieur. Ceci implique des évolutions profondes sur divers points :

- L'installation d'industries non industrialisantes (comme celle de l'aluminium actuellement) ne doit pas être présentée comme la solution véritable de l'industrialisation même si l'industrie de l'aluminium (ou l'exportation d'un éventuel acier mauritanien) présente l'intérêt de fournir des devises.
- les pays sous-développés doivent pouvoir échapper au cadre de relations économiques bilatérales ;
- les pays de la zone doivent renoncer à l'extraversion dont nous avons vu les conséquences plus haut ;
- l'expatriation des fonds d'accumulation limite les taux de croissance possibles.

En définitive, comme on le voit, ce sont des problèmes plus politiques que techniques qui se trouvent ainsi posés. Ce n'est donc pas notre rôle d'y insister davantage. Mais sur un point "technique" qui est fondamental, notre optique conduit à un changement important du type d'analyse économique. Il s'agit du problème des prix. On utilise couramment aujourd'hui en Afrique de l'Ouest les calculs de prix de revient (par comparaison avec les prix des produits équivalents importés) pour décider si la fabrication locale se justifie ou non. Nous pensons que les comparaisons de prix sont une technique indispensable, à condition qu'elles soient situées au bon moment dans le processus de prise de décision.

Or, aucun pays qui s'est industrialisé ne l'a fait en comparant ses prix avec ceux de l'étranger, et n'aurait pu commencer son industrialisation s'il avait procédé à cette comparaison. Sa décision a toujours été de nature politique, et il a chaque fois payé le prix de cette décision lorsqu'il y avait un prix : protectionnisme ou au contraire libre-échange, reconversion de l'agriculture, etc...

Il ne peut pas en être autrement puisque le système des prix, au mieux, est avant le processus d'industrialisation le reflet d'une situation où les uns sont industrialisés et les autres ne le sont pas. Le seul prix qui pourrait être pris en considération serait le nouveau système de prix qui résultera de l'industrialisation décidée. C'est impossible de le connaître dans la mesure précisément où l'industrialisation entraîne la refonte totale des structures économiques et sociales.

Parmi les différents éléments de ces structures qui sont exprimés par le prix nous avons en particulier l'inégalité dans les relations commerciales entre pays développés et pays sous-développés. Les prix de revient sont souvent calculés comme ceux des produits importés (ou exportés). Mais ces prix expriment précisément le fait que les sous-développés comme cent avec de plus puissants, qu'eux. Dès lors, déduire d'une comparaison du prix qu'une décision d'industrialisation n'est pas fondée, revient à dire qu'un pays ne doit pas s'industrialiser parce qu'il n'est pas industrialisé.

Le problème inverse peut se présenter, et se présente d'ailleurs : nous prendrons l'exemple du ciment. On sait que le ciment est vendu dans les pays de l'intérieur de l'Afrique francophone à des prix qui sont le quintuple ou le sextuple des prix de vente en France. Cette situation provient en partie du fait qu'on exporte à des milliers de kilomètres (dont une partie sur de mauvaises pistes) un produit dont on estime en France qu'il cesse d'être exportable dans des conditions économiques au-delà d'un rayon de 200 kilomètres. En comparant les prix d'importation aux prix de revient calculés, on aboutit ainsi à démontrer la "rentabilité" de nombreux projets de petites cimenteries produisant autour de 20.000 ou 30.000 tonnes (le seuil "minimum" européen tourne autour de 300.000 tonnes). Mais on voit quel sens réduit à cette rentabilité : elle se borne simplement à constater qu'il est possible de produire en Afrique du ciment aussi cher que le ciment importé. On conçoit que lorsqu'il s'agit d'un produit aussi important pour l'industrialisation, on ne saurait se contenter d'un résultat aussi médiocre. Le vrai problème - à supposer qu'il paraisse rationnel au départ d'accepter une production de ciment cher -, est de réfléchir sur la possibilité de parvenir rapidement à des prix du ciment plus intéressants pour l'industrialisation. Mais c'est là où l'étude des coûts projet par projet, usine par usine, cesse d'être significative : la baisse du prix du ciment dépend moins de l'économie interne de la cimenterie elle-même, que du cadre général de l'industrialisation. C'est manifeste pour un produit dont le prix de revient est constitué pour près de la moitié par le coût de l'énergie (si chère dans les pays de l'Ouest africain), et dont le prix de vente dépend si étroitement du coût des transports. Pour l'appréciation de la véritable "rentabilité" des projets industriels, il est donc nécessaire de compléter l'optique micro-économique de la comparaison des prix, par l'optique micro-économique des décisions de planification.

Or, nous allons voir que précisément la référence au prix ne permet pas de mesurer correctement les effets d'un investissement.

...

B - Le prix ne mesure pas les effets de l'investissement

Nous devons souligner que les effets directs (accroissement de production par exemple) d'un investissement ne constituent qu'une part qui, dans certains cas, peut n'être pas la plus importante des effets totaux de cet investissement. L'économie la plus classique enseigne déjà l'existence d'"économies externes", c'est-à-dire de la possibilité que peuvent avoir certaines décisions de l'entreprise A d'engendrer des profits additionnels dans l'entreprise B soit parce qu'elle lui fournit un produit meilleur marché ou de meilleure qualité. L'analyse moderne attache plus d'importance aux effets d'entraînement qui sont exercés en particulier par les investissements dans les secteurs industriels entièrement nouveaux, par les investissements dans les secteurs à taux de croissance fort ou par les investissements du secteur public. Nous avons souligné l'importance particulière des "industries industrialisantes", c'est-à-dire de celles qui ont vocation à élever la productivité dans les autres secteurs en substituant des processus à base de plus de machines aux processus de production à base de moins de machines et par là même à modifier les structures économiques de l'ensemble considéré.

D'une certaine manière nous n'avons jamais le droit d'arrêter la liste de ces effets indirects. Or, l'observation la plus simple montre qu'elle comprend des éléments tels que l'élévation de la technicité de la population ou la transformation des vieilles structures artisanales ou des phénomènes d'urbanisation qui déclenchent à leur tour des séries de phénomènes en chaîne parmi lesquels des phénomènes de type sanitaire !... Bien plus, la propagation des effets d'un investissement est largement liée à la nature du milieu de propagation au sein duquel il agit. Selon que certaines autres décisions seront prises ou non l'investissement industriel - comme la dépense de santé - sera plus ou moins efficace. Les questions concernant le taux d'actualisation ou les prix "théoriques" se posent dans les mêmes termes.

A supposer que nous ayons pu faire une liste exhaustive de tous ces éléments qui vont se produire à des périodes successives de temps, il faut encore pouvoir les rendre comparables à une même date. Or, la psychologie élémentaire nous apprend que nous ne donnons pas la même "valeur" à la même somme d'argent disponible tout de suite ou disponible seulement dans cinq ans, toute notion de risque mise à part. Les économistes parlent d'une dépréciation du futur et utilisent pour rendre ces valeurs comparables ce qu'ils appellent le "taux d'actualisation". Il est juste de reconnaître que les économistes sont loin d'être d'accord sur le choix d'un (ou de plusieurs, c'est une autre source de polémique) taux d'actualisation.

...

Nous ne pouvons pas éviter cette difficulté en recourant au "coût d'opportunité sociale du capital utilisé" dans le projet, c'est-à-dire au rendement que l'on aurait obtenu si l'on avait réalisé le meilleur des autres projets possibles, rendement que l'on a sacrifié en consacrant le capital disponible au projet que l'on a choisi et en refusant par le fait même l'avantage que l'on aurait retiré de l'autre. Certes, ce sacrifice représente bien la mesure du coût de notre projet, mais nous n'avons résolu notre problème que pour autant que nous ayons pu mesurer rigoureusement l'ensemble des coûts et l'ensemble des avantages que nous aurions retirés du projet sacrifié. Nous pouvons douter d'y mieux réussir pour les autres projets que pour celui qui est en cause.

Mais, supposons repérer ces coûts et avantages directs et indirects, sur une période donnée et dans une aire géographique délimitée, et supposé un taux d'actualisation qui permette de rendre comparables leurs valeurs. Encore faut-il leur donner un prix. Ce serait, à la limite, possible pour les coûts et les rendements concernant des produits ou services commercialisés, encore que, nous y viendrons dans un instant, ce ne soit pas si simple. Mais encore nous ne toucherions qu'une partie du problème, car dans l'ensemble des phénomènes économiques et sociaux en cause, de nombreux éléments ne sont pas du domaine du commerce et ne peuvent recevoir aucune évaluation (amélioration de la santé, élévation de la technicité, etc...).

La recherche constante d'une mesure plus exacte ne saurait nous conduire à donner une "valeur" à ce qui n'en peut avoir. Plutôt que de vouloir biaiser par quelques artifices, mieux vaut le reconnaître et admettre qu'il y a des éléments auxquels nous ne pouvons donner aucune "valeur", ce qui ne signifie nullement que nous n'ayons pas à les prendre en considération dans la planification parce que la finalité même de l'économie est dans cette satisfaction sans cesse croissante des besoins de l'homme à commencer par les plus fondamentaux.

C - Les prix du marché sont eux-mêmes de faux prix

Bien plus même quand nous croyons appréhender la valeur monétaire des produits et services commercialisés, en réalité nous faisons une erreur car les prix, surtout dans les pays sous-développés, sont "faussés".

Les raisons pour lesquelles les prix du marché sont des prix "faussés" sont multiples : les marchés des pays sous-développés sont absolument "désarticulés", l'information ne se transmettant pas d'un marché à un autre ; une bonne partie des productions échappent au marché dans les pays où l'autosubsistance s'est largement maintenue ;

...

L'Etat intervient largement dans la fixation de nombreux prix sans que ce soit en fonction d'une rationalité exclusivement économique ; de nombreux produits sont mis sur le marché par des monopoles, les prix étant fixés par eux en fonction de leurs seuls intérêts.

Certains auteurs ont proposé des solutions pour le calcul de prix "théoriques", mais l'accord est loin d'être fait parmi les économistes. La seule solution théoriquement valable nécessite d'avoir un modèle économique national englobant tous les secteurs et déterminant progressivement tous les prix théoriques par itérations successives selon des techniques mathématiques complexes ... sur lesquelles il n'est pas possible de s'étendre ici. Mais encore cette solution ne serait-elle que partielle car ce qui fausse les prix c'est aussi - et peut-être surtout - le système général de relations économiques internationales, ce qu'aucun système de prix "théoriques" ne peut compenser puisqu'il est bien obligé de prendre comme donnés les prix des marchés internationaux. C'est pourquoi, comme nous le disons dans le prochain paragraphe, planifier sur cette base reviendrait à perpétuer les structures du passé.

En un sens ces difficultés et ces impossibilités sont heureuses car elles soulignent l'impossibilité d'une planification par les prix. Même si ceux-ci étaient un bon instrument de mesure ils ne sauraient constituer le critère du choix de planification. Planifier le développement c'est planifier la transformation indispensable des structures. Nous ne pouvons le faire en commençant par nous y enfermer. Ce n'est cependant pas refuser tout rôle au prix.

§ 2 - Le prix instrument de l'exécution de la planification

Ce dont il s'agit c'est de l'utilisation la plus rationnelle des fonds disponibles pour l'accumulation. Ici alors les prix reprennent toute leur importance.

Les prix sont d'abord une "dure réalité", une contrainte de planification et nous devons entourer toute décision du maximum d'information, y compris, bien entendu, sur les coûts et les prix (réels ou théoriques). Si les prix ne sont pas ce sur quoi il faut se limiter, ils sont bien à chaque instant ce dont on part.

...

En outre, nous avons déjà vu, à propos de la politique agricole que les agents individuels prennent leurs décisions en fonction des prix qui leur sont imposés. Dès lors, le planificateur doit faire en sorte que le système réalisé des prix soit cohérent avec les objectifs du plan pour ne pas conduire à des décisions contradictoires. La contrainte apparaît encore ici car le planificateur ne maîtrise pas les prix extérieurs.

Ainsi le prix joue son rôle dans la mesure où on ne cherche pas à lui faire assumer celui qui n'est pas le sien.

CHAPITRE 7

LES CONDITIONS DE LA MISE EN OEUVRE D'UNE TELLE POLITIQUE

-

Tout ce que nous venons de voir oblige à souligner que les différents secteurs ne peuvent pas être abandonnés à eux-mêmes puisque le développement nous apparaît comme un phénomène global. En ce sens la planification nous apparaîtra comme une première condition. Nous n'avons pas besoin d'insister longuement puisque chacun des 4 Etats en a bien ressenti la nécessité dès le départ.

Mais aussi nous pouvons comparer les chapitres 3 et 6 pour voir immédiatement que, même si nous laissons de côté tous les autres éléments de la politique de développement, nous ne pourrions cependant construire les bases de l'industrialisation dans un cadre purement national. Nous serons aussi très brefs sur cette seconde condition car elle nous introduira au Titre III de cette 1^{ère} partie et à tout le reste du rapport.

SECTION I - LA NECESSAIRE PLANIFICATION

La planification n'a pas pour objet de constituer une logique propre de développement. Elle permet seulement de mettre en oeuvre plus systématiquement - et donc plus vite - ce qui se ferait dans le désordre, avec des coûts beaucoup plus élevés, et en demandant un temps considérable si les différents mécanismes économiques étaient laissés à eux-mêmes. Par là-même, cependant, elle constitue une garantie importante d'efficacité car les coûts, le désordre et les délais pourraient être tels que le développement lui-même en serait bloqué.

De ce que nous avons vu dans les chapitres 4, 5 et 6, il ressort que trois tâches très spécifiques doivent être remplies par l'organisme planificateur et ne peuvent l'être que par lui.

A - L'ajustement de flux réels datés

Toute la dynamique du développement repose sur l'articulation de l'agriculture et de l'industrie. Si nous voulions prendre une image très simplifiée, nous dirions que rien ne sert de conduire le paysan à désirer des outillages ou des engrais si ces biens ne sont pas effectivement mis à sa disposition en temps voulu et qu'à l'inverse rien ne servirait de les produire si les réformes nécessaires des structures de production ne conduisaient les paysans à les désirer.

Cet ajustement de flux datés est plus important en pays sous-développé qu'ailleurs dans la mesure où il s'agit souvent de flux entièrement nouveaux dans le pays ou de flux sans aucune élasticité d'adaptation. C'est dire tout de suite qu'il n'y a pas de plan de développement qui puisse ne pas tenir compte des cheminements.

Ne croyons pas que cette tâche soit étroitement technique. En effet, la date plus ou moins rapprochée des différentes modifications de flux dépend largement de la transformation des structures sociales, ce qui ne peut manquer d'introduire une variable strictement politique au sein de notre modèle de développement.

En outre, nous pourrions prolonger notre image simplifiée et dire que l'ingénieur doit être formé quand l'usine est construite et prête à fonctionner, etc... Nous introduisons ici toutes les questions concernant l'emploi et la formation des cadres, tout à fait essentielles dans la planification.

...

B - L'organisation du financement

L'organisation du financement n'est pas seulement l'ajustement de l'offre et de la demande de capitaux et peu nous importe de nous demander si les capitaux continueront d'être rares puisque l'essentiel tourne autour de l'élévation du taux d'accumulation.

Cette tâche spécifique du planificateur présente à son tour trois aspects :

- 1°) La mobilisation du surplus, aspect qui est à la fois technique, économique et politique ;
- 2°) la réorganisation des finances publiques et en particulier la réorientation des dépenses publiques dans le sens d'un accroissement de l'efficacité des services publics et d'une extension de la part des dépenses publiques de développement.
- 3°) L'utilisation de l'aide actuellement obtenue pour créer une situation dans laquelle elle deviendra progressivement de moins en moins irremplaçable.

Ainsi interprétée, l'organisation du financement constitue une tâche centrale de la planification. La tentation est trop grande de négliger cet aspect pour que nous n'ayons/négligé de le souligner. pas

C - La construction des itinéraires de propagation

Nous avons eu dans les chapitres précédents l'occasion de souligner d'une part que l'industrialisation était la propagation à l'ensemble de l'économie des transformations de structures induites par les industries implantées et d'autre part que la "désarticulation" constituait une caractéristique structurelle des pays sous-développés en sorte que cette propagation n'y était jamais spontanée.

* La tâche du planificateur dans ce domaine se trouve donc toute tracée. Il ne peut se contenter de la construction de l'industrie de base, laquelle doit exercer une série d'effets entraînant progressivement l'industrialisation car la puissance industrialisante de l'investissement effectué risquerait de se heurter à des résistances structurelles trop fortes ou demanderait des délais tels que ces forces pourraient triompher.

...

Il doit construire en même temps que l'usine de base les différents éléments (industries de transformation, moyens de transport, organismes de commercialisation, centres de formation, etc...) par l'intermédiaire desquels l'unité de production implantée propagera ses effets dans tout l'environnement.

Autrement dit, à la méthode souvent connue sous le nom de "projet spécifique" nous opposons une vision globale des transformations économiques qui constituent le phénomène même du développement. Nous aurons, au cours de la suite de ce rapport, l'occasion de montrer que l'aménagement du fleuve Sénégal constitue un premier exemple d'une telle attitude : ou nous le considérons en soi, mais nous pouvons alors penser que ses effets seront limités, ou nous en faisons un élément essentiel au développement de l'ensemble de la zone, ce qui maximise ses effets, mais ce qui exige de construire systématiquement les structures propres à la propagation de ses effets potentiels.

SECTION II - LA NECESSAIRE COOPERATION PLURI-NATIONALE

Nous avons suffisamment souligné des difficultés créées par les dimensions nécessairement grandes des unités de production sidérurgiques ou chimiques. Alors que les Républiques africaines comptent leur production d'accès en quelques dizaines de milliers de tonnes, c'est en autant de centaines qu'il faut envisager la capacité de production d'une usine moderne.

C'est dire que les pays de petites dimensions n'ont pas le choix entre s'industrialiser seuls ou ensemble. Ils ont le choix entre s'industrialiser en commun ou ne pas s'industrialiser du tout.

A cette affirmation, deux objections sont fréquemment faites qu'il nous faut rapidement examiner.

A - Les pays sous-développés d'une même région sont plus souvent concurrents que complémentaires :

Nous n'insisterons pas longuement sur ce point car c'est précisément parce qu'ils sont concurrents qu'ils doivent s'associer. S'ils étaient complémentaires ils auraient spontanément trouvé dans l'échange commercial libre la voie du progrès, la liberté entre pays se situant au même niveau de développement ne présentant aucun risque de mécanisme cumulatif défavorable. Concurrents au contraire, ils se heurtent sur les marchés, ce qui tend à masquer leurs intérêts communs. Or, cette concurrence ne peut profiter qu'aux pays industrialisés qui bénéficient de cours mondiaux plus favorables. L'histoire du capitalisme est ici d'excellente utilité : ce sont les entreprises qui produisent les mêmes produits qui s'associent dans le même cartel.

Dès lors, cette association pour l'industrialisation commune facilite la solution de leurs problèmes commerciaux et peut les acheminer progressivement vers une diversification des cultures réalisées parallèlement.

Quant au critère de cette association, il ne doit pas être recherché dans un égal profit ou une égale participation aux charges communes, ce qui nous entraînerait dans des calculs sordides, sans aucun espoir de solution.

Le seule question importante est celle-ci : compte-tenu d'un effort donné, est-il plus efficace dans l'association que dans l'isolement ? Nous répondons sans aucun doute par l'affirmative si la schéma que nous venons de présenter est le plus efficace dans la mesure où il postule l'association.

...

B - L'imitation de la Communauté Economique Européenne suppose que l'on ait des structures industrielles évoluées :

Cette objection est curieuse. Il est sûr que depuis la mise en place de la C.E.E. on parle beaucoup, un peu partout dans le monde, de marchés communs. Il est peu contestable aussi que les mécanismes du Marché Commun Européen répondent (bien ou mal, c'est autre chose !) aux questions que l'Europe continentale est conduite à se poser du fait de sa propre évolution et de sa situation au sein des échanges économiques mondiaux. Ces problèmes n'ont véritablement rien à voir avec ceux qui concernent les pays de la zone. L'imitation des règles de la C.E.E. serait artificielle et tendrait à prouver que la décolonisation des esprits est encore loin d'être achevée.

Mais il existe d'autres formules de coopération internationale sur une base régionale. Si l'on tient à regarder l'Europe, il n'est pas indispensable de n'attacher d'intérêt qu'à ce qui se réalise dans sa partie occidentale. L'Europe de l'Est est beaucoup moins industrialisée et s'il ne saurait être question de la ramener à un ensemble économiquement sous-développé, du moins doit-on constater qu'elle s'est posée des problèmes proches de ceux que nous évoquons ici : elle voulait se donner une base industrielle cohérente et elle ne pouvait y réussir dans un cadre purement national, alors que pourtant la dimension des nations qui la constituent est très souvent bien supérieure à celle de chacun des quatre Etats.

Au simple niveau des techniques, il s'agit de traduire dans les faits la volonté de développement de nations contraintes de s'industrialiser ensemble si elles veulent y parvenir. Les industries qui normalement seraient rassemblées sur le territoire d'une même grande nation sont réparties en fonction des avantages réciproques et de telle manière que la division internationale du travail qui en résulte ne risque pas de donner naissance aux mécanismes cumulatifs dénoncés par G. Myrdal à propos des échanges libres entre riches et pauvres. A ceux qui craindraient qu'une telle coopération puisse ne pas être durable, ce qui risquerait de rendre inefficace les investissements réalisés, il serait possible de faire observer qu'au contraire l'appartenance de fait à un tel ensemble crée par la suite l'impossibilité d'en sortir au risque de condamner ses propres installations industrielles.

...

Hors même de l'hypothèse extrême de l'intégration, la coopération véritable ne peut elle-même être atteinte d'emblée si l'on entend par là spécialisation de chacun des Etats dans un certain nombre de domaines et création d'interdépendances, mais seulement par un rapprochement progressif des volontés nationales de développement qui ne peut pas ne pas demander un minimum de délais.

Dès lors, nous sommes en face d'une double dynamique à partir d'un point de départ unique, l'aménagement du fleuve Sénégal, dynamique du développement qui se réalise par phases structurelles successives, et dynamique de la coopération qui, de phase en phase, rapprochera les volontés nationales de développement.

Cette réalité complexe, comme toute réalité vivante, explique que nous soyons amenés à distinguer toujours le court du moyen et du long terme. A court terme les possibilités de coopération sont limitées. Elles ne méritent même pas le nom véritable de coopération. Il s'agit de quelques réalisations communes d'intérêt évident, tout au plus d'une rationalisation de ce qui existe. Cette limite provient de ce que l'actualité et l'avenir immédiat sont conditionnés par le passé plus ou moins récent qui fût différent.

Il appartient aux quatre Etats de décider d'un avenir différent permettant une coopération véritable entre eux. Il est clair que s'ils se contentent de cette simple rationalisation de ce qui existe, il ne sera jamais possible de faire plus et l'enquête montre au contraire que les contradictions se feront de plus en plus vives et finiront même par faire obstacle à toute réalisation commune.

Il ne faudrait pas que les conclusions de l'enquête puissent être interprétées comme la possibilité de renvoi à plus tard des décisions susceptibles d'entraîner l'ouverture de possibilités réelles de coopération. L'avenir est toujours contenu en germe dans le présent. C'est maintenant qu'il faut agir pour que la coopération puisse un jour exister. Retarder cette décision, c'est courir des risques car plus on attend et plus les divergences s'accusent, nous l'avons suffisamment souligné.

Pour le dire autrement, on ne passera pas par un processus linéaire et continu de la rationalisation de ce qui existe à une coopération véritable. Une rupture est nécessaire à l'égard des processus qui, jusqu'ici, conduisaient à des divergences croissantes. Si cette rupture est assurée maintenant, si les décisions d'aujourd'hui créent les conditions nécessaires à une coopération se renforçant sans cesse demain, si d'étape en étape le souci de la coopération de plus en plus étroite est sauvegardé

...

Il ne nous appartient pas d'aborder ici les problèmes de gestion. Les solutions peuvent être multiples et comme nous allons le voir se situer à plusieurs niveaux qu'il faudra franchir par étape même si l'on est décidé à en venir à une véritable intégration des plans de développement eux-mêmes.

C'est à la définition de cette coopération ainsi appelée par les impératifs du développement que nous allons consacrer le Titre III de cette première partie.

...

T I T R E I I I

LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE 8

LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Ainsi l'enquête nous a montré à quelles difficultés les Etats étaient affrontés à vouloir organiser leur développement dans un cadre strictement national. Au contraire une réflexion élémentaire sur les impératifs du développement nous a conduits à affirmer la nécessité d'une coopération pluri-nationale. Nous devons maintenant caractériser plus nettement comment peut s'envisager concrètement cette coopération entre les quatre Etats de la Zone.

§ 1. Du Comité Inter-Etats au sous-groupe régional.

La décision prise au cours d'une réunion du Comité Inter-Etats de constituer un sous-groupe régional des quatre Etats riverains du fleuve Sénégal prouve que des deux conceptions possibles de l'aménagement du fleuve Sénégal, l'une a été rejetée au bénéfice de l'autre.

Il eut été possible en effet de concevoir l'aménagement du fleuve comme un problème en soi au sens où l'on entend souvent "l'aménagement d'un ouvrage à vocation multiple", la préoccupation étant alors de créer une zone privilégiée se développant aussi vite que possible. Cette solution conduisait à un risque majeur aussi bien dans l'ordre industriel que dans l'ordre agricole.

Dans le domaine industriel les unités construites sur le fleuve risquaient de concurrencer (ou d'être concurrencées par) les unités créées dans les autres zones de chacun des quatre Etats; par exemple on pouvait concevoir de faire de l'aluminium et de l'électro-chimie sur le barrage de Gouina, susceptible de gêner les projets guinéens du Konkouré et on instaurait, même sans le vouloir, une sorte de rivalité entre projets et Etats, nuisible à la prise de conscience des véritables solidarités.

Dans le secteur agricole, on créait sur la zone irrigable une agriculture riche, à haute productivité du travail et à hauts revenus, isolée au milieu d'une zone agricole ou d'élevage à faibles revenus. Ceci conduisait nécessairement à une sorte d'appel adressé aux éleveurs du Nord et aux agriculteurs du Sud qui auraient vite abandonné des régions moins favorisées entraînant surpopulation et donc mise en cause des aménagements souhaités sur le fleuve, abandon de l'agriculture et de l'élevage anciens,

...

à la limite faisant du fleuve un nouveau Nil coulant entre deux déserts.

La décision de constituer un sous-groupe régional naissant à partir précisément des travaux du Comité Inter-Etats signifie au contraire que l'approche des problèmes du fleuve est totalement différente. L'aménagement du fleuve n'est plus une opération isolée mais devient l'un des moteurs principaux du développement économique des quatre Etats.

En effet, toute politique de développement repose nécessairement sur le choix d'une action centrale susceptible de propager ses effets dans l'ensemble de l'espace à développer et suffisamment puissante pour opérer une transformation profonde de l'ensemble des conditions économiques régnant dans le dit espace.

Dans cette conception, l'accent n'est plus tellement mis sur l'opération elle-même que sur la maximation de ses effets. L'opération en question n'est plus du tout menée dans le même esprit. Cette seconde conception de l'aménagement du fleuve s'oppose à la première à tous les niveaux.

Dans l'ordre agricole, il ne s'agit plus de construire une zone riche, isolée de son environnement, le polarisant en le détruisant, mais au contraire d'envisager les structures et les cultures qui sont susceptibles de permettre un progrès rapide de l'environnement. Ainsi envisager de produire une quantité importante de fourrages à haut rendement permettrait d'équilibrer l'alimentation du troupeau du Nord, d'améliorer sa qualité du fait même de l'accroissement de sécurité réalisé, de limiter ses déplacements et donc le coût en poids des bêtes de cette transhumance actuellement nécessaire, etc... Ce n'est pas seulement une amélioration quantitative qui en résulterait mais un bouleversement profond de tout l'élevage et de ses courants de trafic. L'aménagement du fleuve ici développe véritablement le reste de la zone.

Dans l'ordre industriel, le centre industriel à construire pour utiliser et valoriser l'énergie du barrage constitue la base intérieure d'industrialisation de l'ensemble de la zone, c'est-à-dire fournit un élément irremplaçable de la politique d'industrialisation. Quels qu'ils soient en effet, même quand ils ont une côte les quatre Etats ont un hinterland important et l'expérience aussi bien que l'analyse théorique prouvent qu'il n'y a jamais de développement de l'intérieur si l'industrie n'y est pas puissamment implantée, que le développement de la côte est lui-même rapidement plafonné si un développement de l'intérieur ne se produit pas. Dès lors, il n'est plus question de concurrence des centres industriels, l'un par l'autre, mais d'une spécialisa-

tion articulée des productions qui n'entraîne pas réduction des activités des uns ou des autres, mais permet à chaque pays d'assurer son total développement. Même si les circonstances technico-économiques se sont transformées et ne permettent plus de recourir à la loi ricardienne de la spécialisation, il faut sauvegarder dans des circonstances nouvelles et, avec une formulation concrète adaptée, l'intuition géniale de Ricardo fondant le système économique international sur une spécialisation des agents de production.

Nous pourrions constater aussi cette vocation dynamique du fleuve au développement harmonieux de la zone dans l'ordre des institutions. C'est par le fleuve que peut naître une coopération réelle dans le domaine de la recherche agronomique ou dans le domaine médical, par exemple. Et les autorités communes spécialisées, ainsi créées, auront vocation à élargir leur activité de la zone du fleuve à l'ensemble des quatre Etats en profitant de l'expérience acquise sur le fleuve et précisément parce que les actions sur le fleuve propageront leurs effets à l'ensemble de la zone.

Il est inutile de s'arrêter alors à montrer que c'est cette deuxième conception qui valorise au mieux l'ensemble des investissements opérés pour l'aménagement du fleuve, comme c'est cette articulation sur le fleuve qui donnera son dynamisme à toutes les opérations envisagées dans la zone.

§ 2. De la coopération entre les quatre Etats à une coopération avec les voisins

Promouvoir une étroite coopération entre les quatre Etats riverains du Fleuve Sénégal ne saurait les isoler de leurs voisins du Nord et de l'Est.

Ceci doit être rigoureusement rappelé puisque dans plusieurs domaines, tel ou tel des quatre Etats se trouve déjà engagé dans des accords précis de coopération ou dans des organisations pluri-nationales (par exemple : l'ODECAM, l'OCCGE, l'UDEAO, etc...).

Ceci doit l'être aussi parce que plusieurs des Etats voient une partie de leur territoire engagée dans d'autres zones de solidarité. Le Mali oriental est solidaire de la partie orientale de l'Afrique occidentale, conformément à la géographie, d'une part, et à la vieille histoire d'autre part, si l'on se souvient plus

...

des extensions vers l'Est et le Nord-Est des grands Empires Songhraï ou du Mali (1). Le Sud de la Guinée ne peut être complètement isolé de cette partie de l'Afrique Occidentale qui s'étend entre l'arc de cercle des Monts Nimba et la côte maritime. Quels que soient les problèmes politiques actuels, le Nord de la Mauritanie ne peut négliger une éventuelle coopération avec le Maghreb.

Il s'agit de passer d'un niveau de coopération spontanée et largement inorganisée à une structuration plus rationnelle dégageant/CHACUN des Etats des zones concentriques de solidarité se renforçant mutuellement. C'est, pour chacun des Etats, le seul moyen d'éviter des coopérations contradictoires. L'unité totale se constitue par des rapprochements en pyramide. Ceci signifie clairement que la coopération ici analysée n'est pas fermée au reste de l'Afrique, qu'elle n'érige pas à son pourtour des frontières économiques hostiles mais des frontières-filtres laissant passer et organisant les influences bénéfiques et stoppant celles qui seraient défavorables.

§ 3. Une coopération globale et harmonieuse

Une politique de développement exige que tous les éléments de l'activité économique -au sens le plus large- soient pris en considération. Si l'ensemble des actions d'aménagement du fleuve Sénégal est susceptible de promouvoir le développement de la zone des quatre Etats, c'est parce qu'elles exerceront des effets sur la totalité de l'activité économique.

En particulier, ce groupe d'actions concerne à la fois, l'agriculture et l'industrie. Il est susceptible de rénover complètement la relation entre agriculture et industrie au sein de la zone. Or, l'on sait que c'est au sein de cette relation que se trouve le plus puissant moteur du développement.

Par le fait même, nous sommes conduits à envisager non pas seulement le développement de chaque Etat mais la coopération entre eux à partir de l'aménagement du fleuve de manière globale. Certes, nous serons bien obligés d'étudier les problèmes l'un après l'autre mais il faudra constamment se souvenir qu'il s'agit d'une politique d'ensemble.

...

(1) La cartographie de l'Afrique aux XI^e ou XII^e siècles nous le rappelle qui faisait du Sénégal et du Niger un seul fleuve coulant de l'Est de Gao à St Louis.

Ceci ne signifie pas que les différents secteurs doivent croître parallèlement au même rythme, mais que leurs relations doivent être construites de façon harmonieuse, de phase en phase. Ceci implique qu'une étroite coopération sera maintenue entre les autorités communes spécialisées qui seraient éventuellement créées.

Ceci signifie aussi que l'ensemble des propositions de coopération qui pourraient être faites dans le cadre de cette enquête doivent être discutées dans cette perspective globale, chaque élément ne pouvant être jugé que par rapport à l'ensemble.

Cette affirmation ne vaut du reste pas seulement par rapport à la politique de développement mais aussi du fait qu'il s'agit d'une coopération entre quatre États. Certes, il ne s'agit pas de chercher à égaliser strictement les bénéfices relatifs que chacun retirera de la coopération et il suffit, pour que celle-ci soit justifiée, que chacun tire plus d'avantages à partir d'un effort déterminé fait en commun qu'il n'en retirerait du même effort effectué dans l'isolement. Mais encore faut-il que chacun soit bénéficiaire, et qu'aucun des quatre ne le soit de manière "anormale" par rapport aux autres. Quant aux échanges commerciaux proprement dits, il est indispensable qu'un minimum d'équilibre soit réalisé entre les quatre États. Dès lors, l'ensemble des mesures prévues doit être harmonisé dans ce but, ce qui renforce encore l'impossibilité de juger chaque progression comme si elle était isolée. L'harmonie doit exister entre les secteurs d'activité et entre les quatre nations à chacune des phases de développement à prévoir.

§ 4. Une coopération cumulative

Les quatre États ont eu, jusqu'ici, sous la pression des circonstances historiques auxquelles ils ont été affrontés, et du fait de leur souveraineté mutuelle non encadrée dans une coopération réelle, des politiques de développement différentes les unes des autres. Il serait parfaitement irréaliste de faire table rase du passé récent et de considérer que d'emblée le niveau le plus élevé d'intégration économique plurinationale peut être atteint. Ce serait irréaliste, soit parce que certaines évolutions ne peuvent être que lentes (adaptation de structures différentes de prix par exemple), soit parce que chacun des États est engagé dans des systèmes différents de coopération économique avec l'extérieur qu'ils n'ont nulle envie de remettre en cause.

malgré les difficultés et les tentations (1), alors nous pouvons affirmer que cette coopération se réalisera de manière cumulative. Il en sera d'autant plus ainsi que, dans la construction des phases structurelles de développement, la part de la création volontaire est grande et que, précisément, les quatre États pourront d'autant plus facilement rapprocher leurs politiques, s'ils le veulent, et coopérer, qu'ils sont, pour partie au moins, maîtres de l'évolution de leurs structures.

Dès lors, il importe de prendre des mesures telles que cette volonté de coopération infléchisse les volontés nationales de développement pour permettre cette coopération véritable dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à conclure l'enquête par un certain nombre de propositions du type institutionnel. Ce n'est pas que nous croyons que les problèmes sont résolus par des institutions mais celles-ci sont indispensables pour une coordination des décisions.

Les institutions doivent être ici conçues comme un instrument de la volonté de coopération. Encore faut-il bien souligner que ce n'est pas l'institution qui importe mais la volonté de sa réussite et la mise en oeuvre des moyens nécessaires. La création d'institutions pourrait fort bien n'être qu'un alibi. Il est clair qu'aucune solution technique ne peut se substituer à la volonté politique constamment maintenue et efficace des quatre États. L'économie ne connaît aucune mécanique, pas plus institutionnelle qu'autre.

Encore faut-il ne pas se laisser enfermer dans ces institutions elles-mêmes. Ce qui est en cause c'est la mise en oeuvre de la double dynamique du développement et de la coopération.

Dès lors, de phase en phase, les conditions mêmes de la coopération évolueront soit parce que les quatre États franchiront des phases successives de développement, soit parce que la volonté affirmée dès maintenant d'une coopération permettra un renforcement progressif de cette coopération. Dès lors, les institutions valables actuellement risqueraient de devenir un obstacle si elles étaient maintenues au-delà de la période pour laquelle

...

(1) Ces tentations peuvent venir de l'intérieur, les forces centrifuges ne manqueront pas, peut-être surtout de l'extérieur, car les développés préfèrent souvent avoir en face d'eux des sous-développés petits et isolés, donc nécessairement faibles.

elles sont utilise. Une volonté permanente d'adaptation et de création devra être sauvegardée. Il en va en particulier ainsi pour les institutions qui seront mises en place concernant ces instruments de la politique de développement que sont le fisc, la monnaie, les douanes. Parce qu'il s'agit d'instruments, leur utilisation doit s'adapter sans cesse aux impératifs du développement en coopération, lesquels changeront de phase en phase. Des accords auront à être passés maintenant ou plus tard. On ne devra jamais oublier qu'ils n'ont pas de valeur en eux-mêmes mais qu'ils n'en ont que dans la mesure où ils permettent de passer d'une phase de développement à une autre. Ces accords devront alors être abandonnés, non pas parce qu'ils étaient mauvais mais parce qu'ils sont devenus gênants précisément parce qu'ils auront réussi à faire passer à une phase nouvelle ; ils devront être remplacés par de nouveaux accords.

*

* *

Cette rupture faite avec les processus actuels qui sont divergents, c'est bien à une création continue que les quatre États doivent s'appeler mutuellement. Ce qui garantit la solidité de cette oeuvre, ainsi qu'il résulte de l'enquête, c'est que la volonté affirmée de coopération n'est pas le seul fruit d'une préférence facultative, mais le résultat d'une observation lucide des faits et des nécessités du développement, un impératif objectif en quelque sorte. Ce n'est pas la coopération pour la coopération qui est préconisée, mais la coopération pour le développement, les mesures de coopération se classant dès lors naturellement à un triple niveau d'efficacité croissante :

1. la simple rationalisation de ce qui existe, qui est une sorte de remise en ordre qui ne peut avoir d'autre ambition que de préparer le terrain à la coopération ;
2. la coopération proprement dite fondée déjà sur les spécialisations de production et génératrice d'interdépendance ;
3. l'intégration, forme supérieure de la coopération, et seule forme permettant la réalisation d'un certain nombre d'actions d'industrialisation dans la sous-région.

...

I I ème P A R T I E

LES POSSIBILITES CONCRETES DE COOPERATION -

Nous avons rapidement décrit dans l'introduction les méthodes de travail suivies au cours de cette enquête. En particulier nous avons rappelé qu'elle fut menée par cinq groupes de travail qui s'étaient réparti la tâche.

La 2ème partie donne les résultats de ce travail et respecte nécessairement la division du travail instaurée. Dès lors, les différents chapitres seront regroupés au sein de cinq titres :

- Titre I : questions concernant la population : éducation, santé, migration (chapitres 9, 10, 11)
- Titre II : économie rurale (chapitres 12, 13, 14, 15)
- Titre III : industrie, énergie, mines (chapitres 16, 17, 18, 19)
- Titre IV : transports et communications au sens le plus large (chapitres 20 et 21)
- Titre V : commerce extérieur (chapitre 22).

N.B. Pour simplifier la lecture du texte, nous avons identifié chaque "proposition" concrète au sein de chaque chapitre par une lettre majuscule suivie d'un chiffre (exemple la proposition B 10 du chapitre agriculture qui concerne les produits vivriers). Lorsque référence sera faite à une proposition dans un chapitre différent il sera suffisant de l'appeler proposition 12.B 10 : il s'agit de la proposition B 10 du chapitre 12.

T I T R E I

EDUCATION, SANTE, MIGRATIONS -

Chapitre 9

- EDUCATION

La mise en évidence de l'importance de la valorisation des ressources humaines dans le développement économique et social et la volonté des Etats d'opérer une véritable décolonisation politique, économique et culturelle ont conduit à un effort accru des Etats dans le domaine de l'enseignement. Cet effort s'est effectué sur un plan strictement national. Cependant, l'optimisme des années de l'Indépendance - scolarisation totale dans les plus brefs délais - a été ralenti par l'effort financier nécessité et par le manque de cadres enseignants.

De plus l'enseignement, s'il est bien un facteur privilégié du développement, n'est qu'un moyen parmi d'autres ; il ne peut à lui seul entraîner le développement. Celui-ci n'est pas réalisable dans le cadre étroit de chaque Etat et nécessite la coopération Inter-Etats. Il s'agit dans ce cadre de voir comment l'enseignement peut être agencé de manière à satisfaire les exigences de développement, tout en constituant la base culturelle de la région.

SECTION 1 : SITUATION ACTUELLE.

Au moment de l'Indépendance, les 4 Etats ont été affrontés à la nécessité de repenser l'enseignement. Celui-ci à l'issue de la période coloniale se caractérisait par :

- des taux de scolarisation faibles. Le Sénégal le mieux doté des 4 Etats n'atteignait que le taux de 24 %. A l'extrême on trouvait la Mauritanie avec un taux de 5 % environ. Ces taux moyens masquaient les inégalités existantes : entre villes et campagnes, entre garçons et filles, entre zones nomades et sédentaires.
- un déséquilibre entre les cycles. Le cycle primaire était très important par rapport au secondaire et au technique. Le technique lui-même était très minoritaire : une coupure très nette s'instaurait entre travail intellectuel et travail manuel. Ce déséquilibre était grave dans la mesure où le cycle primaire ne donnait aucune formation pratique, le jeune scolarisé après 6 ans d'études était incapable de se servir des connaissances théoriques pour améliorer les conditions de vie et de travail de son milieu d'origine.
- un enseignement aux structures héritées du colonisateur, peu adapté aux besoins des pays.

L'Ecole dans les 4 Etats était plaquée sur le fond culturel originel et répondait à des normes françaises - tant par les structures de l'enseignement que par les programmes et les méthodes - L'objectif de l'enseignement était de former des certifiés et de permettre la sélection de futurs cadres.

§ 1 - POLITIQUE SCOLAIRE DES ETATS

Les Etats ont donc dû faire face au double problème : l'accroissement des effectifs scolarisés (d'autant plus nécessaire qu'il fallait aussi scolariser des générations plus nombreuses) cet accroissement devant se faire aux moindres coûts, l'adaptation de l'enseignement aux besoins de la construction nationale et du développement.

Le Mali et la Guinée ont procédé à une réforme de l'enseignement pour répondre à ce double impératif:

A - LA GUINEE dès 1959 a entrepris une réforme de l'enseignement, celle-ci a été remaniée en 1964 et il semble qu'actuellement d'autres projets soient en cours.

Les caractères du nouvel enseignement en Guinée sont un "enseignement de désaliénation de l'homme ex-colonisé", "un enseignement démocratique et populaire", "un enseignement à prépondérance scientifique et

technique".

Pour répondre à ces principes, la réforme définissait un cadre, une structure et des méthodes qui ont été sans cesse repensés pour leur permettre de mieux répondre aux fins définies. L'enseignement préuniversitaire comprend 3 cycles :

- Un premier cycle de 5 ans accueille les enfants âgés de 7 ans. A partir de l'année scolaire 1966 - 1967, le but est de scolariser tous les enfants en âge de l'être. De plus cet enseignement entend être adapté aux réalités du pays en liant l'Ecole au travail productif par l'intermédiaire de fermes ou d'ateliers de production attenants à chaque école, ceci existe théoriquement depuis l'année scolaire 1963 - 1964.
- Un second cycle de 4 ans reçoit les jeunes à la sortie du 1er cycle, ceux-ci sont orientés soit dans les établissements secondaires de type conventionnel, soit dans des établissements secondaires de type nouveau.

Les premiers permettent d'acquérir une formation générale, mais en intégrant un enseignement professionnel diversifié en plusieurs options ces disciplines professionnelles sont dispensées tant pour habituer ce jeune à l'effort de création concrète que pour éviter qu'il n'ait aucune qualification s'il est obligé d'interrompre ses études à quelque niveau que ce soit.

L'emploi du temps est réservé pour 2/3 à l'enseignement général et pour 1/3 à l'enseignement professionnel. Ces établissements secondaires sont soit des Collèges d'Enseignement Technique Agricole (CETA), soit des Collèges d'Enseignement Technique Industriel (CETI).

A côté de ces établissements "conventionnels", des Collèges d'Enseignement à dominante pratique ont pour objectif de donner aux jeunes une formation professionnelle propre à moderniser l'économie rurale locale ; ce sont les Collèges d'Enseignement Rural (CER) qui donnent en 4 ans (6ème - 7ème - 8ème - 9ème) une formation rurale adaptée aux conditions régionales ; depuis cette année, il existe un CER par région (29 au total).

A la fin de ce second cycle, les éléments formés sont soit directement utilisables dans la production rurale (élèves sortant des CER et ceux des CETA ne poursuivant pas leurs études), soit utilisables comme cadres moyens (élèves des CETI et ne continuant pas dans le 3ème cycle).

- Un troisième cycle de 3 ans (10ème - 11ème - 12ème) est organisé dans les lycées, qui intègrent eux aussi formation générale et formation professionnelle et sont spécialisés : les Lycées d'Enseignement Technique Agricole (LETA) et les Lycées d'Enseignement Technique Industriel (LETI).

Deux sections coexistent dans ces établissements : des sections pratiques à cycle court formant des techniciens moyens, des sections à option longue préparant au baccalauréat complet et au cycle d'enseignement supérieur.

Le cycle universitaire est assuré à l'Institut Polytechnique de Conakry centré sur un ensemble de Facultés d'Ingénieurs destinés à former des cadres capables de transformer le pays.

Cette réforme dans la structure de l'enseignement et dans sa conception profonde s'accompagne d'une modification des programmes dans leur contenu et leur progression. Ces programmes ont été complètement réélaborés après 1964 en ce qui concerne le 1er cycle, ils ont été réaménagés pour les élèves des 2ème et 3ème cycles (cycle secondaire). Nous ne disposons pas de documents précis sur ces programmes ; ils ont une orientation très nette vers les disciplines scientifiques et techniques ; des disciplines nouvelles (économie politique - formation politique) ont été introduites. L'Imprimerie Nationale édite des fiches et ouvrages pédagogiques.

Parallèlement à ce système d'enseignement, la généralisation de l'alphabétisation, dans les langues nationales, doit permettre un progrès de l'ensemble de la population.

B - LE MALI a procédé en 1962 à une réforme de l'enseignement.

Les impératifs étaient de faire un enseignement ^{de} masse et de qualité capable de fournir les cadres nécessaires dans des délais et avec des coûts les plus réduits possibles, un enseignement qui garantisse un niveau culturel permettant l'équivalence avec les diplômes étrangers, au contenu basé à la fois sur les valeurs africaines et universelles.

La structure adoptée établit une continuité entre les cycles d'enseignement et diminue d'un an la scolarité du 1er cycle. Elle comprend :

- l'enseignement fondamental

Un 1er cycle de 5 ans constitue l'école populaire de base organisée dans les mêmes conditions sur tout le territoire de la République du Mali

Un 2ème cycle de 4 ans constitue un cycle d'orientation à l'issue duquel les enfants sont soit orientés vers l'enseignement secondaire général, soit vers les secteurs d'activité économique. Cet enseignement fondamental doit maintenir les enfants le plus près possible de leur milieu familial et social, et atteindre le maximum de jeunes.

- l'enseignement secondaire général est dispensé dans les lycées pendant 3-années. Les études sont sanctionnées par le baccalauréat malien équivalent au baccalauréat français.

- l'enseignement technique prépare les jeunes à entrer à différents niveaux de technicité dans la production. Cet enseignement doit, à un 1er niveau, récupérer tous les jeunes ayant terminé le 1er cycle fondamental et ne poursuivant pas dans le 2ème cycle : des centres de formation agricole et des centres de formation industriels assureraient une formation pratique.

Par là se retrouverait réalisé le double objectif : éducation de masse - formation d'agents économiques nécessaires pour le développement.

Les autres niveaux de l'enseignement technique sont destinés à préparer des cadres moyens et supérieurs.

Parallèlement, l'alphabétisation des adultes est organisée, provisoirement en français en attendant la transcription des principales langues nationales.

Les programmes ont été remaniés, notamment ils ont été allégés et adaptés dans le cycle fondamental ; de nouveaux manuels et des fiches pédagogiques ont été rédigés par l'Institut Pédagogique National dans certaines matières (Sciences physiques et naturelles - Histoire et Géographie - Littérature) mais ils ne couvrent pas l'ensemble des matières, ni des classes ; il est donc nécessaire d'utiliser aussi des livres "classiques".

C - LA MAURITANIE a un système d'enseignement calqué sur le système français. Cependant, la volonté de réformer l'enseignement a été manifestée par la création récente en Mars 1966, d'une Commission Générale de la Réforme de l'Enseignement ; dans l'enseignement primaire l'arabisation partielle a été instaurée : 1/3 à 1/4 des heures de classes sont consacrées à l'enseignement de l'arabe. Cette introduction de l'arabe a entraîné une refonte des programmes de français et de calcul qui ont vu leur part diminuer ainsi que celle des activités manuelles. Les programmes d'histoire et de géographie ont été réformés conformément aux décisions de la Commission de Mise en Oeuvre des Programmes d'Histoire et de Géographie pour l'Afrique Francophone dans le cadre de l'AUDECAM (1).

D - LE SENEGAL estime que le maintien de la structure traditionnelle de l'enseignement n'empêche pas une progression du taux de scolarisation et est le mieux à même de fournir les cadres dont le pays a besoin. Pour cela, l'accent est mis surtout sur la formation des maîtres et sur des adaptations au niveau des activités parascolaires (jardins scolaires - coopératives). La nécessité d'une réforme de l'enseignement avait été

(1) Association Universitaire pour le Développement de l'Enseignement et de la Culture en Afrique et à Madagascar.

soulignés dans les Perspectives Decennales du Sénégal, mais n'a pas été reprise par la suite.

Aucune structure d'accueil (sauf les expériences intéressantes mais très limitées de formation de jeunes paysans) n'est en place pour donner aux jeunes sortant du primaire une formation adaptée aux besoins d'un pays essentiellement agricole.

L'enseignement secondaire classique donne une formation générale, son prolongement logique est l'Université, elle aussi conçue de manière très classique.

L'alphabétisation des adultes n'est pas organisée systématiquement, mais des campagnes sont ^{mises} sur pied dans les centres urbains (par l'intermédiaire de la télévision éducative notamment).

Les programmes d'histoire et de géographie ont été modifiés, comme pour la Mauritanie.

Les systèmes scolaires des 4 Etats sont ^{donc} sensiblement différents, même s'ils visent les mêmes objectifs : accroître le taux de scolarisation sans porter atteinte à la qualité et, adapter l'enseignement aux besoins. La divergence réside dans le découpage en cycles de durée différente : les programmes, la progression de l'enseignement en sont changés et il n'y a plus d'équivalence de connaissances aux différents paliers intermédiaires.

§ - 2. EFFECTIFS SCOLARISES

Depuis l'Indépendance la situation de l'enseignement a connu certains progrès ; cependant, nous sommes très loin de l'optimisme qui présidait à la rédaction des premiers plans, qui prévoyaient une scolarisation rapide. Le bilan de 6 années d'Indépendance montre que les taux de scolarisation sont les suivants :

Guinée	?
Mali	14,5 %
Mauritanie	8 %
Sénégal	36 %

Cependant les estimations reposent sur des calculs hétérogènes ; les données démographiques de plus sont incertaines.

L'AUDECAM dans un rapport de la conférence des Ministres de l'Education Nationale des Etats Africains et Malgache donne des chiffres un peu différents en se basant sur des données démographiques homogènes (1).

Mali	12,3 %
Mauritanie	10,4 %
Sénégal	32,1 %

Les effectifs scolarisés sont donnés dans les tableaux 9-2, 9-3, 9-4, et 9-5. On constate dans tous les pays une croissance rapide des effectifs dans les différents cycles ; le Sénégal et la Mauritanie ont doublé leurs effectifs d'élèves du primaire. Pour le Mali, si on compare le 1er cycle de l'enseignement fondamental en 1965 - 1966 et le 1er cycle primaire en 1959, on constate un accroissement de 150 %. Quant à la Guinée, l'accroissement pendant le même laps de temps atteindrait 300 % pour les scolarisés du 1er cycle.

La progression dans le cycle secondaire est aussi très importante.

(1) Tome I : Rapport sur l'enseignement primaire.

Conférence des Ministres de l'Education Nationale - Yaoundé
Janvier 1966.

GUINEE

TABLEAU 9.2 EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLARISES

	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66
1er cycle	46.616	79.373	96.629	116.351	159.944	189.927	182.290
2è, 3è et Cycle Supérieur	4.557	5.285	6.810	8.855	10.398	10.148	21.032

	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66
<u>Enseignement Primaire</u>	54.453	64.801	74.946				
Enseignement fondamental							
1er cycle				94.018	111.954	129.728	140.331
2ème cycle				1.802	9.873	15.661	21.274
<u>Enseignement secondaire</u>	2.333	3.191	4.071	4.308	3.849	3.185	2.333
1er cycle Sec.re		2.880	3.685	3.657(1)	3.081(1)	2.247(1)	1.230(1)
2ème cycle Sec.re (jusqu'en 62) puis Inseignement secondaire unique		311	386	651	768	938	1.103
<u>Admission aux examens</u>							
D.E.F.					1.018		
Baccalauréat					1.011		

(*) A la rentrée 1962, les lycées publics et les Cours complémentaires cessèrent de recruter au niveau du 1er Cycle Secondaire. Les effectifs de ce cycle correspondent à la progression des élèves recrutés avant 1962.

A la rentrée 65, les 1.230 élèves appartiennent à l'Enseignement privé.

	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66
<u>Enseignement Primaire</u>		11.279	14.915	18.198	18.616	19.103	20.020
<u>Enseignement Secondaire</u>							
Total	437	531	783	1.009	1.153	1.380	1.748 (1)
1er cycle			737	987	1.040	1.260	1.581
2nd Cycle			46	82	113	120	167
<u>Admission aux examens</u>							
C.E.P.		315	425	585	520	600	
B.E.P.C.			80	106	82	129	
Bac. (2è partie)			7	11	14	14	

(1) Plus 78 élèves dans l'Enseignement Privé - pratiquement, tous Français.

	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66
<u>Enseignement Primaire</u>							
1er Cycle (1)	106.911	128.773	149.175	172.751	185.585	206.431	218.795
<u>Enseignement Secondaire</u> (2)	8.663	9.534	11.987	15.156	18.881	21.121	24.659 (3)
<u>Admission aux examens</u>							
C.E.P.E. (4)			7.636	7.156	9.606	12.339	
B.E.P.C. (5)					871	1.072	
Bac (2è partie) (5)					139	160	

- (1) Public et privé
(2) Public et privé - y compris les non Sénégalais
(3) dont 2000 non Sénégalais environ
(4) on estime à 95 % le nombre de Sénégalais en moyenne
(5) Sénégalais uniquement

§ - 3 RENDEMENT DE L'EDUCATION

Le passage rapide d'une scolarisation limitée et sélective à une scolarisation de masse a entraîné provisoirement une baisse inévitable de la qualité de l'enseignement. La situation se caractérise par :

- Un faible rendement du système scolaire. La faiblesse du rendement scolaire est mesurée par des abandons et des redoublements élevés, par la faible production de diplômés, par un nombre élevé d'années-élèves gaspillées. En 1963 - 1964 au Mali pour le 1er cycle de l'enseignement fondamental la proportion des redoublants variait selon les classes : plus de 20 % de l'effectif en 1ère année, 50 % en 5ème année ; un certain nombre d'abandons s'étant d'ailleurs produits chaque année. Pour 1.000 élèves commençant en 1ère année fondamentale, seuls 650 terminent la 5ème, en mettant d'ailleurs un nombre d'années - élèves bien plus important que nécessaire , puisque au lieu d'utiliser $650 \times 5 = 3.250$ années-élèves, ils ont effectivement utilisé 5.316 années-élèves ; le rapport est de 1,6 (1).

En Mauritanie le taux des redoublants est en moyenne de 30 % dans chaque classe. Moins de la moitié des élèves des cours moyens 2ème année obtient le CEP à la fin de cette année (2). Il en va de même au Sénégal : en 1964 - 1965 48 % seulement des élèves présentés au CEPE étaient admis ; les taux de redoublements par classe varie entre 14 % (cours d'initiation) et 35 % (en cours moyen 2ème année). (3)

- Un coût élevé de l'enseignement

Au Sénégal le coût unitaire par élève (non compris le coût unitaire d'équipement) s'élevait en 1963 à

17.500 francs CFA dans le primaire
215.000 francs CFA dans le secondaire
308.000 francs CFA dans le technique.

Au Mali les coûts de fonctionnement unitaires (personnel et matériel, coût en capital non compris) pour 1962 étaient les suivants :

12.500 francs Maliens dans le 1er cycle du fondamental
19.000 F.M. dans le 2ème cycle fondamental
100 à 150.000 F.M. dans le secondaire (selon qu'il y a internat ou non)
100 à 300.000 F.M. dans l'enseignement technique
(selon l'équipement nécessaire).

(1) UNESCO - Groupe de planification de l'Education

Rapport de la 1ère Mission - Mali 1964

(2) SEDES - Education et Développement en Mauritanie.

(3) Statistiques scolaires.

En Mauritanie les coûts moyens (1) s'établissaient aux niveaux suivants en 1962 - 1963 :

- 29.000 francs dans le primaire
- 51.500 francs dans le secondaire pour un externe
- 85.000 francs dans le secondaire pour un interne
- 296.000 francs dans l'enseignement professionnel.

De nombreuses raisons expliquent le rendement faible de l'enseignement, malgré l'importance relative des sommes consacrées; Outre les résistances familiales, les mauvaises conditions de santé, les principaux obstacles semblent résider dans l'enseignement lui-même.

D'une part la volonté d'intensifier la scolarisation a entraîné le recrutement d'un personnel peu qualifié, pour faire face aux créations nouvelles et aussi pour remplacer tous les enseignants devenus cadres administratifs au moment de l'Indépendance. Le tableau 9-6 donne les effectifs du personnel en fonction de sa qualification

Tableau 9 - 6 PERSONNEL ENSEIGNANT DES PREMIERS CYCLES

NIVEAU	GUINEE	MALI	R. I. M.	SENEGAL	
		9 classes de l'enseignement fondamental	Enseignement primaire 6 classes	Enseignement primaire 6 classes	
		1965 - 66	en 1965 - 66 franc.	1965 - 66 en arabe	
Instituteurs (bac ou plus)		898	106	12	515
Instituteurs Adjts (BE ou BEPC ou DEF)		1.562	225	75	2.356
Moniteurs (CEPE plus 8 sur 10 au BEPC)		753	106	287	392
Moniteurs auxiliaires (CEP) sans qualification professionnelle		613	300	50	1.167
		3.826	1.161		4.430

(1) Ces coûts ne concernent que ceux supportés par le Budget National Mauritanien - non compris l'assistance technique.

Les différents Etats ont pris conscience de l'importance de cet obstacle et organisent le recyclage de leur personnel non qualifié et l'élimination progressive du recrutement de personnel non qualifié.

D'autre part, un obstacle à une scolarisation plus efficace réside dans l'inadaptation encore trop grande de cet enseignement. La langue véhiculaire de l'enseignement est le français ; mal acquis au cours des premières années d'enseignement, il rend incapable de percevoir les messages de toutes les disciplines. Parlé seulement à l'école, il ne rend pas compte de la vision concrète du monde quotidien - d'autant plus que l'enseignement dispensé à l'école demeure "intellectuel".

Cet enseignement malgré les solutions d'adaptation préconisées reste encore théorique, et contribue à couper l'enfant de son milieu ; l'enfant sortant de l'école après 5 ou 6 ans de scolarité n'est en rien un paysan formé.

Des efforts sont faits dans ce sens au Mali, au Sénégal (jardins scolaires) ; l'expérience d'intégration de l'enseignement et de la production la plus poussée est celle définie par la Guinée dans la dernière Réforme de l'Enseignement.

Il est encore trop tôt pour juger des effets de telles orientations, d'autant plus lentes à être appliquées que le personnel enseignant y est très peu préparé.

§ 4 - DETERMINATION DES MOYENS EN MATIERE DE SCOLARISATION

Le tableau 9 - 7 donne les différents moyens de formation existant dans les 4 Etats en matière d'enseignement technique et supérieur.

<p>Niveau supérieur d'exécution</p> <p>BEPC ou DEF</p> <p>+ 4 ans ou 5 ans</p> <p>ou BAC + 2 ans</p>	<p>Coopération</p> <p>Agriculture</p> <p>Elevage</p> <p>Eaux et Forêts</p> <p>Génie Rural</p> <p>T.P.</p> <p>Géologie - Mines - Electricité</p> <p>Santé</p> <p>Développement</p> <p>Bibliothèque</p>	<p>E.N.P.</p> <p>Lycées Techniques</p>	<p>Institut Polytechnique Rural</p> <p>«</p> <p>«</p> <p>«</p> <p>«</p> <p>Ecole Nationale d'Ingénieurs</p> <p>Ecole Assistants Médicaux (projet)</p>	<p>Ecole Nationale d'Economie Appliquée (E.N.E.A.)</p> <p>Ecole Nationale des Cadres ruraux</p>	<p>Ecole Nationale d'Economie appliquée</p> <p>Ecole Nationale Cadres Ruraux</p> <p>«</p> <p>«</p> <p>«</p> <p>E.N.T.P.</p> <p>Institut Polytechnique</p> <p>E.N.E.A.</p> <p>Centre Formation de Bibliothécaires</p>
<p>Niveau supérieur de Conception</p>	<p>Formation Générale</p> <p>Enseignement</p> <p>Ingénieurs Conception</p> <p>Administration</p> <p>Vétérinaires</p> <p>Agronomes</p> <p>Journalisme</p> <p>Planification</p>	<p>Institut Polytechnique</p> <p>Ecole Normale Supérieure</p> <p>Institut Polytechnique Conakry</p> <p>Institut Polytechnique (E.N.A.)</p> <p>néant</p> <p>Institut Polytechnique Conakry (fac. agro.)</p> <p>néant</p> <p>néant</p>	<p>E.N.S.</p> <p>E.N.I. (projet)</p> <p>E.N.A.</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p>	<p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p>	<p>Université</p> <p>E.N.S.</p> <p>Institut Polytechnique (projet)</p> <p>E.N.A.</p> <p>Fac. Vét. (projet)</p> <p>néant</p> <p>Université CESTI</p> <p>I.D.E.P.</p>

§ 5 - DETERMINATION DES BESOINS

Les besoins dans l'Enseignement sont fonction des objectifs que se fixent les Etats, compte tenu de leurs possibilités et des politiques nationales poursuivies. Deux préoccupations différentes guident les Etats : d'une part, accroître les taux de scolarisation pour arriver à une scolarisation complète dans les délais les plus brefs ; d'autre part, former les cadres dont l'économie a besoin. La première orientation vise à développer l'enseignement primaire et à former des agents économiques efficaces (paysans, ouvriers, artisans) ; la seconde orientation consiste à déterminer les besoins en cadres nécessaires dans les années à venir et à orienter l'enseignement technique moyen et supérieur en conséquence

Il faut souligner la faiblesse des données concernant ces besoins en cadres ; ceci tient, d'une part, à la difficulté des prévisions de main d'oeuvre (diversité des qualifications requises, aléas des études) d'autre part, à l'absence de perspectives économiques à long terme ; or il faut 11 à 12 ans au moins pour produire un cadre supérieur à partir d'un élève débutant dans le cycle secondaire. Les données disponibles sont :

- . Mali : estimations pour certains secteurs : ingénieurs, cadres de la santé (horizon de temps : 1973 à 1975),
- . Sénégal : Le Plan 1966-69 pour certaines branches : Santé, personnel enseignant - Une étude sur les orientations d'un plan éducationnel à long terme fait en 1964 par l'I.R.F.E.D.
- . pour la Guinée, on ne dispose d'aucune indication
- . La Mauritanie a mis sur pied en 1966 une Commission ad hoc pour déterminer les besoins.

Nous essayons, dans le tableau 9-8 de regrouper les rares données disponibles sur les besoins en cadres.

TABLEAU 9.8 - Pr evision des besoins en
cadres suppl ementaires -

	MALI		R.I.M.		S�en�egal	
<u>Sant�e</u>						
- horizon de temps	(1976)	(1)			(1969)	(2)
M�edecins	114	(3)			19	
Pharmaciens	18				8	
Dentistes	14					
Ing. sanitaires	6					
Ass. soc.					22	
Inf. d'Etat	} 259				61	
" soins					83	
autres infirmiers	396					
Sages femmes	93				30	
<u>Industrie</u>						
- horizon de temps	(1975)	(4)			(1980)	(5)
Ing�enieurs 2�e conception	150	(6)			432	(6)
1er�	350	(6)			2553	(7)
Ex�ecutants qualifi�es					5912	(8)
<u>Enseignants</u>						
- horizon de temps	(1975)	(12)			(1969)	(2)
Professeurs (13)	530				76 cadres A	(9)
Instituteurs (13)	1550				479 cadres B	
Inst. Adjoints (13)	6800				872 cadres C	
Technique	100				+ 107 assist. techniques cadres A et B	

N O T E S

(du tableau 9-8)

- (1) Planification sanitaire nationale du Mali.
- (2) 2° Plan Quadriennal 1965-69
- (3) y compris boursiers en médecine
- (4) Rapport justifiant la création de l'Ecole Nationale d'ingénieurs
- (5) Etudes sur les orientations d'un Plan Educationnel à long terme - I.R.F.E.D.
- (6) en tenant compte d'une africanisation complète - par exemple au Sénégal 295 ingénieurs de conception ne sont pas Sénégalais et devront être remplacés.
- (7) ingénieurs du 2ème degré (d'exécution) et maîtrise (brevets de techniciens)
- (8) avec C.A.P.
- (9) cadres A : licenciés et plus
B : professeurs C E G - Instituteurs
C : Moniteurs - Surveillants
- (10) non compris le remplacement de l'assistance technique, ni les besoins des sociétés d'Etat, ni l'encadrement des Ecoles formant des agents du milieu rural.
- (11) Entretien avec le Directeur du Service de l'Elevage du Mali
- (12) Groupe de planification de l'Education du Mali
- (13) Professeurs pour ^{1e} secondaire formés à l'E.N.S. (bac + 3 ans)
Instituteurs pour le 2ème cycle fondamental formés dans les Ecoles Normales (D.E.F. + 2 ans)
Instituteurs Adjointes pour le 1er cycle formés dans les Centres Pédagogiques Régionaux (niveau légèrement inférieur au D.E.F. + 1an)
- (14) Etude sur l'enseignement et la formation professionnelle agricole en R.I.M. (B.D.P.A.).

SECTION 2 : DIFFICULTES TENANT AUX POLITIQUES DIVERGENTES

§ -1 - SUR LE PLAN DES POLITIQUES SCOLAIRES

Les quatre Etats ont quatre systèmes d'enseignement différents. Les programmes, la progression de l'enseignement, les méthodes préconisées varient d'un pays à l'autre. Chaque Etat s'efforce de mettre au point du matériel pédagogique (fiches, livres) adapté au pays. Les examens B.E.P.C. (Sénégal et R.I.M.) D.E.F. (Diplôme d'Etudes Fondamentales des Maliens), B.E. (Brevet élémentaire de Guinée) ne sont pas équivalents ; le baccalauréat guinéen n'est pas équivalent aux baccalauréats malien et sénégalais. Tout ceci constitue un frein à la mobilité des élèves d'un pays à l'autre et entraîne des disparités de niveaux ; celles-ci ne sont pas graves au niveau du primaire et du secondaire : ces enseignements sont dispensés à l'échelon national mais lorsque l'élève aborde l'enseignement technique et l'enseignement supérieur, ces disparités vont à l'encontre d'un regroupement possible des établissements.

Les efforts faits par les Instituts Pédagogiques Nationaux pour améliorer la qualification des maîtres et les doter d'instruments de travail sont coûteux pour les Etats ; on constate que les recherches vont dans les mêmes directions. Mais l'élaboration de matériel pédagogique, la mise au point des tests d'orientation, etc... sont liées au type d'enseignement retenu et dans l'état actuel des choses, un Institut Pédagogique par Etat est nécessaire, en présence de systèmes scolaires non concordants. Il en va de même pour la confection des livres scolaires qui doivent obligatoirement être réalisés pour chaque Etat étant donné les différences de contenu des programmes.

Le Sénégal et la Mauritanie sont beaucoup plus proches des pays où le système d'enseignement n'a pas subi de transformations radicales depuis l'Indépendance. Des conférences se déroulent périodiquement entre les Ministères de l'Education Nationale des Etats africains et malgache d'expression française, entre lesquels s'établit progressivement une coopération. Le premier résultat de cette coopération est la mise sur pied de programmes d'Histoire et Géographie adaptés à l'Afrique.

§ 2 - SUR LE PLAN DE REALISATIONS EFFECTUEES OU ENVISAGEES

Il ne s'agit pas tant de divergences dans les réalisations que d'une multiplication coûteuse des Centres d'enseignement. Cette multiplication n'affecte pas les écoles primaires et secondaires qui sont du ressort national ; elles se justifient pleinement et leur décentralisation à l'échelon des régions à l'intérieur des Etats est souhaitable. Il en va de même dans l'Enseignement Technique subalterne et moyen : la justification de ces écoles réside dans une analyse des besoins de l'économie en Cadres. Nous avons vu que cette analyse est rarement faite dans les Etats d'une manière exhaustive ; mais dans le domaine des Cadres moyens,

	MALI	R.I.M.	Sénégal
<u>Secteur rural</u>			
horizon			(1969) (2)
			70 ingénieurs
			132 I T A
			825 moniteurs et agents techniques
horizon (12)	(1975)	(1973) (14)	(1980) (5) (10)
Ingénieurs de concep- tion	50	23	125 ingénieurs
I T A	100		563 I T A et diplômés
Conducteurs	750	55	ENCR & ENEA
Moniteurs	1700	+170 65 monitrices	
		+ 800 enca- dreurs	883 agents techniques
<u>Elevage</u> (11)			
horizon	(1975)		
Vétérinaires	54		
Assistants d'élevage	100		
Ingénieurs d'élevage	20		
Infirmiers	150		

Au niveau supérieur (1) d'exécution, il en va de même ; on assiste actuellement, au moins entre le Sénégal et le Mali -(nous possédons trop peu de renseignements sur la Guinée pour en parler (2)) à la coexistence d'écoles formant des techniciens supérieurs dans le domaine de l'Industrie et de l'Agriculture. Chaque branche comporte de nombreuses spécialités qui ne fonctionnent que pour un très petit nombre d'élèves ; ce qui rend l'enseignement coûteux et mobilise des professeurs.

En ce qui concerne la Santé, le Mali a un projet de former des Cadres à ce niveau (assistants médicaux ou licenciés en médecine) ; mais les autres pays rejettent cette formule et pour le moment sont hostiles à envoyer des Cadres se former dans une telle école.

Le Sénégal a un Centre de Formation de Bibliothécaires ouvert aux autres Etats.

Au niveau Supérieur de conception, on se trouve devant un ensemble d'investissement :

- a) Institut Polytechnique de Conakry - groupant des Facultés et des Ecoles- Facultés d'Agronomie, d'Electro-mécanique, de Géologie, Mines, Métallurgie, Génie Civil et Bâtiment, Electronique, Sciences (Maths. Physique, Biologie, Géologie).

Une Faculté de Chimie industrielle et une Faculté de Biologie sont prévues, ainsi qu'une Faculté de Médecine et Pharmacie.

Cet Institut a une capacité d'accueil de 2.000 étudiants ; une centaine sont inscrits pour le moment.

Un Centre de Recherches en Sciences Appliquée (CERESPA) a été crée en Avril 1966.

- b) Trois Ecoles Normales Supérieures en Guinée, au Mali, au Sénégal.
c) L'Université de Dakar, comprenant toutes les Facultés sur le modèle français et huit Instituts d'Université.

En 1965 - 66, elle a accueilli 2.030 étudiants (capacité exclue) de 45 nationalités dont 711 pour les quatre Etats :

- 539 Sénégalais
- 75 Guinéens
- 61 Maliens
- 36 Mauritanien.

Cependant, un certain nombre de ces étudiants ne sont pas envoyés par leur Gouvernement.

(1) Niveau Supérieur : - soit d'exécution : DEF + 5 ans ou bac. + 2 ans
- soit de conception : bac. + 5 ans

(2) Il semble que la Guinée forme ce type de Cadres dans les Lycées Techniques

La Guinée a officiellement, sur 436 étudiants dans le Supérieur, envoyé 6 étudiants à Dakar.

Le Mali a envoyé, en 1966, 796 étudiants se former à l'extérieur dont 38 à Dakar.

La participation du Mali et de la Guinée à l'Université de Dakar est donc très marginale.

L'université de Dakar est un établissement public de la République du Sénégal ; c'est une "Université Sénégalaise à vocation internationale" ; sa mission est de développer les recherches et les enseignements répondant à sa vocation au service du Sénégal et de l'Afrique, assurer la formation des cadres supérieurs nécessaires à la République du Sénégal. L'Université sénégalaise entend donc s'ouvrir à l'ensemble des pays africains.

Un accord de coopération lie le Sénégal et la France qui assume la majeure partie des dépenses de fonctionnement de l'Université. Les grades et les diplômes sont ceux des Universités Françaises ; le Recteur, nommé conjointement par la France et le Sénégal, est Directeur de l'Enseignement Supérieur du Sénégal. Un Conseil de l'Enseignement Supérieur du Sénégal est chargé d'élaborer le plan de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique. Actuellement, l'Université de Dakar est dans la dépendance de l'Université Française (programmes, structures de l'enseignement, professeurs, financement).

d) 3 Ecoles Nationales d'Administration en Guinée, au Mali et au Sénégal

Cette multiplication des Centres de Formation et d'Enseignement Supérieur entraîne des coûts élevés pour un auditoire restreint ; les moyens de travail (équipement des laboratoires scientifiques, bibliothèques, Corps enseignant) sont sous-utilisés : 100 étudiants à l'Institut Polytechnique de Conakry pour une capacité de 2.000 ; 80 étudiants à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako pour une capacité double. L'Ecole Nationale d'Ingénieurs du Mali comporte 6 sections dont 3 (mécanique, topographie, cartographie) sont très peu pourvues ; en même temps, est lancé l'Institut Polytechnique de Dakar qui doit jouer le même rôle. Outre le gaspillage économique et intellectuel engendré par de tels doubles emplois, il faut noter l'absence de contacts dans la formation entre jeunes de différents pays africains ; des liens de solidarité peuvent se nouer dans un système d'enseignement ouvert à d'autres nationalités qui sont les bases d'un travail ultérieur commun.

Enfin, les promotions actuelles de diplômés du Secondaire sont insuffisantes à alimenter correctement des établissements supérieurs nombreux ; on peut prévoir quel sera le nombre des bacheliers dans les cinq ans à venir - il ne justifie pas des établissements nationaux.

Mais s'il n'est pas souhaitable de préconiser la multiplication des Centres d'Enseignement Supérieur, il est capital, pour chaque Etat, de disposer d'un élément d'enseignement supérieur - ce qui implique une spécialisation et une coopération entre Etats.

SECTION 3 - LES PERSPECTIVES DE COOPERATION

A - Enseignement primaire et secondaire-

A court terme l'on constate les divergences les politiques suivies. Toute coopération dans le domaine de l'enseignement primaire est subordonnée à la détermination des points d'équivalence entre les systèmes scolaires ; des rencontres entre les Directions d'Enseignement devront comparer ces systèmes, évaluer leur efficacité et déterminer les équivalences possibles. La coopération passe par l'élaboration commune d'un matériel pédagogique commun.

A1 - Création d'un Centre Unique de recherches pédagogiques -

Il sera chargé d'étudier les problèmes de pédagogie scolaire, de confectionner des tests psychologiques d'orientation adaptés à l'élève africain, de mettre sur pied des méthodes d'enseignement adaptées, de définir un matériel pédagogique destiné aux instituteurs. Cette recherche actuellement est amorcée dans les différents Instituts pédagogiques, mais sans coordination, parfois même différents organismes font ces recherches à l'intérieur d'un même Etat. Les instituts pédagogiques nationaux seraient les éléments décentralisés de ce Centre qui définirait périodiquement les recherches à mener parallèlement et les expériences à entreprendre.

Ceci n'empêcherait pas les instituts nationaux d'être axés sur les problèmes spécifiques de leurs Etats respectifs.

A2 - Création d'une édition pédagogique commune -

L'achat de livres à l'étranger présente un double inconvénient : le coût est élevé à cause du système d'organisation de l'édition en France et des frais de transport, les livres sont inadaptés (sauf quelques essais d'adaptation de manuels la plupart d'une manière très superficielle)

La création d'une édition pédagogique commune pourrait substituer une production nationale à une production importée. La mise au point d'un certain nombre d'ouvrages de base serait à entreprendre au plus vite et à réaliser dans l'une des imprimeries nationales. Ceci ne suppose pas que dans l'immédiat tous les programmes soient semblables ; certains éléments (calcul - lecture) sont communs et peuvent faire l'objet d'un ouvrage adapté aux 4 Etats. Les instituts pédagogiques nationaux ont déjà mis au point certaines fiches ou même certains manuels (au Mali notamment) dont la diffusion serait rapidement possible.

A plus court terme, on constate que de nombreux ouvrages restent communs aux Etats (soit parce que le remplacement par les ouvrages nationaux ne s'impose pas, soit par suite d'impossibilité matérielle de produits suffisamment d'ouvrage), la création d'un organisme

centralisateur chargé de passer les commandes dans des conditions avantageuses avec les éditeurs est à étudier.

A3 - Production des fournitures scolaires dans la région

Chaque année, les fournitures scolaires grèvent lourdement le budget de l'Education Nationale (1) ; de plus elles sont souvent insuffisantes et diminuent les possibilités de travail des élèves. La production de cahiers, feuilles de copies par la papeterie régionale est envisageable aisément.

A 4 - Coordination de la formation des enseignants

Cette formation est assurée dans chaque Etat - soit par voie normale (Centre Pédagogique - Ecoles Normales), soit par recyclage (stages courts, équipes itinérantes etc...)

Au niveau des maîtres du secondaire, la coopération est facilitée par l'existence d'Ecoles Normales Supérieures dans 3 des 4 Etats. Celle-ci ne tournent pas à pleine capacité actuellement. L'accroissement des besoins en enseignants dans le secondaire et la nécessité d'élever le niveau de recrutement des maîtres vont accroître les effectifs de ces Ecoles dans les années ultérieures.

Il faudrait tendre à homogénéiser les niveaux d'études dans ces Ecoles Normales Supérieures. La Mauritanie n'ayant pas d'école de ce type enverra les professeurs dans l'une des Ecoles des pays voisins. L'Ecole Normale Supérieure de Bamako mobilise de nombreux professeurs ; l'organisation de séminaires et cours assurés par des professeurs de Dakar et Conakry permettrait à cette Ecole de diversifier ses enseignements en faisant ainsi prendre en charge les cours moins fondamentaux.

A5 - Unification des diplômes

Celle-ci ne peut être posée à priori mais doit résulter des confrontations qui s'établiront entre les Directions de l'Enseignement et des harmonisations des programmes décidées en commun. Si les baccalauréats malien, mauritanien, et sénégalais sont déjà équivalents, il n'en va pas de même pour le baccalauréat Guinéen. De plus, les diplômes intermédiaires (B.E. - D.E.F. - ou B.E.P.C.) ne sont pas équivalents.

(1) La Mauritanie estime à 25 Millions le coût des fournitures scolaires minima pour l'enseignement primaire (livres non compris) soit 20.000 élèves environ. L'ensemble de 4 Etats représente un marché de 500.000 élèves environ auxquels il faut ajouter plus de 60.000 élèves secondaires et technique, gros consommateurs de fournitures. Notons qu'en 1960, le Sénégal importait pour près de 300 M de fournitures scolaires dont 80 % de cahiers.

Il en va de même des diplômes techniques non reconnus d'un pays à l'autre. La recherche des niveaux d'équivalence accompagnera l'harmonisation des systèmes d'enseignement.

Pour enseigner dans le cycle secondaire, il serait souhaitable de créer un concours annuel d'agrégation unique, décroché du concours français mais avec des programmes équivalents et adaptés ; une commission pourrait être chargée d'étudier les modalités d'un tel système de recrutement.

B - Enseignement technique subalterne et moyen (1)

Au niveau de cet enseignement, la formation doit être donnée dans des Ecoles Nationales, d'une part parce que les besoins justifient une telle implantation, d'autre part parce que cette formation doit être assez souple et décentralisée. Ce principe vaut pour tous les grands secteurs ;

- enseignement
- santé
- Industrie - T.P. -
- agriculture - élevage

Il s'agit du personnel de formation courante. Pour le personnel très spécialisé, les besoins sont plus réduits et des spécialisations entre Etats pourront s'établir.

B1 - Harmonisation des programmes des établissements à vocation nationale

Un effort doit être fait pour harmoniser les programmes des différents établissements ; certains établissements fonctionnent depuis de nombreuses années et ont des programmes rodés ; il est inutile que chaque pays refasse tout le travail d'élaboration des programmes ; pour de nombreux établissements, la formule de l'enseignement est à revoir (études trop théoriques - peu de liaison avec les problèmes réels par suite de conditions de travail scolaires inadéquates) les 4 Etats auraient intérêt à élaborer en commun un type d'enseignement technique adapté aux besoins. Des rencontres entre responsables de la formation des 4 Etats permettront de jeter les bases de ces programmes communs ou parallèles. La production de matériel pédagogique adapté à cet enseignement est à envisager (agriculture - santé).

(1) enseignement technique subalterne = CEP + 2 ans
" " moyen = BEPC ou DEF + 2 à 3 ans

B2 - REGROUPEMENT DES ECOLES DE SPECIALITES

Le Sénégal est incontestablement le mieux pourvu en spécialités, puisqu'il dispose d'une Ecole des Postes, de la marine, des Pêches, de la Navigation Aérienne, un projet existe pour une école de prothèse dentaire.

Les autres pays n'ayant pas d'effectifs suffisants à former ont moins d'école de spécialités, mais de nouvelles créations s'imposent justifiées à l'échelon de 4 Etats. D'une part il s'agirait de regrouper les élèves sur les écoles existantes, d'autre part, d'évaluer sur un même modèle et pour un même horizon de temps les besoins en cadre spécialisés pour les 4 ETATS et d'envisager les nouvelles créations. Certaines écoles se justifieraient ainsi sur un plan Inter Etats au moins dans la 1ère phase ; l'accroissement des effectifs ultérieurement pouvant entraîner des créations nationales.

Ce serait le cas d'une Ecole destinée à former des infirmiers des grandes endémies (annexe de l'école de BOBO DIOULASSO) ; si l'on décide d'intensifier la médecine de masse, d'équiper correctement les grandes zones de développement du point de vue médical, une des 4 Ecoles d'infirmiers existantes pourrait se voir annexer une école (ou une section) spécialisée dans ces problèmes.

De même la réalisation commune d'industries entraînera des besoins en techniciens spécialisés (Sidérurgie - chimie industrielle - petrochimie) ; la formation technique de base sera assurée dans l'enseignement technique classique et la spécialisation dans un centre unique localisé dans le pays où sera implantée l'unité industrielle correspondante.

C - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il s'agit aussi bien de l'enseignement technique supérieur dispensé dans les Grandes Ecoles que de l'enseignement général de type universitaire. Nous avons distingué dans l'enseignement technique supérieur 2 niveaux : Niveau d'exécution (Baccalauréat plus 2 ans, ou niveau DEF - BEPC plus 5 ans) et niveau de conception (baccalauréat plus 4 ou 5 ans).

Dans le domaine de l'enseignement supérieur la coopération s'impose entre les Etats. D'une part, les besoins nationaux sont trop limités pour justifier des investissements élevés ; en effet même si les besoins globaux en ingénieurs justifient une Ecole d'Ingénieurs, les spécialisations requises sont trop nombreuses (Génie Rural - T.P Aéro-nautique - Ingénieurs sanitaires etc...) pour pouvoir être toutes enseignées ; le risque est alors de donner une formation trop imprécise qui rend le cadre difficilement utilisable dans la production sauf à recevoir une formation complémentaire à l'extérieur. D'autre part,

chaque Etat doit disposer d'un Centre d'enseignement Supérieur, centre de rayonnement intellectuel par le biais de la recherche en même temps que le lieu de recyclage des cadres en place.

En 1965- 1966, le nombre d'étudiants (enseignement supérieur) pour les 4 pays s'élève à plus de 2.300 répartis comme suit :

- GUINEE - 436 formés hors du pays (1)
104 en Guinée
- MALI - 796 formés à l'extérieur (1)
- 139 formés à l'E.N.S. et E.N.A.

- R.I.M. - 59 formés à l'extérieur
- SENEGAL - 589 formés à l'Université et
101 formés à l'E.N.S.
- 110 formés à l'extérieur

Dans la perspective de scolarisation des Etats, le nombre de bacheliers est appelé à croître et les 4 Etats pourraient alimenter dans les 10 ans à venir, une Université et les grandes Ecoles d'une manière à peu près satisfaisante.

Cet ensemble universitaire serait organisé selon deux principes directeurs; décentralisation et spécialisation des établissements en tenant compte de la valorisation maximum des investissements déjà réalisés pour éviter une concurrence coûteuse. Les propositions d'organisation de l'ensemble universitaire sont les suivantes;

C1 - En ce qui concerne l'encadrement supérieur d'exécution (ingénieurs des Travaux agricoles de l'industrie - Assistants médicaux etc...) La décentralisation pourrait être la suivante : le Mali qui a déjà une Ecole Nationale d'Ingénieurs formerait des cadres à ce niveau, ainsi que la Guinée ; le Sénégal abandonnerait le projet de former ces cadres, l'Institut Polytechnique se limitant à former des techniciens.

Pour l'agriculture, les besoins sont tels que l'Institut Polytechnique Rural de KATIBOUGOU (Mali), d'une part et l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux de BAMBEY (Sénégal), d'autre part, auront des promotions suffisantes : ces 2 écoles pourraient avoir des relations beaucoup plus suivies, élaborer des programmes communs et procéder à des échanges d'expériences.

Pour la médecine, le Mali ouvrira l'Ecole des Assistants Médicaux aux autres Etats.

(1) Non compris les étudiants ayant quitté la Guinée ou le Mali et poursuivant leurs études sans l'accord de leur Gouvernement.

Le Centre de Formation, de Bibliothécaires de Dakar est déjà à vocation plurinationale et accueille des étudiants venus de tous les pays d'Afrique Noire d'expression française.

D'autres Ecoles à ce niveau pourraient être créées en fonction des besoins.

C.2 - La Spécialisation entre les Etats peut être esquissée en ce qui concerne l'encadrement de conception : l'Université de Dakar garderait la formation classique, la formation d'ingénieurs se faisant à Conakry ; les propédeutiques pourraient être décentralisés : dans un 1er temps, il serait très simple de faire une propédeutique à Conakry.

Le Mali se verrait réserver les établissements supérieurs d'agriculture (zone tropicale sèche) et de médecine vétérinaire. La Mauritanie aurait un centre d'Etudes islamiques.

Les Ecoles Normales Supérieures fonctionneraient pour chaque Etat. Les Ecoles Nationales d'Administration pourraient être spécialisées : notamment le Mali semble bien placé pour former des cadres des Sociétés d'Etat pour l'ensemble de la région ; le Sénégal avec la proximité de la Faculté de Droit serait davantage orienté vers la formation de magistrats.

C.3 - Toutes ces écoles et l'Université bénéficieraient ^{et} d'un statut spécial Supranational. Un conseil de l'enseignement supérieur inter-Etats assurerait la gestion et l'orientation. Le principe de la liberté de l'Université serait un principe de base de ce statut.

Il ne faut pas cacher que cette solution rencontre de nombreux obstacles.

- Dépendance de l'Université de Dakar vis à vis de la France, dépendance financière et intellectuelle.
- Réticences nombreuses à l'africanisation, tant de la part de la majorité du corps professoral en place que des autorités politiques.
- Attitudes très réservées des Etats vis-à-vis d'une Université échappant à leur contrôle et vis-à-vis de l'exigence des libertés universitaires en général.
- Divergences de conception entre les Etats sur l'enseignement et solidarité du Sénégal avec les pays francophones africains et Malgache avec lesquels il recherche une coopération plus qu'avec ses voisins.
- Révisions nécessaires des enseignements pratiqués et des méthodes tant en ce qui concerne l'Université de Dakar que l'Institut polytechnique de Conakry.

Si ces obstacles s'avéraient tels qu'ils compromettent une coopération à court terme, dans l'immédiat des négociations devraient s'engager et des accords partiels être conclus de manière à préserver l'avenir. Sans aborder d'emblée le difficile problème de l'Université, cette coopération pourrait être amorcée dans un cas précis par exemple l'implantation

d'un Etablissement de Médecine vétérinaire à statut supranational. En attendant qu'une solution idéale puisse être instaurée, des solutions alternatives pourraient être trouvées.

Tout d'abord obtenir de l'Université de Dakar un aménagement et une adaptation de ses programmes en fonction des nécessités africaines ; ceci est particulièrement urgent dans le domaine de la recherche à axer en priorité sur les problèmes africains. Ceci pourrait être provisoirement du ressort d'une décision unilatérale du Gouvernement du Sénégal qui informerait ses voisins.

Afin d'accroître l'efficacité du corps enseignant de l'Université de Dakar, celui-ci pourrait être appelé à animer des séminaires de travail périodiques au Mali et en Guinée dans les établissements supérieurs existants. Réciproquement, le personnel enseignant de Guinée et du Mali apporterait sa contribution à l'Université Sénégalaise.

C4 - Proposition de regroupement des étudiants des 4 Etats formés à l'extérieur

S'il est souhaitable de préconiser la formation de ces étudiants dans les 4 Etats, dans un 1er temps, les réticences sont telles que ce n'est pas progressivement, avec l'adaptation de l'Université, qu'une telle formule sera généralisée. En attendant des Etudiants continueront à être formés à l'extérieur. Pour éviter une dispersion de ceux-ci dans tous les pays et toutes les universités empêchant par là une quelconque adaptation aux problèmes africains des Universités recevant ces étudiants, il est souhaitable de regrouper systématiquement les étudiants de chaque spécialité envoyés par les 4 Etats à l'extérieur dans une faculté ou école déterminée, sous réserve d'un engagement de celle-ci de fournir un enseignement adapté aux problèmes africains. Une négociation officielle pourrait s'engager entre les autorités des 4 Etats et les Doyens ou Directeurs d'école s'intéressant aux problèmes des 4 Etats.

Les 4 Etats fourniraient des contingents suffisants pour justifier des groupes de travaux pratiques axés sur les problèmes africains et ouvriraient par la-même un champ de recherche scientifique original. Ceci permettrait une certaine spécialisation de telle Université ou Ecole dans une des disciplines intéressant les pays de la région du Fleuve. Par là les Doyens et Directeurs pourraient fournir des chercheurs, ceci permettrait d'accroître le niveau de connaissance des 4 pays dans des conditions de garantie scientifique et à des coûts plus favorables que de nombreux travaux de sociétés d'études ; ce personnel animerait les travaux spécialisés réservés aux étudiants des 4 Etats dans les différents établissements extérieurs qui les recevraient.

Des échanges de personnel entre institutions d'enseignement supérieur orientées vers les problèmes de l'Afrique et les établissements existant en Afrique pourraient être envisagés, des stages pourraient être organisés ; par exemple, la 5ème année internée des étudiants en médecine pourrait avoir lieu dans les hôpitaux des 4 Etats ce qui fournirait un personnel médical supplémentaire à des conditions avantageuses.

Ces ébauches insuffisantes d'adaptation pourraient être un test d'une véritable adaptation de l'enseignement à l'Afrique et les établissements d'enseignement supérieur en Afrique verraient tout l'intérêt qu'il y a à abandonner des programmes inadaptés au profit de programmes et méthodes axés sur l'Afrique.

C5 - COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE -

Le danger de toute Université est d'être coupée du pays dans lequel elle est implantée. Le problème fondamental est de lier la recherche et l'enseignement - seul moyen de faire évoluer l'enseignement et d'enrichir la connaissance des pays africains. Les travaux de recherche notamment en médecine, en géographie, en histoire, en sociologie, en psychologie en droit, en sciences économiques, en linguistique, en géologie devront être orientés le plus possible sur les 4 Etats afin de faire converger les recherches dans une zone déterminée et accroître ainsi la connaissance dans l'Université et les Ecoles.

D'une manière très concrète, il serait très possible de faire participer la recherche universitaire aux études entreprises dans la vallée du Fleuve.

La création d'un Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique au niveau des 4 Etats permettrait la définition d'une politique de recherches; Cet effort important est rentable à court terme. L'Université fournirait des travaux portant sur la connaissance des Etats. - travaux réservés jusqu'à présent aux Sociétés d'Etudes ; les bénéfices escomptés et la garantie scientifique de tels travaux justifient pleinement une telle mesure. De plus, la recherche est un moyen d'adaptation de l'enseignement aux réalités des pays.

D - CREATION D'UNE COMMISSION CHARGEE DE LA DETERMINATION DES BESOINS EN CADRES

Une grande partie de l'incertitude concernant l'enseignement technique moyen et supérieur vient du manque d'estimation des besoins en cadres, lui-même lié à l'absence de perspectives de développement. On ne saurait trop répéter que ce sont les générations entrant dans le primaire en 1966 qui formeront les cadres supérieurs après 1980 ; les cadres supérieurs de 1970 sont déjà déterminés et orientés. Une planification est à élaborer au niveau de chaque Etat, mais avec des techniques semblables et pour un horizon de temps homogène, dans les domaines économiques du ressort de chaque Etat. Cette planification des besoins en cadres est à élaborer entre les 4 Etats pour ce qui dépend d'une politique commune (Université - Industries de base - Aménagement du Fleuve etc...) Le rôle de la Commission des besoins en cadres est de confronter la somme des besoins nationaux et communs aux Etats avec les disponibilités, d'effectuer des arbitrages et de renseigner le Conseil de l'Enseignement Supérieur Inter-Etats sur ces besoins.

CHAPITRE 10

S A N T E -

Ce chapitre consacré à la Santé n'est pas à isoler du reste du rapport, comme on le fait trop souvent en classant à côté des opérations dites économiques (industrie, - agriculture - transports, etc...) un secteur "social". Celui-ci apparaît ^{alors} comme un compromis entre les nécessités budgétaires (tant % du Budget National affecté à la Santé Publique) et les impératifs humanitaires (préserver la population contre certaines maladies). En fait, des liens étroits existent entre les secteurs dits économiques et le secteur "social".

La santé est considérée comme un objectif du développement : la finalité du développement économique est l'amélioration du statut humain- être nourri, être protégé contre les maladies apparaît être un des buts de l'économie comme d'accéder à la culture-. En même temps, la santé apparaît comme un facteur du développement économique dans la mesure où des dépenses de santé économisent des journées de travail, allongent la durée de vie, donc de travail.

Mais réciproquement, le développement économique est source de progrès dans la santé, soit parce qu'il permet de dégager des ressources plus importantes pour les services de santé, soit parce qu'il concourt à l'amélioration du milieu et diminue les causes de maladies : le forage de puits pour l'alimentation en eau des villages, les dépenses pour l'habitat, l'amélioration des structures de commercialisation de produits essentiels, la création de routes, la mise en place d'un réseau d'assainissement, sont des investissements qui intéressent la Santé publique

Ce lien entre santé et développement économique peut nous amener à remettre en cause certains progrès ou certains investissements économiques s'ils compromettent la situation sanitaire ou à prévoir les correctifs. L'exemple de l'extension des foyers d'onchocercose consécutive à la construction de petits barrages sur les Volta est significatif d'un investissement qui est finalement devenu un gaspillage économique puisque les populations ont fui ces régions "mises en valeur". L'industrialisation peut se traduire par une diffusion de certaines maladies (tuberculose notamment) si la prévention n'est pas organisée.

Il s'agit donc d'inclure dans l'investissement économique stricto sensu l'investissement de santé ou d'assainissement qui donnera au premier son efficacité maxima.

Il est important d'insister sur ces liens entre les problèmes sanitaires et les problèmes économiques dans la perspective de l'aménagement du Fleuve Sénégal. Les 4 Etats auront à poser à ce niveau le principe de l'intégration de la planification de la santé à la planification économique.

D'une manière plus générale, nous nous efforcerons d'envisager la coopération dans le domaine de la santé en fonction du développement économique de l'ensemble constitué par les 4 Etats.

Avant de parvenir à cela, il est nécessaire d'envisager la situation de la Santé dans les 4 Etats et de dégager les risques provenant de politiques divergentes.

SECTION I - SITUATION ACTUELLE

Nous examinerons celle-ci sous l'angle des besoins, c'est-à-dire des principales affections frappant les populations et sous l'angle des ressources c'est-à-dire des politiques sanitaires mises en oeuvre par chaque Etat.

§ 1 - PRINCIPALES AFFECTIONS

Les 4 Etats Riverains du Fleuve Sénégal appartiennent à la zone tropicale et sont soumis à des phénomènes pathologiques communs. Cependant les conditions varient selon les régions par suite de l'influence de plusieurs facteurs ; la pluviométrie augmente du Nord au Sud : la zone saharienne reçoit moins de 250 mm au cours d'une unique saison de pluies très brève, la zone sahélienne de 250 à 600 mm, la zone Soudanienne est plus arrosée (600 à 1200 mm), la zone Guinéenne reçoit plus de 1.200 mm. Le réseau hydrographique lié à cette pluviométrie et à l'existence du chæau d'eau du Fout-Djalon est déterminant pour le type des secteurs de maladies transmissibles (moustiques - mouches - mollusques). Les conditions naturelles déterminent des zones de peuplement plus ou moins denses et par là entraînent des conditions différentes dans la transmission des maladies. Les variations thermiques diffèrent selon les régions.

Les 4 pays sont soumis à des maladies endémiques, à des épidémies et à des maladies nutritionnelles. Ces affections sont connues depuis longtemps et font, pour certaines, l'objet de campagnes de dépistage ou de soins. Le bilan des maladies frappant l'Afrique Tropicale peut s'établir comme suit :

A) ENDEMIES

1) Paludisme

C'est le problème n° 1 des 4 pays, mais n'affecte que le Sud de la Mauritanie. Aucun des pays n'est au stade de l'éradication, le stade de prééradication est en cours, mais ne consiste qu'en la mise en place d'une infrastructure plus dense. Les solutions adoptées sont les campagnes de nivaquinisation (Mali - Sénégal). Mais le problème est reporté à plus tard, notamment il semblerait qu'il y ait une résistance à la nivaquine (observée au Brésil et en Asie). Un foyer de paludisme est relativement isolable : la Vallée du Fleuve, où la Mauritanie a entrepris des recherches systématiques (rive Mauritanienne).

2) La lèpre, la Trypanosomiase, la syphilis sont communes au Sénégal et au Mali ; en ce qui concerne la syphilis, la Mauritanie est affectée. Les secteurs des grandes endémies ont entrepris depuis longtemps la lutte contre ces maladies et une action continue et engagée, cependant

les résultats sont disproportionnés aux moyens mis en oeuvre.

3) La bilharziose va de pair souvent avec les zones de paludisme (eaux stagnantes). C'est un problème non résolu en raison du coût élevé de l'éradication (assainissement du terrain au zirame ; thérapeutique par l'ambilhar et le mel W). L'endémicité et les foyers à bilharzies sont mal connus.

4) L'onchocercose affecte surtout le Mali, le Sud-Ouest Sénégalais le foyer malien de Bougouni s'étend vraisemblablement en Guinée. Cette maladie sévit dans les zones d'eau courante et son extension est à craindre avec la multiplication des barrages. Une campagne expérimentale, au sud du Mali, est en cours (action thérapeutique et d'assainissement).

5) Le trachome est répandu au Mali et dans certaines zones sénégalaises ; dans le premier cas, il fait l'objet de campagnes prophylactiques limitées à certaines régions.

6) La tuberculose très répandue a fait l'objet d'une prise de conscience récente au cours des dernières années. Des campagnes de vaccination par BCG sont organisées en ce qui concerne les enfants en bas âge, dans les centres urbains. Au cours des années à venir des projets de campagnes de masse de vaccinations existent en Mauritanie, au Mali et au Sénégal, en général en liaison avec l'U.S.A.I.D.

D'autres maladies sévissent à l'état endémique, notamment les parasitoses, amibiases, etc... liées à l'hygiène générale et à l'eau. Elles atteignent toutes les populations qu'elles affaiblissent.

B - EPIDEMIES

1) La variole et la fièvre jaune nécessitent des revaccinations périodiques. Les épidémies sont rares, mais le risque demeure. Les 4 pays ont organisé des vaccinations systématiques, mais leur organisation parfois défectueuse met en cause leur efficacité.

2) La rougeole très répandue et meurtrière chez les enfants fait l'objet au Mali, en Mauritanie et au Sénégal de campagnes systématiques financées par l'USAID.

C - NUTRITION

Les problèmes nutritionnels sont très semblables dans les 4 pays : vulnérabilité des enfants au moment du sevrage, à la période préscolaire carences protéidiques ; avitaminoses saisonnières ; sous-alimentation générale en période de soudure, d'autant plus lourde de conséquences que cette période correspond à celle de préparation des sols et des durs travaux.

	GUINEE	M.A.L.I.	R.I.M.	SENEGAL
TREPONEMATCOSES		Zone d'hyperendemie au nord. Traitement de masse	Campagne de masse	Intermittente si la Vallée Fleuve Campagne de masse.
AMIBIASES			non localisées non traitées	non localisées non traitée systématiquement.
DRACUNCULOSES			Est Mauritanien	
ONCHOCERCOSE	Foyer de Bougouni (Mali) s'étend en hte Guinée.	400.000 hbts affectés Bassins Niger-Sénégal et affluents - groupes de recherches et dépistage.	très limitée quelques points au Sud-Est.	Foyer mineur d'indémie sauf au Sénégal Oriental en liaison avec le foyer Malien
TRACHOME		Très répandu - GOM. seraient à réorganiser (thérapeutique) zone d'expérimentation.	pas de bilan	très répandu zone sylvapastorale surtout.
TRYPANOSOMIASE	Foyers en Guinée-fleuve-zone idéales	Foyers constant encore équipés de prospection Mêmes zones lépre et onchocercose.	n'existe pas	foyers existent encore notamment en raison de la Gambie-
PARASITOSES-ANKYLO-STOMIASES	Très répandues dans toutes les zones un peu humide. aucune action d'ensemble n'est en cours actuellement.			

ENDEMIES	GUINEE	M.A.L.I.	R.I.M.	SENEGAL
PALUDISME		Problème important dans les mêmes zones que la bilharziose pas de campagne généralisée nivaquinisation stade de péradication	problème N°1 600.000 habitants expose surtout le fleuve. un secteur pilote "Mauritanie 9" (OMS) s/ le fleuve. Stade de péradication.	problème important 1/3 de la population impaludée maximum au Sénégal-Oriental campagne de nivaquinisation par la coopérative.
BILHARZIOSE		très répandue dans les zones d'eau fréquentées pas de dépistage ni d'action systématique	taux d'infection 26 % existe sur les points d'eau plus ou moins permanents aucune lutte systématique	taux d'infestation jusqu'à 80 % dans certaines régions (casamance-sénégal-oriental) - problème mal connu pas de lutte systématique.
TUBERCULOSE		très répandue - campagne de vaccination prévue (1966/69. actuellement P.M.I. écoles. quelques dispensaires antituberculeux	index tuberculiques élevés. projet de vaccinations systématiques. Equipes de dépistage ont parcouru la R.I.M.	très répandue (villes surtout). Vaccination PMI Ecoles-secteur pilote projets d'extension de vaccinations dispensaires anti-tuberculeux.
LEPRE	60.000 lépreux I/4 traités	95.000 lépreux 36% traités zones très touchées. Sikaso-Bamako - Bafoulébé	peu importante 2.000 dépistés - campagnes en cours	40.000 lépreux surtout Casamance. Petite côte.

EPIDEMIES	GUINEE	M.A.L.I.	R.I.M.	SENEGAL
VARIOLE	Vaccinations systématiques (600.000 en 1955).	500.000 vaccinations par an - id° fièvre jaune.	Vaccination en cours.	Vaccinations périodiques - foyers dissimulés.
MENINGITE		Cas isolés - en cas d'épidémie stock de médicaments à Niamey	Cas isolés	Cas isolés vite contrôlés
ROUGEBOLE	Très répandue dans sont en cours sur	tous les Etats - Meurtrière pour les enfants.		Vaccinations
FIEVRE JAUNE			Vaccinations en cours avec variole	Cyclique - Epidémie en 1965 - Vaccinations périodiques sauf enfants
PETANOS	Vaccinations systématiques dans les formations publiques.		maternités et les	Dans les accouchements en brousse - dans maternités.
POLIOMYELITE		Pas de problèmes importants actuellement		Caractère saisonnier.

Nous voyons donc que les problèmes de Santé Publique sont dominés par les affections endémo-épidémiques. Les statistiques sanitaires disponibles dans chacun des pays sont loin de nous donner une image fidèle de la réalité : elles ne concernent que les malades venant effectivement en consultation dans les formations sanitaires dirigées par un médecin ou un infirmier -dans ce dernier cas, le diagnostic posé appelle des réserves; elles ne concernent qu'un nombre limité de consultants-. Les grandes affections endémiques (paludisme, bilharziose) apparaissent peu. Les maladies nutritionnelles ne sont jamais mentionnées.

§ 2 - POLITIQUE SANITAIRE DES 4 PAYS FACE A CES AFFECTIONS

A) Politique nationale

Les 4 Etats, pour faire face à ces problèmes sanitaires, ont retenu un certain nombre de principes servant de base à leur politique sanitaire.

Ces principes apparaissent à travers les plans de développement ; on peut les résumer sous forme d'un certain nombre de priorités :

- priorité au milieu rural sur le milieu urbain
- priorité à la médecine de masse sur la médecine individuelle
- priorité à la médecine préventive sur la médecine curative
- priorité aux tâches éducatives.

Les politiques mises en oeuvre au moment de l'Indépendance reposaient sur une double organisation : un secteur de médecine de soins comprenant tout un réseau de formations fixes (hôpitaux - Centres de santé - Dispensaires) disposant de lits d'hospitalisation ou étant des postes de soins, un secteur de médecine mobile -antérieurement assuré par le Service Général d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie à structure fédérale jusqu'en 1957, territorialisé après cette date.

En fait, on constate que ce dernier secteur a été limité pour plusieurs raisons : insuffisance du personnel volontaire pour servir dans les formations mobiles (auparavant ce secteur était dirigé par des médecins militaires français), Impopularité de certains rassemblements forcés de villageois pour les vaccinations systématiques, Caractère peu payant aux yeux des populations de la médecine préventive et préférence pour la médecine de soins (chaque Etat s'est vu créer des problèmes par la construction spontanée et anarchique de dispensaires de brousse), Coupure entre les responsables des secteurs des grandes endémies restés aux mains des militaires français au Sénégal et en Mauritanie et ceux de la médecine de soins.

Les secteurs des grandes endémies sont donc restés figés dans la lutte contre certaines endémies qui étaient prioritaires en 1944 au moment de la création du SGHMP : trypanosomiase, lèpre, fièvre jaune, variole,

tréponematoses. Ces secteurs n'eurent donc pas à s'occuper, comme on aurait pu le penser, de l'ensemble de la médecine préventive, notamment la lutte contre la tuberculose et le paludisme, les vaccinations contre la rougeole n'étaient pas de leur ressort.

Au niveau de chaque Etat on constate une pauvreté relative des services nationaux de lutte contre les grandes endémies et une absence de coordination et de répartition des tâches entre médecine statique et médecine mobile.

En Mauritanie, où les 3/4 de la population sont considérés comme "nomades", en 1965 sur un budget de 252 M., 68 % étaient absorbés par les hôpitaux et formations rurales fixes, 15 % seulement par les formations mobiles, 17 % par les frais communs et l'organisation centrale. Sur 71 véhicules, 20 seulement relevaient des formations mobiles.

Au Mali, sur un budget santé de 1644 M. (Budget National et Budgets Régionaux), 152 étaient consacrés à la médecine mobile, celle-ci ne disposait que de 4 médecins sur 93 exerçant dans la République du Mali.

Au Sénégal, dans le Budget, la distinction n'apparaît pas entre médecine de soins et médecine préventive. Au point de vue du personnel 6 médecins sur 146 relevant du Ministère de la Santé étaient affectés à la lutte contre les grandes endémies.

Un autre déséquilibre apparaît au niveau de la médecine de soins entre les villes et la campagne.

Au Sénégal, sur 133 médecins relevant de la Santé Publique en 1963, 77 exerçaient dans le Cap-Vert. En 1965, près de 30 % du Budget National est absorbé par 4 hôpitaux (Le Dantec et Fann à Dakar, St Louis, Kaolack).

En Guinée en 1963, 45 médecins exerçaient dans les 4 hôpitaux (Douka et Ballay à Conakry, Kankan, Labé) sur un total de 122 médecins.

En Mauritanie, une étude sur la Santé Publique estime que les populations situées au-delà de 20 km. d'un poste sanitaire sont considérées comme non couvertes par ce poste : dans ces conditions, 63 à 65 % de la population échappent à toute couverture sanitaire.

Au Mali en 1965, 58 médecins sur 93 exerçaient dans la région de Bamako et près de 400 infirmiers sur 1037.

Ces quelques données disparates n'illustrent que très partiellement le déséquilibre entre villes et campagnes : une partie du personnel même non affecté dans la capitale est localisé dans les centres urbains et son rayonnement n'excède guère les villages voisins.

Il faut constater dans les Budgets la part négligeable ou même inexistante prise par l'éducation sanitaire, les services d'assainissement et d'hygiène.

Au Sénégal seul, il existe un Bureau d'Education Sanitaire, aux moyens et au personnel limités.

Il apparaît actuellement que la politique suivie depuis l'Indépendance dans chacun des Etats n'a en rien résolu les problèmes sanitaires. Les grands principes fixant les priorités n'ont pas été respectés faute d'une organisation rationnelle des services de santé, de la faiblesse du personnel, de l'insuffisance des moyens financiers en égard au type de structures médicales adoptées;

Une nouvelle conception de la médecine se fait jour et apparaît très nettement au Mali et en Mauritanie. Au Mali, le principe retenu est l'intégration et la régionalisation des Services de Santé curatifs, préventifs, éducatifs et des services sociaux, à tous les échelons. Cette orientation préconisée par le 1er Séminaire de la Santé Publique et des Affaires Sociales (Bamako, 29 Août au 3 Septembre 1964) et reprise au cours des Journées d'Etudes tenues à Bamako en Septembre 1965, met l'accent sur l'unicité de Direction Nationale, la centralisation des pouvoirs entre les mains des Responsables Régionaux, la polyvalence du personnel médico-social et sa mobilité. Les centres de Santé ruraux de région, de cercle et d'arrondissement seront les points à partir desquels cette politique s'exercera.

Etant donné la faiblesse des moyens et l'ampleur des besoins, la Mauritanie semble s'orienter, elle aussi, vers une réorganisation des services de santé. Devant le peu d'efficacité d'une médecine basée sur les postes fixes, il semble qu'un retour s'amorce vers des formules plus mobiles.

Cette réorganisation viserait : (1) une régionalisation des services de santé et une intégration à ce niveau régional des éléments fixes (hôpital, dispensaires régionaux) et des éléments mobiles (services mobiles des grandes endémies).

Cinq centres régionaux seraient prévus :

- NEMA
- AIOUNÉL-ATROUSS
- KAEDI avec un sous-secteur à KIFFA
- NOUAKCHOTT
- ATAR

(1) Cette réorganisation en Juillet 66 n'avait pas encore été soumise au Conseil des Ministres.

Le Centre régional a vocation pour assurer la couverture complète d'une région déterminée : soins, prévention, éducation, hygiène du milieu. Il s'agit de restructurer ce qui existe déjà.

Au Sénégal, l'accent est mis davantage sur la régionalisation en ce qui concerne le dispositif sanitaire fixe d'une part, et le dispositif mobile d'autre part : chaque région aura en 1968 son service régional de lutte contre les grandes endémies. Mais l'intégration des deux services n'est pas posée, la dichotomie demeurant à tous les niveaux entre médecine de soins et lutte contre les grandes endémies (paludisme, lèpre, trypanosomiase, tuberculose, variole et fièvre jaune).

Parallèlement à l'organisation sanitaire, la pharmacie concourt au mieux-être des individus. Nous nous trouvons en face de deux systèmes différents : la Guinée et le Mali ont une entreprise nationalisée : Pharma-Guinée en Guinée et la Pharmacie Populaire au Mali ; cette dernière à vocation à importer des médicaments pour la vente aux collectivités et aux personnes et à fabriquer, transformer et conditionner les produits pharmaceutiques. Le Sénégal et la Mauritanie ont des circuits pharmaceutiques privés : au Sénégal la vente de nivaquine par les coopératives est assurée dans le cadre des campagnes de nivaquinisation annuelles. Dans les 4 Etats existe une pharmacie d'approvisionnement qui ravitaille les formations sanitaires publiques.

B) Politique sanitaire internationale

En même temps qu'une organisation nationale est mise en place dans chaque Etat, la nécessité d'une liaison sur un plan plurinational se fait sentir.

En effet, il est difficilement possible d'isoler les pays : les épidémies se propagent d'un pays à l'autre sans souci des frontières ; les zones d'endémies correspondent à des régions naturelles et sont souvent communes à deux Etats.

1; La zone du Fleuve Sénégal commune au Mali, Sénégal, et Mauritanie.

2. La zone du Sénégal-Oriental - Kayes - Bafoulabé entre Sénégal et Mali.

3. La zone des Hodh, des cercles de Kayes et Niora entre Mali et Mauritanie.

4. La zone des cercles de KENIABA - KITA (Sud) - KANGABA YANFOLILA au Mali et de la Haute Guinée entre Guinée et Mali.

5. La zone du Sénégal-Oriental (Sud) et de la Haute Guinée entre Guinée et Sénégal.

Tableau 10.1 - INFRASTRUCTURE SANITAIRE

	Guinée (1962)	Mali (1965)	Mauritanie (1965)	Sénégal (1965)
I. Hôpitaux et établissements sanitaires fixes	1ère catégorie 4 2ème " 21	Hôpitaux 8	hôpital national I " privé 2 hôpitaux régionaux 3	hôpitaux 7
	Centres et postes médicaux 36	Centres médicaux 35	Dispensaires principaux 25	Centres de santé 32
	Maternités 63	Maternités 52	Maternité I	Maternités 40
	Dispensaires infirmeries 197	Dispensaires 277	Dispensaires secondaires 50	Dispensaires 277
	Nombre de lits 6217	Lits 3216	Lits 313	Lits 4687 (1963)
2. Formations mobiles	- 4 secteurs (1963) La COTE (Dubreka) FOUTA (Mamou) HTE GUINEE (Kankan) GUINEE FORESTIERE (N'Zerekoré) - 20 centres de traitement avec hypnoseries et léproseries	- II secteurs KAYES BAFOULABE BAMAKO BOUGOUNI SIKASSO KOUTIALA SEGOU MOPTI BANDIAGARA DIRE GAO - 2 centres KOLOKANI NARA.	- I secteur anti-lépreux, Kaedi - 4 équipes nomades : NEMA - AIOUN - ROSSO - BOGHE	- 6 secteurs de grandes endémies M'BOUR- PODOR - CASAMANCE (2) DIOURBEL (prévu) TAMBACOUNDA (1966) - 4 hypnoseries et 12 léproseries

Tableau IO.2 - BUDGET DE LA SANTE (Budgets nationaux et régionaux)

	GUINEE	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
Budget de fonctionnement	1.088 M. (1964-65)	1644 M. (1964-65)	252 M. (1965)	3.016 M. (1965)
dont personnel	62 %		68 %	55 %
matériel	38 %		32 %	45 %

De plus, la zone des 4 Etats n'est pas un ensemble isolable du reste du continent africain dont elle n'est séparée par aucune barrière naturelle - sauf le désert au nord. Le Sénégal a des frontières avec la Gambie, la Guinée Portugaise, ; la Guinée avec la Guinée Portugaise, la Sierra Léone, le Libéria, la Côte d'Ivoire ; le Mali avec la Côte d'Ivoire, la Haute Volta et le Niger.

Les problèmes de la zone des 4 Etats ne sont donc pas dissociables de ceux des pays voisins. Le foyer d'onchocercose de SIKASSO et de FARAKO au Mali est en liaison avec celui de la Volta Noire (Haute Volta). Le foyer d'onchocercose de BOUGOUNI, au Mali, est d'un seul tenant avec le foyer nord-ouest de Côte d'Ivoire (fleuves communs, les affluents supérieurs du Bani) et est en relation avec les foyers de Guinée.

Au Sénégal, l'onchocercose atteint le Sénégal-Oriental en liaison d'une part avec les foyers de Guinée et du Mali par le Sénégal et ses affluents, d'autre part avec le foyer gambien.

Un foyer d'endémicité lépreuse est commun au sud-est du Mali et à tout l'ouest de la Haute Volta.

La Gambie constitue un réservoir d'anophèles transmettant le paludisme et essaimant vers le Sénégal, la Guinée, le Mali.

Les 4 Etats ont donc eu à jeter les bases d'une politique sanitaire internationale afin de coordonner la lutte.

Jusqu'en 1957, le Service Général d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie de l'AOP était le seul organisme de lutte contre les grandes endémies ; il éclata en secteurs territoriaux à cette date. En 1959, la nécessité de coordonner la lutte contre les endémies amena la création de l'OCCGE -(Organisation de Coordination et Coopération pour la Lutte contre les Grandes Endémies) ; les états membres sont actuellement : la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Togo et la France qui finance l'organisation à 50 %. La Guinée ne cotise pas à l'OCCGE et n'assiste qu'épisodiquement aux réunions de l'Organisation. Les observateurs (pays anglophones notamment) sont invités aux sessions de l'Organisation.

La cotisation des 3 autres Etats à l'OCCGE est de :

Mali.....	40 millions
Mauritanie.....	
Sénégal.....	36 millions (1965)

L'OCCGE a un triple rôle :

1. Recherche : celle ci s'effectue dans les Instituts qui en dépendent.

L'Institut Muraz (à Bobo-Dioulasso) est centré sur les affections endémiques : trypanosomiase, tuberculose, lèpre, paludisme, enchocercose, filariose.

Dans les 4 années (1965-1969), l'accent sera mis plus particulièrement sur l'enchocercose (recherche sur les larvicides, sur le type de déversoir, sur la nutrition des larves, sur la biologie et l'écologie des simulies, sur l'épidémiologie) sur la tuberculose (recherche sur l'agent pathogène, sur la thermostabilité du vaccin Pasteur) et sur la bilharziose.

L'Institut d'Ophtalmologie Tropicale Africaine à Bamako a des activités de recherche et cliniques sur le trachome.

L'Institut Marchoux à Bamako est spécialisé dans la recherche sur la thérapeutique médicale de la lèpre et sur le bacille de Hansen et forme des spécialistes-lèpre au cours de stage ; des enquêtes épidémiologiques sont prévues ainsi que l'expérimentation de nouveaux médicaments.

L'organisme de Recherche sur l'Alimentation et la Nutrition en Afrique (ORANA) de Dakar est consacré à la recherche et à l'expérimentation sur les aliments de l'Ouest africain et procède à des enquêtes dans les différents pays.

L'Institut Pasteur de Dakar n'est pas dépendant de l'OCCGE mais coordonne avec celle-ci ses travaux. Outre la fabrication de vaccins, l'Institut a une activité de recherches virologiques et immunologiques.

2. Enseignement

L'Ecole Jamot de Bobo-Dioulasso assure en 2 ans la formation d'infirmiers des Grandes Endémies. En 1965, il n'y avait ni élève mauritanien, ni élève guinéen, mais l'Ecole comptait 31 élèves maliens (17 en 1ère année, 14 en 2ème année) et 21 sénégalais (12 en 1ère année, 9 en 2ème année).

3. Prospection et thérapeutique

L'OCCGE exerce déjà une partie de cette action par le canal des Instituts qui ont une partie de leur activité consacrée au dépistage et à la prophylaxie notamment pour la trypanosomiase, les tréponematoses, l'onchocercose, le trachome.

Mais elle a surtout un rôle de coordinateur dans des actions engagées dans plusieurs Etats. Un exemple récent est la campagne de lutte contre l'onchocercose organisée par la Haute Volta, le Mali et la Côte d'Ivoire, financée par le FED ; elle intéresse 400000 malades et doit

Tableau IO.3 - PERSONNEL - dépendant des Ministères de la Santé

	GUINEE 1965	MALI 1965	MAURITANIE 1965	SENEGAL 1965
<u>Médecins</u> (I) total	122 (en 1964)	93	23	146
dont nationaux		35	3	101 (45+
étrangers		58	20	56) (2)
<u>Dentistes</u> total	7 (1964)	6	2	6
N			0	4
E			2	2
<u>Pharmaciens</u> total	8 (1964)	9	1	13
N				6
E			1	7
<u>Sages Femmes</u> total	77 (1964)	74	2	151
N	60		1	133
E	17		1	18
<u>Infirmiers</u> (d'Etat et auxiliaires)	1.128 (1962)	1.354 toutes catégo- ries	344	1.066
<u>Assistantes Sociales</u>		5	2	

(I) Docteurs en médecine et médecins

(2) 45 Docteurs - 56 Médecins

Tableau IO.4 - FORMATION DU PERSONNEL MEDICAL DANS LES 4 ETATS

	GUINEE	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
<u>Niveau subalterne</u>				
spécialités	infirmiers ordinaires (corps d'extinction)	infirmiers et aides sociales 1er degré	agents tech. de santé C.E.P.E.	infirmiers de soins infirmiers d'hygiène
recrutement		fin 5è		infirmières sociales C.E.P.E.
années d'études		2 ans	2 ans	2 ans
<u>Niveau moyen</u>				
spécialités	assistants sociaux aides de santé-sages femmes	infirmiers d'Etat techniciens de laboratoire puéricultrices mécaniciens-dentaires	Infirmiers d'Etat	Infirmiers d'Etat Assistantes sociales
recrutement	B.E.	D.E.F.	B.E.P.C.	B.E.P.C.
Années d'études	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans
		techniciens sanitaires Sages femmes assist. soc. Secrét. Médicales	Assist. Sociales Sages femmes	Sages femmes
		D.E.F.	B.E.P.C.	B.E.P.C.
		3 ans	3 ANS	3 ans
<u>Niveau supérieur</u>				
spécialités	docteur en médecine (projet)	licenciés en médecine (projet)	-	docteurs en médecine pharmaciens Bac + 6 ans

élaboreraient un plan d'actions (financement - organisation) ; ce groupe de travail serait un sous-groupe à l'intérieur de l'OCCGE, car il ne faut pas perdre de vue l'impossibilité de séparer les problèmes sanitaires des 4 Etats de ceux des Etats voisins.

B 1 - PLANIFICATION DES CAMPAGNES DE VACCINATIONS CONTRE LA TUBERCULOSE

Dans les 4 pays, on envisage de généraliser la vaccination au BCG jusqu'à alors réalisée à une très petite échelle (PMI - Ecoles par exemple). La généralisation de cette vaccination est justifiée par la forte prévalence de cette maladie, notamment dans les groupes de migrants ; le changement de milieu sur des organismes rendus fragiles par la malnutrition rend ceux-ci très réceptifs, à toutes les agressions ; le retour périodique au pays amène la contamination des zones jusque là indemnes, mais vite ravagées car en état d'équilibre précaire ; c'est le cas des maures venant au Sénégal, des toucouleurs et des sarakolés maliens venant travailler à Dakar ; l'urbanisation, dans les conditions d'hygiène de promiscuité où elle se réalise, entraîne la généralisation de ce fléau.

Certains pays (Mali - Mauritanie) s'étaient lancés dans la voie très coûteuse du dépistage, systématique et des actions curatives.

Avant d'entreprendre de coûteux investissements pour tenter de soigner les tuberculeux actuels, il s'agit de vacciner l'ensemble de la population ou des groupes de population.

Un plan d'action est donc à établir pour les 4 pays : les demandes de financement pourraient être présentées en commun par l'intermédiaire de l'OCCGE, le déroulement des campagnes serait planifié à l'échelle des 4 Etats. Des équipes nationales auraient leurs secteurs déterminés compte-tenu du temps nécessaire pour couvrir une région (celui-ci peut varier selon l'étendue, les difficultés de communications, la dispersion de l'habitat etc...); les zones frontières feraient l'objet d'une action commune : la zone du Fleuve jusqu'à Bakel serait couverte par une équipe dotée de péniches, intégrant des infirmiers mauritaniens et sénégalais sous une autorité unique; La zone frontière Yélimane - Nioro-Nara au Mali et des Hodh en Mauritanie serait elle aussi couverte par une équipe commune d'infirmiers détachés provisoirement pour cette campagne et qui pourrait être basée à Nioro.

L'organisation d'une campagne de vaccinations à un seul objectif permettrait de tester la validité et les possibilités de fonctionnement de telles équipes aux frontières.

B 2 - PLANIFICATION DES CAMPAGNES DE VACCINATIONS CONTRE LA FIEVRE JAUNE
ET LA VARIOLE.

Ces vaccinations sont traditionnellement pratiquées et doivent être répétées périodiquement. Il semble cependant que leur organisation ne soit pas parfaite et que les populations ne soient pas couvertes de manière satisfaisante. L'épidémie de fièvre jaune qui s'est produite dans une région du Sénégal en Décembre 1965 montre bien que cette maladie n'est pas jugulée et que les risques subsistent.

Une planification à long terme - compte tenu de la périodicité des vaccinations - est à élaborer à l'échelon des 4 Etats, elles portera sur les prévisions de besoins en vaccins, en instruments de vaccinations, en moyens de déplacement ; le découpage des pays et la programmation des vaccinations par zone seront effectués. De la même façon que pour le B.C.G. le problème des frontières sera résolu par des équipes uniques de part et d'autres lorsque les frontières sont artificielles et ne sont en rien des obstacles à la propagation des maladies.

B 3 - PLANIFICATION DES CAMPAGNES DE VACCINATIONS CONTRE LA ROUGEOLE

Des campagnes sont en cours dans les 4 Etats ; elles concernent les enfants de 0 à 6 ans. Mais de même que pour le B.C.G., des campagnes d'entretien seront à entreprendre pour les nouveaux enfants. La coordination est donc davantage à envisager au niveau de ces campagnes de "routine" à organiser systématiquement.

C - COOPERATION DANS LA FORMATION DU PERSONNEL

La formation du personnel moyen ne semble guère donner lieu à coordination, les politiques pratiquées dans ce domaine sont assez concordantes et les besoins à satisfaire justifient des établissements nationaux. La formation du personnel des grandes endémies est donnée dans un centre unique (Ecole Jamot de Bobo-Dioulasso).

La formation du personnel supérieur par contre donne matière à coopération. Nous avons déjà souligné l'inadaptation du type de formation telle qu'elle est pratiquée aux besoins.

La Guinée devant cette inadaptation envisage la formation de son personnel médical supérieur. Ce projet pourrait être une solution très coûteuse. Il serait préférable de laisser à l'Université de Dakar l'enseignement médical supérieur ; il faudrait étudier la possibilité pour les étudiants de faire une spécialisation de médecine tropicale en zone humide en Guinée (stages au cours des études -année terminale).

Cependant, une telle solution n'est envisageable que dans une perspective de réorientation de l'enseignement dispensé à Dakar. Nous retrouvons ici un aspect particulier du problème global de l'Université de Dakar.

Il serait souhaitable d'intensifier la formation en Santé Publique, d'inclure obligatoirement dans les programmes la médecine tropicale et la lutte contre les épidémies, d'orienter la recherche dans ce sens.

Pour les étudiants poursuivant leurs études à l'extérieur leur regroupement dans une même Faculté permettrait d'envisager, à l'intérieur même des programmes de cette Faculté, d'inclure des notions de médecine tropicale, d'orienter des groupes de travaux pratiques et de recherche sur des problèmes de santé tropicale. Des stages annuels des étudiants en médecine dans les formations sanitaires de leur pays d'origine (équipes mobiles - centres médicaux ruraux, Instituts de Recherche - équipes d'enquête) permettraient une liaison plus grande entre les études et la réalité.

Compte-tenu du faible nombre d'étudiants s'orientant vers la médecine il est à craindre que les besoins resteront non satisfaits pendant une longue période. La Guinée, la Mauritanie et le Sénégal devraient envisager sereinement les besoins en personnel non seulement en quantité, mais aussi d'après le niveau requis et l'éventualité de la formation d'un cadre intermédiaire ; la souplesse des formules est nécessaire et il faut rechercher quelle solution à court terme (5 à 10 ans - ce qui est du court terme lorsqu'il s'agit de former des cadres) est la mieux adaptée. Il n'est pas sûr que dans la décennie à venir un corps d'assistants médicaux ne soit pas le seul moyen de mener une politique efficace de lutte contre les principales endémies et épidémies.

D - COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

Cette coopération est déjà amorcée dans les Instituts de Recherche dépendant de l'OCCGE : l'Institut Marchoux (lèpre), l'Institut Muraz (endémies), l'Institut Ophtalmologique Tropical Africain, IOTA, (maladies oculaires), l'Organisme de Recherches sur l'Alimentation et la Nutrition en Afrique, ORANA (nutrition). La recherche couvre le domaine des grandes endémies. Elle doit être intensifiée notamment en ce qui concerne l'onchocercose, la trachome, la tuberculose, le paludisme, la bilharziose. Ces recherches sont d'ordre théorique autant qu'appliqué.

L'Université joue un rôle important dans la recherche fondamentale. La faculté de médecine de Dakar produit chaque année des thèses portant sur des problèmes africains, notamment des études régionales, plus spécialement axées sur le Sénégal, car les étudiants sénégalais sont majoritaires. Notamment on doit souligner tout l'intérêt d'une thèse portant sur "la géographie médicale du Sénégal" soutenue à Dakar en 1966.

Les activités de recherche pourraient être orientées vers les priorités dégagées en matière de Santé Publique ; il serait intéressant d'attirer l'attention des futurs médecins sur les interrelations entre les transformations du milieu physique et l'état sanitaire et de les intégrer aux études qui seront faites dans les grandes zones d'aménagement, le Fleuve notamment. Ce qui aurait l'avantage de diminuer le coût des études, de former des médecins adaptés à ce genre de problème, de relier l'Université aux réalités du pays - et ceci à peu de frais.

E - COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA PHARMACIE

La consommation pharmaceutique des 4 pays est assez importante pour justifier une action commune. En 1965, les importations s'élevaient à :

Guinée 374 millions
Mali 295 "
Sénégal 565 (y compris la Mauritanie) soit plus de 1,2 milliards de F. auxquels il faut ajouter les importations de pansements (gaze - coton) et d'alcool de pharmacie.

Ces importations ne satisfont pas les besoins, toutes les formations publiques se plaignent de l'insuffisance de médicaments. De plus, ne sont pas comptabilisés tous les dons en médicaments, serums, vaccins fournis actuellement au titre de l'aide extérieure.

Un début de conditionnement existe actuellement au niveau des Pharmacies Centrales d'Approvisionnement - mais est limité actuellement aux produits destinés aux formations publiques.

Aucune fabrication n'est faite en dehors de la fabrication de poudre de quinine en Guinée, à partir du quinquina, exportée entièrement d'ailleurs.

A l'échelon des 4 Etats, une unité de conditionnement et de fabrication pharmaceutique se justifierait pour un certain nombre de produits :

- 1° comprimés et dragées : chloroquine, quinine, ganidan etc...
- 2° solutions infectables : solucamphre, eau distillée, vitamines etc..
- 3° antibiotiques : pénicilline, extencilline;
- 4° sirops, gouttes : quinine, calcium, bromure etc...
- 5° pommades et suppositoires : phénergan, algipan, auréomycine etc...

La fabrication d'alcool peut être obtenue à partir d'une sucrerie (1)
La fourniture de bandes et de pansements pourrait être assurée aisément par une usine textile.

(1) Cette production est prévue à la sucrerie de Dougakougou au Mali
(2 000 l/24 h).

CHAPITRE 11

M I G R A T I O N S

L'ensemble des migrations enregistrées au niveau des 4 Etats est essentiellement d'origine économique.

Les migrations, selon qu'elles soient territoriales, interterritoriales ou intercontinentales, présentent cependant des caractéristiques assez particulières.

SECTION I - LES DIFFERENTES CATEGORIES DE MIGRATIONS.

§ 1 - Migrations territoriales

Il s'agit de mouvements de populations rurales, communément désignés sous le nom d'exode rural, ce sont des afflux saisonniers des ruraux vers les villes durant les périodes se situant en dehors des travaux agricoles. Les uns trouvent leur motivation dans le fait de se libérer de la monotonie et des contraintes de la vie tribale ; pour les autres, c'est l'attrait fascinant des villes. Mais, dans l'un ou l'autre cas, il s'agit de gagner de l'argent à l'époque de la morte saison pour le secteur rural ; et la ville offre bien de telles possibilités par la présence de ses usines et chantiers réclamant une main d'oeuvre à bon marché.

Après avoir amélioré leurs conditions de vie, ils retournent dans leur famille restée au village.

C'est un mouvement cyclique de va-et-vient entre la ville et la zone rurale.

Il ne faudrait pas cependant en déduire que la population ici et là reste stable. Dans cet échange ville-zone rurale, c'est toujours la ville qui gagne.

En 5 ans la population de Conakry a quadruplé, la ville de Dakar a augmenté de 20 % ; il en est de même pour la même période de référence, pour Bamako.

Les poussées démographiques de capitales semblent résulter des progrès techniques qui engendrent toujours de nouveaux problèmes sociaux. Des bidonvilles se sont formés progressivement autour des grandes agglomérations mal préparées à recevoir un tel afflux de population.

§ 2 - Migrations interterritoriales

La migration la plus ancienne et qui persiste de nos jours est le navétanat. Elle affecte les riverains du fleuve Sénégal.

Chaque année des travailleurs agricoles dits navétanes vont louer leurs services pour la culture de l'arachide exclusivement dans les régions arachidières du Sénégal, le Sine-Saloum notamment.

De tous temps les Maliens et Guinéens ont pris l'habitude d'émigrer vers les régions littorales, à la recherche de nouvelles sources de profit.

De 1934 à 1960, l'effectif de cette population migrante a oscillé entre 10 et 20.000.

Les travailleurs sont originaires pour 3/5 du Mali et notamment des cercles de Kita-Bafoulabé-Kayes-Nioro-Bongouni, 1/5 des cercles de Mali-Pita-Labé-Mamou en Guinée et 1/5 en provenance du Sénégal oriental ou de la Haute Casamance.

Pour l'année 1960, 45 % des navétanes installés au Sénégal étaient Bambaras, 20 % Markas, 18 %, Peulhs du Fouta, 5 % Malinkés 8 % Toucouleurs, 4 % Firdous.

Il apparaît logique et souhaitable de concevoir et de mettre en oeuvre une politique de peuplement volontaire. Cette politique recherchera une distribution optimale du peuplement, au moyen de courants migratoires non plus subis, mais provoqués.

3 - Migrations intercontinentales

Le mouvement vers la France est le prolongement des mouvements interterritoriaux. Il a évolué depuis 1954 et n'a pris une ampleur inquiétante qu'à partir de 1957, pour devenir alarmant dès 1960 à la suite de l'éclatement de la Fédération du Mali.

Le Mali, le Sénégal, la Mauritanie semblent être les plus intéressées à ce phénomène migratoire. Plus de 40.000 travailleurs ressortissants de ces territoires sont disséminés dans les zones industrielles françaises.

Ils se répartissent comme suit : 45 % maliens en provenance de la zone Soudanienne du bassin du fleuve Sénégal, 50 % sénégalais et mauritaniens de la moyenne vallée du Sénégal.

SECTION 2 : PROPOSITIONS DE COOPERATION

En ce qui concerne les migrations intérieures, la coopération n'est pas à envisager. Il semble que chaque Etat dans sa politique d'aménagement rural essaie d'endiguer ce phénomène par la création de zones d'attraction économique. Nous rejoignons ici le problème du développement rural, notamment celui de l'accroissement de l'emploi en zone rurale.

A. COOPERATION DES ETATS FACE aux MIGRATION INTERTERRITORIALES

Les plans de développement ou d'aménagement du fleuve Sénégal dans le cadre du CIE auront à s'appuyer sur des prévisions de population ; les considérations démographiques doivent ne pas être absentes : alimentation du courant migratoire, rythme, vitesse de croissance de la population etc...

Il serait donc souhaitable que chacun des Etats source d'émigration, puisse déterminer l'importance du courant migratoire, le nombre et la vocation.

Un programme d'équipements sociaux et d'investissements productifs pourrait être établi. Compte-tenu des possibilités de mise en valeur du fleuve Sénégal, il serait possible de déterminer les zones de peuplement.

La mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal exige l'établissement d'un programme d'économie planifiée devant nécessairement intégrer les mouvements de migrations qui ne doivent plus être laissés au hasard. Il faut les confisquer, sinon les orienter au besoin suivant les nécessités d'un plan.

Au niveau de chacun des quatre Etats une enquête à la fois statistique et socio-économique en direction de cette population migrante doit faire l'objet d'un programme concerté entre les différents organismes spécialisés.

B. COOPERATION DES ETATS EN CE QUI CONCERNE LES MIGRATIONS INTERCONTINENTALES

Il ya lieu de définir les éléments d'une politique concertée des 4 Etats sur le problème de l'émigration de leurs ressortissants et de proposer des solutions en vue d'envisager ou de substituer à l'actuelle migration à l'aventure, un courant migratoire de formation professionnelle.

Ceci permettra de changer le courant de l'exode en un courant de formation technique des émigrés susceptibles d'être réutilisés au retour dans le cadre de la productinn nationale.

La métallurgie lourde, les bâtiments, les textiles, la verrerie, les cuirs et peaux, les usines d'extraction constituant les branches d'activité utilisant la main d'oeuvre africaine, peuvent offrir le cadre de spécialisation favorable à cette réutilisation.

Cette politique concertée reposera sur l'harmonisation des accords conclus ou à conclure entre chacun des Etats concernés et la France en matière de circulation des personnes et l'opportunité de mettre un terme à la migration à l'aventure des travailleurs africains.

Il faudra tout d'abord limiter à un degré convenable la liberté de circulation entre les Etats et la France en exigeant :

- a) une carte d'identité ou un passeport
- b) un reçu provisoire à l'embarquement d'une somme suffisante pour garantir le rapatriement ou une décision ayant moins d'un an de date, d'une personne solvable domiciliée dans le pays, garantissant sous caution le rapatriement du bénéficiaire
- c) une autorisation de l'office de la main d'oeuvre du pays d'origine attestant qu'un emploi est assuré à l'intéressé.

En ce qui concerne les mesures sanitaires, les solutions en vigueur qui consistent en une visite médicale de l'intéressé tant au départ qu'à l'arrivée et dont les résultats sont constatés sur une carte médicale, semblent être satisfaisantes.

SECTION 3 - LA SECURITE SOCIALE

Chacun des quatre Etats assure la gestion d'un régime de Sécurité Sociale conformément au tableau suivant :

	Allocat. familiales	Accidents Travail	Retraite	Soins Maladie
Sénégal	x	x	Institut privé	en voie création
Mali	x	x	x	x
Mauritanie	x	x	x	en voie de création
Guinée	x	x	x	x

Des accords de sécurité sociale sont conclus entre le Mali et le Sénégal afin de préserver les droits des travailleurs dont l'activité salariée est susceptible de s'étendre hors du territoire national.

Ces accords devront être négociés entre les différents Etats de la zone de façon à arriver à une harmonisation et à une extension des régimes.

TITRE II

ECONOMIE RURALE

Le titre I de la première partie ayant traité des aspects généraux de la situation de l'économie rurale, et par souci de clarté dans l'exposé nous aborderons successivement les différents secteurs de l'économie rurale en 4 chapitres :

Chapitre 12 - AGRICULTURE

Chapitre 13 - ELEVAGE

Chapitre 14 - EAUX ET FORETS

Chapitre 15 - PECHE

Pour chaque chapitre nous traiterons de la situation actuelle comparée aux années 60-61, et aux besoins des perspectives immédiates (1960-1970), des possibilités d'harmonisation et coopération. Analysant chaque Etat nous nous efforcerons aussi de donner une vue régionale des Etats et une vue d'ensemble du sous-groupe.

Nous soulignons une fois pour toutes l'insuffisance de la documentation descriptive ou statistique, particulièrement pour la Guinée et secondairement la Mauritanie, et la difficulté d'utilisation de cette documentation trop souvent fragmentaire et sujette à caution.

CHAPITRE 12 - AGRICULTURE -

Plan du chapitre :

Section I L'évolution des productions

II " des facteurs de développement agricole

III Les perspectives 1969-1970

IV Harmonisation et Coopération

V Lutte anti acridienne et anti aviaire

SECTION I - L'EVOLUTION DES PRODUCTIONS

§ 1 - PRODUCTIONS VIVRIERES

Tableau 12-1 : Productions vivrières (en 1 000 T)

	TOTAL		GUINEE (1)		MALI		R.I.M.		SENEGAL	
	1961	1965	1961	1964	1961	1965	1961	1965	1961	65
Mil	1251	1360,8	25	7,5	784	721,5	60	100	407	531
Riz	548,2	646,7	300	330	182	206	0,2	0,7	66	110
Maïs	411,3	601	323,6	450	56,4	110	3	4	28,3	37
Fonio	83	79,4	60	64	19	12	-	-	4	3,4
Blé	2,2	0,6	0,25	-	1,7	0,3	0,25	0,3	-	-
	2312,2	2634,1	708,85	851,5	1043,1	1049,8	63,45	105	505,4	681,6
Manioc	739	756	450	450	150	150	-	-	139	156
Niebés	26,6	-	-	-	6,5	-	5	10	15,1	16,8
Patates	161	-	83	84	60	-	2	2	16	6,8

(1) Statistiques fournies par une note de la Direction de l'Agriculture du 26 Août 1966.

Pour l'ensemble de la zone la production est restée stationnaire ou en léger progrès. Les plus marquants sont ceux du Sénégal dont la production par rapport à 1960 est à l'indice 162 pour le riz, 135 pour le mil, 104 pour le fonio, 151 pour le niebé et 136 pour le maïs ; inversement elle est à l'indice 71 pour le béréf, 92 pour le manioc et 31 pour les patates. L'année retenue pour le Mali n'est guère favorable : des conditions climatiques et hydrauliques médiocres ont entraîné une récolte inférieure à la précédente (la récolte de mil 1964 fut supérieure à 1.000.000 tonnes et celle de riz voisine de 300.000 tonnes). Ces variations montrent d'ailleurs la fragilité des progrès accomplis et l'insuffisance de la maîtrise des conditions de production agricole.

Les Etats avaient pour objectif premier d'assurer leur équilibre alimentaire. Les tableaux : 12-2, 12-3, 12-4 et 12-5 établis par l'I.S.E.A. Dakar, dressent le bilan alimentaire pour les 4 pays (1).

Si le bilan en racines tubercules et légumineuses (manioc, patates, niébés...) apparaît comme généralement satisfaisant voire excédentaire, le bilan céréalier est nettement déficitaire. Le tableau 12-6 montre que, dans l'ordre décroissant, sont largement déficitaires :

- Le Sénégal (riz) - la Guinée (riz) - la Mauritanie (mil et riz).

Seul le Mali a de légers excédents que de mauvaises conditions climatiques suffisent à transformer en déficit.

(1) La production disponible est la production brute diminuée des emplois non alimentaires. Ceux-ci ont été déterminés par l'utilisation des pourcentages définis par l'Etude Pilote de développement agricole en Afrique Occidentale 1960 - 1975 - FAO.

TABLEAU 12.2 BILAN ALIMENTAIRE DE GUINEE

	Production intérieure disponible pour l'alimentation	Besoins théoriques pour une alimentation équilibrée	Déficit ou Excédent
Riz	162.000 T	210.000	- 48.000
Maïs	90.000	172.000 (1)	- 30.000 (1)
Fonio	36.000		
Mil Sorgho	17.500 (143.500		
Manioc	300.000) Tubercules et (bananes 410.000	+ 10.000
Patates	74.000		
Taro	45.000) Fruits et légumes (122.000	
Bananes et Plantains	68.000		
Lég. et FRUITS	9.000		
LEGUMINEUSES et GRAINES	18.000 +	16.000	+ 2.000
HUILES VEGETA- LES	12.000	16.000	+ 12.000
ARACHIDE	16.000		
VIANDE	15.000	42.000	- 27.000
POISSON FRAIS	16.000	34.000	- 18.000
SEC		31.000	- 31.000
LAIT	22.000	42.000	- 20.000

(1) Ce bilan basé sur les estimations F.A.O. serait modifié par l'utilisation des statistiques fournies par la GUINEE qui donnent pour le Maïs 450.000 T. en 1960 et 1964 soit une production disponible de 330.000 T. de Maïs.-

TABLEAU 12-6 - BILAN CEREALIER EN TONNES (ESTIMATION ISEA)

	GUINEE	MALI	R.I.M.	SENEGAL	TOTAL
Bescins céréa- liers totaux	382.000	728 à 740.000	141.217	550.780	1802.000 à 1.814.000
Production totale disponible	305.500	753.000 à 788.000	70.700	280.000 à 446151	1.409.200 à 1.610.451
Déficit	76.500(1)		70.500	104.629 à 270.000	191.500 à 405.000
Excédent		13 à 60.000			

(1) Bilan les estimations officielles de production de maïs pourraient amener à modifier

Il est clair qu'il existe un déficit global de la zone que les excédents maliens ne peuvent présentement pas combler. La réalité et l'aggravation du déficit céréaliier que suggère le tableau 12-6, qui ne fournit que des estimations toujours discutables, est en fait confirmée par l'évolution des importations céréalières = cf tableau 12-7.

Il apparaît bien que le Mali est en situation équilibrée ou excédentaire, même en 1965, alors qu'une baisse de production et des difficultés de commercialisation qui seront analysées plus loin ont contraint le Mali à des importations, celles-ci ont été couvertes par des exportations de céréales et dérivés (12.419 t pour 274.490.000 FM). La Guinée, dont le bilan céréaliier pourrait être considéré comme excédentaire par suite du développement de la production de maïs, non seulement reste déficitaire en froment ce qui est imputable à des conditions climatiques mais est de plus en plus importatrice de riz ce qui prouve la stagnation relative de la production de cette céréale pendant la période considérée. Signalons que la Mauritanie déficitaire, importe du froment et du riz par le canal sénégalais et du mil et du riz du Mali par un circuit incontrôlé. Il reste que l'aggravation du déficit céréaliier de la zone est pour une large part due à celle du déficit du Sénégal. Malgré les progrès que nous avons noté de sa production il voit ses importations en produits céréaliiers, particulièrement en riz, s'élever en 1965 au sixième du total de ses importations. Compte tenu de 920 millions de F/CFA d'exportation de farine et sons, le déficit Sénégalais s'établit à 55517 millions de F/CFA, soit plus du cinquième de la valeur des exportations de produits arachidiens.

TABLEAU 12.3.

COMPARAISON DES DISPONIBILITES ET DES BESOINS

ALIMENTAIRES DU MALI

Unité : Tonne

- 294 -

	! PRODUCTION ! ! INTERIEURE ! ! DISPONIBLE ! ! POUR L'ALI ! ! MENTATION ! ! Estimation ! ! FAO	! PRODUCTION ! ! INTERIEURE ! ! DISPONIBLE ! ! POUR L'ALI ! ! MENTATION ! ! Estimation ! ! I.S.E.A. ! ! 1964	! BESOINS ! ! THEORIQUES ! ! Estimation ! ! globale	! BESOINS ! ! THEORIQUES ! ! Estimation ! ! par ! ! région	! BESOINS ! ! THEORIQUES ! ! Estimation ! ! 1° Estimation ! ! par groupes ! ! de popul.	! BESOINS ! ! THEOR. ! ! Est. ! ! 2° Est. ! ! de pop. !	! EXCEDENT OU ! ! DEFICIT ! ! APPROCHES
Céréales	788.100	753.770	737.895	730.009	728.324	739.546	de + 5.000 à + 14.000
Racines et tubercules...	136.700	176.300	134.162	218.389	215.450	48.723	de +88.000 à -82.000
Légumineuses Niébés.....	28.600	24.300	27.874	26.788	26.370	37.287	de + 2.000 à - 13.000
Fruits et légumes	100.000	130.000	111.892	122.703	110.558	98.764	de +32.000 à - 20.000
Viande (1)	39.010	59.000	55.748	70.878	75.670	58.540	de -35.000 à + 1.000
Poisson frais	12.500	50.000	122.827	143.709	113.959	113.836	de -60.000 à -90.000
Poisson sec et fumé							
Lait	150.000	150.000	156.523	477.132	322.126	339.984	de - 6.000 à -327.000
Arachide	101.000	110.000	19.916	23.900	22.621	42.482	de +70.000 à +90.000
Graisses et huile	11.400	11.400	11.027	13.275	11.828	1.328	de - 2.000 à + 9.000
Sucre				11.058	11.025	19.056	de -11.000 à -19.000

(1) Suivant la C.O.G.E.R.A.F. (Marchés africains de produits voltaïques P.226 op cit/
La consommation réelle aurait été de 30.273 T. en 1954.

ALIMENTAIRES ET DES BESOINS THEORIQUES EN MAURITANIE

	PRODUCTION DISPONIBLE 1960 Estimation F.A.O. Tonnes	PRODUCTION DISPONIBLE 60-64 Estimation I.S.E.A. Tonnes	Besoins théoriques Tonnes	EXCEDENT OU DEFICIT APPROCHE Tonnes
Céréales	42.670	70.700	141.217	de - 71.000 à + 99.000
Racines et Tub.(patates)	2.000	2.000	1.332	+ 670
Légumineuses (Niébés)	5.500	7.950	10.225	de 2.100 à - 4.700
Fruits légumes	17.700	18.400	9.455	de + 8.200 à + 8.900
Arachide décortiquée	200	420	9.786	de - 9.300 à - 9.500
Graisses et huile	200	200	332	- 132
Lait	509.000	750.000	187.313	+ 322.000 (1) + 563.000
Viande	22.000	46.350	11.430	de + 11.000 à + 32.000
Poisson frais	22.500	20.000	8.259	de + 12.000 à + 14.000
Sucre	-	-	5.240	- 5.240

(1) l'excédent de lait est difficile à estimer car une partie de la production est utilisée pour l'alimentation des jeunes animaux.

TABLEAU 12.5

BILAN ALIMENTAIRE DU SENEGAL

- 296 -

	! PRODUCTION ! INTERIEURE ! DISPONIBLE ! Estimation ! F.A.O. 1960	! PRODUCTION ! INTERIEURE ! DISPONIBLE ! 1963	! BESOINS ! THEORIQUES ! pour ! 2.270.000 UC	! EXCEDENT ! ou ! DEFICIT ! APPROCHE
Céréales	280.400	446.151	550.780	de - 270.000 à - 104.000
Manioc Patates	164.300	136.878	62.871	de + 102.000 à + 74.000
Niébés - boeuf	18.400	13.970	14.482	de - 1.000 à + 4.000
Viande	40.400	31.664	31.177	de + 9.000 à + 500
Poisson sec	15.700 116.000	128.000	30.732 (92.100)	de - 40.000 à - 28.000
Poisson frais	64.800		64.505	
Lait	124.500	124.600	48.600	+ 76.000
Arachide décort.	355.000	278.000	39.006	+ 316.000 à + 239.000
Huile arachide	51.000	105.000 Tbrute		+ 150.000 T.
Huile palme	-	52.900	7.421	
Légumes Fruits	136.000	76.900	91.681	de + 45.000 à + 15.000
Fruits baobab (farine)			9.963	9.963

TABLEAU 12 7. EVOLUTION DES IMPORTATIONS CEREALIERES (1).

		1961	1962	1963	1964	1965	
		tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	en millions
Mil	Guinée						
	Mali					2.307	48,7
	Sénégal	2.958	13.844	23.046	20.324	22.559	333
Riz	Guinée	20.695	25.270			31.579,6	1.207,5
	Mali	3.000				8,4	0,3
	Sénégal	109.800	118.137	100.770	184.490	179.220,7	4.476,2
Blé et farine	Guinée	897,4	11.171,5			11.486	309,1
	Mali	8.700	-	7.560		14.681,5	210,5
	Sénégal		57.269	66.599	63.244	62.146	1.377,5
Total importations céréales et farines							
	Guinée	21.592,4	36.441,5	-	-	43.065,6	1.516,6
	Mali	11.700	-	7.560	-	16.997	259,5
	Sénégal	-	189.250	190.415	268.058	279.748	6.437
			225.691,5			339.810,6	8.213,1

(1) - Il nous a paru devoir écarter de ce tableau, la Mauritanie dont le commerce extérieur est difficile à isoler de celui du Sénégal et dont les importations céréalières sont en provenance Sénégal et Mali pour l'essentiel.

Cette situation globale doit être précisée par l'analyse au niveau des régions. Tels qu'ils ont pu être établis les tableaux 12.8, 12.9, 12.10 et 12.11, doivent être utilisés avec prudence. La faiblesse de notre documentation sur la Guinée ne nous permet que quelques appréciations. La Guinée maritime doit fournir des excédents de bananes aux régions de l'intérieur mais n'assure pas son alimentation céréalière malgré sa "vocation" rizicole elle est la principale région d'importation. La Haute Guinée semble également déficitaire en riz dont elle pourrait recevoir une certaine quantité incontrôlée depuis le Mali. La situation du Fouta paraît précaire = très déficitaire en tubercule, il semble l'être aussi en céréales même si l'autoconsommation a entraîné une sous-estimation des productions ; il apparaît que le Fouta ne semble pas pouvoir alimenter les centres

urbains et industriels en cours de développement dans la région. La Guinée forestière semble se suffire en céréales (à la limite elle pourrait disposer d'excédents) mais être déficitaire en matière de racines tubercules et bananes (conditions climatologiques). En définitive apparaît un phénomène que nous retrouverons dans chaque Etat = la production, surtout céréalière, est largement consommée par les milieux ruraux producteurs ; de sorte que l'expansion démographique urbaine liée au développement des services ou de l'industrie a accru les déficits d'autant plus que les aménagements modernes lorsqu'ils existent ne semblent pas encore à même d'avoir un effet réel dans l'équilibre vivrier national = la Côte et les villes voient leur déficit accru.

Concernant la Mauritanie le déficit vivrier régional, même compte tenu des habitudes alimentaires de certains groupes semble général ; si la zone du fleuve, qui produit l'essentiel des céréales, est en position de se satisfaire en mil, voire de pouvoir en fournir une certaine quantité aux éleveurs, elle est encore déficitaire en riz (Les services mauritaniens s'accordent à souligner l'augmentation générale de la consommation de Paddy). Malgré les progrès récents enregistrés dans la production du mil dans les Hodh et l'Assaba, celle-ci reste déficitaire alors que le riz de plus en plus consommé n'est pas produit. Toutes les régions mauritaniennes sont déficitaires ; une partie de la consommation est satisfaite à partir d'importations normales par Dakar à destination de toute la Mauritanie mais surtout de l'Ouest et du Nord. Traditionnellement le Sud-Est Mauritanien recevait du mil et du riz malien = globalement environ 100.000 tonnes. Clandestinement une partie de ce trafic se maintient ; selon les estimations il atteint 30 à 50.000 tonnes.

Au niveau du bilan national il est clair que le Mali peut normalement fournir ces 30 à 50.000 tonnes de mil à la Mauritanie. Mais la lecture du bilan régional montre, malgré ses insuffisances, l'existence de distorsions. Avec une structure économique et sociale voisine de celle de la Mauritanie Sud-Est, la région de Gao est déficitaire en mil et en riz (14.000 tonnes environ selon les services agricoles maliens). Son déficit en mil peut être comblé par la région de Mopti qui dispose d'un excédent moyen de 14.000 tonnes mais elle est aussi voisine de la Mauritanie à laquelle elle est liée par des échanges traditionnels ; Mopti dispose également d'un excédent moyen de 3.600 tonnes de riz qui ne comble pas les besoins de Gao = celle-ci a des liens traditionnels avec l'Ouest du Niger qui lui permettent peut-être d'assurer son équilibre vivrier. En tout état de cause la lecture du bilan montre que le groupe Mopti-Gao est légèrement excédentaire ce qui lui laisse des disponibilités soit pour la Mauritanie, soit pour l'Ouest du Mali. Les deux régions occidentales du Mali sont en effet soit l'une juste équilibrées (Kayes déficit en riz estimé à 600 tonnes) soit très déficitaires = Bamako. La rapide croissance de cette capitale et l'insuffisance de sa production de riz que les citoyens consomment de plus en plus font que la ville est largement déficitaire en matière de riz (de 20.400 tonnes environ). Ce déficit est juste couvert par la région de Ségou qui dispose d'un excédent moyen de 22.000 tonnes (soit le surplus de l'office du NIGER). L'excédent céréalier du groupe ouest, Kayes Bamako Ségou est donc surtout un excédent de mil (20 - 25.000 tonnes) exporté traditionnellement et sans contrôle vers la Mauritanie

Tableau I2-I6 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION FRUITIERE DE GUINEE

En 1000 Tonnes	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Bananes	90	66	75	52	86	81	87
Ananas		-	10,5	11,25	11,6	10,5	13
Agrumes	5/6	-	3	3,5	5	4,5	5,5
Café	11,4	15,7	14	15	13	12,3	13,5

Une confirmation des difficultés de la production nous sera donnée par l'évolution des exportations (guinéenne)

Tableau I2-I7 - EXPORTATIONS GUINEENNES DE FRUITS 1958-1965

	1958		1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965	
	T	V	T	T	T	T	T	V	T	T	T	T	T	T	V	
Bananes	64908	1067	66554	54684	54901	44103	1119	44896	20533	47182	1107					
Ananas	2560	128	3757	5476	4148	2115	167	2442	2024	5753	564					
Jus de fruits	395	27	897	927	955	98	6	79	63	505	52					
Essence d'orange	77	88	84	136	1085	87	102	62	36	-	-					
Café	10264	1748	14369	16034	19164	7758	712	7885	3797	5439	727	4				

1 - T = Tonnes

2 - V = Valeur en Millions de Francs Guinéens - Source = Bulletin spécial de la statistique Direction de la Statistique Agricole - et Statistique du Commerce extérieur 1965.

en 1962, soit des tonnages inférieurs de 50 à 80 % à ceux d'HOROYA du 15.10.1965. Quoiqu'il en soit, la note de la Direction Générale de l'Agriculture du 26 Août 1966, donne l'évolution des productions résumée par le tableau 12.16.

Le tableau aboutit à un constat de stagnation voire de recul. L'année 1962 marque un véritable effondrement accusé par une nouvelle chute en 1964. 1965 marque une reprise qui permet de retrouver le niveau 1962 mais non celui de 1958. Les causes générales de cette situation ayant été analysées en première partie du rapport nous n'apporteront ici que quelques compléments.

La production bananière s'était développée le long de la côte et de la voie ferrée Conakry-Mamou doublée par la route Conakry-Kindia. La concurrence Ivoirienne entraîne d'abord une baisse des cours ; les progrès de la cercosporiose (maladie cryptogamique), et, après 1958, le départ des planteurs Européens et l'insuffisance des approvisionnements en engrais et insecticides, provoquèrent un recul marqué. Produit dans les mêmes zones, l'ananas connut les mêmes difficultés. Le café produit par la Guinée Forestière est du Robusta dont l'écoulement devint difficile avec la fin du marché protégé en 1958, par ailleurs la trachéomycose aurait détruit près de 50 % les plants en production. Oranges et citrons produits dans les tapades du Fouta n'ont jamais donné lieu à grand commerce ; par ailleurs la concurrence Italienne et Américaine a amené une chute des ventes d'essence d'orange qui atteignaient près de 300 t avant 1945. En 1965 un certain nombre d'efforts ont été faits pour améliorer l'activité des usines fruitières sous exploitées de KANKAN MAMOU et FULAYA (cette dernière produisant aussi du jus de quinquina et des schweepes à partir du quinquina de GUIRIMI SERED ou en Guinée Forestière). Des avions ont déversés des insecticides sur les plantations de bananiers ; des opérations gratuites de prophylaxie et distribution d'engrais ont eu lieu ; dans la plaine de FIE de petits aménagements hydroagricoles ont été repris et améliorés pour développer la production d'agrumes et de mangues pour l'usine de Fulaya, Par contre peu d'efforts semblent avoir été faits pour améliorer l'approvisionnement de l'usine de Mamou (périmètre maraîcher et fruits du Fouta) et la production de café.

§ 2 - LES CULTURES INDUSTRIELLES.

C'est un secteur fondamental car on en attend une accumulation accélérée nécessaire au développement.

La stagnation ou le recul semblent de règle. Certes le Sénégal a fait d'appréciable progrès, voisins des prévisions du Plan, mais d'une part le progrès de la production et des ventes en quantité ne s'est pas traduit par un progrès en valeur, d'autre part la récolte 1962 et sans doute celle de 1966 montrent la fragilité de cette production. Par ailleurs le rôle de l'arachide dans l'économie Sénégalaise a été vu en première partie (part des produits arachidières dans le total des exportations passé de

A - LES OLEAGINEUX.

TABLEAU I2-18 - PRODUCTION ET EXPORTATION DES OLEAGINEUX

T = tonnage en 1000 tonnes

V = Valeur en millions de francs locaux

	1960		1962		1964		1965	
ARACHIDES	T		T		T		T	
I Production								
Guinée (I)	8		14		15			
Mali	122		150		130			
Sénégal	927		893		1019			1150
II Commercialisation								
Mali	81,4		68		74,4			47,5
Sénégal	809		750		870			950
	T	V	T	V	T	V	T	V
III Exportation (2)								
Guinée	-	118,5	6,1	315,5	15	48	3,9	234
Mali	-	-	41	1046	45,2	1950	22,2	555
Sénégal	-	21840	559	26330	527,7	23500	-	24900
Amande et huile de								
Palme								
Guinée Production	36,5		23,7		25			
Exportation	23	918,7	20,2	734,6	13,9	496	28	1017,5
(1) Source HOROYA du 15.10.1965 et Bulletin Spécial de Statistique Conakry 1965								
(2) Tous produits arachidières, coques huiles, tourteaux.								

TABLEAU 12.8 -

GUINEE - ESSAI DE BILAN VIVRIER REGIONAL (Tonnes)

	Guinée Maritime	Haute Guinée	Fouta	Guinée Forestière	
Population 1960	587.000	418.000	1.155.000	912.000	
Besøins 1960 tonnes					
- Céréales	70.500	55.000	138.000	122.000	372.000
dont riz	55.000	33.000	15.000	110.000	210.000
- Tubercules et bananes	78.000	55.000	153.000	120.000	410.000
Productions 1954					
- Céréales	81.000	80.100	154.200	165.500	
dont riz	58.500	37.500	8.900	152.000	
- Tubercules et bananes	158.000	95.000	74.000	72.000	
Productions 1960					
- Céréales					
dont riz					
- Tubercules et bananes					

TABLEAU 12.9 -
MALI - BILAN VIVRIER REGIONAL (Tonnes)
=====

	Kayes	Bamako	Ségou	Sikasso	Mopti	Gao	
Population 64	681.700	838.700	677.300	820.000	910.500	556.100	4.485.100
densité	5,7	9,3	12,1	10,8	10,2	0,7	3,7
Besoins 1964		386.493		109.051	234.465		730.009
-Céréales							
-Tubercules et racines		70.271		109.051	39.077		218.389
-Légumineuses et graines		14.599		4.734	7.815		26.788
Production 64 ↑		+					
-Céréales							
Mil	104.900	122.000	143.500	160.000	163.300	27.760	721.460
Riz	11.000	9.000	74.000	15.000	65.000	32.000	206.000
Maïs	18.000	37.550	6.016	43.600	4.337	180	110.180
		525.966		218.600	292.397		
Production disponible pour l'alimentation		412.061		181.490	257.171		850.722

TABLEAU 12.10

MAURITANIE - BILAN VIVRIER REGIONAL

(tonnes)

	Adrar	Trarza	Brakna	Tagant	Gorgol	Guidi- maka	Assaba	Hadh	
Population 1964									
Production 1964									
- Céréales									105.650
Mil	650	15.000	20.000	5.000	25.000	15.000	10.000	10.000	100.650
Blé									300
Maïs									4.000
Riz									700
Niébé									10.000
Patates									2.000
Beref=pastèques									1.500
Production 1964 disponible pour l'alimenta- tion									
- Céréales									89.804
dont Mil	553	12.750	17.000	4.250	21.250	12.750	8.500	8.500	85.533
- Racines et tubercules									12.100
légumineuses									
Besoins estimés 1963	Eleveurs (1) (650.000)						Population urbaine (50.000)	(1)	
Céréales	103.915			27.977			9.325		141.217
Racines - tuber- cules légumi- neuses	8.635			1.193			1.729		11.557

(1) Source de composition de la population = J. PUJOS = "Croissance économique et Impulsion Extérieure - étude sur l'économie Mauritanienne" - P.UF 1964 page 49.

§ 2 - LES PRODUCTIONS FRUITIERES ET MARAICHERES

TABLEAU I2-I2 - EVOLUTION DES PRODUCTIONS FRUITIERES ET MARAICHERES

(en I000 tonnes)

	GUINEE (I)			MALI		MAURITANIE		SENEGAL	
	1958/60	62	64	1961	1965	61	65	61	65
Cultures maraichères	-	-	-	70	-	3,4 (2)	0,8	27,2(3)	32 (3)
Fruits total			30			46 (5)	
dont mangues			17	18,4
bananes	75	86	87				4	4 à 4,5	
ananas	10,5	11,6	13				0,35	0,08	
agrumes	3	5	5,5				2,8	5,2	
essence d'oranges			100 à 120t						
cocotiers								5,6	3,5
dattes						14,8	10 à 20		
café	14	13	13,5						
cacao			3 (4)						
colas	10	10							
quinquina		0,012	0,012						

(1) Source retenue = HOROYA N° 74I du 15.10.1965 p. 3

(2) Production légumes et fruits réunis à l'exclusion de dattes

(3) Il s'agit des productions maraichères proprement dites la production totale de légumes et cultures maraichères s'élevant à 90.000 tonnes en 1961. Pour Guinée, Mali et Mauritanie il s'agit de production totale estimée.

(4) 3.000 tonnes de cacao est la prévision de production pour 1964-65

(5) Les tonnages de fruits indiqués sont ceux de 1962.

TABLEAU I2-I3 - IMPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES

V = valeur (millions de Francs CFA, Guinéens, Maliens)
T = tonnage en tonnes

	1961	1962	1963	1964		1965	
	V	V	V	T	V	T	V
1) Légumes plantes racines et tubercules alimentaires						20.550	560,6
Guinée	37,4 (I)	27,2 (I)	-	-	-	110	50
Mali	18,8	14,6	15,2	-	13,1	440	14,6
R.I.M.	39,7	56,1	23,6	409	28,1	-	-
Sénégal	458,7	549,5	569,6	23.313	547,8	20.000	496
2) Fruits frais							675
Guinée	-	-	-	-	-	0,5	7
Mali	119,6	67,3	21,5	-	15,8	1.110	32
R.I.M.	9,6	19,4	14,3	131	16,9	-	-
Sénégal	625,1	664,6	644,2	12.597	616,6	14.000	634
3) Conserves fruits et légumes							930,2
Guinée	115,2	90,9	-	-	-	1.090	84
Mali	67	42,3	50	-	17,1	272	26,2
R.I.M.	18,2	24,3	17,2	105	9,4	-	-
Sénégal	663	603,1	692,1	9.091	724,7	9.900	820
4) Café, thé, épices							931,6
Guinée	-	-	-	-	-	23	5,6
Mali	90	228	177,9	-	176,6	565	238,7
R.I.M.	-	-	2,3	10	5,3	-	-
Sénégal	-	-	624,2	2.149	816,6	2.600	688

(I) Légumes et fruits frais ensemble.

(I) - Il est vrai qu'une part infime du trafic cité est inter-état ce qui diminue légèrement le déficit, et que par ailleurs existent des échanges incontrôlés = au mieux le bilan serait équilibré.

Le tableau 12.12 traduit l'insuffisance des renseignements possédés et la difficulté de l'analyse sur la zone en matière fruitière et maraîchère. Nous pouvons d'abord dire qu'aucun progrès important n'a été réalisé depuis 1958-60 sauf exceptions souvent compensées par des reculs. Nous pouvons dire qu'au niveau de la zone le bilan du commerce fruits et légumes, frais en conserves, jus ou essence, est déficitaire (total des imports 1964 = 3.100 millions ; exports = 2.750 millions, surtout à partir de la Guinée) : compte tenu de la nature géographique de la zone il y a là une insuffisance notoire (1).

Comparé au tableau 12.12 le tableau 12.13 montre que la situation n'est pas identique pour tous les pays.

Le Sénégal est le premier importateur de fruits et légumes en conserve ou frais. Les importations s'élèvent à 1.8 milliard de francs C.F.A., soit près de 5 % du total des importations et 4 fois plus que les importations de matériel agricole. Le maraîchage dans les Niayes n'a connu que de très faibles progrès. Dès 1962 la production maraîchère atteignait 32.000 tonnes. Le déficit est très net sur deux produits = sur 23.313 t d'importations de légumes en 1964, il y avait 12.226 t de pommes de terre et 9.240 t d'oignons. En matière de fruits, en 64, le Sénégal a importé 66 % du tonnage et 60 % de la valeur totale des importations fruitières l'ex Afrique Française, y compris Madagascar et exclus le Guinée. La moitié du tonnage est constituée par les agrumes (6.835 t, dont 6.293 t d'oranges en 1964) suivies par les bananes, dattes, ananas, mangues et fruits tempérés. La production Sénégalaise de mangues bien que très importante ne satisfait pas le marché urbain par suite d'une qualité insuffisante. Première productrice de bananes, la Casamance consomme la quasi totalité de sa production. Le Sénégal est également le 1er importateur de conserves en jus de fruits et légumes : en 1964, 8488 t de conserves de légumes dont 7349 t de boîtes de tomates et 10 tonnes de jus en fût à l'inverse le Sénégal n'a exporté en matière de fruits traités que 101 tonnes d'arachides grillées pour 30,1 millions de Francs CFA.

L'intérêt Mauritanien en matière de fruits se limite actuellement à la datte. La production est assez mal connue, les statistiques variant de 10 à 20 - 22000 tonnes. Une étude sur la commercialisation de la datte faite en 1965 par les services de l'agriculture de Mauritanie est résumée dans le tableau 12.14.

(1) Il est vrai qu'une part infime du trafic cité est inter-état ce qui diminue légèrement le déficit, et que par ailleurs existent des échanges incontrôlés = au niveau le bilan serait équilibré.

Tableau 12.14 : LA DATTE EN MAURITANIE

Régions	Production	Consommation locale	Commercialisation en Mauritanie	Exportation
Adrar	4.000	1.500	500	2.000
Tagant	3.000	1.800	1.200	-
Assaba	2.200	2.000	200	-
Divers	800	800	--	-
	10.000	6.100	1.900	2.000

Adrar alimente le Trarza et le Nord, Tagant alimente le Brakna et le Hodh Occidental, l'Assaba fournit le Quidmaka et l'Aftout. Par contre la zone du fleuve consomme des dattes sèches algériennes importées par Dakar (3 à 500 tonnes, ce qui laisse un bilan excédentaire de 1.500 tonnes seulement). Les courants d'exportation sont vers le Rio de Oro par caravane à partir de l'Arar, vers le Sénégal (export par camions sous contrôle de commerçants maures), vers le Mali (moitié Nord) par caravanes qui en retour importent du mil et du riz. L'essentiel de ce trafic par les voies traditionnelles échappe à tout contrôle et par conséquent ne se traduit guère pour l'Etat par une rentrée de devises mobilisables.

La situation du Mali est plus difficile à apprécier. Le Mali semble rechercher d'abord la satisfaction de ses besoins intérieurs ce qui a pour effet de limiter les courants d'échanges. Les importations de fruits et légumes frais ou en conserves sont en légères regression : inversement les exportations de légumes racines et tubercules ont doublé de 1961 à 1965 (de 9,5 MFm à 19,2 MFm) alors que celles de fruits baissaient des deux tiers (20,6 MFm en 61 contre 6,5 en 1965). Pour connaître la situation de la production régionale nous n'avons comme base qu'un rapport IRAT 1965 qui ne donne pas les productions des régions de Kayes et Bamako.

TABLEAU 12.11 SENEGAL - BILAN VIVRIER 1964 (tonnes)

	Sine Saloum	Thiès	Diourbel	Fleuve	Sénégal	Casamance	Cap Vert	
Population 1964	766.000	442.000	538.000	371.000	194.000	562.000	517.000	
dont rurale	625.000	304.000	451.000	278.000	163.000	506.000	20.000	
Production								
mils et sorghos	172.822	43.050	124.900	65.200	40.800	83.714	280	531.766
Riz	4.894	535	-	21.973	1.427	80.866	-	109.695
Maïs	1.933	-	-	8.096	10.900	16.236	-	37.165
Fonio	-	-	-	-	2.390	988	-	3.378
	179.649	43.585	124.900	95.269	56.517	181.804	280	682.004
Niébé	2.277	3.280	5.050	5.829	270	18	100	16.824
Manioc	9.395	40.700	48.700	-	8.800	47.490	830	155.915
Patates	2.445	1.386	-	1.965	-	1.000	-	6.796
Beref	-	-	-	965	-	-	-	965
Besoins estimés 1960 (tonnes)	Pêcheurs	Zone a-rachi-dièrè	Casa-mance	Fleuve	Dakar	Sénégal		
Céréales	24.480	294.000	92.000	63.300	79.000	550.780		
Manioc -Patates	321	23.000	28.250	-	11.300	62.871		
Niébé	482	11.300	-	2.700	-	14.482		

Tableau 12.15 : LEGUMES ET FRUITS DU MALI (1965)

Régions	Cultures Maraichères (tonnes)	Fruits (tonnes)
Sikasso	732	2.325
Ségou	2.318	1.750
Mopti	4.820	148
Gao	45	13
	<hr/> 6.913	<hr/> 4.236

On constate la vocation du Fleuve en matière maraichère et celle de Sikasso en matière de fruits (zone climatique). Il reste que malgré son insuffisance la région de Bamako a connu le développement d'une banlieue maraichère et fruitière. Le périmètre de Baguineda en est la pièce maîtresse depuis son détachement de l'Office du Niger ; sur 3.300 ha cultivés (ou cultivables) 300 sont consacrés aux tomates dont la production 1965 a été d'environ 1.500 tonnes. Le périmètre produit aussi mangues greffées, agrumes, tabacs etc... Son objectif est d'alimenter la conserverie de Baguineda qui en 1965 a produit 229 t de concentrés et jus de tomates, 3,6 t de sirop de mangues, 5,7 de jus de mangues et 52,5 t de marmelade de mangues. L'approvisionnement en tomates a été fournies par Baguineda (1257 t dont 297 t par la SOCOMA) par la haute vallée (672 t) et très secondairement par la région de Sikasso. Les mangues ont été trouvées à Baguineda même. L'usine en 1965 n'a utilisé que 15 % de sa capacité, et Baguineda n'a pas fourni 30 % de la consommation Malienne en concentrés et jus de tomates. Soulignons le rôle de la station fruitière I.F.A.C. de Bamako et de la ferme de Soninkouka (Office du Niger) qui a produit 45 t d'agrumes et 8 tonnes de mangues. En matière de café, thé, le Mali est importateur mais une partie est réexportée vers la Mauritanie Sud-Est ; le Mali vend également des épices. En définitive le Mali s'il est en meilleure situation que le Sénégal n'a pas plus que lui fait de grands progrès en matière de fruits et légumes.

C'est à des conclusions plus graves que nous conduit l'analyse de l'évolution Guinéenne bien que des données précises nous manquent. Dans le tableau X 12.12. nous avons cité des chiffres fournis par HOROYA du 15.10.65 mais d'autres sources y compris Guinéennes, contredisent ces valeurs : par exemple le bulletin spécial de statistique de Conakry, de Juillet 1964 donne pour la production d'ananas 4.000 t en 1961, 2.000 t

58,6 % en 1960 à 64,6 % en 1962, 78 % en 1964, 79 % en 1965).

Guinée et Mali ont vu leurs exportations baisser considérablement. Au Mali cela ne provient pas d'une baisse certaine de la production ou d'un accroissement de la consommation intérieure mais pour l'essentiel d'une baisse de la commercialisation liée aux problèmes de commercialisation et aux bas rendements que nous analyserons plus loin. La réduction des exports guinéens d'arachides en 65 est peut être due à la mise en route d'une huilerie.

B : TEXTILES -

Le coton connaît de remarquables progrès. Au Sénégal, il n'est encore qu'à ses débuts en culture sèche (début action C.F.D.T. 1964) au Sénégal Oriental, en Haute Casamance et dans le Sine Saloum. L'Expérimentation en culture irriguée se poursuit à Richard Toll. En 1964-65 le Mali a enregistré la meilleure progression de toute l'Afrique ; de mauvaises conditions climatiques (retard des pluies) expliquent la régression de 1965-66 et l'effondrement de la production de l'OFFICE du Niger. Notons par ailleurs, la stagnation de cette dernière qui n'a pas respecté les objectifs du plan. De 1961 à 1965 les exportations de coton sont passées de 309 à 658,5 Millions F.M, (passant de 9 à 18,4 % du total des exportations). Le développement de la production a conduit à la construction d'un complexe textile à SEGOU (voir section industrie). Par contre l'usine textile de Conakry travaille du coton importé, la production locale n'ayant pas connu de progrès sensible.

Des essais sont entrepris pour le développement du DAH au MALI (BAGUINEDA) et du Sisal au Sénégal (SINE SALOUM)

C : AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES OU DE CUEILLETTE -

1) GUINEE : la production de caoutchouc en Guinée Forestière s'est effondrée en 61-62 pour retrouver en 1964 (110 tonnes) son niveau 1960 (environ 128 tonnes) ; les plantations d'héveas faites en 1959 -60 ont échoué. La production de sésame (Guinée Maritime) a connu les mêmes fluctuations ; (1.000 t en 1960 - 179 t en 1962 - 890 t en 1964). Le tabac malgré les besoins de la manufacture de Conakry n'a pas fait de progrès (200 à 300 t vers 1960).

2) MAURITANIE : La gomme arabique reste avec l'élevage une source essentielle des exportations agricoles mauritanienne. La commercialisation est stable : 3982 t en 1960-61 ; 3.613 t en 1963-64. En 1964, 1.818 t ont été exportés pour 160 Milliers de F/CFA directement par la Mauritanie ce qui représente environ 30 % de ces exportations agricoles directes.

3) LE MALI, exporte aussi quelques produits de cueillette. La gomme arabique, l'huile de Karité (262,5 tonnes en 1965 pour 17,6 millions de F.M.) - La production de tabac industriel (60 tonnes par BAGUINEDA et l'Office du Niger) est encore insuffisante à satisfaire les besoins de la

ou le Sénégal (rôle traditionnel de Kayes). Reste la région de Sikasso qui se suffit en riz et dispose de surplus en maïs et mil ; selon les services maliens la région de Sikasso aurait 10.000 tonnes d'excédents de mil ; notre bilan indique une valeur nettement supérieure ; quoiqu'il en soit une partie de ces excédents sont collectés pour Bamako et Gao, une autre partie sert à alimenter des échanges traditionnels et clandestins par l'intermédiaire des éleveurs et des commerçants vers la Guinée, le Sénégal, la Mauritanie et peut-être la Côte d'Ivoire. On constate ainsi un équilibre vivrier régional dynamique supposant des échanges sans doute plus importants que ceux officiellement contrôlés. Or l'examen du bilan national nous a montré que le Mali avait du importer circonstanciellement des céréales (mil et riz). Plusieurs causes peuvent expliquer cette apparente contradiction. Il y a d'abord les aléas climatiques qui peuvent faire varier les récoltes de mil de 50 à 150.000 tonnes ; ils sont générateurs de déséquilibres régionaux que l'Etat ne peut maîtriser, particulièrement au détriment de Bamako pour la subsistance duquel le Gouvernement a pu être contraint d'importer. Il y a aussi la persistance malgré les contrôles, d'échanges traditionnels avec les Etats voisins qui correspondent à des besoins auxquels le Mali ne peut peut-être pas faire face actuellement. Il y a enfin tout le problème de la commercialisation dont nous traiterons plus loin.

Plus difficile à préciser mais aussi clair dans ses conclusions générales ^{est} le bilan sénégalais. Une zone est très largement déficitaire, le Cap vert dont la production en matière de céréales et manioc-patates est pratiquement nulle. Elle ne contribue pas seule au déficit Sénégalais = la zone arachidière l'est aussi dans son ensemble. Il convient de préciser que ce déficit est surtout en riz. Les importations et la production montrent que les besoins en mil sont presque couverts grâce à des excédents dans le Sine Saloum, secondairement la région de Diourbel, qui sont dirigés vers Thiès et surtout Dakar. Du mil arrive aussi occasionnellement du Mali pour le Sénégal oriental, Thiès et Dakar. Le déficit est au contraire patent en matière de riz ; la Casamance consomme la quasi totalité de sa production qui est la première du Sénégal (80 % du total). La production du fleuve, bien qu'en progression est encore trop faible pour donner lieu à un important trafic intérieur. Ce qui frappe, compte tenu de ses possibilités naturelles c'est la faiblesse de la production du Sine Saloum obligé comme la zone arachidière et Dakar de consommer du riz importé.

Exception faite du Mali qui, en conditions normales, assure son alimentation céréalière en s'appuyant sur des échanges régionaux, nous constatons que le déficit vivrier s'est accru depuis l'Indépendance, qu'aucune grande région productrice nouvelle n'est apparue (1), que les déséquilibres régionaux se sont accentués sans créer ou développer d'importants échanges intérieurs faute de régions disposant d'importants surplus.

(1) Sauf peut-être la plaine de TIMBI (Guinée) pour le maïs ?

TABLEAU I2.I9 - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION TEXTILE

S : Surface en 1000 ha - T : Tonnages en 1000 tonnes

	1960 / 61		1962 / 63		1964 / 65		1965 / 66	
MALI (I)	S	T	S	T	S	T	S	T
Culture sèche	20,5	6,3	50,7	12,3	67,6	21,8	56,2	16,7
Office Niger	5,8	4,6	8,3	7,7	5,5	7		2,2
Total	26,3	10,9	59	20	73,1	28,8		18,9
SENEGAL								
Total (2)	I	0,08	0,8	0,1	1,7	0,6	0,4	0,3
dont CFDT					0,1	0,05		
(1) Production commercialisée uniquement. (2) Note des services de l'Agriculture. Incluant la production traditionnelle autocon-sommée.								

manufacture de BAMAKO.

Dans les quatre pays la production de canne à sucre était encore à l'état expérimental en 1965.

§ 4 - CONCLUSION GENERALE

Analysée du seul point de vue de l'évolution des productions depuis 1960/61, et à l'exclusion de l'élevage qui sera traité plus loin, la situation agricole des quatre Etats appelle plusieurs constatations déjà avancées en première partie mais dont nous rappelons les grandes lignes

- déficit vivrier non résolu, voire accru
- production agricole insuffisante à promouvoir un développement industriel, voire à satisfaire les industries existantes, sauf actuellement le coton du Mali, l'arachide du Sénégal.
- intégration de l'élevage et diversification des cultures restées sans solution réelle.
- fragilité maintenue des économies devant les aléas climatiques et économiques tant pour les cultures vivrières que pour les cultures d'exportation.

Il est utile, avant d'évoquer les perspectives immédiates tracées par les Plans de chaque état et d'exposer les possibilités d'harmonisation et coopération, de préciser rapidement les grandes causes de l'insuffisance du développement agricole.

SECTION II - L'EVOLUTION DES FACTEURS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Pourquoi l'agriculture n'a-t-elle pas suivi le rythme d'expansion que les plans lui avaient fixé au lendemain de l'Indépendance ? Nous tenterons de répondre à la question, en nous limitant au domaine de l'agriculture par l'étude ::

- § 1 - L'évolution des organisations agraires et de l'encadrement rural
- § 2 - L'évolution des superficies et des rendements
- § 3 - L'emploi des engrais et insecticides
- § 4 - L'évolution du matériel agricole
- § 5 - Les problèmes de Commercialisation

§ 1 - L'EVOLUTION DES ORGANISATIONS AGRAIRES ET DE L'ENCADREMENT RURAL

L'appréciation générale a été donnée en 1ère partie Chap. 2. Nous n'apporterons ici que quelques compléments par Etats.

A) En Guinée la nationalisation des terres a fait de l'état le seul propriétaire du sol dont il peut accorder la concession = l'effet a surtout porté sur les propriétés européennes. Sur la réorganisation rurale nous retiendrons trois éléments :

L'action rurale dont la fonction est de promouvoir le développement rural sous toutes les formes (chantiers, respect des plans, recherche et coopération) ; les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR) qui, sous la direction d'un organisme national coordinateur et directeur, doivent implanter le mouvement mutualiste et intervenir dans l'écoulement et le stockage des produits vivriers (riz en particulier) ; les coopératives enfin à l'échelon villageois ; il en existait 62 en 1959 ; le plan triennal prévoyait la création de 500 coopératives, ce qui semble avoir été réalisé ; mais ces coopératives, de valeur inégale n'ont guère d'effet sur l'ensemble de la production, faute de cadres, ceux formés à Kindia et Tolo ayant été jusqu'à présent absorbés par le secteur public (1)

B) En Mauritanie la loi de 1960 sur le domaine foncier est en cours d'application ; l'Ecole de Cadres Agricoles et d'Elevage qui devait être créée à Kaedi n'a vu sa construction commencée qu'en 1965. L'organisation des chantiers de Développement connaît un certain succès, particulièrement dans le Sud-Est = avec l'aide du Gouvernement des travaux sont effectués en investissement humain (puits, écoles, logements, dispensaires, pistes etc...).

C) Au Sénégal, le tome I du Plan Quadriennal 1965-69 permet de faire rapidement le point des réalisations du premier Plan. Sur 56 centres d'animation prévus, 43 étaient en place au 31.12.1964 et "l'animation des grands corps de l'Etat décidée en cours de plan n'en est qu'au stade du démarrage". 87 Centres d'Expansion Rurale Polyvalents sont implantés sur les 89 nécessaires mais, faute de cadres, 24 seulement sont complètement réalisés au 31.6.1965. Le nombre des coopératives est passé de 250 en 1960 à 1466 en 1964 ; leur rôle dans la commercialisation de l'arachide s'est accru = (en 1.000 tonnes)

Tonnage commercialisé par	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65
Coopérative	432	444	512	552
Privé	451	321	286	297

En outre elles ont permis de mettre un frein à l'usure. Cependant l'insuffisance des cadres, les faiblesses de la gestion (à la fin de la campagne 1963-64 le taux d'endettement moyen était de 12,7 %) n'ont pas permis de leur faire jouer le rôle espéré. Pour pallier la pénurie de cadres, le Sénégal comme les autres Etats d'ailleurs, a fait appel à des Sociétés d'Intervention (C.F.D.T. ; S.A.T.E.C. ; B.D.P.A.)

D) AU MALI le plan quinquennal avait défini une organisation rurale dont nous rappelons les principaux traits de haut en bas :

- Le Conseil Supérieur de la Coopération et l'Institut d'Economie Rurale qui ont pour tâche de définir les programmes nationaux et régionaux.

- La Direction Nationale du Développement Rural et le Service de l'Elevage et de la production animale responsables de l'application des programmes, de l'animation et de la vulgarisation.

- Au niveau de la Région, la Direction de Développement Rural et le conseil régional des Sociétés Mutuelles de Développement Rural.

- Au niveau du cercle, le Secteur de Développement Rural et la Société Mutuelle de Développement Rural, celle-ci ayant pour objet de coordonner l'action coopérative des groupements ruraux; de promouvoir le développement et l'amélioration de la production, de faciliter la fourniture de matériel, diriger les travaux d'investissement humains, etc.

(1) de la page précédente.

(1) "L'encadrement et l'éducation des producteurs sont assurés par un personnel minimum en raison des actions urgentes et de la division administrative du territoire national en quatre zones englobant 28 secteurs"
- Note de la direction générale de l'Agriculture - Conakry 26 Août 1966.

- Au niveau de la circonscription sont créées les Zones d'expansion Rurales (Z.E.R.) organismes de vulgarisation et d'éducation rurale, doublées d'un Centre Coopératif d'Education et de Modernisation Agricole (CCEMA) ayant un champ de démonstration de 20 ha, et d'une Ecole saisonnière disposant d'un champ de 25 ha.

- Au niveau du groupe de village le Secteur de Base dérivé de la Z.E.R. et le Groupement Rural Associé (GRA).

- Ces groupements Ruraux de Production et Secours Mutuel (GRPSM), organismes coopératifs de vulgarisation et d'animation au niveau de chaque village ; pièce maîtresse de la nouvelle organisation le GRPSM est doté d'un champ collectif.

Cette organisation a été mise en place jusqu'au niveau des Z.E.R. Au niveau G.R.P.S.M. villageois environ 7000 étaient en place en 1965, mais inégalement répartis :

Région de GAO	30 %	des villageois	ont un GRPSM
MOPTI	99 %	"	"
SEGOU	60 %	"	"
SIKASSO	98 %	"	"
BAMAKO	66 %	"	"
KAYES	64 %	"	"

Cependant l'efficacité de cette organisation n'a pas correspondu à la vitesse de sa mise en place : carences de fonctionnement, insuffisances politiques et techniques, faible efficacité des champs collectifs, de telle sorte que l'effet attendu n'a été que très partiellement obtenu.

150 Ecoles saisonnières devaient être mise en place : en 1965, 57 seulement l'étaient dont KAYES 8, BAMAKO 14, SIKASSO 10, SEGOU 12, MOPTI 6 et GAO 4 - 7000 jeunes paysans devaient passer par ces écoles, un millier seulement ont été formés. Si la réalisation est très inférieure aux prévisions, il faut souligner par contre que dans l'ensemble, ces Ecoles, bien dotées en matériel et encadrement (1) ont bien fonctionné et ont une efficacité certaine : leur effet multiplicateur en matière de modernisation, animation et éducation rurales est cependant encore trop récent pour être pleinement apprécié.

Par ailleurs le Plan avait prévu la mise en place de 6 fermes régionales. Quatre sont en place : 2 anciennes à M'PESOBA et IBETEMI, 2 nouvelles à SAME et SAMANKO ; détournées de leur objectif initial d'action de vulgarisation, ces fermes n'ont pas eu le rôle et le succès espéré.

(1) Par exemple 37 écoles de Kayes Bamako Ségou et Sikasso possèdent 559 charrues dont 206 Bajacs, 300 charettes 70 houes 70 herses et 1100 boeufs de labour.

Il est clair que la lenteur des progrès est ici liée d'abord à l'insuffisance en cadres : 2400 agents d'encadrement devaient être mis en place pendant la durée du plan ; en 65, seulement 752 l'avaient été dont 320 par la CFDT. La preuve contraire est fournie par l'exemple des campagnes de modernisation rurales entreprise par la CFDT dans les zones cotonnières de Sikasso Ségou et Bamako. De 1960/61 à 1964/65 le nombre de chefs de ZER (niveau agent technique) est passé de 2 à 51, celui des chefs de Secteur de Base est passé de 4 à 253 (niveau moniteur). Malgré les difficultés (insuffisances et défauts du matériel) 5.532 charrues, 713 houes et 350 charettes ont été mises en place portant le parc à 2813 charettes et 13440 charrues en fonctionnement soit 1 pour 57 habitants (774.873 h) ou pour 8 ha. 4003 fumières fonctionnent en 64/65, ayant permis la fertilisation de 5.479 ha de coton ; 4.119 ha de coton ont reçu des engrais minéraux contre 228 en 1961/62. Enfin 6.429 ha ont reçu trois traitements d'insecticides contre 1.187 en 1962. Les résultats nous les avons vu au niveau de la production de coton ; non seulement les surfaces se sont accrues, mais les rendements aussi passant en moyenne de 213 Kg/ha en 1960/61 à 314 Kg/ha en 64/65. Contrairement à ce qui s'est passé au Sénégal pour l'arachide, l'effort de modernisation a affecté l'ensemble des activités, agricoles. Etudiant 2 ZER, sur lesquelles l'action rapprochée s'applique depuis 4 ans, le rapport CFDT montre que la productivité des paysans s'est accrue dans tous les domaines, les surfaces et les rendements des cultures vivrières connaissant une progression parallèle à celle du coton.

§ 2 - EVOLUTION DES SUPERFICIES ET DES RENDEMENTS

Sur ce point nous bornerons nos observations au Mali et au Sénégal

L'évolution des surfaces est donnée par le tableau 12.20.

Nous ne pouvons guère apprécier l'évolution du Mali en matière de superficie cultivées étant donnée l'extrême variabilité des données. Nous constatons simplement que les objectifs fixés par le plan n'ont pas été atteints tant en surface qu'en rendement, sauf pour le coton. En matière vivrière le seul progrès certain concerne les surfaces en riz.

Au Sénégal les surfaces cultivées se sont globalement développées à peine plus vite que la population (dont l'indice est 108) ce qui traduit l'effet encore très limité de la mécanisation. Il est intéressant de noter que les surfaces vivrières se sont accrues beaucoup plus vite que celles consacrées à l'arachide, ce qui semble correspondre à un souci profond de la population d'essayer d'assurer sur l'équilibre vivrier, de telle sorte que l'arachide occupe moins de 50 % des terres actuellement. Cependant des plantes réputées nourricières sont en recul net : manioc, patates, et on n'aperçoit pas dans l'évolution des surfaces une tendance à la diversification. L'accroissement du mil aussi rapide que celui du riz montre bien que le développement est plus lié à l'action "Spontanée"

TABLEAU I2.20 - EVOLUTION 1960/64. DES SURFACES ET RENDEMENTS DU
MALI AU SENEGAL

	SUPERFICIES (1000ha)				RENDEMENTS (kilog ha)			
	1960	1962	1964	Indice	1960	1962	1964	Indice
I SENEGAL								
Mil	762,2	864,7	1010,8	132	514	490	526	102
Maïs	30,5	31,5	47	154	890	844	788	88
Riz	62,6	66,4	86,5	138	1079	1159	1268	117
Fonio	10	11,6	11,6	116	324	334	291	90
Niébés	45,2	49,2	56,3	124	247	268	298,5	121
Manioc	37,1	38	33	89	4530	4129	4714	104
Patates	3	2,4	1,4	46	6,896	6701	4752	69
Total vivrières	950,6	1063,8	1246,6	131				
Cultures maraichères	2,1 (1)	2,6	2,6	125	13819	12648	12191	88
Arachides	978	1013	1055	108	912	882	941	103
TOTAL	1930,7	2079,4	2304,2	119				
II MALI								
Mil	1200		1232(2)	-	660	-	584	-
Riz - Office Niger	32,5	22,9	28,7	88	1682	1664	1466	87
reste du pays	150	-	190,5	127	830	-	840	100
Maïs	70	-	66	-	700	-	690	100
Coton : O. Niger	5,8	8	5,5	95	893	1060	1384	155
C.F.D.T.	6,5	50,7	67,6		213	235	314	147
Arachides (3)	188		200		660		500	

(1) Nous disposons de 2 chiffres - 2,1 par les services d'agriculture ; 2,5 selon le second plan.

(2) Les valeurs dont nous disposons varient de 900.000 (enquête 1964/65) à 1.565.750 (rapport de tournée de l'I.R.A.T. 1965). Les chiffres pour le maïs, le fonio, le manioc, niébé sont sensiblement variables également. Maïs de 66 à 98.000 ha ; Arachide de 177.000 à 325.000 ha ; le plan retient 200.000 ha. ont été retenus ceux fournis par le Bureau d'Etude du Ministère du Développement :

(3) Ces données dont nous disposons sont trop partielles pour établir un indice valable.

des paysans qu'à celle de l'Etat par l'intermédiaire des aménagements. La persistance des déséquilibres régionaux est montrée par la répartition des principales cultures selon les régions : tab. 12.21 (campagne 1964/65).

Par ailleurs, la stagnation des rendements et leur recul accusé pour certaines cultures, traduisent : le danger d'épuisement des sols face aux pressions démographiques et arachidières et l'insuffisance de la modernisation (engrais et fongicides) ; le rendement moyen du mil se situant à 526 K/ha, il est de 813 en Casamance, 702 au Sénégal Oriental contre 579 au Sine Saloum, 309 à Thiès et 438 à Diourbel, c'est-à-dire qu'il est plus faible dans la zone arachidière.

Le chapitre 2 a traité de l'insuffisance des aménagements qui, s'il n'ont guère accéléré la diversification des cultures, n'ont pas non plus réussi à assurer l'équilibre vivrier (1). Deux causes doivent être soulignées. La maîtrise de l'irrigation semble insuffisante pour assurer leur rentabilité accrue et leur succès auprès de populations. Or les aménagements manquent de bras, d'autant plus qu'ils ont été trop souvent, conçus pour des colons plutôt que pour les populations immédiatement voisines.

§ 3. EMPLOI DES ENGRAIS ET FONGICIDES (voir chapitre 2.)

La faiblesse d'emploi des engrais exprimée par la stagnation des rendements est en partie le résultat de l'insuffisance de l'encadrement rural. L'exemple sénégalais montre que l'introduction d'une culture commerciale, l'arachide, et son développement jusqu'à la monoculture ne sont pas nécessairement facteurs de progrès technique ; en 1964/65, sur 36.077 tonnes d'engrais utilisés, 31.214 soit 86,7 %, sont allées à l'arachide contre 4461 tonnes seulement au mil ; une seule région, le Sine-Saloum a utilisé 72 % des engrais 28.979 t. dont 25.211 pour l'arachide), il est donc clair que l'arachide a accaparé seule les progrès réalisés dans l'emploi des engrais.

Les progrès sont nets mais appellent plusieurs remarques. Ils restent loin des besoins idéaux fixés par le plan à 150.000 unités pour chaque matériel léger alors qu'ils affectent surtout la zone arachidière où, théoriquement, les profits réalisés par les paysans grâce à leur culture commerciale auraient dû les conduire à une mécanisation rapide. Le progrès majeur est celui des semoirs ce qui a un aspect positif (l'extension des surfaces) mais aussi des aspects négatifs, à savoir que cette extension s'étant faite sans progrès parallèle dans l'emploi du fumier et des engrais, elle risque de concourir à un équipement rapide des sols tel que l'amélioration des rendements deviendrait une entreprise de rénovation fondamentale lon-

(1) Au Mali cependant l'effet des aménagements riziocoles hors Office n'est pas négligeable. Au Sénégal les périmètres aménagés sur le fleuve sont encore trop réduits pour avoir un effet appréciable. Enfin, des aménagements dans la plaine de Zimbi en Guinée auraient permis une hausse sensible de la production de maïs.

TABEAU I2-2I REPARTITION REGIONALE DES GRANDES CULTURES AU SENEGAL 1964/65

REGIONS	MIL		RIZ		ARACHIDES	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Sine Saloum	298.500	29,5	7410	8,6	495.500	46,9
Thiès	139.000	13,2	485	-	157.000	13
Diourbel	285.000	28,1	-	-	266.000	25,2
Fleuve	125.000	12,3	9189	10,6	15.500	1,4
Sénégal Oriental	59.000	5,9	1528	1,8	35.000	3,1
Casamance	102.866	10	67934	78,5	103.500	12
Cap-Vert	932	-	-	-	4.000	-
	1.010.818	100	86.496	100	1.055.000	100

gue et coûteuse. Nous avons vu d'ailleurs que l'accroissement des productions est dû seulement à celui des surfaces. En outre, il s'agit d'un matériel léger, qui d'une part n'entraîne par d'intégration de l'élevage à l'agriculture et par là ne favorise pas nécessairement la diversification des cultures, et d'autre part suppose un renouvellement rapide qui compte tenu des aléas climatiques rend plus fragiles les progrès accomplis. A l'inverse, bien que multiplié par 5, le nombre des charrues reste faible = particulièrement dans les régions du Fleuve, de la Casamance rizicole et Secondairement du Sine-Saloum où la nature des sols ^{est} pourtant favorable.

Par comparaison les progrès du Mali sont moins marqués, Le tableau 12.23 traduit le rythme lent de mise en place du matériel malgré une amélioration nette en 65/66. Ce tableau et le suivant 12.24 montrent cependant que la mécanisation vers laquelle s'engage le Mali est différente de celle du Sénégal, et à notre avis plus fondamentale pour diverses raisons (chapitre 2).

Il s'agit d'un matériel lourd supposant la garde d'une paire de bœufs par les paysans et la possibilité de constituer une fumière. S'il existe de grandes inégalités régionales, il reste que la mécanisation progresse dans toutes les régions: Certes les régions du Fleuve Niger ont une nette avance mais la charrue (et non la houe) est utilisée également sur les terres sèches. L'étude CFDT dans la zone de culture sèche qu'elle anime, montre une moyenne de 57 habitats par charrue pour les zones de Bamako Sikasso et Ségou. Enfin la même étude montre que la charrue est utilisée pour toutes les cultures et non seulement le coton et l'arachide

1965/66 - Zone CFDT = Surfaces labourées à la charrue mil = 69.908 ha ; coton 31.787 ha ; arachides = 16.043 ha ; maïs = 7 194 ha ; riz 4995 ha ; total 129.927 ha soit 8,9 ha par charrue (10,10 dans la zone de Ségou, 4,2 dans celle de Bougouni).

Il apparaît donc bien qu'à court ou moyen terme, cette mécanisation encore très insuffisante doit avoir un effet sensible sur les structures et systèmes agricoles.

En Mauritanie la mécanisation est embryonnaire. De 1963 à 1966 (Mai) il aurait été distribué : Tableau 12-25

En outre un millier de charrues auraient été mises en place en 1965-66 dans les Hodh.

§ 5 - LES PROBLEMES DE LA COMMERCIALISATION

La mise en place et le rôle des organismes nationaux de commercialisation ont été exposés dans le chapitre 2, qui a conclu = "Au total, dans l'ensemble de la zone, les nouveaux organismes de commercialisation n'ont pas réussi à exercer une emprise suffisante sur les producteurs et les consommateurs. La liaison n'a pas été établie assez étroitement entre les réformes des structures de production et des structures de commercialisation".

§ 4 - LA MECANISATION AGRICOLE (voir chapitre 2)

TABLEAU 12.22

EVOLUTION DU MATERIEL EN SERVICE AU SENEGAL

	CHARRUES		SEMOIRS		HOUES		SOULE- VEUSES	
	1961	1964	1961	1964	1961	1964	1961	1964
Sine Saloum	115	3.397	13.334	36.907	1.600	11.892	-	1.429
Thiès	164	271	13.822	29.102	1.550	6.217	70	1.218
Diourbel	85	85	21.000	34.233	3.000	13.462	-	697
Fleuve	49	76	427	1.104	432	1.275	-	-
Sénégal Oriental	775	2.674	850	2.553	470	1.413	-	-
Casamance	432	1.750	74	207	52	108	-	-
Cap-Vert	-	-	120	-	40	-	-	-
^c T O T A L	1.620	8.253	14.051	103.106	7.144	34.367	70	3.344

TAB. I2-23 RYTHME DE MISE EN PLACE DU MATERIEL AGRICOLE DU MALI
(Office du Niger non compris)

Matériel distribué en	: 1961/62	: 62/63	: 63/64	: 64/65	: 65/66
Charrettes 500 kg	:)	:)	:)	:)	: 586
1000 kg	:) 71	: 5	: -	: 3	: 340
Trains de roue (fer ou pneu)	:) 85	: -	: -	: -	: 127
Charrues Bajac	: 2965	: 144	: 3664	: 4840	: 1667
Kréka	: -	: -	: 4258	: 1480	: 1114
Soviétiques	: -	: -	: -	: 485	: 3356
Multiculteurs	: -	: -	: -	: -	: 626
Herses	: 99	: 372	: -	: 1225	: 442
Semoirs	: -	: 1290	: -	: -	: 140
Houes	: 380	: 210	: 25	: 1772	: 503
Pulvérisateurs	: 100	: 752	: 1491	: 1826	: 1739

TAB. I2-24 PARC DE CHARRUES ET HERSES EN 1964 AU MALI

(GAO NON COMPRIS)

(Source = Enquête agricole 1964-65)

REGIONS	C H A R R U E S			HERSES	
	Total	Pour 100 ex- ploitation	Pour 100 hec- tares cultivés		Habitants par charrue
KAYES	6526	12	4	77	650
BAMAKO	10564	22	4	55	1555
SIKASSO	(9490) 9470	16	2	90	488
SEGOU	25159	38	8	26	1325
MOPTI	20351	24	9	34	275
TOTAL	71890	23	5	43	4293
Situation 1960		16	4	66	

DISTRIBUTION DE MATERIEL AGRICOLE EN MAURITANIE 1963-66

TABLEAU : I2-25

Secteur		Houes	charettes	Motopompes
Secteur	Sélibaby	18	13	4
"	Baghe	404	1	4
"	Kaedi	15	25	2
"	Rosso	164	-	1
"	Atar	-	-	18
"	Nouakchott	-	-	4
"	Kiffa	-	-	4

A) LES ECHANGES INTER-ETATS OFFICIELS

A l'échelle Inter-Etats interviennent de sensibles différences de prix soit à la production, soit au détail.

Il apparaît que des échanges pourraient normalement s'organiser pour un certain nombre de produits vivriers en fruitiers au moins en direction du Sénégal et secondairement de la République de Mauritanie à partir du Mali, et sans doute de la Guinée (dont nous n'avons pas les prix à la production, mais où existent des excédents et où les prix à la production sont inférieurs). Certes les prix de transports interviennent comme facteur limitatif mais cela n'est pas suffisant pour justifier la faiblesse des échanges officiels inter-Etats : Tableau 12;27.

Constatons d'abord que les statistiques nationales ne sont guère concordantes sur les échéances réciproques. Le déficit de la balance sénégalaise en matière d'échanges de produits alimentaires et agricoles est compensé par des exportations de produits finis non figurées du tableau 12.27. Officiellement les échanges portent quasi uniquement sur la viande, le bétail et les fruits (Guinée) mis à part l'écoulement par le Sénégal des arachides et du coton maliens. C'est-à-dire que les excédents guinéens en fruits et maliens en céréales et mangues ne trouveraient pas de débouchés au Sénégal et en Mauritanie contrairement à la tradition.

La première explication de cette faiblesse des échanges officiels réside dans la faible emprise des organismes nationaux sur la commercialisation des produits agricoles, exceptés l'arachide au Sénégal et le coton au Mali. L'arachide commercialisée au Mali est en recul constant, de 66.427 tonnes en 1960 / 62 à 47.500 tonnes en 1965 (soit 20 à 30 % de la récolte estimée). Malgré les progrès de la production et l'accroissement des besoins des villes la commercialisation officielle des céréales est stationnaire ou en recul : tableau 12-28.

La production du mil Sorgho a été commercialisée en 1965 à 2 % au Mali et 1,6 % au Sénégal. Il a déjà été souligné que cette carence tenait à l'incapacité des organismes officiels de commercialisation de fournir les biens de consommation recherchés par les paysans.

Il existe donc un marché parallèle et les circuits traditionnels Inter-Etats se sont maintenus clandestinement, favorisés en outre par une certaine spéculation sur les monnaies

B) LES ECHANGES INCONTROLES

L'union douanière Mauritanie - Sénégal donne à leurs échanges traditionnels un caractère semi-officiel bien qu'il restent incontrôlés dattes et bétail Mauritaniens contre guinée, sucre thé et produits finis Sénégalais ou d'importation.

TABLEAU 12.26 -

LES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

(en francs par Kilog.)

	GUI-	M A L I		MAURI-	SENEGAL	
	NEE	Producteur	Revente	TANIE	Producteur	Revente
Mil		10 à 13 (15)	16 à 19	20	20	23-25
Riz- Paddy	35	9 à 12,5 (12-16)	25 - 30		19 - 25	
Hors Office		27 à 34	35 à 49		-	30-40
Office Niger		29 à 48	35,2 à 54,2		-	
Blé		25	30			
Maïs		13	18	30	10 - 20	
Sucre détail morceau			110	70		70-80
Sucre détail pain			107	85-100		150-162
Tomates fraîches		50	68		30 - 75	
Tomates (concentré)			210-280			90
arachides coques		13 (16)	35	20	20,5	49,5
Coton		30 - 34			32,6	
O.N.		34				
Bananes		20	43		30 - 50	65
Mangues			41 - 77		30 - 50	
Jus de mangues			80 à 105			65

(1) entre parenthèses sont indiqués les prix pratiqués à la production à partir de 1966.

Le volume du trafic Mauritanie - Mali est très important grâce à un commerce diffus s'appuyant aussi sur les transhumances. Ce trafic est essentiel pour la partie S.E. de la Mauritanie (soit le quart de sa population) ; les Hodh et en partie le Tagant, l'Assaba et le Guidimika recevaient du Mali la moitié de leurs besoins en mil et riz (dont la consommation croît) ; ils en reçoivent aussi des produits artisanaux comme le JIFF ou de redistribution (thé, sucre, épices...) Vers le Mali partent le bétail, les dattes et le sel de FORT-GOURAUD par NIOURO, NARA et KAYES ; cette dernière ville était le grand centre de ce commerce dont elle a été coupée par l'éclatement de la Fédération du Mali. Le trafic s'était alors "adapté" à la nouvelle situation ; il a tendance à reprendre ouvertement grâce à diverses mesures d'assouplissement et d'entente Inter-Etats, (en particulier entre la SOMIMEX et la SOMIEX ou l'OPAM).

Les échanges traditionnels Mali-Guinée portent sur les poissons, le cheptel et les céréales contre des fruits et bois. Ceux du Mali et du Sénégal portent sur le mil, le riz et les mangues contre les cotonnades, sucres et produits manufacturés (1) (dans ce cas aussi KAYES a perdu ses fonctions). Enfin par terre ou par mer le trafic clandestin Guinée-Sénégal porte sur les fruits contre les produits finis.

Par ailleurs nous ne pouvons pas ignorer que les produits importés par Dakar ou Abidjan (en particulier le riz ou les concentrés de tomates), exercent une concurrence très vive sur les marchés intérieurs ils sont facilement un frein au développement des productions locales similaires et un objet de trafic et spéculatoire.

En définitive les volumes, natures, prix et voies des échanges Inter-Etats sont en fait mal connus et mal dominés de sorte qu'il est difficile de définir exactement les complémentarités. Celles-ci existent cependant sinon à l'échelle des Etats tout entiers, du moins à l'échelle des régions compte tenu des contraintes dues aux coûts des moyens de transport. C'est ainsi que nous apparaissent utilement liées :

- La Mauritanie Sud Est et le Mali centre et Nord.
- La Mauritanie Sud et le Sénégal.
- Le Mali Ouest jusqu'au méridien de Ségou et le Sénégal (du point de vue des prix actuels des produits et transports jusqu'à TAMBA... inclus).
- La Guinée soudanienne et montagne le Mali centre et sud et le Sénégal.

(1) On a assisté à un vaste "mouvement" céréalier d'Est ou Ouest = le Sénégal a importé clandestinement du mil et riz Malien ; le Mali a acheté officiellement 17.500 t de mil au Niger ; en dernier ressort et malgré des achats en Nigeria, celui-ci a connu une soudure difficile et une hausse considérable du prix du mil.

TABLEAU I2-27 ECHANGES INTER ETATS DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES EN 1965 = EN MILLIERS DE FRANCS LOCAUX

	GUINEE	MALI	SENEGAL	R.I.M.
Guinée				
Importations:		70	105.561 (dont 71.900 de céréales)	41
Exportations:		6 (fruits)	28.128 (dont 14.071 de fruits)	
MALI				
Importations:	2705 (oléa- gineux)		14.399 (dont 8517 froment)	25.894 (bétail)
Exportations:	569 (pois sons)		644.630 (dont 251.000 coton-laine et 307.165 arachi- des)	44.431 (dont 22.147 Sucre)
SENEGAL				
Importations:	13.278 (dont 11.000 fruits)	21.429 (bétail)		
Exportations:	29.171 (dont 18.000 céréales)	2037 (pois- sons conserves)		

Source = Statistiques Nationales de commerce extérieur

TABLEAU I2-28 - COMMERCIALISATION DU MIL ET DU RIZ AU MALI ET AU SENEGAL

COMMERCIALISATION	en 1961/62 (tonnes)		en 1964/65 (tonnes)	
	MALI	SENEGAL	MALI	SENEGAL
Riz Paddy	428	18.567	2029	?
Paddy O.N. décortiqué	23.467		25.500	
	1.714		3.135	
Mil et Sorgho	20.919	12.600	17.245	8.812

Au niveau Inter-Etats le rôle redistributeur de DAKAR ne peut être ignoré (en concurrence avec celui d'Abidjan pour le Mali Est)

L'insuffisance d'entreprise des organismes officiels empêche les Etats d'avoir une connaissance exacte des bénéfices mutuels liés à ces échanges et des surplus possibles qu'ils pourraient en retirer.

C'est à la lumière de ces constatations sur les facteurs du développement agricole passé que nous allons brièvement examiner les perspectives immédiates de chaque pays.

SECTION III - LES PERSPECTIVES AGRICOLES 1969 - 1970

§ 1 - LES OBJECTIFS A ATTEINDRE.

Pour la Guinée et la Mauritanie nous ne pouvons fournir que des indications partielles. Pour le Mali nous disposons d'un certain nombre de documents publiés par le Bureau d'Etudes du Ministère du Développement mais d'aucune étude de synthèse de sorte que les objectifs avancés ici doivent être considérés comme indicatifs. Pour le Sénégal nous disposons du second Plan quadriennal 1965/69 et des Plans régionaux afférents.

A - CULTURES VIVRIERES.

1) Le plan septennal de la Guinée prévoit la réalisation de 4 aménagements rizicoles (20.000 ha) Guinée Maritime par la Mission d'Aménagement Régional de Guinée sur des études faites par l'U.S.A.I.D. et sur financement du Fonds Spécial. Par ailleurs le développement de la culture mécanisée du riz à DINGIRAYE en Haute Guinée sera poursuivie (actuellement existent des exploitations de 20 ha en moyenne et plus de 800 tracteurs ; l'aménagement porte sur 10 000 ha).

La culture du mil sera poussée en Haute Guinée, en partie pour satisfaire les besoins de l'Usine de Panification et Biscuiterie de CONAKRY. La plaine de TIMBI fait l'objet d'un projet d'aménagement pour la culture du maïs pour l'exportation vers la R.A.U. (début 1967). Le fonio, considéré comme culture traditionnelle épuisante, ne sera pas encouragé.

Par contre la culture du manioc devra être développée en Haute et Basse Guinée et dans les tapades du Fouta pour alimenter l'usine de tapioca de CONAKRY

2) En Mauritanie un certain nombre d'aménagements rizicoles sur le fleuve ou le Gorgol sont en cours de réalisation ou de financement ou d'étude = (voir chapitre 2 ;

3) Au Mali, le programme mil (conjointement avec les programmes arachides et coton) prévoit essentiellement un accroissement des rendements pour atteindre le million de tonnes minimum. Pour le riz l'effort porte sur la mise en culture des surfaces déjà aménagées ou nouvellement aménagées (région de Ségou, et Mopti, 3000 ha dans la zone de SIKASSO) et sur l'accroissement des rendements ; c'est aussi sur ce point que devra porter l'effort de l'office du Niger qui par ailleurs a un avant projet de 5 000 ha nouveaux de riz. Aucune précision n'est

TABLEAU 12.29 - PERSPECTIVES AGRICOLES 1969/70 DU MALI ET DU SENEGAL

(S = surface en 1000 ha) (R = rendement en Kg/ha) (Q = production en 1000 tonnes)

	M A L I						S E N E G A L					
	1964 / 1965			1969 / 1970			1964 / 1965			1969 / 1970		
	S	R	Q	S	R	Q	S	R	Q	S	R	Q
Mil et sorgho	1230	584	721,5	1230	810	1002	1018	526	531	1000	625	625000
Riz O.N.	28,7	1466	42,5	29-33	2000	56-66	8,65	1268	110	87	1500	132,500
Reste	190,5	840	163,5	-	} 1200	} 255						
dont aménager	25,7	-	-	94								
Maïs							47	788	37	45	1100	50
Niébé							56,3	2985	16,8	70	500	35
Manioc							33	4714	156	43	5800	250
Cultures maraichères							2,6	12191	32	3,85	13200	50
ARACHIDES (1)	325	500	74,4	(163,4)	875	110	1055	941	1000	1160	1100	1275
Coton (1)							0,4			4	900	3,6
O.F. Niger	5,5	1384		6,5	2000	13						
C.F.D.T.	67,6	314	21,7	103,9	700	52,1						
Canne à sucre				2,5	8000	200	-	-	-	4,5(2)	8000	390

(1) L'objectif sénégalais peut être de 10 à 12 000 tonnes si le projet de DEMETTE sur le fleuve est réalisé (coton irrigué).

(2) L'objectif donné pour le Sénégal est celui de 1971;

donnée concernant les autres cultures dont il est seulement attendu une amélioration des rendements consécutive à la modernisation agricole. Techniquement les perspectives maliennes se caractérisent donc par la volonté d'améliorer la productivité du sol et du travail agricole dans les zones périphériques du fleuve Niger et de ses affluents considérés comme les plus aptes à un développement rapide.

4) Sénégal: C'est ce souci en même temps que la volonté d'accroître les surfaces qui caractérisent le plan sénégalais = pour le mil et le riz les perspectives paraissent prudentes, alors qu'elles sont audacieuses pour les niébés, le manioc, la patate, voir le maïs. Pour le mil, les disparités régionales en matière de superficies et rendements ne seront pas modifiées, DIOURBEL, THIES et le Fleuve conservant un rendement inférieur au rendement national actuel. Pour le riz l'augmentation proviendra essentiellement d'un doublement des surfaces aménagées sur le Fleuve (S.A.E.D.) et d'une amélioration du rendement moyen. L'effort de production pour le maïs portera sur la Casamance et le Sénégal Oriental (88 % ensemble de la production totale), la Casamance devant aussi fournir la moitié du manioc.

5) CONCLUSION : Ces objectifs traduisent une volonté affirmée d'autarcie beaucoup plus par développement des cultures déjà pratiquées que par introduction de culture nouvelles et sans apparition de nouvelles zones de production sauf quelques périmètres d'aménagement (Guinée en particulier). La Guinée se suffira peut être en céréales (riz-blé) mais sera excédentaire en tapioca et en maïs. Le Mali sera pas exportateur de céréales avant 1968 jusqu'à constitution de stocks nationaux ; vers 1970, en année normale il devrait avoir des excédents de riz supérieurs à 20.000 t et de mil entre 50 et 100.000 tonnes. Si la Mauritanie réalise ses projets elle devrait assurer ses besoins en riz peut être mil, mais rester importatrice de maïs et blé. Le Sénégal enfin restera déficitaire en mil (sauf changement possible dans l'alimentation), en maïs (objectif 1970 égal à la consommation actuelle), en blé et surtout en riz (objectif 1970 égal à 50 % de la consommation actuelle, soit un déficit de l'ordre de 200.000 tonnes).

B - CULTURES MARAICHÈRES ET FRUITIÈRES.

Nous ne disposons ici que d'indication.

1) La Guinée prévoit l'amélioration des ses productions de bananes (Benty, Conakry, Kindia, ^{Koye} Mamou, DubreKa) sans grande extension en surface, d'agrumes (Fié et Fouta) de mangues greffées (Basse Guinée et SIGUIRI) et surtout d'ananas (30.000 ha par la société Italienne COPROA, soit 90.000 tonnes environ d'ananas). La production de Quinquina à GUIRIMI SEREDOU doit être développée. Aucune perspective par contre n'est tracée pour le colatier, l'avocatier. L'un des buts de ces perspectives est s'assurer l'approvisionnement des Usines et conserveries de KANKAN, MAMOU et FULAYA.

2) LA MAURITANIE a pour objectif premier le développement de sa production et de son commerce de datte avec l'ouverture de son usine de conditionnement d'ATAR (capacité = 5000 t.) LA SOMIMEX assurera la commercialisation.

3) LE MALI vise d'abord à assurer le plein emploi du périmètre et de l'usine de BAGUINEDA (tomates et mangues surtout). Les productions de mangues greffées et de dattes (programme en liaison avec la R.I.M. et KANKOSSA) doivent être développées. A partir des expérimentations de la station IFAC de BAMAKO des plantations seront entreprises (agrumes, bananes vers SIKASSO).

4) Le Sénégal projette le développement des mangues greffées de la banane (1500 ha en Casamance devant donner 6000 tonnes) des pamplemousses et avocatiers (Casamance), des oranges (Cap-Vert), des citronniers (projet de débouché industriel d'essence de citron) des ananas (projet de conserverie qui doit d'abord fonctionner avec des ananas d'importation). Des essais de colatiers seront entrepris en Casamance. Enfin une extension des Niayes vers le Nord est prévue pour accroître la production de légumes frais, ou en conserves ou jus.

5) Conclusions :

Ces projets que ne pouvons détailler correspondent d'abord à la volonté de chaque Etat de satisfaire les besoins intérieurs et limiter des importations particulièrement onéreuses. Sur ce plan, le déficit restera général en cola (sauf Guinée) ; la Mauritanie restera déficitaire sauf en dattes ; le Mali devrait se satisfaire sauf peut être en agrumes, bananes et ananas. Le Sénégal peut combler son déficit en légumes (sauf pommes de terre?) et peut être en bananes, avocats, citrons; le déficit est probable au moins pour cause de qualité en ananas et même mangues et bien sûr en fruits tempérés.

En second lieu les Etats manifestent la volonté de promouvoir l'exportation de produits frais ou usinés ; pour les premiers les échanges Inter-Etats pourraient s'accroître et les échanges extérieurs seront accrus et élargis. Pour les seconds il est envisagé des débouchés extérieurs à la zone dont la recherche peut être longue et difficile en particulier pour les produits nouveaux comme les jus et conserves de mangues ; il ne paraît pas y avoir dans l'immédiat de risque de concurrence Inter-Etats. Pour les jus de tomates le stade de l'exportation ne semble pas devoir être atteint d'autant plus que le marché est déjà encombré et que par DAKAR se fait sentir une dure concurrence extérieure.

C - CULTURES INDUSTRIELLES.

C'est le seul domaine où la volonté de diversification des cultures apparaît claire.

1 - L'Arachide : au Mali l'augmentation de production est recherchée par celle des rendements et surtout est visé un accroissement de la commercialisation. Bien que déjà très grand producteur le Sénégal projette une extension des superficies en même temps que l'amélioration des rendements ; cette extension se fait vers l'Est risquant du même coup d'entraîner une dégradation de terres jusqu'ici intactes et qui auraient pu aider à la diversification de la culture (coton soja par exemple) ; en outre le poids excessif de l'arachide dans l'économie et l'agriculture sénégalaise ne sera pas diminué. La Guinée projette de développer l'arachide dans le Fouta (Youkounkou) pour alimenter l'huilerie en construction de DABOLA. La Guinée prévoit aussi un développement de ses palmeraies pour satisfaire la petite unité de traitement d'huile de palme située, près de Conakry. Actuellement les 1045 ha de palmeraies sélectionnées (palmiers nains) donnent une production estimée à 2100 t et 840 kg de palmistes ; le plan septennal prévoit "l'entretien et la réalisation" de 2000 ha de palmeraie(1). L'huilerie de Kabola traiterait aussi le sésame, le coprahe et la noix de coco. La Mauritanie n'envisage que la production d'arachides de bouche, particulièrement autour du lac RÉKIZ

2) La production de coton doit connaître un grand développement (Cf tableau 12-29) - En outre le Sénégal a un avant projet à Demette (fleuve) qui permettrait de porter la production de coton à 10.000 tonnes La Mauritanie projette la production de 15.000 tonnes sur le périmètre de Boghe. La Guinée enfin, grâce à l'action C.F.D.T. et à une exploitation d'Etat à PITA, espère approvisionner son usine textile de CONAKRY (Prévision de production en fin de plan = 30.000 t de coton graine). Par ailleurs, le Mali expérimente la culture du dah (BAGUINEDA) qui constituerait un excellent débouché et le Sénégal celle du sisal dont le Sine-Saloum doit produire 250 tonnes en 1970 - Sénégal, Mali et Guinée espèrent en 70 satisfaire leurs besoins en tabac (O.N. et BAGUINEDA au Mali ; Macenta en Guinée) Le théier, développé dans les régions de SIKASSO et MACENTA pourrait couvrir les besoins en thé du Mali et de la Guinée, cette dernière ayant une usine de traitement et conditionnement en construction (2). Enfin la Guinée prévoit la reprise de sa production de café dont la production marchande devrait atteindre 43.500 tonnes en fin de Plan.

Élément véritablement nouveau (avec le thé au Mali et en Guinée) est l'apparition de la canne à sucre dans les quatre Etats. La

-
- (1) Le Mali projette aussi d'accroître sa production d'huile de palme.
(2) Projets conjoints avec la Chine.

Mauritanie a un projet de 3000 ha dans le Oualo du Gorgol soit une production de 250.000 tonnes de cannes donnant 25.000 tonnes de sucre produit par une susine à KAEDI (consommation intérieure satisfaite). Parallèlement, le Sénégal prévoit d'ici à 1971, la production de 390.000 t de cannes sur 4500 ha ; 28.500 t de sucre en 1970 et 39.000 t en 1971 seraient produites par une usine à SAINT-LOUIS (1). Le Mali a construit une sucrerie à Dougabougou qui doit produire 20.000 tonnes de sucre grâce à 200.000 t de cannes obtenues par l'office du Niger sur 2.500 ha (un projet est également à l'étude concernant la région de SIKASSO). La Guinée enfin à Madina Oula près de la Sierra Leone doit produire 300.000 t de cannes sur 6.000 ha ; la sucrerie débutera en 1967.

Ces différents projets se situent dans la voie de la diversification des cultures et répondent à une volonté d'autarcie et de promotion industrielle. Cependant la Mauritanie restera déficitaire en huile coton, tabac et thé. Le Mali, s'il couvrira peut être ses besoins en tabac et thé, sera encore déficitaire en sucre (production 1970 = 4 Kgs par tête) et textiles d'emballage. Le Sénégal restera déficitaire en thé tabac, textile d'emballage (besoins actuels 2.500 t de sisal), coton (déficit de 2.000 t de coton fibre en 1970) et sucre (objectifs 1971 inférieur à la consommation actuelle). La Guinée subviendrait à ses besoins en thé tabac mais restera déficitaire en coton et sucre (production 1970 = 10 Kg par tête.)

Inversement existeront des excédents exportables qui seront pratiquement les mêmes qu'actuellement = arachides du Sénégal et Mali ; huile de palme de Guinée et Mali ; coton du Mali (brut ou manufacturé) ; peut être thé et tabac du Mali et de la Guinée, cette dernière exportant toujours du café.

§ 2 - LES MOYENS

Pour réaliser ces divers objectifs les moyens à mettre en oeuvre sont importants. Le financement sera assuré partie par les Etats partie par les collectivités régionales et locales, partie par l'aide extérieure.

Le tableau 12-30 récapitule les besoins tels qu'on peut les totaliser pour le Sénégal à partir du second Plan Quadriennal et pour le Mali compte tenu seulement des Programmes mil, riz, arachide et coton (donc à l'exclusion de toute autre opération en particulier de Baguineda et de l'office du Niger. Les besoins totaux du Mali sont donc sous-estimés).

(1) Théoriquement les projets Mauritanien et Sénégalais sont harmonisés le Sénégal produisant le sucre en morceau, la R.I.M. le sucre en pain ; en fait des difficultés multiples surgirent en particulier sur la commercialisation, (industries). Les besoins Sénégal, Mauritanie s'élèvent à 70.000 tonnes de sucre. (voir chapitre 17).

TABLEAU 12.30 BESOINS 1966/70 du SENEGAL et MALI en MATERIEL
 AGRICOLE, ENGRAIS AGRICOLE, FONGICIDES et CADRES
 (Prévisions des Plans)

ANNEE	I	II	III	IV	V	TOTAL
I SENEGAL						
Charrue (1000 unit.)	2,4	3,9	6,2	7,5		20
Houes "	11,5	12,5	14	15		53
Semoirs "	18	20,5	23	25,5		87
Souleveuses "	1,9	2,8	3,4	4,6		12,9
Epandeurs "	0,05	0,5	5	10		15,55
Charrettes "	5,75	6,3	7,5	9,55		29,1
Phosphates (Tonne Defond)	2.000	3.000	5.000	10.000		20.000
Surfaces traitées (ha)	4.000	6.000	10.000	20.000		40.000
ENGRAIS	44.000	59.000	78.000	98.000		228.000
dont arachides	34.000	42.000	55.000	66.000		197.000
FONGICIDES (2)	46	53	57	62		218
Insecticides (2)	4	9	19	30		62
II MALI (1)						
Charrues (un.)	90 (4)	14.575	5.575	6.165	6.930	23.235 (4)
multiculteurs	348	348	865	865	865	3.291
houes	1.540	1.840	2.090	2.490	2.590	10.550
semoirs	1.538	1.538	2.055	2.055	2.055	9.243
hermes	258	353	655	795	860	2.921
pulvérisateurs	1.900	2.050	3.000	2.900	3.400	13.250
charrettes	1.218	2.497	3.364	3.654	3.919	14.652
ENGRAIS (Tonnes)	3.209	6.032	9.978	13.040	15.089	47.348
Fongicides (Tonnes)	27,5	50,75	71	80	91	321,25
Moniteurs (3)	102	139	174	184	283 (5)	+110 au moins
Encadreurs (3)	432	579	688	725	1.001 (5)	+570

(1) ne couvre que les opérations Mil, arachides, coton et riz

(2) en millions de francs C.F.A.

(3) correspondant au personnel en place chaque année

(4) Les opérations 65/66 étaient déjà lancées pour le coton, l'arachide et le mil, ce chiffre ne couvre donc que le programme riz. En 1965/66 il a été distribué 6.137 charrues; le total s'établit donc à 29.282.

(5) L'augmentation de l'année 5 tient à l'addition globale des cadres du programme mil.

Notons que la consommation annuelle du Sénégal en engrais sera triplée - Notons aussi que la différence entre les mécanisations agricoles sénégalaises et maliennes persisteront malgré l'effort sénégalais sur les charrues ; il semble d'ailleurs qu'en 1966; le Sénégal est décidé de freiner son équipement en semoirs au profit de celui en houes = sur ces points les objectifs ici récapitulés pourraient donc être à revoir.

L'utilisation des engrais, fongicides et du matériel agricole est conditionnés par un effort important en matière d'encadrement. Pour les seules quatre opérations recherchées, pour le Mali, les besoins en cadres nouveaux s'élèvent sur 5 ans à 570 encadreurs et plus 110 moniteurs. On conçoit l'effort de formation nécessaire compte tenu du fait que ces chiffres ne correspondent qu'aux besoins minima actuels et ne tiennent pas compte de l'évolution démographique et de l'évolution technique qui augmentent sensiblement ces besoins.

En ce qui concerne la Guinée, la faculté agronomique de l'Institut Polytechnique doit former des Ingénieurs agronomes et du génie civil. Au cours du plan septennal 29 collèges d'Enseignement ruraux doivent être mis en place mais nous ignorons les besoins réels en cadres agricoles (voir chapitre 9.)

SECTION IV - PERSPECTIVES ET PROPOSITION D'HARMONISATION ET COOPERATION

Il est clair que l'analyse précédente aboutissant à constater un certain nombre de difficultés et d'insuffisances dans le développement agricole, la recherche d'une harmonisation et d'une coopération sur de telles bases ne pourrait porter que sur quelques points mineurs et sans effet d'entraînement profitable aux quatre Etats. Tout au plus pourrait-on préconiser quelques harmonisations de prix, une organisation d'échanges limités plus stables et contrôlés et des échanges d'informations et expériences sur quelques plans particuliers - Or, dans la première partie nous avons souligné la complémentarité de la zone et l'identité des données et problèmes agricoles. Par ailleurs nous avons noté qu'aucun des grands problèmes d'Agriculture africaine n'a été vraiment résolu par chaque Etat individuellement. Aussi le premier terme d'une harmonisation et coopération pourrait être la recherche d'une définition commune de la politique agricole ; de celle-ci pourrait dériver certaines orientations générales d'harmonisation et coopération à partir desquelles des propositions concrètes peuvent être avancées compte tenu de la situation actuelle.

§ 1 - FONDEMENTS D'UNE POLITIQUE D'HARMONISATION ET COOPERATION EN MATIERE AGRICOLE.

Par des méthodes politiquement différentes mais techniquement très proches, les Etats visent les mêmes buts dans le domaine agricole = réaliser leur équilibre vivrier ; créer un surplus et le maximiser pour accroître les sources internes de financement du développement économique général ; pour cela il est reconnu nécessaire de transformer les structures traditionnelles de l'agriculture, de moderniser celle-ci, de promouvoir une recherche systématique non seulement fondamentale mais aussi débouchant rapidement sur l'application et la vulgarisation, de définir une politique de localisation et d'organiser les marchés. Quelles que soient leurs méthodes les Etats n'ont obtenu que des succès partiels, dans des domaines souvent différents, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de stratégie commune, même techniquement en matière agricole.

La présentation géographique de la zone (1ère partie) a montré que les fleuves, le Sénégal en particulier étaient des facteurs, essentiels de l'unité de cette zone et ont eu un rôle majeur dont nous pouvons retenir trois raisons fondamentales =

- Sénégal et Niger permettent un transfert d'eau de la zone Guinée Guinéenne à mousson à la zone sahélienne - ils lient la zone agricole à la zone d'élevage et peuvent être la base d'une intégration élevage agriculture.

- Sénégal et Niger lient les zones écologiques fondamentales de l'Afrique de l'Ouest et constituent à travers elles un élément d'unité par leurs eaux et leurs terres lourdes, facteurs essentiels d'une diversification nécessaire des cultures.

- Sénégal et Niger sont des voies d'eau, donc des liens. Les fleuves peuvent par conséquent constituer la base fondamentale d'un aménagement global des pays qu'ils drainent, ce qu'exprime d'ailleurs la création du Comité Inter Etat pour l'Aménagement du Fleuve Sénégal - Du point de vue agricole deux politiques sont possibles.

A - L'AMENAGEMENT DU FLEUVE POUR LE FLEUVE LUI-MEME C'EST A DIRE :

Un aménagement dans le respect des coupures frontalières avec partage plus ou moins bien défini (et peut être contradictoire) des potentialités du fleuve qui risquent alors d'être longtemps sous exploitées.

- Un aménagement limité au fleuve et à ses berges. Certes cela représente jusqu'à 500.000 ha de terres irrigables ou aménageables mais aux vocations conçues comme identiques : multiplication de périmètres pilotes qui risquent d'être concurrentiels économiquement et techniquement

- Un aménagement créant un ruban de fertilité attirant les hommes et pouvant provoquer à plus ou moins long terme une "désertification" progressive des zones environnantes de culture sèche (conséquence reconnue en bien des cas similaires).

Une telle politique est celle qui a prévalu jusqu'ici. Nous avons vu sa faible efficacité et les difficultés à laquelle elle se heurte -(soulignons en particulier que dans le présent elle s'est heurtée à un manque d'hommes, dans certains cas même elle a entraîné leur départ). Une telle politique aussi contribue à couper définitivement l'agriculture de l'élevage, une partie au moins de celui-ci étant rejetée vers les zones sèches où l'on rcherchera à grands frais à assurer sa subsistance et son développement. Une telle politique fait coexister des périmètres agricoles modernes et une agriculture traditionnelle sans que les premiers aient aucun effet d'entraînement au progrès sur la seconde - Une telle politique enfin limite la coopération Inter Etats à quelques actions restreintes et à une simple harmonisation ; elle conduit les Etats à considérer les fleuves, dont chacun n'a pas la propriété totale, le Sénégal en particulier comme des épiphénomènes dans l'ensemble territorial national et régional.

B/ L'aménagement du Fleuve conçu comme élément moteur fondamental du développement des ensembles nationaux et régionaux parallèlement, c'est-à-dire :

- Une politique d'aménagement équilibré et intégral, de la source au delta sans distinction ou opposition de rives et de tronçons.

- Un aménagement conçu en fonction de toutes les potentialités du fleuve (eau-terre - climat et végétation) d'une part, et des potentialités et besoins tant pastoraux qu'agricoles des régions bordières d'autre part.

Une telle politique ferait du fleuve (1) =

- à l'échelon régional, base de développement et modernisation pour la zone agro-pastorale Sud Mauritanienne, Ouest Malienne et Nord Sénégalaise (Ferlo), pour la zone arachidière Nord Sénégalaise, pour la zone cotonnière sénégalaise et malienne (la partie Est de celle-ci étant liée au Niger) pour la zone Soudanienne et montagnarde de la Guinée.

- à l'échelon national et global, l'élément moteur de solution de deux problèmes clefs de l'agriculture = l'intégration de l'élevage et de l'agriculture au lieu de leur organisation côte à côte et contradictoirement ; la diversification des cultures en même temps que l'établissement de l'équilibre vivrier - Etant donné l'eau et les terres disponibles d'une part, la faible densité actuelle des populations riveraines d'autre part, il n'est en effet pas contradictoire d'assigner aux fleuves trois fonctions :

1°) pour assurer l'équilibre vivrier, fournir des excédents par des périmètres limités de culture mécanisée moderne et intensive (riz canne à sucre).

2°) promouvoir la diversification des cultures par des périmètres liant le fleuve et la zone bordière aussi large que possible, partie des eaux du fleuve étant utilisée au profit de celle-ci.

3°) promouvoir l'intégration élevage agriculture non seulement par l'emploi de la culture attelée mais aussi par développement de périmètres de cultures fourragères intensives et variées dont une partie pourrait être mise à la disposition du bétail des zones sèches.

(1) Il est clair que nous traitons ici essentiellement du fleuve Sénégal mais que notre propos est valable pour le fleuve Niger dans l'optique nationale malienne d'une part et dans l'optique d'une coopération Guinée Mali et Etats riverains aval d'autre part.

Par ailleurs en n'oubliera pas ici le rôle qui peut être assigné aux fleuves en matière de développement industriel et urbain.

Retenant cette optique tracée dans ses grandes lignes, nous devons concevoir d'une manière totalement différente de celle de l'analyse de départ les orientations générales d'une coopération des Etats du sous groupe régional et, en fonction d'elles, retenir les propositions concrètes de coopération à partir de la situation actuelle.

§ 2 - LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA COOPERATION AGRICOLE

Proposition A1 - Le sous groupe régional devrait donner au Comité Inter-Etat les orientations pouvoirs et moyens nécessaires pour qu'il puisse promouvoir l'aménagement du fleuve comme élément moteur du développement de l'ensemble des régions riveraines. C'est-à-dire que le rôle du Comité ne devrait pas être limité à la conception promotion et coordination de l'aménagement du fleuve, il devrait être en outre de maximiser le rôle du fleuve dans le développement planifié des Etats et de la zone, d'intégrer son aménagement et son développement au développement des régions bordières, en particulier en oeuvrant pour que celui-ci soit conçu compte tenu ou à partir de ceux là - Le comité devrait également veiller à l'harmonisation du développement des deux fleuves Niger et Sénégal afin d'éviter les concurrences dans tous les domaines et d'utiliser au mieux les enseignements retirés des actions menées sur chacun des fleuves.

Il est clair que le rôle assigné au fleuve conduit à élargir l'action du Comité à l'environnement du fleuve ; le comité a déjà vocation supranationale en matière de coordination et coopération dans l'aménagement du fleuve proprement dit. L'extension de ses attributions n'est cependant pas contradictoire avec le respect des indépendances nationales : il est de l'intérêt des Etats de donner au Comité Inter-Etats les moyens d'intégrer et maximiser le rôle du fleuve dans leur développement économique.

Proposition A2 - Le Comité Inter-Etats devrait avoir une action de recherche expérimentation et coordination pour promouvoir l'utilisation rationnelle maximum du fleuve, c'est-à-dire =

A) Déterminer les disponibilités en eau non seulement en fonction des variations mensuelles et annuelles mais également en fonction des cultures possibles, celles-ci couvrant le plus large éventail.

B) Orienter les choix entre l'utilisation de l'eau par irrigation à l'arrêt et par aspersion en vue d'une utilisation maximale des disponibilités pour la diversification des cultures et pour le bénéfice des zones

sèches voisines (1).

C) Concevoir l'aménagement global du fleuve afin que chaque aménagement ne soit pas remis en cause par le suivant ou ne soit pas une contrainte pour les aménagements futurs (ce qui implique entre autre de tenir compte des aménagements déjà réalisés et des points a et b).

Proposition A3 - La recherche fondamentale et expérimentale de chaque Etat et de toute la zone doit être orientées. :

a) vers la diversification rapide et poussée des cultures tant dans les zones sèches que dans les zones humides ou aménagées.

b) vers l'intégration élevage agriculture, c'est-à-dire, au premier chef, vers la recherche l'expérimentation et la vulgarisation des cultures fourragères.

c) vers la définition de méthodes permettant à l'élevage et à l'agriculture conjointement de pallier les aléas climatiques par l'éventail le plus large possible de cultures et l'amélioration des sols par apport de fumier ou jachère fourragère.

d) vers une organisation la liant plus étroitement et immédiatement à la formation des cadres, à la vulgarisation et à la pratique des milieux agricoles et pastoraux.

Proposition A4 - Le problème des localisations

L'analyse de l'agriculture actuelle et passée et l'optique classique des zones agricoles africaines, aboutissent à définir des localisations qui correspondent en fait à des spécialisations plus ou moins poussées dont les méfaits sont aujourd'hui reconnus. La politique que nous retenons, conduit à remettre en cause cette notion pour lui substituer celle plus souple de "zone à vocations" si possible multiples.

a) Certes, nous devons retenir 2 types de zones spécialisées :

1) d'une part les zones maraîchères liées aux grands centres urbains (type Niayes) sans qu'elles aient un monopole exclusif de ces cultures.

(1) Il est en particulier nécessaire de savoir quelle sera la consommation en eau des 4500 ha de canne à sucre projetés par le Sénégal dans la partie aval du fleuve et de les comparer aux disponibilités du fleuve au moment des besoins maximum de la canne. S'il apparaissait, ce qui est à craindre, que pendant cette période la quasi-totalité de l'eau disponible est nécessaire aux 4.500 ha de canne à sucre, cela signifierait que durant même période aucun autre aménagement amont ou aval ne pourrait bénéficier de l'eau du fleuve. Il n'y aurait d'autre solution que la recherche d'une autre implantation ou bien la recherche d'une variété dont le cycle végétatif serait plus adapté à celui du fleuve. Le problème mérité d'être correctement étudié.

2) d'autre part la zone arachidière sénégalaise, essentiellement parce qu'elle est la source actuelle majeure de surplus agricoles exportables du Sénégal, et non pas parce qu'elle correspondrait à la vocation absolue et unique de ses sols. Cependant dans cette zone arachidière, il est nécessaire d'accélérer l'intégration de l'élevage et d'intensifier la diversification des cultures, l'une et l'autre étant devenues indispensables pour lutter contre la dégradation rapide des sols, les risques de la monoculture commerciale et les déséquilibre vivriers.

b) Les régions des fleuves Sénégal, Niger et leurs affluents, doivent être conçues comme les zones de développement de toutes les cultures et de l'élevage (ils en ont les possibilités) ; ils joueront ainsi, Sénégal et Niger en particulier, le rôle moteur qui leur est assigné en même temps qu'il serviront de tampons face aux accidents climatiques exceptionnels.

c) Certaines vocations peuvent être reconnues aux autres régions, étant entendu que chacune d'elle veillera à disposer d'un large éventail de production et à intégrer l'élevage.

1) La zone agro-pastorale au Nord des fleuves: aux mils, doivent s'ajouter des cultures complémentaires et des cultures fourragères permettant la sédentarisation d'une part majeure du bétail. Cette intégration doit s'effectuer aussi bien à partir des éleveurs que des agriculteurs. Les régions de paturages de cure salée et d'oasis du Nord, doivent être associées dans leur organisation et leur développement à la partie sud et en particulier aux fleuves. Dans cette zone les céréales et le bétail seront les sources principales de surplus agricoles exportables.

2) La zone cotonnière, qui est déjà conçue comme ne devait pas être spécialisée (cf Mali), mais où la diversification des cultures doit être intensifiée ainsi que l'élevage. Il nous semble possible et utile d'y développer les productions fruitières et forestières particulièrement vers le Sud sous climat Soudanien et Sud Soudanien (800-1200 m/m). Les surplus agricoles exportables peuvent ici être multiples à côté du coton . céréales, fruits, bois et secondairement bétail.

3) La zone à vocation fruitière et forestière qui va du bas Sine Saloum à la Guinée Forestière, montagnarde et maritime. Ce n'est pas, bien au contraire, une vocation exclusive. Riz, tubercules, et cultures maraichères peuvent occuper une grande place. En fait c'est une vaste zone à vocations multiples, presque à l'égal des fleuves.

Partant de ces grandes orientations qui devraient guider la coopération et la coordination des développements agricoles nationaux, nous pouvons faire des propositions d'harmonisation et coopération tenant compte de la situation actuelle ; celles concernant la recherche feront l'objet d'un paragraphe spécial.

§ 3 - PROPOSITIONS

A - Coordination des aménagements et actions de développement -

Il apparaît que des aménagements similaires sont réalisés dans les quatre Etats sans échange concret des expériences autrement que par le canal des sociétés d'études et d'intervention.

- De même des aménagements ont été réalisés ou projetés jusqu'ici sur le fleuve avec une coordination peu efficace alors que leurs effets peuvent être négatifs pour des aménagements situés dans le pays voisin ou contradictoire avec le rôle assigné au fleuve (exemple d'aménagements parallèles sur les rives mauritanienne et sénégalaise).

- Les actions de développement et animation ont été entreprises par des sociétés d'intervention avec modalités souvent différentes selon les Etats.

PROPOSITION B 1

Dans le cadre du Comité Inter Etats, il conviendrait donc d'associer les services nationaux intéressés afin d'assurer la meilleure coordination possible et de déterminer une attitude commune. Concrètement :

a) Les projets d'aménagement (étude, méthode, coût, buts) pourraient être communiqués aux services nationaux similaires (Génie Rural ; Hydraulique ; Agriculture) pour information.

b) Des réunions périodiques (annuelles ou bis-annuelles) pourraient être organisées entre responsables et spécialistes nationaux (Génie Rural, Hydraulique, Agriculture...) pour confronter leurs vues sur ces aménagements et leurs expériences, et pour coordonner ces aménagements dans la mesure où ils intéressent le fleuve ou des régions voisines (1). De telles rencontres devraient toujours porter sur des projets précis déjà communiqués et ne réunir que les spécialistes et responsables intéressés.

c) Des visites communes pourraient être organisées sur tel ou tel aménagement déjà réalisé et utilisé parallèlement à ces rencontres.

Si une réunion quadripartite annuelle apparaît indispensable au niveau des services techniques (GR. Hydraulique Agriculture), des rencontres à objet plus limité peuvent être bi ou tripartites selon les cas = confrontation Richard-Toll Office du Niger : confrontation quadripartite des spécialistes (irrigation agronomie) de la canne à sucre ; confrontation

(1) Les différents services nationaux consultés ont manifesté nettement le désir de ces confrontations, estimant regrettable que les expériences acquises ici ou là ne puissent être mises à la portée de tous et confrontées, sauf par le canal de sociétés d'intervention ou de non spécialités.

Baguineda - Kankan ou Mamou ; confrontation Baguineda - Mamou Niayes ; confrontation Guinée Sénégal pour le développement de la banane ; confrontation Mali Guinée sur la culture du thé etc...

- Concernant l'arachide il apparait souhaitable que le Mali dont les rendements sont faibles et la Guinée qui entreprend cette culture sur un périmètre limité puissent bénéficier de l'expérience sénégalaise en matière de semences et méthodes.

B - EXPERIMENTATIONS COMMUNES -

L'introduction de nouvelles cultures et leur expérimentation, l'intégration de l'élevage et la pratique des cultures fourragères sont autant d'opérations longues, coûteuses et pleines d'aléas. Elles gagneraient en rapidité, efficacité et prix à être réalisées en commun. Dans cette optique, et compte tenu de la proposition IV C1 a, nous pouvons proposer trois projets d'expérimentation des buts assignés aux Fleuves.

PROPOSITION B2

MALI et GUINEE pourraient créer en commun un périmètre d'aménagement sur le Haut Niger à l'aval de Siguiri (ou sur le Sankarani à l'Ouest de Bougouni et au N.E. de Kankan) pour l'expérimentation et le développement de cultures fruitières, maraichères et fourragères avec élevage sédentaire associé ; les productions disponibles pourraient être acheminées vers Bamako Baguineda d'une part , vers Kankan de l'autre.

PROPOSITION B 3

MALI MAURITANIE et SENEGAL pourraient créer un périmètre à vocation multiples sur le Sénégal à l'amont de Bakel. Il aurait pour objet : de promouvoir et expérimenter la diversification des cultures de diéri en utilisant les eaux du fleuve, de promouvoir et expérimenter l'intégration de l'élevage par le développement de cultures fourragères en oualo irrigué ou diéri. Bénéficiant d'un encadrement rapproché important, il devrait intéresser une zone d'action englobant des villages du fleuve, des villages de zone sèche et des groupes d'éleveurs (pour chaque Etat). Une telle zone d'action serait la première expérimentation d'intégration globale agriculture élevage ayant le fleuve comme élément moteur. Ce périmètre serait aussi axé sur la comparaison de l'utilisation de l'eau par irrigation et par aspersion.

PROPOSTION B 4

MAURITANIE et SENEGAL pourraient créer sur le fleuve (entre Matam et Kaédi) un périmètre d'aménagement consacré à l'expérimentation et au développement de toutes les cultures fourragères (fourrages verts, secs, racines et tubercules) avec élevage sédentaire associé comportant sélection et amélioration des races. Un ou deux groupes d'éleveurs transhumants de chaque pays pourraient être associés à l'opération en vue de leur fournir des fourrages pour limiter le déplacement de leurs troupeaux.

PROPOSITION B 5

CHAQUE PERIMETRE pourrait être le lieu de stages pratiques des jeunes cadres agricoles et d'élevage (en se gardant bien de faire des périmètres des "fermes pilotes ou écoles" dont on sait le peu d'efficacité).

C - FORMATION DES CADRES - Voir chapitre 9.

PROPOSITION B 6 : Les cadres en fin de formation, selon leur spécialité ou l'emploi auquel ils sont destinés, pourraient participer à des stages dans les centres de recherche et vulgarisation ou dans les aménagements les mieux adaptés aux besoins de leur formation (voir § 4- suivant). De tels stages devraient être courts et essentiellement pratiques.

D - EQUIPEMENT AGRICOLE

PROPOSITION B 7 : les besoins en matériel, engrais fongicides et insecticides pourraient être harmonisés et groupés en vue d'une diminution des coûts et amélioration des qualités (voir section commerce extérieur et industrie.)

E - ECHANGES

Il est clair que dans la situation actuelle caractérisée par la faiblesse des surplus disponibles, les différences de monnaie, l'existence de liens extérieurs et la persistance d'un trafic incontrôlé, la coopération en matière d'échanges Inter-Etats ne peut qu'être très limitée - Cependant dans la perspective de développement de la coopération qui a été tracée, les échanges internes devraient se diversifier et s'intensifier et les échanges extérieurs nécessitent une attitude commune.

PROPOSITION B8 :

x - Les différents Offices Nationaux devraient organiser des contacts réguliers multilatéraux (et non seulement bilatéraux).

xx - Ils devraient promouvoir une étude commune des échanges clandestins et une confrontation des politiques de prix et approvisionnements afin de donner un contenu clair aux préférences Inter-Etats. Cela permettrait par ailleurs à chacun d'atteindre à une meilleure emprise sur les producteurs et consommateurs intérieurs. Cette action ne doit pas viser au premier chef à interrompre brutalement tous les trafics clandestins qui correspondent sans doute en partie à certains besoins d'échanges, mais doit tendre à leur substituer un trafic officiel et ouvert qui permettra l'intensification des échanges, et l'accélération de la diffusion du progrès.

PROPOSITION B 9

Les Etats et Organismes spécialisés devraient définir une politique multilatérale des prix et approvisionnement après étude de la commercialisation des produits (en particulier les échanges n'ont pas à être nécessairement conçus d'Etat à Etat, de capitale à capitale mais peuvent l'être en partie à l'échelle des régions).

PROPOSITION B 10 En matière vivrière

x Le rôle que le Mali peut jouer doit être fixé clairement ; le Mali peut-il s'orienter vers des surplus céréaliers et les Etats de la zone peuvent ils s'engager par contrats pluri annuels à acheter tout ou partie de ces surplus pour combler leurs déficits vivriers ? Une confrontation Inter Etat pourrait être faite sur ce point compte tenu des points B8 et B9 (1).

xx La création de stocks tampons à partir d'excédents nationaux et régionaux devrait être entreprise conjointement par les organismes de commercialisation.

xxx Les organismes de Commercialisation devraient par une politique commune, intensifier la commercialisation officielle des produits vivriers et l'organiser à l'échelle des régions et non seulement des Etats.

PROPOSITION B 11

En matière de productions fruitières et légumières les Etats et Offices spécialisés devraient organiser les marchés en fonction des besoins et disponibilités de chaque région. La définition d'une attitude commune pour l'importation et l'exportation de produits similaires serait profitable à chacun de même que la recherche commune de débouchés pour les nouvelles productions (voir section Commerce Extérieur).

PROPOSITON B 12

En matière de cultures industrielles =

x pour celles donnant lieu à exportation brute, il est nécessaire de rechercher et développer les institutions permettant d'adopter une attitude commune vis-à-vis des pays industrialisés comme tente de le faire le Comité Inter Africain de l'arachide ; la responsabilité première pourrait être confiée au Sénégal pour l'arachide, au Mali pour le coton.

(1) Les taxes d'entrée sur les produits vivriers (fruits et légumes également), particulièrement à Dakar, devraient être fixées pour que les produits nationaux soient assurés d'un écoulement sur le marché intérieur (voir section commerce extérieur).

xx pour celles donnant lieu à une industrie nationale, la coopération relève également du secteur Industrie . La coopération et l'harmonisation des programmes permettraient leur accélération et leur maximation (voir proposition B.8.)

§ 4 - LA RECHERCHE

A. Evolution de la recherche

Au paragraphe 2.B.2 nous avons vu le rôle fondamental assigné à la Recherche - Peut-elle le jouer dans son état actuel ?

La recherche scientifique appliquée au milieu rural des 4 Etats a été organisée jusqu'à l'indépendance au niveau de la fédération de l'A.O.F. Plusieurs instituts spécialisés centrés à Paris, coordonnaient les recherches entreprises dans les différents états.

- L'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (ORSTOM) : pédologie et hydrologie - océanographie etc...
- L'Institut de Recherche Agronomique Tropicale et des cultures vivrières (I.R.A.T.)
- L'Institut de Recherches des Huiles et Oléagineux (I.R.H.O.)
- L'Institut de Recherches du Coton et des Textiles exotiques (I.R.C.T.)
- L'Institut de Recherches sur le Caoutchouc en Afrique (I.R.C.A.)
- L'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (I.E.M.V.P.T.)
- Le Centre Technique Forestier Tropical (C.T.F.T.)
- L'Institut français du café, cacao et autres plantes stimulantes.

Cette recherche scientifique dont les débuts remontent à 1930, ne s'est développée qu'à partir de 1945.

Elle a été orientée pendant longtemps principalement sur les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières, sur lesquelles il n'était entrepris que des recherches variétales ; les recherches sur les techniques culturales se limitaient à prendre en considération les traitements anti-parasitaires (insecticides et fongicides) et les effets de fertilisation et rendements à l'utilisation des engrais. Géographiquement cette recherche s'est développée dans quelques secteurs limités, les privilégiés étant Madagascar et les pays de la Côte, en particulier Côte-d'Ivoire et Sénégal, ce qui prouvait la dépendance étroite de la Recherche vis-à-vis des motifs économiques de la puissance coloniale.

L'Indépendance a eu deux conséquences :

- d'une part les Etats se sont efforcés de développer sur le plan national leur propre recherche sous la direction d'un Comité national.

- d'autre part, tous ont essayé de mettre l'accent sur la diversification des cultures mais ont éprouvé de grandes difficultés à combler les retards en ce domaine.

Cette balkanisation de la Recherche s'est évidemment traduite par des gaspillages, des pertes de temps ; surtout elle a eu deux conséquences graves :

1) - les échanges d'informations scientifiques entre les Etats ont presque disparu. Les instituts Parisiens continuent à assurer la coordination de fait mais il n'existe pratiquement pas d'échanges directs entre les Etats.

Fédérale

En matière fruitière la station de Kindia s'est trouvée isolée et n'a plus aidé les recherches fruitières au Mali, au Sénégal et en R.I.M. ; chacun d'eux a développé isolément sa propre recherche sous la direction et la "coordination" de l'I.F.A.C. de Paris ; pour des productions voisines chacun a entrepris des recherches fondamentales et le développement coûteux de pépinières et champs de multiplication.

En matière rizicole, le Sénégal a dû mettre en place un réseau propre de recherches de même que la Guinée alors que les stations de l'Office du Niger avaient déjà acquis une expérience appréciable qui aurait pu être accrue et rendue plus efficace par une collaboration au niveau de la zone.

En matière vivrière chaque Etat a procédé à une recherche globale ; chaque Etat a cherché à définir des méthodes d'utilisation des engrais et du matériel agricole, celui-ci étant extrêmement divers.

Pour les huiles et oléagineux, les Etats riverains n'ont qu'en partie bénéficié de l'avance acquise dans la recherche fondamentale et appliquée par les stations sénégalaises de l'I.R.A.T. et de l'I.R.H.O. (les différences de rendements de l'arachide sont suffisamment probantes de l'inconséquence d'une telle situation). Inversement, le Sénégal ou le Mali n'ont pas profité des expériences acquises par la Guinée en matière de palmier à huile et le Sénégal actuellement, pour cette culture, n'a guère dépassé le stade de la recherche appliquée et de la pépinière.

En matière zootechnique les stations de Kolda et Dahra se sont développées sans coordination avec les recherches anciennes et actuelles de l'ancienne station fédérale le Sotouva (MALI).

2) - Les Etats se sont trouvés en face de réseaux de recherche très déséquilibrés dans la mesure où avaient été établies préalablement des spécialisations territoriales, au niveau fédéral.

La dépendance vis-à-vis des pays industrialisés se manifeste par l'existence d'une organisation étrangère de la recherche dont tous les mobiles peuvent n'être pas identiques à ceux d'une organisation nationale et des intérêts nationaux. Ainsi la politique financière du F.A.C en matière de recherche agronomique a "favorisé" les pays "riches" (Madagascar, Côte-d'Ivoire Sénégal) au détriment des pays "pauvres", en particulier pays de l'Intérieur (Mali) et R.I.M. Aussi "pour les pays d'Afrique subventionnés par le F.A.C on comptait environ 630 chercheurs répartis à concurrence de 80 % à Madagascar, en Côte-d'Ivoire et au Sénégal ; dans ces conditions les processus cumulatifs du sous-développement ne peuvent que s'accélérer" (1) "Au niveau des structures administratives, l'existence de formes multiples pour la recherche a été nuisible à la continuité, à la cohérence et à l'efficacité des recherches" de chaque Etat et du sous groupe régional (1).

Parce que tel n'était pas son intérêt immédiat, la puissance directrice n'a pas orienté suffisamment la recherche vers les problèmes d'intégration élevage agriculture, du développement des cultures fourragères et de la diversification des cultures. Par la force de l'habitude, l'idée, fausement scientifique, s'est ancrée à bien des échelons que les potentialités écologiques de la zone vouaient celle-ci à se limiter aux cultures traditionnelles et à quelques spécialisations de cultures industrielles ou commerciales ; les exemples de l'arachide au Sénégal et de la banane en Guinée sont sur ce point probants.

Cette organisation et cette dépendance ont limité le pouvoir des Etats de contrôler étroitement et d'employer rapidement avec le maximum de profit l'un des principaux facteurs de développement agricole = le progrès technique - L'une des conséquences majeures, et dont les Etats, cédant à une apparente solution de facilité n'ont pas toujours eu une conscience nette, est l'absence ou la faiblesse d'intégration de chercheurs africains dans la recherche agro-zooteknique = par exemple 40 % du budget de cette recherche au Sénégal est consacré à payer le personnel expatrié (2). La liaison indispensable entre Instituts de Recherche et Enseignement Supérieur dispensé en Afrique ou hors d'Afrique aux étudiants

(1) Programme décennal de recherches agronomiques au Niger 1965-1974 I.S.E.A. Niger - Décembre 1964 - Certaines conclusions de cette étude poussée nous ont paru devoir être reprises ici.

(2) Sur une quarantaine de chercheurs, l'O.R.S.T.O.M. Dakar ne compte que 3 Africains dont 2 ont été recrutés avant 1958 et dont le 3ème est seulement rattaché à l'O.R.S.T.O.M. (2 sont Sénégalais, le 3ème est Français d'origine guinéenne).

africains est négligeable ; "il ne semble pas que les Instituts aient comme souci majeur lors du recrutement de leurs cadres l'accueil et la formation de chercheurs africains". "Il est donc urgent à la fois que les universités africaines prennent conscience de la nécessité pour elles d'être des pépinières de chercheurs (et donc d'associer étroitement enseignement supérieur et recherche) et que ces Etats dégagent les cadres indispensables à la recherche (1).

Cette insuffisance de maîtrise nationale de la recherche se traduit aussi par la difficulté du passage de la recherche à la vulgarisation. Organiquement et fondamentalement lié avec l'extérieur ou sa Direction étrangère, l'Institut et sa station n'ont qu'un lien diffus avec l'animation et la vulgarisation ; inversement celles-ci, non reliées avec l'Institut et la station où de surcroît elles trouvent des spécialistes étrangers, ne sont pas portées à intégrer leurs résultats et à en promouvoir efficacement la diffusion. Reste enfin la coupure, non pas au niveau de certains chercheurs pris individuellement, mais au niveau de l'organisme et de la station de recherche, entre celle-ci et le milieu rural traditionnel général et souvent même immédiatement périphérique. Techniquement, il apparaît donc un problème fondamental d'intégration efficace de la recherche au développement agricole national par le canal de l'enseignement, de la vulgarisation et de l'animation.

B - LA SITUATION ACTUELLE DE L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE (cf carte).

1. Recherche agro-zooteknique du Fleuve.

a) Mali. existe la station de SAME sur le fleuve mais sans culture vérifiées b) En Guinée un projet de recherche dans le Fouta a été avancé dans le cadre du Comité Inter-Etat.

pilotes

c) Mauritanie: il existe des zones d'élevage à Kaedi et Aftout es Shel.- la station I.R.A.T. de KAEDI avec des points d'appui à Dielontin, Rosso et Lac Rkiz- (à partir de 1966 une convention bi-partite France R.I.M. a défini le rôle de l'I.R.A.T. sur l'ensemble du territoire mauritanien et non seulement sur la vallée du Fleuve) -

- des périmètres en cours d'aménagements ou expérimentation où certains travaux de recherche appliquée sont faits en partie = Boghe (coton) Bas Delta (riz) Keur Macène et Dar el Barka (cultures vivrières et diverses), Rkiz et Tiekane (en particulier essai d'aspersion), Oualo du Forgol (pointage, canne à sucre).

(1) Notons que cette insuffisance de liaison entre recherche et enseignement supérieur, ou recherche et vulgarisation, tient bien à la structure actuelle de cette recherche car bien des chercheurs individuellement, désirent fortement cette liaison et reconnaissent que le cadre dans lequel ils sont (et aussi une certaine "tradition") ne la facilite pas quand il ne l'interdit pas.

d) Sénégal. Des recherches et expérimentations sont conduites dans les périmètres de Richard-Toll et GUEDE (divers dont riz, coton, canne; à Richard-Toll des recherches sur le dessalement des terres à riz). et pour le périmètre projeté à DEMETTE (coton) - l'IRAT KAEDI projette le développement de points d'appui à DIORBIVOL et MATAM. Enfin les aménagements réalisés en cours dans le delta et les cuvettes de la Moyenne Vallée servent de bases à certaines études expérimentales.

2) Les recherches agronomiques nationales

a) La Guinée = Nous ne pouvons fournir que des indications

- KANKAN, Koba (et peut être MACENTA) procèdent à des recherches et expérimentations en particulier sur le riz
- MACENTA = station pour le tabac et le thé (experts Chinois, 12 ha). Station de Guirimi Séredou également pour le quinquina (10 hectares).
- Pépinière de 1 500 000 plants de caféiers
- Essais sur le coton par ferme d'Etat à PITA et par un expert FAO-C.F.D.T.
- Canne à sucre à Médina Oula
- Recherches agronomiques dans le Fouta, en particulier Centre de reboisement des sols à Mamou (dont l'intégration au Comité Inter-Etat est proposée).
- Enfin l'Institut de FULAYA, bien qu'essentiellement orienté sur les fruits, à vocation de contrôle sur toute la recherche.

b) MALI La Recherche est organisée selon le schéma suivant :

COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
d'Economie

- Institut Rurale (2 ou 3 chercheurs)
 - Direction de l'Enseignement Agricole, responsable du Centre de Katilougou où existent des pépinières
 - Division de la Recherche Agronomique :
 - 1 Chef de section et son adjoint à BAMAKO
 - 2 conducteurs animant les 126 essais multilocaux répartis dans les régions.
- Direction de la station agronomique de Bamako et des sous stations de M'Pesoba, Same (Kayes) (coton, mil, riz, arachide) et Samanko.

La Division agronomique comprend 4 sections (1)

(1) Existe en outre le Centre National des Recherches Zootechniques (3 Vétérinaires).

- 1/ section des semences sélectionnées (contrôle et diffusion aux écoles saisonnières et régions)
- 2/ section oléagineux
- 3/ section essais multilocaux
- 4/ section plantes nouvelles (un Malien, deux Chinois).

L'I.R.A.T. (6 ingénieurs) porte ses efforts sur la recherche des carences, de la fertilisation et des sélections variétales. L'I.R.C.T. (4 ingénieurs) en liaison avec la C.F.D.T. procède à des recherches sur le coton, des essais de blé et prairies temporaires.

Les Bases de la recherche et expérimentation sont les suivantes :

- . I.R.A.T. et I.R.C.T. = Bamako - Sotuba (mil, plantes fourragères) en particulier
 - KOGONI = riz et coton irrigué - blé
 - IBETEMI - MOPTI ; riziculture flottante
 - N'TARLA (Sikasso) = coton en culture sèche
 - M'PESOBA, SAMANKO, SAME dont nous avons vu plus haut le mauvais rendement -
- . Recherches Sino-Maliennes
 - à l'office du Niger sur le repiquage du riz et la canne à sucre (Niono - Dougabougou)
 - à Sikasso station expérimentale du thé.

Le budget total de la recherche agrozootechnique malienne en 1965 s'est élevé à 156 millions F.M.

- c) En Mauritanie elle n'est le fait que de l'I.R.A.T. à KAEDI (cf. plus haut)
- d) Au Sénégal existe un Comité sénégalais de Recherche scientifique et technique pour les Productions. L'équipement est beaucoup plus poussé.

- Le C.R.A. BAMBEY est la station de base confiée à la gestion de l'I.R.A.T. mais où interviennent aussi l'I.F.A.C. ; I.R.H.O et la C.F.D.T. - Le personnel se répartit ainsi :

	1965	1969
21 ingénieurs de recherche dont		37 dont 2
2 sénégalais		
17 ingénieurs techniques dont		
3 sénégalais		35 dont 10
4 cadres moyens		46
20 " subalternes		96
368 employés		368
920 manoeuvres		920

On mesure l'effort à faire et la faible participation nationale. Selon le second Plan Quadriennal, les dépenses de fonctionnement de la recherche dans le secteur rural s'élèvent à 2 856 millions F/CFA, dont la moitié fournie par le F.A.C. La Recherche proprement dite bénéficiera de 1 017 millions F/CFA d'investissements entièrement fournis par l'aide extérieure (recherches agronomiques, zootechniques et vétérinaires, forestière et piscicole, océanographique) (1)

A partir de Bambey l'I.R.A.T. dispose de sous stations régionales à SEFA (Casamance) Djibelor (Casamance riz) Richard-Toll, SINTHIU et MALENE (Sénégal Oriental, arachides, mil maïs), NIORO-du-RIP et BOULEL (Sénégal Central, arachides, mil), LOUGA (arachides, mil, niébés).

L'I.R.H.O.^{ou} entre Bambey a des sous-stations à DAROU -(Sine Saloum) pour la zone arachidière Sud-, LOUGA, TIVAOUANE pour la zone Nord.

I.R.A.T. et I.R.H.O. ont une série de points d'appui et d'expérimentation en liaison avec les services de l'Economie Rurale et de l'Animation. Soulignons qu'à SEDHIOU en Casamance des chinois de TAIWAN animent des recherches sur le riz. Enfin outre BAMBEY, l'I.R.C.T. et la C.F.D.T. s'appuient pour le coton sur Richard-Toll en culture irriguée et sur Sinthiou et Malène en culture sans pluie.

3) Les recherches fruitières - stations existantes sont les suivantes :

- a) Guinée = Kindia ancienne station fédérale depuis 1946, et le centre de JEREDOU pour le quinquina et les plantes médicinales.
- b) Mali = Station I.F.A.C. de Bamako (2 ingénieurs, 2 techniciens) Elle expérimente agrumes, bananes, avocats, mangues, vignes, papayes, ananas, goyaves, etc... et à un atelier d'essence d'orange - une sous-station est projetée à Sikasso - Des pépinières existent à Koulikoro, Katilougou dans les fermes d'Etat et de l'Office du Niger et les écoles saisonnières

(1) Pour les orientations générales de cette recherche se reporter au second Plan Quinquennal du Sénégal - Tome II pages 79 à 81.

- c) Mauritanie = station de Kankossa, spécialisée dans le palmier dattier mais procédant aussi à des études et recherches sur les autres arbres fruitiers en particulier sahéliens.
- d) Sénégal = sa recherche fruitière rattaché à l'I.F.A.C. PARIS (ingénieur) paraît très pauvre par rapport à sa recherche en matière de cultures vivrières et surtout arachidières. Outre Bambey, existe des jardins à SOR (St Louis), M'BORO -(Thiès), M'BAO (Cap-Vert), DIORBIVOL (Fleuve) et DJIBELOR (Casamance). La création d'une trentaine de pépinières est projetée ou en cours. Par ailleurs nous avons vu dans l'étude des perspectives (III) les essais entrepris pour la banane, l'ananas, le pamplemousse et autres agrumes, l'avocat, le colatier, le cocotier, etc...

4) Recherches forestières et piscicoles

- a) Guinée = L'ancienne station de recherche forestière semble avoir été abandonnée - Il existe un Centre de reboisement et protection des sols à Mamou ; des experts chinois procèdent à des essais de pisciculture
- b) Mali = a entrepris de reprendre les recherches fluviales à MOPTI - Des plantations de teck ont été faites -
- c) Mauritanie = néant
- d) Sénégal =
Le C.T.F.T. a un centre à HANN (qui procède à des études sur les essences tropicales).

Il existe des sous stations à LINGUERE (gommier, bambou, ronier, cadde ou ^{accacia}albida et darcassou ou anarcadium occidentale...), ZIGUINCHOR (Teck et gmélina) et RICHARD TOLL (bois et recherches piscicoles).

5) Recherches zootechniques et vétérinaires

a) Guinée

Il existe un projet en cours d'exécution de réaménagement de l'ancien Institut Pasteur de KINDIA, devenu l'INSTITUT DE RECHERCHE et BIOLOGIE APPLIQUEE (I.R.B.A.) qui a deux objectifs, l'un médical de production de vaccin antivariolique, de recherche et formation professionnelle médicale, le second vétérinaire de production de vaccins, recherche, assistance et formation professionnelle vétérinaires. Cet INSTITUT devrait entrer en fonction courant 1967. Par ailleurs, deux fermes expérimentales d'élevage ont été créées.

- celle de DIFINN, qui fait en particulier des essais sur des vaches maures et américaines.

- celle de FAMOYLA (près de Beyla) (1)

Par ailleurs on essaie d'introduire le buffle d'eau pour la riziculture en Basse Guinée.

b) Mali -

Un important projet de laboratoire de production des vaccins et de diagnostic est en cours (budget 60 Millions de F.M.) Le Mali dispose de l'ancienne station fédérale de SOTUBA-(zébu N'Dama)- et de la sous-station de Niono ; les fermes de M'Pseba - Same et Samanko ont une section élevage - Sotuba procède aussi à des recherches d'aviculture.

c) Mauritanie -

Un projet de laboratoire vétérinaire de dépistage est en cours d'exécution à Nouakchott. Des projets de zones pilotes d'élevage existent pour Kaedi et Aftout es Sahel.

d) Sénégal -

Le laboratoire vétérinaire de HANN fonctionne avec un budget annuel de 175 millions CFA en liaison avec la ferme annexe de SANGALKAM. - HANN et SANGALKAN ont aussi une section agrostologique -

La recherche zootechnique est conduite à DAHRA (zébu gobra) et Kolda (zébu N'Dama et études sur la charge des paturages). Le centre national d'Aviculture est à M'BAO;

Bambey qui a amorcé des expériences dans le Sefa, le ricin et le tournesol, a une section d'Etudes Agro-pastorales qui procède

- à des études du cheptel = croisement (zébu gobra et n'dama), amélioration, nourriture, stabulation.

- à des essais de soles fourragères qui ont eu peu de résultats jusqu'ici.

- à des essais de prairies temporaires pour les zones humides.

6) Recherches pédologiques, hydrologiques, océanographiques et autres de l'O.R.S.T.O.M.

Actuellement l'O.R.S.T.O.M. dispose de 750 chercheurs en Afrique.

en

(1) DITINN fonction depuis fin 1964 - FAMOYLA, réalisée dans le cadre d'un accord soviéto-Guinéen doit démarrer au début 1967 avec, entre autres, des fonctions de formation professionnelle.

a) Nous ne connaissons la situation sur ce point en Guinée où nous savons cependant qu'il existe des parcelles expérimentales d'érosion des sols à KINDIA, KANKAN et SEREDOU (il en existe aussi à SEDHIOU au Sénégal).

b) Mali ; l'action de l'O.R.S.T.O.M. paraît avoir été très limitée = prospection de 17 000 ha pour l'extension de la culture des bas fonds ; étude au 1/200.000 du bassin versant du Haut Niger ; contribution aux études de l'Office du Niger pour la culture du riz et du coton.

c) en Mauritanie un certain nombre d'études, pédologiques et hydrogéologiques ont eu lieu sur les bords du fleuve (carte au 1/50 000) pour le forgol, le R'Kiz et le Guidimaka (carte 1/200 000), pour les palmeraies de l'Assaba et des périmètres dans le Zagant, le Brakna, la région de Kiffa et un certain nombre de petits aménagements hydroagricoles et hydropastoraux.

d) Sénégal le centre ORSTOM Dakar Hann regroupe une quarantaine de chercheurs dont 14 pédologues. Il poursuit la carte pédologique au 1/200.000 Sénégal R.I.M. dont sont faites pour le Sénégal, 1 feuille Haute Casamance, une Moyenne Casamance, 6 feuilles Sénégal Oriental. La carte des Niayes est faite au 1/20.000ème. Enfin il existe l'esquisse pédologique au 1/1.000.000. L'ORSTOM a également publié la monographie en 6 volumes de l'hydrologie du Fleuve.

C - HARMONISATION ET COOPERATION

Lorsque nous mettons en parallèle, d'un côté les nécessités et les coûts de la recherche de chaque Etat individuellement et de la zone toute entière qui constitue un ensemble écologique relativement homogène, et de l'autre côté, la dispersion des efforts, la multiplication des recherches et expérimentations similaires, la méconnaissance des résultats acquis par les uns ou les autres, dans tel ou tel domaine privilégié, la faiblesse des disponibilités en moyens techniques ou financiers et en cadres, la nécessité d'une coordination et d'une coopération est évidente sans qu'il soit besoin d'énoncer ses avantages.

Or dès l'abord il apparaît que cette coordination se heurte à des difficultés qu'il serait vain et dangereux soit de sous estimer, soit de surestimer. Chaque Etat isolément, et le sous groupe régional conçu comme un tout, sont actuellement et pour quelques années encore dans l'incapacité de développer leur Recherche Scientifique particulièrement dans le secteur rural, sans l'aide extérieure, celle du F.A.C. ou du F.E.D. en particulier. C'est là une donnée dont il faut tenir compte. En second lieu les Etats ont des attitudes différentes à l'égard des Instituts Coordinateurs Français.

En Guinée la rupture est presque totale avec les anciens instituts coordinateurs et il apparaît que certains domaines de la recherche sont très diminués et d'autres actuellement abandonnés.

La coopération et la simple coordination imposent donc aux Etats de définir d'abord une attitude commune à l'égard des organismes français et étrangers.

Au Mali le Comité National de la Recherche Agronomique fixe un programme qu'applique la division de la recherche agronomique au sein de l'Institut d'Economie Rurale. Cette institution nationale soustraite avec les Instituts français ou d'autres organismes de recherche pour chaque recherche spécialisée.

La Mauritanie jusqu'ici établi son programme de recherche, peu important d'ailleurs, avec le Sénégal. A partir de 1966 le Gouvernement Mauritanien sera lié directement à la France par une convention comparable à celle du Sénégal.

Au Sénégal, une convention générale relative à l'aide et à la coopération en matière de recherche scientifique et technique a été signée avec la France. Aux termes de cette convention les centres de recherche sénégalais ont été nationalisés mais dans bien des cas les Instituts Français gardent la direction scientifique et technique complète des établissements. Le Comité Sénégalais de la recherche scientifique et technique pour les productions végétales et animales doit théoriquement définir la politique nationale mais son emprise sur les Instituts spécialisés est faible.

PROPOSITION C 1

Cette définition pourrait être l'oeuvre d'une Direction Commune et d'un Comité Inter Etat de la recherche scientifique dans le secteur rural (C.I.E.R.S.R.)

Un tel organisme pourrait être constitué par un ou deux experts de chaque état dans les domaines complémentaires afin qu'ils forment une équipe homogène recourant tous les domaines de la recherche en secteur rural. Il devrait être doté des bâtiments, moyens et personnels subalternes nécessaires pour qu'il puisse jouer son rôle de coordination et animation de la Recherche dans le sous groupe régional et de centralisation et diffusion des informations et résultats dans la zone ou dans les zones et domaines similaires.

Un tel organisme pourrait être basé à St-Louis sur le Fleuve ou à Dakar, en fonction des propositions faites ci-dessous et de celles faites en matière agricole (propositions A et B) et dans le chapitre 9.

PROPOSITION C 2

Le Comité Inter Etat de la recherche scientifique rurale (C.I.E.R.S.R.) devrait proposer aux sous groupe régional et aux Etats la répartition la plus rationnelle des crédits d'aide extérieure en fonction des besoins et spécialisations définis au niveau des Etats et du sous groupe afin d'en maximiser l'utilisation et l'efficacité. Un tel rôle du C.I.E.R.S., loin d'être contraire aux indépendances nationales, permettrait au contraire à chaque Etat isolément et au sous groupe tout entier de faire prévaloir au mieux leurs intérêts vis-à-vis de l'aide extérieure.

Par ailleurs, le C.I.E.R.S. pourrait présenter des projets d'étude et recherche communs au financement des organismes internationaux tels que le F.E.D. et le Fonds Spécial des Nations Unies dont on connaît la faveur pour les projets de caractère régional. De même le F.A.C. soucieux d'éviter les doubles emplois serait sensible à la proposition de programmes harmonisés.

PROPOSITION C 3

Le C.I.E.R.S. compte tenu de l'indispensable nécessité de ne pas isoler la recherche scientifique africaine serait plus à même qu'aucun autre organisme d'établir les liaisons nécessaires dans le respect de son indépendance.

Cette liaison doit être établie en premier lieu avec les divers Instituts français dont la coordination se fait jusqu'ici au niveau de Paris et non de l'Afrique, ou du sous groupe même compte tenu du rôle joué pres entement par Dakar Hann. (1) Cette liaison doit être établie également avec les centres mondiaux et internationaux de recherche scientifique dont la recherche africaine peut utiliser avec profit l'expérience et solliciter le concours et avec lesquels les Etats peuvent être déjà liés.

Une telle action permettrait en particulier au C.I.E.R.S. de remédier à l'isolement souvent constatés des experts étrangers en particulier internationaux, soit parce qu'ils sont de nationalités différentes, soit parce qu'ils appartiennent à des organismes différents (et parfois concurrents) soit encore parce qu'ils sont dans des Etats différents. Facilitant leur insertion dans un service de recherche homogène, national ou régional, le C.I.E.R.S. permettrait aussi d'améliorer l'efficacité des experts isolés et des missions de spécialistes.

En outre C.I.E.R.S. pourrait établir des liaisons étroites avec les Recherches Scientifiques des autres Etats Africains ou s'effectuent des études et expérimentations parallèles (par exemples sur l'élevage au Niger, les cultures maraîchères en Haute Volta, le coton au Cameroun et au Tchad ; etc...). Le C.I.E.R.S. pourrait aussi être l'amorce d'une véritable coordi-

(1) Coordination d'ailleurs très imparfaite parce qu'établie en fonction des besoins et options de la Recherche Scientifique Française et non en fonction des motivations fondamentales des recherches nationales africaines.

nation et unification de la recherche africaine.

PROPOSITION C 4 -

Le C.I.E.R.S. pourrait restaurer entre les Etats des échanges réguliers et directs d'information scientifiques sans l'intermédiaire des Instituts Parisiens (jusqu'ici ces échanges ne sont que le résultat de rencontres personnelles entre chercheurs - Il pourrait être un organisme de centralisation et diffusion des informations et résultats acquis. Il pourrait améliorer l'efficacité des échanges par l'organisation de rencontres périodiques entre Instituts et chercheurs et par des échanges de stagiaires.

PROPOSITION C 5 -

Le C.I.E.R.S. pourrait promouvoir l'indispensable liaison de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur - cf. 4 A 2 -

Il le pourrait d'autant plus facilement que des propositions sont faites d'organiser cet Enseignement Supérieur à l'échelle de la zone (voir chap. 9) le C.I.E.R.S. pourrait impulser et coordonner la formation de chercheurs nationaux par l'Enseignement Supérieur Africain ou les Universités et Instituts Etrangers avec qui, il aurait par ailleurs établi des liaisons (cf proposition C 3)

PROPOSITION C 6 -

Le C.I.E.R.S. pourrait développer la liaison entre la Recherche Scientifique et la vulgarisation. Cette liaison dont il existe des exemples (ainsi l'I.R.A.T. au Sénégal, l'I.R.C.T. au Mali, etc...) reste partielle et limitée dans les effets par suite du cloisonnement des Instituts organismes et stations de recherche. Compte tenu des propositions faites en matière d'agriculture (Section IV § 3) le C.I.E.R.S. pourrait proposer (ou organiser) des rencontres entre chercheurs, vulgarisateurs, animateurs, de représentants des services administratifs et des agriculteurs. Ces rencontres auraient pour but d'une part l'établissement de programmes de recherche simples et la participation des chercheurs aux études et actions de développement, d'autre part, l'exposé par les chercheurs des résultats acquis et des méthodes définies.

PROPOSITION C 7

Le C.I.E.R.S. pourrait coordonner les organismes nationaux de Recherche en vue de l'établissement d'un programme commun de Recherche. Difficile à atteindre, cet objectif est cependant indispensable. Quelques principes pourraient guider le C.I.E.R.S. dans ce travail, (compte tenu des propositions A et B):

- Orienter délibérément les recherches vers la diversification des cultures c'est-à-dire commencer par étudier les potentialités réelles des sols africains (pédologie - phytoécologie)

- Coordonner étroitement les recherches entreprises sur les bassins du Sénégal et du Niger aux recherches entreprises dans les zones de cultures sèches environnantes.

- Proposer des programmes de recherche permettant une intégration rapide de l'élevage et de l'agriculture en particulier des recherches partant sur les cultures fourragères en sec ou irrigué. Dans cette perspective il est très souhaitable que soient coordonnées les recherches zootechniques, agronomiques et forestières.

- Il est clair que le C.I.E.R.S. aurait vocation pour organiser directement la Recherche sur le Fleuve, ce dernier synthétisant l'ensemble des milieux écologiques de la zone.

PROPOSITION C 8 -

Le C.I.E.R.S. devrait définir les conditions et modalités d'une spécialisation de chaque Etat en matière de recherche en secteur rural. Il est clair que cette spécialisation ne doit pas être exclusive des autres recherches, car il est nécessaire que chaque recherche nationale ait la plus large base possible, mais il serait profitable de confier à chaque Etat le leadership des recherches dont il a déjà une expérience importante et pour lesquelles il dispose d'un équipement conséquent.

A titre d'exemple, les leaderships de recherche suivants pourraient être proposés :

- Le Sénégal pour les oléagineux (arachide en particulier) le mil et la pédologie
- La Guinée en matière fruitière et forestière et pour toutes les questions spécifiques de la zone climatique guinéenne.
- Le Mali et la Mauritanie en matière zootechnique
- Le Mali en matière de riziculture et de coton et de génie rural
- La Mauritanie avec KANKOSSA pour les dattes et autres productions fruitières sahéliennes.

Bien entendu ces choix doivent être précisés et appréciés compte tenu des propositions faites dans la section Santé - Enseignement et compte tenu du rôle particulier assigné au Fleuve.

SECTION V - LUTTE ANTIACRIDIENNE ET ANTI-AVIAIRE

L'organisation commune de lutte antiaviaire et l'organisation commune de lutte antiacridienne créées respectivement en 1960 et 1959 ont été soudées en un même organisme (l'OCLALAV) en 1961.

Africanisée, cette organisation regroupe le Sénégal, le Mali, la Mauritanie, le Tchad, le Niger, la Côte d'Ivoire, la Haute Volta.

En ce qui concerne le comité inter Etats, il y a lieu de noter que l'OCLALAV est subdivisée en groupements en particulier :

- le groupement Sénégal-Mauritanie
- le groupement du Mali.

Les activités de l'OCLALAV sont normales et relativement calmes en raison du peu d'invasion observées au cours de ces dernières années (cf CR D'activités).

L'organisation de l'OCLALAV peut dans une certaine mesure, servir de modèle pour d'autres organisations communes inter Etatiques.

Le conseil d'administration qui siège à DAKAR est composé d'une représentation qualifiée de chaque gouvernement. Il se réunit chaque année dans la capitale du président qui change chaque année.

En dessous se trouve un Comité de direction avec un président stable : (pendant 6 ans le Niger et depuis un an la R.I.M.). La direction comprend un directeur général chargé de la section antiacridienne, un directeur pour la section antiaviaire..Un directeur pour la section administrative.

Le budget est de 320 millions - chaque Etat paye une contribution fixe de 10 millions de francs CFA par an, plus une contribution fixée du prorata du budget de l'Etat et des actions à mener sur l'Etat. Il existe quelques difficultés pour utiliser les cotisations des Etats à monnaie faible, mais dans l'ensemble le fonctionnement est correct.

Ajoutons pour terminer, que la Guinée ne fait pas partie de cette organisation bien que le FOUTA puisse être l'objet d'invasions de sauterelles.

PROPOSITION D 1

Le Comité inter Etat sous réserve d'informations complémentaires peut utiliser l'exemple de l'OCLALAV pour d'autres organismes communs.

PROPOSITION D 2 -

Le Comité Inter Etat devrait recommander l'adhésion sous une forme à déterminer de la Guinée à l'OCLALAV.

PROPOSITION D 3 -

Le Comité inter Etat devrait encourager le développement des activités de recherche de l'OCLALAV en particulier à propos des "AURIPASSER" qui, après élimination des "queleas queleas", restent nombreux et dangereux pour les récoltes.

CHAPITRE 13 -

E L E V A G E

SECTION I - INTRODUCTION GENERALE.

Il importe de souligner l'importance fondamentale de l'élevage dans l'économie et les perspectives de développement du Sous-Groupe Régional. Le marché international de la viande est en expansion durable et une exportation systématique de viande pourrait constituer une source importante de devises. Promouvoir le plus rapidement et le plus efficacement possible l'élevage, est donc la certitude pour les Etats de jouer gagnants et d'obtenir une accumulation accélérée. Rappelons que toute une industrie peut dériver de l'élevage et que l'intégration "élevage - agriculture" est une condition du développement agricole.

La réalisation de ces objectifs implique l'introduction de races nouvelles plus productives et de meilleure qualité. Il importe aussi d'améliorer qualitativement le troupeau existant par trois séries de mesures :

- l'éradication des épizooties
- l'amélioration de la nourriture du bétail
- la limitation des déplacements inutiles du troupeau.

Ces trois buts sont liés étroitement et n'auront d'efficacité que s'ils sont réalisés simultanément ; sur le bétail existant on peut obtenir un gain important de viande saine et de qualité qui se traduirait pour chaque Etat par un profit net additionnel tiré de l'élevage.

Ces perspectives rendent encore plus nécessaires non seulement la coordination mais aussi la coopération Inter-Etats. En effet la solution des problèmes de l'élevage passe nécessairement comme pour l'agriculture par la conception que l'on a du rôle du fleuve.

1) Soit le fleuve, tronçonné et limité à un ruban étroit, est aménagé en périmètre spécialisés (riz, canne etc...) et par conséquent rejette l'élevage vers les zones sèches c'est-à-dire rend longue et coûteuse sa sédentarisation et son amélioration.

2) Soit au contraire, le Fleuve est conçu à l'échelle Inter-Etats comme l'élément moteur de solution des problèmes de l'élevage, c'est-à-dire :

- au lieu de le rejeter ou de le cloîtrer dans des périmètres spécialisés et limités, il l'attire et l'intègre dans son développement.
- 4 Qu'il fournit sa base de sédentarisation par le développement des cultures fourragères. Ceci suppose dans le souci de sauvegarder l'élevage des zones sahéliennes, la recherche et la définition de méthode de sédentarisation et d'exploitation du bétail liant le Fleuve et les zones sahéliennes, ces dernières devant par ailleurs développer parallèlement leurs activités agricoles (problèmes techniques, économiques, sociologiques).

- Il fournit la base d'amélioration rapide des races soit par acclimatation de races nouvelles, soit par développement de races croisées plus productives que les races actuelles. La diffusion de cette recherche n'a eu que peu de succès jusqu'à présent parce qu'elle s'est toujours appliquée à un élevage transhumant : alimentation en eau et fourrage d'une part et sédentarisation du bétail, d'autre part, ont toujours été à la base de son amélioration fondamentale.
- Qu'il permet ainsi une solution rapide et efficace des problèmes de commercialisation, des problèmes de diversification des productions d'élevage (viande, lait et dérivés), des problèmes de développement industriel à partir de l'élevage.

Il nous paraît ici nécessaire d'insister sur un problème souvent soulevé. L'idée est avancée, et retenue par certains comme définitive, que l'aménagement de périmètres fourragers et la production de fourrages à seule fin d'obtenir de la viande est un non sens économique que prouveraient tous les calculs de rentabilité faits à ce propos. Même si on admet cette théorie, par ailleurs discutable, il faut bien comprendre qu'elle ne s'applique pas ici. En effet les Etats disposent déjà, et disposeront, d'un bétail dont le principal défaut est d'avoir peu de viande sur une relativement grosse carcasse. La production de fourrage conduirait donc à obtenir, non pas la totalité de l'animal, mais seulement un surplus de viande de qualité améliorée. Les termes du calcul économique sont alors modifiés et la rentabilité de l'opération paraît évidente, le fourrage ne servant plus à la production simultanée de viande et produits non rentables comme la carcasse, mais seulement à celle de viande. Il faut aussi tenir compte que les cultures fourragères doivent entrer dans un système d'assolement - rotation permettant la régénération et la fertilisation des sols. Enfin la fixation d'un important troupeau sur les périmètres irrigués ou à proximité immédiate, permettra d'obtenir le fumier indispensable à la fertilisation des sols et à la valorisation de l'irrigation, le rôle du fumier étant en effet double : fertiliser et améliorer d'une façon décisive la structure des sols. (1) Une telle perspective est étroitement dépendante du rôle assigné au Fleuve tel qu'il a été défini. Nous insistons encore sur la nécessité tant pour l'agriculture que pour l'élevage de développer rapidement les cultures fourragères (et les prairies temporaires en zone humide).

(1) La stagnation des rendements constatée dans les périmètres irrigués est souvent liée au faible emploi du fumier. De même il arrive souvent que les paysans installés sur des terres nouvellement irriguées voient leurs rendements baisser après deux ou trois années d'exploitation, et ont alors tendance à abandonner ces terres ; le remède à cette situation nous paraît être d'adopter comme règles l'association élevage agriculture et l'assolement fourrager dans toute zone irriguée.

Une telle politique n'a de sens et de chance de succès que dans le cadre d'une coopération des Etats puisqu'elle s'appuie sur le rôle moteur du Fleuve. Il est clair que le bénéfice réalisé par chaque Etat sera supérieur dans le cadre de cette coopération à celui que chaque Etat pourrait espérer en tentant d'appliquer seul cette politique (accélération des progrès - économie de recherche, définition et expérimentation des méthodes, races et production -industrialisation amplifiée maximation de la production exportable et front commun vis-à-vis de l'extérieur permettant une réduction des coûts de l'exportation et une augmentation de ses bénéfices).

SECTION II - LE CHEPTTEL ET SA COMMERCIALISATION

§ 1 - Le Cheptel

L'évolution générale du cheptel de 1961 à 1965 a été évoquée dans le chapitre 2. Il est important de constater que la répartition régionale du troupeau fait apparaître l'existence de grandes régions d'élevage. Nous pouvons dire qu'à l'ouest elles sont axées sur le Fleuve - Sénégal (Sud Mauritanien d'une part, Ferlo d'autre part) et qu'à l'Est elles s'appuient sur le Delta Central du Fleuve Niger (Hodhs Mauritaniens et Nord-Nord Est du Mali).

a) En Guinée le troupeau est pour un quart en Haute Guinée et pour la moitié dans le Fouta ; cette zone montagneuse offre les conditions pour un élevage sédentaire de climat guinéen à mousson (Tableau 13)

b) Au Mali (tableau 13.2), par ordre d'importance, les régions sont celles de G A O, MOPTI, SEGOU, BAMAKO, C'est à dire que l'on peut établir une corrélation étroite du point de vue de l'élevage entre zone sahélienne et nord sahélienne (paturages d'hivernage et une salée) et le Fleuve ou la zone Nord soudanienne (paturages de saison sèche, période des hautes eaux du fleuve).

c) Concernant la Mauritanie le tableau 13.3 montre la tendance du troupeau à une concentration à proximité du Sénégal d'une part, et dans la vaste zone des paturages du Hodh (avec transhumance vers le delta central et le Nord Mali).

d) Au Sénégal, (13.4), plus de la moitié du troupeau, est regroupée dans la Région du Fleuve et le Nord de celle de Diourbel (c'est-à-dire dans le Ferlo).

Rappelons les deux caractères fondamentaux de l'élevage (bovins, ovins et caprins). Le troupeau est la propriété des agriculteurs aussi bien que des éleveurs mais sa garde est assurée généralement par des éleveurs ou bergers non agriculteurs. Le troupeau est transhumant, parfois nomade, rarement sédentaire. Les conséquences connues de cette situation sont : coexistence (avec relations) d'agriculteurs sédentaires et pasteurs transhumants ou nomadisants ; coexistence élevage, agriculture mais non intégration sauf exceptions ; productivité (et qualité) médiocre en viande, lait et dérivés.

Tableau I3-I - REPARTITION REGIONALE DU CHEPTEL DE GUINEE

(Source : Note de la Direction Générale de l'élevage - Ministère de l'Economie Rurale - du 5 Juillet 1966).

REGIONS	BOVINS Nombre	%	OVINS	CAPRINS
Guinée Maritime	220.980	17	30.781	27.997
Moyenne Guinée	655.333	51	125.680	145.250
Haute Guinée	295.296	23	65.273	48.972
Guinée Forestière	116.384	9	44.102	57.783
Total contrôlé	1.287.993	100	265.836	280.002
Total estimé	1.500.000		300.000	350.000

Tableau I3-2 - REPARTITION REGIONALE DU CHEPTEL MALIEN.

	BOVINS		OVINS - CAPRINS		CHEVAUX		CHAMEAUX	ANES		VOILAILLES
Taux de croissance	10 %		25 %		10 %		10 %	10 %		100 %
Régions	C (1)	E (2)	C ^t	E	C	E	E	C	E	E
KAYES	248.077	467.960	270.154	608.635	9.068	20.410	-	13.600	36.549	1.350.000
BAMAKO	177.268	545.320	151.604	607.671	11.883	32.797	1500	21.440	50.144	6.480.000
SIKASSO	259.656	314.000	70.072	154.165	1.110	2.530	-	4.349	3.850	1.327.500
SEGOU	185.721	530.535	205.741	723.700	12.083	27.981	110	19.553	34.824	245.000
MOPTI	370.721	844.604	646.144	1.369.247	14.992	21.535	1.103	41.243	48.449	799.700
GAO	407.613	1.560.000	983.031	6.231.250	12.018	28.800	188.200	94.000	228.000	110.500
Totaux 1963	1.648.940	4.262.419	2.526.752	9.695.000	61.154	134.033	191.000	194.000	401.816	12.517.700
Totaux 1965		4.200.000		9.700.000		134.000	168.000		401.000	12.500.000

(1) C - Bétail contrôlé = recensement administratif 1963

(2) E - estimation 1963

TABLEAU I3-3 - REPARTITION REGIONALE DU CHEPTEL MAURITANIEN

CERCLES	ZONE	BOVINS		OVINS ET CAPRINS	CHAMEAUX
			TOTAL		
NORD	Port-Etienne	0			
	Atar	0			200.000
	Nouakchott	10.000	20.000	100.000	10.000
	Akjoujt	10.000			40.000
TRARZA	Boutilimit	60.000			
	Mederdra	70.000	220.000	200.000) 15.000
	Rosso	90.000			(
BRAKNA	Aleg	80.000			
	Boghé	140.000	370.000	400.000	25.000
	Mocta-Lahjar	150.000			
TAGANT	Tidjikja	30.000			
	Moudjeria	80.000	210.000	100.000	70.000
	Boundeid	100.000			
ASSABA	Kiffa	50.000			
	Kankossa	70.000			
	Guerou	30.000	260.000	800.000	50.000
	M'Bout	40.000			
	Gabra	70.000			
GORGOL	Kaedi	40.000			
	Monguel	50.000	150.000	250.000	
	Maghana	60.000			
GUIDIMAKA	Selibaby	80.000	130.000	100.000	
	Oul Yengé	50.000			
HODHOCCIDENTAL	Tamchekett	70.000			
	Alioun El Atrouss	80.000	220.000	150.000	40.000
	Koboni	70.000			
HODH ORRIENTAL	Néma	40.000			
	Timbédra	100.000	420.000	2.000.00	120.000
	Amourj	150.000			
	Bacikounou	130.000			
TOTAL			2.000.000	8.900.000	500.000

TABLEAU 13-4 - REPARTITION REGIONALE DU CHEPTEL SENEGALAIS
(en I.000 têtes)

	BOVINS		OVINS	CAPRINS		PORCINS		VOLAILLES	CHEVAUX
	1960	1963	1960	1963	1960	1963	1963	1961	
Cap-Vert	20	25	1	4	-	4	-		
Casamance	243	270	143	157	10	21	-		
Diourbel	365	507	182	330	7	5	-		
Fleuve	660	528	440	524	-	-	-		
Sénégal Oriental	232	258	79	95	-	-	-		
Sine-Saloum	122	222	107	229	2	8	-		
Thies	104	108	71	140	8	6	-		
TOTAUX	1746	1918	1023	1543	27	44		65	
1965		2052		1994		77	1300	82	

§ 2 - DES TRANSHUMANCES.

Il est impossible d'en résumer en quelques mots les caractères. La carte jointe montre les principaux mouvements et les postes de contrôle (douaniers et sanitaires). Il nous semble nécessaire, au niveau du sous groupe régional de souligner deux faits importants :

- Les mouvements transfrontaliers majeurs affectent la Mauritanie dans le sens Sud Nord en fin de saison sèche-début hivernage c'est-à-dire en Juin et Juillet (du Mali et du Sénégal vers la Mauritanie), et dans le sens Nord-Sud en fin d'hivernage et début de saison sèche, c'est-à-dire en Octobre Novembre (de la Mauritanie vers le Mali et le Sénégal). Il existe bien des passages Mali-Sénégal, Mali-Guinée et Sénégal-Guinée (également Sénégal-Gambie) mais ils sont aussi caractéristiques d'un trafic commercial que d'une véritable transhumance.

- La Mauritanie a donc la longueur la plus considérable de frontière à contrôler, alors qu'elle est le pays qui, en première approximation, dispose des moindres moyens.

Cette relative contradiction ne peut trouver sa solution réelle, à court terme, que dans le cadre d'une coopération inter-Etat, à tout le moins bilatérale. (dans l'hypothèse vraisemblable où la sédentarisation totale ne sera pas immédiate).

La Mauritanie dispose d'une douzaine de postes frontaliers de contrôle et prévoit l'installation d'une dizaine d'autres ; en outre elle a un réseau de parcs de vaccination pouvant servir aussi au contrôle. On remarque que ce double réseau est relativement clairsemé à l'Est, à la frontière malienne, bien que les passages y soient importants.

Le Mali dispose d'une trentaine de postes de contrôle principalement en direction de la frontière mauritanienne (compte tenu des convergences vers Kayes-Bafoulabé, Bamako Delta Central) et secondairement en direction de la frontière de Haute Volta (11 postes de Kadiolo à Hombori).

Le Sénégal a 21 postes de contrôle orientés essentiellement vers la Mauritanie, secondairement vers la Gambie (le poste vers la Guinée est celui de Linguinée).

La politique actuellement pratiquée vis-à-vis des transhumances est presque entièrement commandée par des soucis commerciaux. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de politique fondamentale à long terme de l'élevage mais une politique de recherche du profit immédiat. Certes, celle-ci implique des mesures d'améliorations sanitaires, en eau et nourritures (hydraulique pastorale) et des mesures de sédentarisation progressive, mais nous avons vu qu'il ne pouvait y avoir de sédentarisation du bétail entraînant sa transformation radicale et profitable sans d'une part une intégration élevage agriculture et d'autre part une intégration fleuve et régions bordières.

Les questions sanitaires seront abordées plus loin mais il est clair qu'elles ne peuvent avoir d'effet définitif qu'appliquées à l'échelle de la zone car les risques de contagions resteront, même si on limite les transhumances.

En matière d'hydraulique pastorale, des travaux importants ont été réalisés en Mauritanie, au Sénégal et au Mali : ce dernier a mis en place un réseau de gîtes d'étapes en direction de ses abattoirs de Kayes et Bamako : 6 gîtes de Nara à Didieni, 14 de Nioro à Didieni, 7 de Nioro à Kayes (existent aussi 10 parcs entre Nioro et Nara et 3 parcs d'attente à Bamako). Le Sénégal a fait de même sur le trajet Matam - Dakar.

La forme la plus avancée actuellement pratiquée en matière de sédentarisation du bétail, reste le ranch.- Ranch de Doli au Sénégal qui doit être terminé en 1967 et fonctionner totalement en 1969 (80.000 ha et 10.000 bêtes).

- Ranch de Niono au Mali (10 à 15.000 ha)
- projets mauritaniens d'embouche à Kaedi (10.000 ha pour 1.000 bovins) et dans l'AFTOUT El Sahel

Les stations et fermes pilotes de Guinée (DITTINN) (1) du Sénégal et du Mali ont également du bétail ; mais hormis ces exceptions de caractères expérimental, on constate que les projets ou réalisations portant sur l'élevage n'intéressent pas ou peu l'agriculture . Il convient sans doute de nuancer cette affirmation à propos du Sénégal où une opération d'élevage et agriculture intégrée à partir d'un groupe d'éleveurs est en cours dans le Nord-Ouest Ferlô ; nous manquons de renseignements sûrs mais nous croyons savoir que cette opération limitée serait couronnée de succès et susceptible d'une extension rapide (2)

Enfin l'expression la plus claire de cette politique d'élevage est la mise en place d'un réseau d'abattoirs aux fins d'accroître la commercialisation contrôlée du bétail.

(1) A côté de DITTINN étaient projetées trois fermes laitières comprenant 400 vaches à SANANKORONI, KOUNDIAN et FAMOYLA (projets soviéto-guinéens) il y a également un projet de ferme laitière au Sénégal à M'Bao, où existe le Centre National de l'Agriculture.

(2) Il n'est pas sans intérêt que l'opération porte sur des éleveurs dont on a trop souvent dit que, sédentarisés, ils ne pouvaient être que de mauvais agriculteurs et de mauvais éleveurs - l'opération comporterait un aménagement-hydraulique permettant un périmètre cultivé et des prairies de fanche ; l'effet sur le groupe et sur les groupes voisins a été d'autant plus grand que l'hivernage 1966 a été tardif.

§ 3 - LA COMMERCIALISATION DU BÉTAIL

Chaque Etat a un organisme de commercialisation de la viande :

- l'Office National du bétail Guinéen
- la Société Nationale pour l'Exploitation des Abattoirs et Annexes (S.O.N.E.A.) au Mali. Elle s'occupe de l'exploitation des abattoirs, de la commercialisation de la viande, des cuirs et peaux et du lait.
- la S.O.M.I.M.E.X. en Mauritanie doit créer une section spéciale pour la viande et le bétail
- la Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal (SERESAS), Société d'économie mixte qui assure l'exploitation du Ranch de Doli et des Centres régionaux d'abattage. La Société Sénégalaise de produits alimentaires (S.O.S.E.P.A.), également d'économie mixte, intervient aussi sur le marché ;

L'emprise de ces organismes sur les producteurs et consommateurs est encore limitée et inégale, comme celles des organismes de commercialisation des productions végétales.

Le tableau 13,5 rappelle le bilan production disponible et besoins théoriques pour chaque Etat.

- Le bilan 13.5 fait apparaître un pays nettement déficitaire : la Guinée qui devrait être nettement importatrice de bétail. Or les statistiques officielles 1965 de la Guinée font état de 2 millions de francs guinéens d'exportation (5 tonnes de bétail vivant) contre 71,7 millions de F.G. d'importations de conserve viande et poissons - La Guinée n'aurait donc pas d'importation de bétail vivant : il existe en fait un trafic incontrôlé sans doute important à partir de la Mauritanie et du Mali.

Le bilan Sénégalais paraît équilibré. L'étude du commerce extérieur nuance l'affirmation.

On constate que le bilan est positif grâce aux cuirs et peaux. Les exportations d'animaux vivants sont surtout constituées en valeur par des oiseaux ; il n'y a eu en 1965 que 1.200 bovins exportés dont 1.168 en Gambie. Les importations officielles de bétail vivants sont surtout constituées par des chevaux du Mali. Par contre ne figure pas sur ce bilan le bétail en provenance de Mauritanie. Or celle-ci fournissait en 1963 28 % des bêtes abattues à Dakar (dont 70 % provenaient de la zone de Kaédi). En 1965 les exportations contrôlées Mauritaniennes se sont réparties par moitié entre le Sénégal et les autres pays : tab. 13.8.

Le nombre de bêtes contrôlées exportées vers le Sénégal s'élève à 17.500 bovins (2.300 tonnes) 95.000 ovins et caprins et 2.500 chameaux. Si nous tenons compte de ces importations, le Sénégal serait déficitaire d'environ 16.000 bovins (soit 2.080 tonnes) - et de 90 à 100.000 ovins caprins (soit 1.000 à 1.300 tonnes de viande).

TABLEAU I3-5 DISPONIBILITES ET BESOINS THEORIQUES EN VIANDE.
(tonnes)

	GUINEE:	MALI (I)	MAURITANIE	SENEGAL	TOTAL
Production intérieure disponible	15.000	59.000	46.350	31.664	152.014
Besoins théoriques	42.000	55 à 75.000	11.430	31.177	139.600 à 159.600
Excédent		+ 4.000 à -20.000	35.000	-	
Déficit	27.000			-	12.000 à 8.000

(I) Les besoins théoriques Maliens sont en fait mal connus et difficiles à apprécier.

La comparaison de ce tableau I3.5 avec celui des abattages contrôlés (Tableau I3.6) est déjà significative de la faible emprise des organismes officiels : les abattages contrôlés restent très inférieurs aux besoins théoriques et aux consommations réelles dans tous les Etats.

Tableau I3.6 - ABATTAGES CONTROLES DANS LE SOUS GROUPE REGIONAL

(sur la base de 130 kg de viande pour un bovin et de 13 kg pour un ovin ou caprin, lorsque nous n'avons pas le tonnage exact).

	TOTAL	GUINEE		MALI		MAURITANIE		SENEGAL		
	1964/65	1961	1964	1961	1965	1961	1965	1961	1963	1965
BOVINS										
1000 têtes	290	46	52,8	65,6	108	10,4	13,2	109,6	117	116
1000 tonnes	38,6	-	7,8	7,8	14		1,7	14,2	15,3	15,1
OVINS-CAPRINS										
1000 têtes	294	9,6	10,14	131,5	131,9		34,3	92	124	118
1000 tonnes	3,9		0,132	0,132	1,8		0,45	1,2	1,6	1,53

Tableau I3-7 - IMPORTATIONS - EXPORTATION DE CHEPTEL ET
VIANDE DU SENEGAL en millions de C.F.A.

	Importations	Exportations	Bilan 1965
	1965	1965	
Animaux vivants	26,1	120,7	+ 94,6
dont bovins	0,1	11,7	+ 11,6
Viandes	47,7	3,16	- 44,5
Conserves viande	101		- 101
Cuir et peaux		184,1	+ 184,1
Total	174,8	307,96	+ 134,2

Tableau I3.8 - EXPORTATIONS DE BÉTAIL DE MAURITANIE 1965
(Unité de tête)

	Direction	Bovins	Ovins Caprins	Chameaux	Anes
Nord	Sénégal	1.082	2.035	847	-
Trarza	"	2.912	27.416	1.355	1
Brakna	"	1.710	33.260	5	20
Tagant	"		2.573	-	-
Kaédi	"	11.848	30.750	25	8
Guidimaka	Mali	3.122	31.208	98	228
Assaba	Côte d'Iv.	4.144	46.220	72	281
Hodh O.	Guinée	1.516	36.092	447	324
" E.		6.732	35.663	266	45
Total contrôlé		33.066	215.217	3.115	913
Estimations = Export réelles		120.000	800.000	10.000	10.000

Tableau I3.9 - EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE CHEPTTEL ET VIANDE

DU MALI 1965

(Millions F.M.)

PRODUIT	Import	Export	Bilan
Animaux vivants	25,9	I.277,7	+ I.25I,8
dont bovins	2I,7	I.I08,8	+ I.087,I
Viandes	I,3	6I,5	+ 60,2
Conserves et jus	9,25	-	- 9,25
Cuir et peaux	0,3	40,7	+ 40,4
Total	36,75	I.379,9	+ I.343,I5

Le Mali est également exportateur de bétail

Les exportations contrôlées maliennes étaient en constante progression passant de 38.000 bovins en 1960 à 82.579 en 1964 mais les ventes contrôlées sont retombées à 49.430 en 1965 soit 28.100 têtes pour le Ghana et 16.535 pour la Côte d'Ivoire suivis de très loin par la Haute Volta ; le premier acheteur de moutons maliens en 1965 a été l'Algérie (50 %). En fait les exportations maliennes réelles de bétail sont estimées, comme celles de la Mauritanie, à près du double des exportations contrôlées.

L'une des raisons des mouvements commerciaux du bétail (liée d'ailleurs aux mouvements de transhumance ce qui ne facilite pas toujours l'interprétation) est la variation des prix d'une part dans l'année avec un maximum lors de la traite (retour des troupeaux des paturages d'hivernage) et d'autre part selon les régions (tableau 13.10). La comparaison de ces prix suggère quelques réflexions. On constate d'abord une plus grande variabilité des prix au Nord et à distance des grands abattoirs. On constate ensuite que les prix sont plus faibles au Nord qu'au Sud en général c'est particulièrement vrai pour les régions mauritaniennes et Gao. On conçoit alors clairement deux possibilités : ou bien des éleveurs du Nord font mouvement vers le Sud pour vendre leur bétail, ou bien des acheteurs du Sénégal vont en Mauritanie acheter du bétail sur pied, pour le ramener à Dakar. De toute façon les éleveurs et les acheteurs préfèrent traiter avec un bétail sur pied ce qui leur laisse la possibilité d'un passage incontrôlé de la frontière et ce qui diminue leurs coûts de transport (1). Au contraire du cheptel vif, le marché de la viande est plus tendu. En effet au sortir de l'abattoir de Bamako la viande est à 183 frs le Kg ; rendue à Dakar après taxes et frais de transport elle revient à 232 frs : or le prix de détail Dakar est de 104-160 Francs, ce qui paraît très bas comparé aux prix dans les villes des pays voisins. Les prix en Côte d'Ivoire sont de 175 à 190 F et au Ghana de 225 francs. Le transport par rail de Bamako à Dakar revient à 20 frs le Kg et à 30 Frs le kilogramme. par camion frigorifique Bamako-Abidjan, A Kaédi, le prix de sortie de l'abattoir serait de 120 F, soit au moins de 160 francs rendu Dakar. Dans ces conditions apparaît une contradiction entre Dakar d'une part qui préfère acheter le bétail sur pied, de même que les pays côtiers, et, d'autre part les Etats comme la Mauritanie et le Mali qui préfèrent vendre par l'intermédiaire des abattoirs qui valorisent leurs exportations et leur permettent de mieux les contrôler.

§ 4 - ABATTOIRS ET CHAINES DU FROID

a) Outre l'abattoir de Dakar (44.665 veaux et boeufs, 55.773 ovins caprins en 1965), le Sénégal a entrepris la construction de Centres Régionaux d'abattage (avec entrepôt frigorifique) à Thiès, Diourbel, Louga et St Louis ; une chaîne du froid est projetée intéressant les villes de Dakar, Ziguinchor Tambacounda Vélingara, Podor Matam, Dagana ; Linguère, Thiès Louga et Diourbel. La SOSEPA projette une usine de conserve de viande à Dakar ou Diourbel. - Le but du Sénégal est évidemment d'améliorer son approvisionnement en viande et la commercialisation.

(1) Signalons aussi la spéculation sur les monnaies.

Tableau 13.10 - PRIX DU CHEPTTEL ET DE LA VIANDE

	Bovins (têtes)	Ovins (têtes)	Caprins (têtes)	Prix détail boeuf kg
Mauritanie				
Trarza-Assaba	10 à 18.000			Nouakchott 125-150
Tagant	9 à 16.000			Kaédi 85-95
Hodh Occidental	10 à 15.000			Nema 70-75
Mali				
Kayes Sikasso	14 à 17.000	2500 à 3500	1500	Bamako : entrée
Bamako	16.000	2750	1650	Abattoir : 160
Ségou	20 - 22.000	4000	2000	Sortie abat 183
Mopti	14 - 21.000	2750	2000	Détail : 165 à 215 (1)
Gao	9 - 15.000	1500/3000	1000/1750	
Sénégal - DAKAR				140-160 (1)
(1) Dans les deux villes les prix réels pratiqués nous ont paru nettement supérieurs.				

Tableau 13.II - EXPORTATIONS DE BOVINS PAR REGION AU MALI EN 1964

	TOTAL	dont Côte d'Iv.	et Ghana
Gao	16.220	-	13.461
Mopti	28.976	25.672	3.304
Ségou	12.137	12.137	-
Total	57.333	37.709	16.765
Kayes	455 (Sénégal)	-	-
Bamako	16.867	13.240	-
Sikasso	6.924	6.108	314
Total	24.246	19.348	314
Total Général	81.579	57.057	17.079

du bétail, particulièrement en resserrant les liens qui unissent commerçants Maures de bétail et abattoirs Sénégalais : l'aménagement du trajet pastoral Matam-Dakar en est une preuve.

b) Pour d'autres raisons le Mali à la même attitude vis à vis des éleveurs du Sud Est Mauritanien. En effet nous savons que la moitié orientale du Mali est tournée vers les Etats de l'Est et du Sud (Niger Haute Volta Côte d'Ivoire Ghana, Libéria) ces derniers étant de gros importateurs de bétail. Or les deux tiers du troupeau bovin et les trois quarts du troupeau d'ovins caprins sont recensés dans les régions de Gao Mopti et Ségou. Il s'en suit une orientation et une distribution très nettes des exportations par régions : Tableau 13.11.

L'abattoir construit à Gao (3000 tonnes de capacité), et non mis en route, a évidemment pour objet de valoriser le trafic vers le Ghana. Il est clair que pour s'approvisionner l'abattoir de Bamako, de 10.000 t de capacité soit 60.000 bovins, doit pouvoir compter en partie sur du cheptel Mauritanien. A cet effet des gîtes d'étape ont été aménagés sur des pistes convergeant de Niore et Nara vers Bamako (également vers Kayes où est projeté un abattoir frigorifique de 1 500 t) ; également pour satisfaire les éleveurs Mauritaniens, la SOMIEX a mis les produits dont ils ont besoin sur les marchés de Niore et Nara.

c) Or il semble que, la politique actuelle de la Mauritanie est contraire aux volontés que nous venons d'analyser pour le Sénégal et le Mali. La Mauritanie a pris en effet diverses mesures tendant à limiter (ou pouvant avoir pour effet de limiter) les sorties de bétail vers le Mali et le Sénégal. Elle a en particulier institué une importante taxe d'exportation. Par des travaux d'hydraulique, elle entreprend de cantonner ses éleveurs dans ses frontières. Enfin elle a mis en route une chaîne d'abattoirs frigorifiques. Le 1er maillon est celui de Kaédi, entrepris en 1965 : d'une capacité de 20.000 bovins, il doit fournir 3000 tonnes de viande dont 600 t iraient à Port Etienne et Fort Gouraud, et le reste, soit 2 400 tonnes pourraient être exportées aux Canaries dont le marché est de 11.000 tonnes. Ensuite, sur des projets de la Yougoslavie, des abattoirs frigorifiques seraient construits à Kiffa, Aïoun el Atrouss et Néma. La logique du système est claire : elle aboutit à supprimer tout ou partie des sorties de bétail vivant. (selon que les estimations de 100-120.000 bovins exportés correspondent ou non à la réalité).

Pour l'instant le problème ne se pose qu'avec Kaédi dont la capacité est égale aux exportations mauritaniennes vers le Sénégal. Il est intéressant de l'aborder car il soulève bien des questions de la coopération en matière d'élevage.

L'abattoir de Kaédi risque-t-il de tarir les sources d'approvisionnement sénégalaises en bétail mauritanien, compte tenu du fait que la consommation de Dakar doit croître d'environ 50 % d'ici à 1970 ? Pour répondre sûrement à la question, il faudrait d'abord connaître exactement

le potentiel d'exportation de la Mauritanie et les sorties exactes de bétail mauritanien vers le Sénégal, ce qui suppose un contrôle conjoint des frontières. Il faudrait aussi connaître le circuit réel du bétail et les motivations qui lient l'éleveur mauritanien à l'acheteur du Sénégal ; ceci suppose aussi une étude conjointe. Dans le cas où une concurrence d'approvisionnement apparaîtrait entre Kaédi et Dakar, le premier court des risques parce que la Mauritanie ne peut fermer ses frontières seule ; consécutive à cette concurrence, la hausse des prix à Kaédi (mais aussi à Dakar) rendrait plus aléatoire le débouché sur le marché des Canaries pour la Mauritanie. Reste une solution évidente : la production de Kaédi peut être orientée en partie vers le Sénégal mais elle pose le problème du prix de la viande à Dakar. Celui-ci est bas dans une certaine mesure grâce à des importations taxes ou non de cheptel vif mauritanien. Un accord bilatéral pourrait régler cette question.

En effet quel que soit l'angle sous lequel on l'aborde, le problème de Kaédi apparaît comme ayant toujours une solution inter-Etat. De toute façon il nous paraît devoir être tranché au niveau des bénéfices que l'on peut attendre d'une politique nationale à court terme et d'une politique de coopération. Dans l'état actuel du troupeau, la maîtrise et la maximisation des surplus de l'élevage par les Etats impliquent nous l'avons vu, l'amélioration sanitaire et qualitative du troupeau, la sédentarisation et le contrôle des frontières. Or ces objectifs nationaux supposent pour être réalisés à court terme une coopération inter-Etat. Cela ne signifie pas que la Mauritanie doit renoncer à l'abattoir frigorifique de Kaédi et à la tannerie voisine d'une part, à la recherche de nouveaux débouchés extérieurs d'autre part, ni que le Sénégal doive renoncer à l'approvisionnement mauritanien. Cela signifie seulement que ces objectifs nationaux soient plus vite atteints avec un profit net amélioré dans le cadre d'une coopération et d'une harmonisation des prix et politique de commercialisation. Il est clair que les objectifs très justifiés de la Mauritanie impliquent un risque d'augmentation du prix de la viande à Dakar. En fait, la contradiction n'est qu'apparente et provisoire dans la mesure où par la coopération, on peut accélérer les processus de sédentarisation. Celle-ci est nous le rappelons encore la seule solution fondamentale des problèmes du cheptel, y compris de sa commercialisation ; dans une certaine mesure la Mauritanie l'a bien compris en prévoyant une embouche de 10.000 têtes à Kaédi près de l'abattoir (1) La sédentarisation est aussi la seule solution qui permette d'obtenir une gestion économique valable du troupeau. En son état actuel, celui-ci est mal connu dans ses structures (âge et sexe) et son croît n'est qu'estimé ; un bétail sédentarisé serait rapidement mieux connu et son croît serait plus rapide.

Il nous paraît donc qu'en cette matière apparemment délicate la coopération est encore la meilleure sinon la seule solution possible.

(1) Il semble malheureusement que ce projet d'embouche ne sera réalisé qu'après l'abattoir.

SECTION III - L'AMELIORATION SANITAIRE

Elle correspond à un besoin intérieur et à une nécessité de plus en plus impérieuse dans la perspective d'exportations qui ne seraient plus limités aux Etats côtiers voisins.

§ 1 - LA PENURIE DE CADRES

Le tableau 13.12 montre l'insuffisance considérable de cadres, particulièrement de Docteurs Vétérinaires. Pour être meilleure que celle du Mali ou de la Mauritanie, la situation du Sénégal n'est cependant pas aussi bonne qu'il peut le sembler car sur 13 de ces docteurs⁷ sont étrangers et beaucoup sont employés au laboratoire de Dakar Hann. La situation de la Mauritanie est la plus difficile : sur cinq docteurs vétérinaires, deux sont à la direction de l'élevage, un à l'école d'Assistants d'élevage un au laboratoire des pêches, le dernier enfin étant dans le Hodh Oriental c'est-à-dire au contact direct et permanent du troupeau. En outre le manque de cadres moyens et d'infirmiers est évident, bien que Sénégal et Mali aient fait des efforts de formation.

Or le travail à fournir est important, le bétail subissant des épidémies nombreuses : peste bovine, péripneumonie, charbon symptomatique, pasteurellose, trypanosomiase (en recul) etc....

La production de vaccin est d'abord assurée par le laboratoire de Dakar Hann qui avait vocation fédérale et se trouve sous-utilisé. Le Mali a mis en chantier un laboratoire à Bamako qui doit également produire des vaccins ; Enfin l'Institut de Recherche et Biologie Appliquée (I.B.R.A.) de Kindia en Guinée, devrait à partir de la fin 1967 entrer en fonctionnement et produire aussi des vaccins. Des recherches vétérinaires identiques sont menées à des échelles différentes à Dakar et Bamako : c'est-à-dire qu'il y a recherche commune sans harmonisation. Kindia doit s'orienter vers la recherche sur les maladies plus spécifiques de la zone Sud (en particulier sur la trypanosomiase). Il existe une volonté manifestée par les services de voir cet équipement de laboratoire (il faut ajouter celui de Nouakchott qui fait en particulier du dépistage) être coordonné dans ses programmes, ses méthodes et ses productions, mais il existe des difficultés au niveau en particulier des statuts et des relations de dépendance des Instituts Parisiens (se reporter au paragraphe 12.II.4) - de même que pour l'organisation actuelle de la Recherche en matière zootechique).

Cette dispersion des efforts est évidemment contradictoire avec la faiblesse des moyens et l'importance de la tâche. Un exemple de coordination profitable est donné par l'accord conclu entre la Gambie et le Sénégal en 1965, selon lequel des campagnes sont organisées avec des équipes renforcées bilatérales successivement de part et d'autre de la frontière.

Tableau I3.I2 - CADRES DE L'ELEVAGE DU SOUS GROUPE REGIONAL

	Guinée	Mali	Mauritanie	Sénégal	TOTAL
Docteurs Vétérinaires - soit un doc.	12 (1)	8	5 (2)	13 (3)	38
x vétérinaire pour					
x bovins	125.000	525.000	400.000	165.000	255.000
x ovins caprins	50.000	1.200.000	1.780.000	160.000	555.000
"Vétérinaires africains"	-	-	-	20	20
"Infirmiers d'élevage"	2			7	9
Laboratoires de	Kindia				
- produc. vaccins	en	Bamako		Dakar	
- dépistage.	cours	Bamako	Nouakchott		
(1) dont 4 détachés - (2) : dont 3 étrangers - (3) dont 7 étrangers					
(4) Moniteurs d'élevage.					

§ 2 - LA CAMPAGNE CONJOINTE P.C. 15.

La voie de la coopération en matière sanitaire est également offerte par le démarrage de la 3ème phase de la campagne conjointe P.C.15 contre la peste bovine. Proposé par le Bureau Africain de la Santé Animale en 1960, approuvé la même année par la C.S.A./C.C.T.A. , le projet fut soumis au F.E.D. qui accorda son aide financière. La campagne se déroule en 3 phases. La première sur le Cameroun, le Niger Est, la Nigéria et le Tchad s'est faite du 1.12.1961 au 30 Avril 1964. La seconde intéressant le Niger Ouest, le Mali Est (méridien de Ségou), la Haute Volta, et le Nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Dahomey, a débuté en 1964 et doit s'échever en 1967. La troisième phase enfin couvre le Mali Ouest, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie , la Guinée, la Sierra Léone et le Nord Ouest de la Côte d'Ivoire. Le programme en a été décidé à Bathurst en 1964 ; il débute en Septembre 1966 pour se poursuivre jusqu'en 1969. Chaque Etat a établi avec l'agent coordinateur un projet qui a été soumis au F.E.D. et discuté à Bruxelles. En bref les Etats fournissent du personnel, des vaccins et matériels ; le F.E.D. fournit ou finance du personnel (en particulier des vétérinaires) du matériel de transport, de conservation et distribution des vaccins, de vaccination, et participe aux dépenses de fonctionnement. Il a donc été mis sur pied d'une organisation complexe pour une action coordonnée inter-Etat. Il est souhaitable, et souhaité par les services, d'entreprendre sa stabilisation dans le cadre du Comité Inter-Etat pour l'organisation de Campagnes futures car il existe d'autres épidémies que la peste bovine et celle-ci ne sera pas définitivement éliminée par deux campagnes de vaccination.

SECTION IV - COORDINATION ET COOPERATION

Dans l'introduction générale de ce chapitre nous avons insisté sur l'absolue nécessité d'une intégration élevage-agriculture pour leur profit mutuel. C'est pourquoi nous soulignons que la stratégie commune en matière d'élevage doit s'inscrire dans le cadre des :

- "fondements d'une politique d'harmonisation et coopération en matière agricole", définis dans le chapitre 12. Section IV § 1. et des

- "orientations générales de la coopération agricole" exposées Chap. 12 Section IV § 2. Ce cadre implique des actions à court et long terme partant en particulier sur

- la recherche
- l'intégration élevage-agriculture.

Concernant l'élevage proprement dit, l'analyse de la situation faite ci-dessus, nous conduit à proposer des actions d'harmonisation et coopération à court terme dans les domaines suivants :

- Amélioration Sanitaire
- Contrôle des mouvements du bétail aux frontières
- Commercialisation.

§ 1 - Recherche zootechnique

- Le problème général de la recherche a été exposé dans le chapitre 12 Agriculture, paragraphe IV 4.

- A : l'évolution de la Recherche
- A1: la recherche agro zootechnique du fleuve.
- A5: les recherches zootechniques et vétérinaires

Ce dernier paragraphe faisait le point de la situation - Huit propositions - C ont été énoncées :

La proposition 12C1 portait création d'un Comité Inter-Etat de la Recherche Scientifique Rurale(CIERSR). Nous proposons de la préciser ainsi :

PROPOSITION 13-A1

- Le C.I.E.R.S.R. comprend une Section Zootechnique et vétérinaire.

PROPOSITION 13-A2

La proposition 12-C4 pourrait être complétée ainsi : "La Section zootechnique et vétérinaire centralisera et diffusera les informations et résultats acquis dans les différents Instituts, Laboratoires et Centres zootechniques nationaux ; elle organisera des rencontres des responsables nationaux des services de l'élevage.

PROPOSITION 13-A3

La proposition 12-C7 pourrait être complétée ainsi : la Section zootechnique et vétérinaire, en accord avec les Services nationaux fixera le programme général de recherche et indiquera à chaque centre son programme propre ; elle portera une attention particulière à l'acclimatation et à l'expérimentation de nouvelles races ; elle sera associée aux recherches sur les cultures fourragères.

PROPOSITION 13-A4

La proposition 12-C8 pourrait être complétée ainsi : en matière zootechnique, le Centre de SOTUBA (Mali) pourrait coordonner les recherches en s'appuyant sur les centres de Niore (Mali) et Dahra (Sénégal) pour l'élevage du Nord, sur ceux de Kolda (Sénégal), Dittinn et Famoyla pour l'élevage du Sud et sur un centre mauritanien à créer pour les ovins et caprins.

- en matière vétérinaire, le Laboratoire de Dakar, pourrait conduire les recherches les plus fondamentales et assurer la production principale des vaccins en s'appuyant sur les laboratoires de Bamako, Kindia et Nouakchott qui auraient aussi des fonctions de dépistage et de recherche spécialisées.

§ 2 : INTEGRATION ELEVAGE AGRICULTURE

PROPOSITION 13-B1

La Section zootechnique du C.I.E.R.S.R. devrait impulser et coordonner la participation des Services nationaux d'élevage aux expérimentations communes proposées sur le fleuve dans la sous section agriculture, paragraphe 1 IV C2.

PROPOSITION 13-B2

La Section zootechnique du C.I.E.R.S.R. avec la participation des services nationaux de l'élevage et de l'Hydraulique, devrait promouvoir d'une part l'exploitation commune des recherches hydrologiques et agrostologiques, et d'autre part l'harmonisation des programmes d'hydraulique pastorale - et d'aménagements agro-pastoraux.

PROPOSITION 13 B 3 -

La Section Zootechnique du C.I.E.R.S.R. accordera la priorité à tout projet tendant à favoriser une sédentarisation rapide du bétail.

§ 3 - COOPERATION SANITAIRE

Proposition 13 C1

Profitant de la mise en route pour trois ans, de la troisième phase de la Campagne Conjointe P.C. 15, le Comité Inter-Etat pourrait s'adjoindre un Coordinateur Permanent de l'action Sanitaire pour le Bétail

Ce coordinateur pourrait préparer la stabilisation de l'organisation de la campagne PC 15 au niveau du sous groupe régional en une organisation commune d'action sanitaire pour l'élevage. Celle-ci pourrait conserver les moyens dont dispose l'actuelle campagne conjointe P.C. 15.

PROPOSITION 13 C2 -

Le Coordinateur pourrait préparer la campagne suivante de l'organisation commune qui pourrait porter sur la péripneumonie bovine.

Les propositions 1 et 2 de prolongement de l'action de la campagne conjointe PC 15 pourraient être discutées à la réunion de l'O.I.E. (Office International des Epizooties) qui se tiendra à Dakar en Décembre 1966 et qui abordera le problème de l'harmonisation des réglementations sanitaires.

PROPOSITION 13 C3 -

Le Coordinateur et l'organisation commune pourraient établir une carte de vaccination commune aux quatre Etats.

PROPOSITION 13 C4 -

Le Coordinateur pourrait orienter l'organisation commune vers des actions sanitaires frontalières sur le modèle de celles organisées entre la Gambie et le Sénégal (actions coordonnées avec renforcement réciproque des équipes)- Ces actions pourraient être organisées à l'échelle des régions avec les cadres locaux connaissant bien les trajets des éleveurs ; par exemple, il conviendrait de réunion pour de telles actions :

- les responsables régionaux du fleuve (Sénégal) et du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimaka (Mauritanie)

- Les responsables des Hodh (Mauritanie) et ceux de régions de Kayes, Nioro et Yélimane (Mali).

§ 4 - CONTROLE DES TRANSHUMANCES ET DES FRONTIERES

PROPOSITION 13 D1

Le Comité Inter-Etat pourrait proposer à l'organisation de la Campagne conjointe PC 15, l'adjonction aux équipes sanitaires d'un ou deux statisticiens et économistes qui auraient pour mission de profiter de la Campagne conjointe pour :

- a) dresser un inventaire rigoureux du bétail, par groupes, villages et régions.
- b) étudier sa structure par âge, sa répartition par sexe et sa gestion.
- c) étudier les rapports éleveurs-acheteurs de bétail, les diverses motivations des transhumances et circuits commerciaux, et obtenir une cartographie précise des mouvements actuellement existants.

Cette étude pourrait être complétée par les connaissances acquises à l'échelon local et régional ; les Etats pourraient donner mission à leurs services régionaux d'administration et d'élevage de leur faire rapport sur ces points.

Le Comité inter-Etat pourrait organiser une confrontation des résultats acquis afin d'aboutir à une amélioration des systèmes statistiques, et à une connaissance précise, y compris cartographique, des transhumances et de leurs motifs.

PROPOSITION 13 D2

Les Etats pourraient organiser un contrôle commun de leurs frontières vis-à-vis du bétail,

- a) en harmonisant la disposition des postes frontaliers afin de supprimer les doubles emplois et de couvrir le maximum de surface (disposition des postes en quinconce).
- b) en créant, hors des grands passages, des équipes mixtes volantes, chargées de renforcer le contrôle des postes.
- c) en unifiant leurs taxes et droits (sanitaires, de transit ou d'exportation) et les systèmes de perception et comptabilité afin que les taxes et droits perçus par les postes puissent être équitablement répartis par les Etats entre eux. Un pourcentage à fixer des taxes ainsi perçues par un Etat pour le compte d'un autre pourrait être versé à une caisse commune destinée à aider financièrement des actions communes en matière d'élevage (actions dans les domaines sanitaires, hydrauliques, études etc...)

Une telle action commune, conforme à la volonté de chaque Etat d'avoir une meilleure maîtrise du territoire national est susceptible de fournir à court terme un profit net additionnel à chacun des Etats, mais celui-ci plafonnera rapidement. Une telle action ne doit donc pas dispenser des actions fondamentales proposées ci-dessus et ci-dessous, d'autant plus qu'il faut éviter qu'elle n'aboutisse à des phénomènes de rétraction.

§ 5 - COMMERCIALISATION.

PROPOSITION 13 F1 -

Les organismes nationaux de commercialisation de la viande devraient définir une politique de prix harmonisée à la production, et au détail, du cheptel vif et de la viande, compte tenu - d'une part des prix à la production (cheptel vif et abattoirs), des prix de transport et des droits et taxes harmonisés - d'autre part des prix intérieurs de détail et prix de gros du cheptel vif et de la viande sur les marchés extérieurs.

PROPOSITION 13 E2 -

Les organismes nationaux de commercialisation de la viande devraient définir

- la production intérieure disponible

- les besoins intérieurs de l'autoconsommation, de la consommation commercialisée et des abattoirs frigorifiques

- les déficits à combler par des importations et les excédents exportables en fonction des marchés extérieurs existants et possibles.

- une politique commune d'approvisionnement et satisfaction des besoins intérieurs de chaque Etat et de la zone et une politique commune d'exportation vers les marchés extérieurs, compte-tenu des orientations régionales de chaque zone d'élevage.

PROPOSITION 13 E3

En conséquence, les organismes nationaux de commercialisation de la viande pourraient coordonner efficacement leurs programmes d'implantation et développement d'abattoirs frigorifiques et de chaînes du froid - Cette implantation doit se faire selon deux critères :

- d'une part sur les lieux de production, en particulier près des fleuves qui seront les axes majeurs de la sédentarisation, et d'autre part sur les principaux lieux de consommation.

Les propositions (13-D) (contrôle des frontières) et (13-E) (commercialisation) visant à un accroissement des prélèvements des Etats sur leurs élevages, doivent être conduites dans la meilleure harmonisation et coopération possibles et s'accompagner des mesures de contre partie pour les éleveurs et paysans (productivité et biens de consommation) si l'on veut éviter qu'elles ne provoquent dans un premier temps des phénomènes de rétraction qui les rendraient inefficaces.

C H A P I T R E 1 4

FORETS ET PECHE FLUVIALE

La coordination en matière forestière doit être envisagée parallèlement à celle en matière d'agriculture, d'arboriculture et d'élevage - Actuellement cette coordination est limitée à quelques échanges personnels entre directeurs de service pour obtenir des plants (Sénégal - Mali et Mali-Guinée) et à quelques échanges commerciaux. Une coordination entre les 4 Etats dans les domaines forestiers et piscicoles peut se concevoir :

1) à court terme

- dans le domaine de l'exploitation des ressources en bois d'oeuvre de la Guinée
- dans le cadre micro-régional, coordination dans l'utilisation de méthodes et moyens de travail de part et d'autre des frontières

2) à long terme

- dans la standardisation des armements et engins de pêche
- dans le domaine de la recherche forestière et piscicole.

SECTION I - COORDINATION A COURT TERME

§ 1 - Exploitation et commerce de bois d'oeuvre

Dans l'état présent, la Guinée est seule capable de fournir aux autres Etats le bois d'oeuvre qu'ils importent. Les problèmes qui se posent sont :

- la détermination de la consommation de bois d'oeuvre des 4 Etats
- la détermination des capacités de production actuelles de la Guinée en bois sciés,
- la connaissance des réserves forestières en bois d'oeuvre de la Guinée.

A - CONSOMMATION DE BOIS D'OEUVRE DES 4 ETATS.

Les consommations peuvent être estimées en additionnant les productions intérieures actuelles - contrôlées bien entendu - et les importations. Il sera nécessaire d'ailleurs de tenir compte de la qualité et des spécifications des bois pour déterminer les quantités qui pourraient être importées de Guinée.

Pour les importations du Sénégal et de la Mauritanie en Union douanière, les chiffres ne sont pas séparables. Nous avons quand même noté une importation directe de bois par le port mauritanien de Port-Etienne, importations probablement de bois de mine. D'autre part, nous avons été conduits à convertir les tonnes en M3 en multipliant arbitrairement par 3, le poids spécifique du bois dépassant rarement 350 kg. Il faut enfin mentionner que dans les données ci-dessous, les ouvrages en bois ne sont pas mentionnés.

La consommation du Mali (1) s'élève environ à 20 000 m3, chiffre d'ailleurs très comprimé si l'on sait que le marché n'est pas du tout satisfait actuellement, les importations étant réduites par manque de disponibilités de devises (9 000 m3).

(1) Par ailleurs notons que le Mali s'efforce de mettre au point une politique d'exploitation de ses bois de chauffe et à entrepris une politique de plantations pour essayer de satisfaire à long terme ses besoins en bois d'oeuvre.

TABLEAU I4.I - CONSOUMATIONS DE BOIS D'OEUVRE

	Productions locales m ³	Imports (-) Exports (+)	Consommation (m ³)
Guinée	38.350	+ (20.000 ?)	20.000
Mali	8.204	- 9.000	20.000
Sénégal	3.474	- 20.000	20.000
Mauritanie	-	- 4.224 (I)	?

(I) Importations directes de Port-Etienne et probablement en bois de mine.

Pour le Sénégal (2) et la Mauritanie, les importations porteraient sur un chiffre minimum de 20.000 m³, ce qui porterait les importations des 3 Etats (Mali-Mauritanie-Sénégal) aux environs de 30 000 m³ et en faisant la part des bois spéciaux, on peut admettre que 20 000 m³ de sciage ou placages tropicaux pourraient provenir de Guinée. (voir tableau 14 - 1)

B - PRODUCTION ACTUELLES DE LA GUINEE

Tout d'abord, les données concernant d'éventuelles importations de la Guinée dans les dernières années font défaut. Un registre mentionne en 1962 des importations de bois et ouvrages en bois de 4 718 t_d. Ce serait probablement là des de mine également. En 1965 les importations bois et ouvrages en bois se sont élevées à 726,6 t soit environ 2 200 m³.

Au cours du plan écoulé, la Guinée a porté sa capacité de production de bois scié et contre-plaqué à 38 360 m³ et compte l'augmenter entre 1964-1971, à 44 850 m³. La scierie de N'Zérékoré exploite les forêts de BOUEKE (en aménagement) et de DJEKE (réserves pour 10 ans) - Elle produit des "billes", des madriers et des planches.

Nous ne disposons pas de données sur les destinations de ces 38 350 m³, mais il est très probable qu'au moins la moitié (environ 20 000 m³) doit être exportée vers l'Italie, la Suède et la Zone Clearing (Transit routier par le LIBERIA).

La Guinée a une fabrique de meubles (SONFONIA) travaillant les bois de N'Zérékoré et des scieries locales (KISSIDOUYOU en particulier ; il existe un projet de papeterie à partir des bambous de PITA mais les réserves semblent insuffisantes ; enfin en Basse Guinée des essais portent sur les bois pour allumettes).

§ 2 - DETERMINATION DES RESERVES DE LA GUINEE EN BOIS D'OEUVRE

Le rapport qui donne la capacité de production de la Guinée, mentionne que la forêt sur laquelle doit vivre l'usine de N'Zérékoré (35 000 m³) est aménagée pour une période de 10 ans. On peut donc dire qu'à court terme le problème ne se posera pas, mais à long terme il est nécessaire de procéder à un inventaire forestier de la Guinée, programme qui, bien que national, peut être exécuté dans le cadre des 4 Etats, et s'il est déjà en cours d'exécution les autres Etats doivent être informés de ses résultats

(2) Selon certaines sources le Sénégal pourrait produire 5 000 m³ de plus de bois d'oeuvre à partir de la Casamance. Dans cette région des plantations ont été entreprises mais on n'oubliera pas qu'en matière de production forestière nouvelle le court terme est de 30 à 50 ans.

PROPOSITION 14 A1

Le Commerce de bois d'oeuvre entre la Guinée et les 3 autres Etats peut faire l'objet d'une coordination immédiate et ouvrir l'éventail, des échanges qui, malgré les accords de commerce, semble bien étroits.

Cette coordination doit se faire évidemment au niveau des organismes de commerce d'import-export. L'Office national de commercialisation du bois en Guinée (lié à GUINEXPORT) pourrait avoir un rôle majeur dans cette coordination. Inversement les Organismes Nationaux du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal ont peu d'emprise sur les producteurs et consommateurs de bois d'oeuvre.

PROPOSITION 14 A2

Coordination des méthodes et moyens de protection et exploitation des forêts de part et d'autre des frontières. Cette proposition intéresse au premier chef la Mauritanie et le Sénégal ; la première dispose d'un matériel lourd important sous employé dont l'utilisation conjointe avec le Sénégal améliorerait la rentabilité et l'efficacité ; une rencontre des services de St-Louis et Rosso pourrait résoudre cette question.

SECTION II - COORDINATION A LONG TERME

PROPOSITION 14 B1

Standardisation des armements et engins de pêche

Cela peut d'ailleurs faire l'objet d'une coordination immédiate si est possible pour les différents Etats d'être maître du circuit du poisson. Actuellement, il est difficile de se faire une idée des importations de matériel de pêche, ce marché étant entre les mains des petits commerçants exportateurs de poissons.

D'autre part, la fraude est importante et pour l'instant l'état des contrôles n'est pas satisfaisant.

La coordination dans ce domaine peut porter sur la gestion par les 4 Etats d'un centre unique de montage ou de fabrication d'engins de pêche (voir chap. 17.)

PROPOSITION 14 B2

Recherches forestières et piscicoles (voir chap. 12. Paragraphe IV 4.

La meilleure coordination possible en matière de recherche forestière serait la mise sur pied d'un centre d'élaboration de protocole, d'interprétation et d'élaboration des rapports sur les résultats, laissant ainsi à chaque service le soin de fournir le contenu du programme de recherche à effectuer, les lieux d'implantation et bien entendu l'utilisation des résultats.

Le manque de moyens matériels et humains plaide en faveur d'une assistance dans la gestion et le fonctionnement du centre, dont les agents feraient des missions de contrôle sur les lieux d'expérience. La définition des programmes annuels devra se faire au cours d'une réunion annuelle des directeurs de service.

Dans le domaine des recherches piscicoles et particulièrement hydrobiologiques, la coordination des recherches peut prendre le même aspect organique et le Mali, avec son laboratoire d'hydrobiologie de Mopti, peut abriter le centre de coordination. Il serait profitable de coordonner les recherches de Mopti et celles de Richard-Toll.

CONCLUSIONS -

Dans le domaine des forêts et de la pêche fluviale, il ne semble pas nécessaire d'instituer une coordination organique rigoureuse. Il faut rompre l'isolement dans lequel vivent les services techniques par des prises de contact fréquentes des responsables au niveau national et aussi par l'institution d'un centre commun à la fois de recherche de documentation et d'information et plus particulièrement dans le cadre des forêts, il faut favoriser l'interpénétrer des services au niveau des frontières.

CHAPITRE 15

LA PÊCHE MARITIME

Considérant le rôle de la pêche dans l'emploi, la consommation et l'économie de chaque Etat, considérant aussi l'importance relative des surplus exportables de la pêche, nous nous proposons d'étudier :

- SECTION I - La production et la consommation intérieure de poisson de chaque Etat.
- SECTION II - La commercialisation intérieure et extérieure du poisson frais, séché, fumé ou salé.
- SECTION III - L'harmonisation et la coopération en matière de production et de commercialisation, en matière d'armement et équipement, en matière de recherche enfin (1)

(1) Les trois premiers titres traiteront aussi de la pêche fluviale que nous ne pouvons pas dissocier complètement de la pêche maritime en ce qui concerne la consommation et l'exportation. L'armement et l'équipement concerne directement la section Industrie à laquelle il sera fait référence.

SECTION I - LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION INTERIEURE DE POISSON

§ 1 - LA PRODUCTION - Les trois Etats côtiers pratiquent surtout la pêche maritime ; seul le Mali a une importante pêche fluviale.

A) Au Mali, la production estimée s'élève à 90/100.000 t. Elle est pratiquée partout mais principalement dans le Delta Central du Niger : le Centre en est Mopti où convergent les producteurs des régions voisines en particulier de Ségou et Gao.

La majeure partie de la production (70.000 t) est transformée par les pêcheurs eux-mêmes en poisson sec ou fumé de bonne réputation. Le traitement retient le poisson à la production pendant 3 à 7 mois, après quoi il est vendu sur les marchés de Diorro (Ségou), Gao et surtout Mopti.

L'équipement est très artisanal. Les pirogues vont des petites, les plus nombreuses, (1 à 3 tonneaux, pour la pêche seulement) aux grandes pirogues pouvant transporter 10 à 13 tonnes. Elles sont fabriquées à Mopti avec des bois (caflécédrat ou vesne) fournis par la scierie de Bamako ou importés et amenés soit par camions soit par bateaux lors des Hautes eaux (1). Les A.C.M. ont construit des bateaux métalliques jusqu'ici trop chers pour les pêcheurs. Certaines pirogues, rarement celles de pêche, souvent celles de transport, sont armées de moteurs dont le type le plus courant est l'Archimède de 15 à 35 C.V. (d'importation ancienne ou nouvelle ; la Coopérative de Mopti vient d'en commander 50) (2). Les engins de pêche sont fabriqués sur place : filets en nappe de nylon, fils nylon et certains hameçons (le fournisseur principal est le Ghana, secondairement la Côte d'Ivoire).

L'organisation de la pêche est en cours de transformation par implantation de coopératives. De bas en haut le schéma est le suivant :

- 39 bases primaires regroupant 30000 pêcheurs (180 à 200 000 personnes) répartis en 438 campements de Gao à Ségou. Ce sont aussi des postes de contrôle du Service des pêches.

- 13 Coopératives de cercle centralisant la production et les besoins des bases primaires.

- 3 Unions de Coopératives à Gao, Mopti et Diorro (Ségou) : rôle de coordination, contrôle des prix et ristournes, commercialisation et conditionnement.

Ce schéma sera mis totalement en place en 1969-70. Actuellement plusieurs coopératives sont organisées mais seule celle de Mopti fonctionne normalement servant ainsi d'expérience pour les autres.

(1) L'approvisionnement en bois pourra être assuré en partie par les scieries projetées à Koutiala, San ou Mandiakou (Ségou)

(2) Les autres moteurs, Johnson ou Everunde auraient un arbre trop court.

B) Guinée (1) - La pêche fluviale pratiquée partout donne lieu à une production locale entièrement autoconsommée et mal connue. La production maritime s'élevait en 1955 à 7.000 tonnes pour la pêche artisanale et 2.000 tonnes pour la pêche industrielle. Vers 1960 la pêche artisanale occupait environ 10.000 pêcheurs utilisant 2.000 pirogues. Depuis l'indépendance des efforts certains ont été faits pour la pêche industrielle pratiquée par 8 bateaux en 1966 ; grâce à l'aide polonaise la flotille s'est accrue débarquant environ 7.000 tonnes de poissons vers 1960-61. Une société Polono-Guinéenne a été créée par accord du 10 Mai 1961. Le projet d'un armement national guinéen a été repris par les Soviétiques et le plan septennal prévoit la mise à la disposition de la pêche de 10 chalutiers et 15 thoniers nouveaux et de 500 barques et 600 moteurs pour la pêche artisanale. Parallèlement l'aménagement du port de pêche doit être poursuivi.

De 9.000 tonnes en 1955 la production de la pêche maritime est passée à 16.000 tonnes en 1960 et sans doute 20.000 t en plus actuellement (dont la moitié au moins par la pêche industrielle).

C) La MAURITANIE - Estimée à 15.000 tonnes, la production de la pêche fluviale sur le Sénégal et le lac R'Kiz est entièrement autoconsommée sur place (2). La pêche maritime, pratiquée par quelques groupes nomadisant était très artisanale et limitée. Les zones de pêche industrielle sont les suivantes :

Chalutage : le Plateau Continental du Maroc au Sénégal
(-20 à - 30 m)

Langoustes vertes : Eaux territoriales du Rio de Oro

" roses : Eaux internationales du Banc d'Arguin

Pêche côtière : Eaux territoriales : surtout Cap de Timéris, Baie d'Arguin et Baie du Lévrier.

La difficulté pour la Mauritanie, qui essaie de développer une flotille nationale, est qu'elle n'a pas de pêcheurs formés. Aussi la pêche "Mauritanienne" est elle pratiquée par les étrangers :

- Au moins 120 chalutiers principalement Espagnols, (3) Portugais, Italiens, Grecs et divers autres (Soviétiques Polonais Japonais etc...).

- Une trentaine de langoustiers français de Douarnenez

- Des thoniers (surtout Espagnols)

- Des chalutiers côtiers essentiellement Canariens auxquels s'ajoutent les 3 bateaux français armés fin 1964 par la SO.MAU.PE.CO.

(1) Pour la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal nous n'insistons pas sur l'armement et l'équipement ; ceux-ci, relevant largement du secteur industriel, sont traités dans le Chapitre 17.

(2) Sauf une partie de la production du lac R'Kiz qui serait vendue au Sénégal

(3) Des accords Hispano-Mauritaniens, prévoyaient la Mauritanisation de certaines unités : ils n'ont pas été exécutés.

La production pêchée par ces flottes s'élève environ à 300.000 t par les chalutiers et thoniers, à 920 t de langoustes roses vivantes ou congelées et 181 tonnes de langoustes vertes ; la production côtière s'élève de 18.000 à 23.000 tonnes de poisson frais, livré tel quel, ou congelé ou séché.

Seule la pêche côtière livre à Port Etienne une production que l'on peut considérer comme Mauritanienne. Les apports à Port Etienne sont estimés au tableau 15.1.

Nous avons ainsi une idée de la faible part prise encore indirectement ou directement par la Mauritanie dans la pêche industrielle. Les prévisions portent sur le développement du port de pêche de Port Etienne (jusqu'à 100 000 tonnes) (2) et d'une flotille mauritanienne dont le handicap est l'absence quasi totale de pêcheurs professionnels.

D) Le Sénégal - Le tableau 15.2 donne l'évolution de la production.

La production fluviale provient de la Casamance, du Sine Saloum et surtout du Fleuve et du lac de Guiers.

Les principaux ports de pêche maritime sont, par ordre croissant : Kayar, St-Louis, Ziguinchor, Joal, Dakar et M'Bour. La pêche maritime artisanale est pratiquée par 21.500 pêcheurs dont l'équipement est le suivant : 1.865 pirogues à moteur, 14 cordiers et 5 thoniers (appartenant à la SOSAP); il faut ajouter 32 chalutiers, 46 thoniers et 1 sardinier français. Pour atteindre les objectifs fixés par le plan, la flotille sénégalaise doit s'accroître de 2.250 moteurs pour pirogue, 46 cordiers, 12 sardiniers, 2 chalutiers qui seront produits par les chantiers de la coopérative artisanale des charpentiers de Marine (Dakar Hann) et par CONACAP.

Le traitement industriel ou artisanal du poisson, et son conditionnement déjà existant sont sous employés actuellement donc peuvent faire face à l'augmentation de production (voir chapitre 17).

En définitive le Sénégal, tant par son équipement, son armement et sa production dispose d'une avance certaine sur ses voisins côtiers.

(2) Outre les accords signalés avec l'Espagne, un accord vient d'être passé avec la Grèce pour que 25 % des prises grecques soient débarqués à Port Etienne.

Tableau I5.I.

APPORTS DE POISSON A PORT ETIENNE 1964 et 1965

(Tonnes)

	1964	1965	dont Canadiens	SOMAUPECO
Mareyage local	500 T	500 T		
Apports aux séche- ries	7.239	7.688	6.925	763
Poissons congelés	-	1.397		1.397
Total en poisson frais	8.000	10.000	7.000	2.400
Langoustes : estimation	24 à 25	50 à 51		

Tableau I5.2 -

LES PRODUCTIONS DE LA PECHE AU SENEGAL (I)
(1000 tonnes)

	1959	1962	1964	1965	Objectifs 1969
Pêche fluviale (estimation)	32	32	32	32	34
Pêche artisanale					
frais	35	63	65	-	85
traité (4)	9	10	9	-	15
crustacé	0,3	0,5	0,5	-	0,65
Pêche industrielle (thon) (2)	4,2	7,6	8,7	-	15 à 25
Total mis à terre (3)		95	99	101	120
transformé (3)		(19)	(24,5)	12	
Total poisson frais	102	134	135		

(1) L'harmonisation des statistiques parait difficile. Nous avons retenus celles fournies pour le second plan quadriennal tome II p. 97 et 99, corroborées par celles de la situation Economique du Sénégal 1964.

(2) La production est fluctuante : 8.500 t en 1961 et 11.000 t en 1963.

(3) Ces données sont tirées du Bulletin Statistique Economique Mensuel N° 5-6-1966.

(4) Soit 30 % du tirage frais.

§ 2 - LA CONSOMMATION INTERIEURE

Le tableau 15.3 montre par ses insuffisances la difficulté de dresser un bilan exact. La production fluviale Guinéenne est inconnue de sorte que nous ne pouvons pas savoir dans quelle mesure sont satisfaits les besoins théoriques. Pour le Mali on aperçoit une contradiction nette entre les besoins théoriques et la consommation, elle est sans doute liée à deux faits : le faible pouvoir d'achat d'une part et la sous estimation des productions et consommations locales d'autre part. La consommation réelle estimée laisse un excédent exportable important. Il en est de même en Mauritanie encore que les besoins en poisson séché, salé ou fumé des populations du Sud Est soient sans doute satisfaits à partir d'importations traditionnelles et incontrôlées du Mali. Le cas du Sénégal apparaît aussi contradictoire. Théoriquement le Sénégal se trouve déficitaire, le tonnage en poisson frais s'élevant à 135.000 t en 1964 (128.000 en 1963) et les besoins se montent à 156,600 t. En fait le commerce extérieur sénégalais va nous montrer un excédent d'exportation et les services de pêche du Sénégal affirment que le Sénégal ne sera jamais importateur. Ici encore la contradiction peut être levée en considérant qu'il doit y avoir une sous consommation dans certaines régions, et une sous estimation des prises locales en d'autres. Quoiqu'il en soit le bilan n'apparaît franchement déficitaire que pour la Guinée dont une note des services de pêche estime qu'en 1965 les besoins en poisson de mer ou d'eau douce, séché, salé ou fumé s'élèvent à 22 000 t et ne sont couverts par la production nationale que pour un septième (soit un déficit d'environ 50 à 60.000 t de poisson frais ?). L'analyse de la commercialisation confirme cette conclusion très partielle.

Tableau 15.3 - BILAN PRODUCTION CONSOMMATION DE POISSON
ESTIMATION en 1000 tonnes

	Zone dont	Guinée	Mali	Mauritanie	Sénégal
Production					
frais	I75 à I85	20	20/30	25	IIO
séché, salé et fumé	?	?	20	?	24
Total frais			90/I00	25	I35
Besoins théoriques					
totaux frais	396 à 426	34	I14 à	8 à	64,5
sec		3I	I27	9	I56,6
30,7			I44		
Consommation réelle					
estimée =					
frais		?	20 à 30	I0	?
salé, séché, fumé		?	8 à I0	?	?
Total frais		?	55 à 60	?	?
Bilan					
frais		négatif			
salé, séché, fumé			-	+ I0/I5	théorique-
Total frais			+ I0/I2	+ I0 à I5	ment négatif
			+ 30 à 45		

SECTION II - COMMERCIALISATION ET ECHANGES EXTERIEURS

§ 1 - Les-organismes de commercialisation

A - GUINEE

L'Office des Pêches Maritimes (OPEMA) a vocation d'intervention aussi bien dans la commercialisation que dans la production. Le plan Septennal prévoit 152.810.026 F.G. d'investissements pour les réseaux de distribution, transport et conditionnement.

B - MALI

En principe l'organisation coopérative à vocation pour commercialiser le poisson afin de supprimer les intermédiaires et d'assurer un profit net supérieur tant pour les pêcheurs que pour l'Etat. Mais présentement l'organisation est embryonnaire et la Coopérative de Mopti est seule entrée dans la phase de la commercialisation : 900 t en 1965 sur un total commercialisé de 8.972 t. Ici comme en matière de productions agricoles ou d'élevage, il apparaît que le commerce coopératif ou d'Etat ne pourra s'implanter que dans la mesure où, avec l'aide de la SOMIEX et de l'OPAM il pourra mettre suffisamment de biens d'équipements et de consommation à la disposition des producteurs.

L'organisation traditionnelle, est connue avec ses intermédiaires : coxeurs et logeurs, commerçants et magasiniers, commerçants expéditeurs et exportateurs enfin. Le premier but des coopératives était la suppression des coxeurs ; elles n'ont que partiellement réussi, les logeurs ont accru leur rôle et les coxeurs, théoriquement disparus court-circuitent en fait la coopérative en allant directement s'approvisionner à la production pour le bénéfice des commerçants privés. Le rôle de la coopérative à Mopti n'est cependant pas à négliger. D'abord les opérations ont été simplifiées : le pesage est contrôlé, les prix d'achat sont affichés chaque jour par la coopérative. En second lieu par la coopérative d'importants efforts sont faits pour le conditionnement en ballots et caisse de bois, pour la désinsectisation du poisson séché (en liaison avec le laboratoire hydrobiologique de Mopti). Un marché couvert avec étals en ciment a été construit pour le marché du poisson frais tenu par les femmes. Enfin soulignons que chaque grand Etat importateur a à Mopti un ou plusieurs grands magasins. Les transports sont faits par camions appartenant à des privés Maliens ou étrangers : de juillet 1965 à Juin 1966 le nombre de camions de poissons sortant mensuellement de Mopti a varié de 49 -octobre- à 187 -avril- pour une moyenne de 115. La coopérative de Mopti envisage de se munir de camions et d'obtenir que le frigorifique inutilisé de l'abattoir de Kayes soit installé à Mopti de façon à conserver du poisson frais pour l'expédition à Bamako par la liaison hebdomadaire régulière.

Le tableau 15.4 donne la commercialisation à Mopti

Tableau I5.4 - COMMERCIALISATION DU POISSON A MOPTI 1964-1965
(tonnes)

	1964	1965
Marché intérieur	2.566,5	2.874,8
dont Bamako	1.169	891,3
Sikasso	314	651,6
Koutiala	280	513
San	440,7	438,7
Bandiagara	244	239,3
Segou	118,7	140,8
Marché extérieur	8.478,2	6.097,2
Total général	11.044,7	8.972
Valeurs en millions FM	883,6	717,8

C - MAURITANIE

Le traitement et la commercialisation du poisson à Port Etienne sont actuellement aux mains de sociétés privées : la S.I.G.P. (200 t poissons et 8 t poutargue) ; l'E.G.A. (1600 t/an de poisson séché), la SOMAUPECO (1500 t/an de poisson congelé), les Etablissement Guelfi qui pourront traiter 7 500t/an, enfin AFRICA PECHEs et FRIGONA qui ont des projets d'installation.

La Mauritanie, sur financement F.E.D., envisage l'installation d'un ensemble frigorifique important.

D - SENEGAL

L'équipement du Sénégal pour le traitement et le conditionnement artisanal ou industriel des produits de la pêche est analysé au chapitre 17. Cet équipement, est actuellement sous employé et peut donc faire face à l'augmentation de production ; il est pour l'essentiel privé. Par ailleurs le second plan quadriennal prévoit le développement des installations frigorifiques, la construction d'une usine de sardines (à Joal, 3600 t de capacité) et d'une conserverie de thon -(SOSAP).

La commercialisation proprement dite est assurée pour la majeure partie par des mareyeurs français soit 6 entreprises qui en 1965 ont commercialisé 3 500 t de poissons, 720 t de crevettes et 130 t de langoustes. Le mariage sénégalais est assuré par Dakar Marée. Enfin le Comptoir Sénégalais des Exportateurs de poisson a le monopole des exportations de poisson séché et fumé.

§ 2 - LES ECHANGES EXTERIEURS.

Bilan général (tableau 15.5)

La conclusion s'impose clairement : la pêche fluviale ou maritime et au niveau de la zone une source de surplus exportable non négligeable et dont l'accroissement peut être facilement obtenu à court terme. Le premier effectif guinéen est d'assurer son équilibre. Le Mali a connu quelques difficultés en 1965 (baisse de 25 % des exportations en poids et de 15 % en valeur par rapport à 1964 lié surtout aux problèmes de mise à la disposition des producteurs de biens d'équipement et consommation. Les prévisions portent sur un accroissement sensible des exportations. Les résultats 1965 de la Mauritanie sont bien meilleurs au moins en tonnage : 4541 t de salé séché, 10 t de poutargue, 1400 t de congelé et 50 t de langouste. Soulignons que l'excédent sénégalais provient d'abord des exportations de crustacés (langoustes) et coquillages (huîtres).

§ 3 - LES MARCHES EXTERIEURS.

- A) Les échanges inter-Etats.

Il existe des échanges traditionnels incontrôlés à partir surtout du poisson fumé ou séché Malien vers le Sud Est Mauritanien, le Sénégal et la Guinée (Haute et Forestière), ils sont difficiles à apprécier.

Tableau I5.5 - EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE POISSON EN 1965

T = tonnes -- V = millions de francs.

	Total		Zone		Guinée		Mali		Mauritanie (I)		Sénégal	
	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V
I Importations												
Frais	13	2,4	0,2	0,06	0,8	0,5					11,9	2
Séché ou fumé	43,2	9,5	20,2	3,1	6	0,95					17	5,45
Huitres crustacés etc...	43	12,7	0,3	0,65	0,7	0,53					42	11,7
TOTAL	99,2	24,6	20,7	3,8	7,5	1,6			très faible		70,9	19,2
II Exportations												
Frais	590	61,2	-	-	-	-					590	61,2
Séché, fumé, etc.	10.200,6	1104,6	-	-	6836,6	772	3306	329,3			58	3,3
Coquillages divers et crustacés	729	190	-	-	-	-			25	?	729	190
TOTAL	11.521,2	1355,6	2,6	0,08	6836,6	772	3306	329,3			1376	254,2
III Bilan												
Déficit				3,7								
Excédent		1331				770,3		329,3				235

(I) 1964 - Les exportations 1965 sont très supérieures.

Au niveau des échanges officiels nous constatons qu'ils se limitent à peu de choses pour deux raisons : d'abord chaque Etat se suffit ou presque dans l'ensemble, ensuite les produits déficitaires sont peu ou pas produits dans la zone. Ceci dit, les échanges pourraient s'intensifier d'abord en direction de la Guinée particulièrement depuis le Mali dont la production correspond aux habitudes alimentaires des populations guinéennes de l'intérieur. Ensuite le Mali en particulier pourrait être approvisionné en coquillages, crustacés, et thon à partir du Sénégal, voire de la Mauritanie.

B- Les marchés extérieurs à la zone

La pêche et sa commercialisation, particulièrement au Sénégal et en Mauritanie, étant largement dominées par les sociétés étrangères, ce sont ces dernières qui ont le contrôle des débouchés extérieurs. Une fraction importante de la production est en fait réexpédiée vers les pays d'origine des sociétés : France, Italie, Espagne, etc... Mais la partie majeure des exportations est orientée vers le Marché de l'Afrique Noire où chacun entre en concurrence.

1) Le cas du Mali est particulier d'une part dans la mesure où il vend du poisson d'eau douce fumé et séché et non du poisson de mer, et d'autre part dans la mesure où il alimente un marché traditionnel et parfaitement organisé couvrant l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest : cf Tableau 15.6

Les exportations se font à partir de Mopti (très secondairement Gao vers la Haute Volta, le Ghana, le Niger et la Nigeria) à destination de trois pays seulement où les commerçants de Mopti ont des bases : Bobo et Ouagadougou, Kumashi, Bouaké (également étaient importants Kankan et Siguri en Guinée). Nous retrouvons bien dans le commerce extérieur du poisson l'orientation "naturelle" de la moitié Est du Mali vers ses voisins immédiats de l'Est et du Sud Est. Ce commerce doit être accru de 2 à 3000 t par rapport à 1964 au cours du plan quinquennal.

2) La Mauritanie a un marché tourné aussi vers l'Afrique Noire pour le poisson séché et salé (langoustes et poissons congelés étant à destination de la France et de l'Italie). En 1965 sur 4541 t de poisson salé séché exportées par la Mauritanie, 3427 t sont allées au Congo (Brazzaville), 790 t au Congo (Kinshasha) et 304 t au Gabon (soit 4521 t pour les trois). Cette orientation est confirmée par les estimations de la BCEAO : tableau 15.7

On constate par ailleurs ^{que} la difficulté de démarrage de Port Etienne se traduit par la stagnation des exportations.

3) Le Sénégal - La structure des exportations (tab. 15.8) est actuellement telle qu'on ne peut guère parler de concurrence entre Mauritanie et Sénégal même si pour le poisson séché salé le marché est le même (Afrique Ouest et Equatoriale).

Tableau I5.6 - EXPORTATIONS DE POISSON DU MALI

T = tonnes I000

V = millions de Francs Maliens

	I962	I964	I965	
	T	T	T	V
Total sec et fumé	9,2	9,45	6,84	772
dont à partir de MOPTI	-	8,5	6,1	-
dont GHANA	3,45	2,4	2,5	293
COTE D'IVOIRE	4,35	4,7	3,65	413
HAUTE VOLTA	I	I,7	0,64	59,5
Total des 3	8,8	8,8	6,8	765,5
GUINEE	0,26		0,004	0,5

Tableau I5.7 - ESTIMATIONS B.C.E.A.O. DES EXPORTATIONS
DE POISSON SECHE, SALE DE MAURITANIE

T = 1000 tonnes

V = millions

F/CFA

	1961		1962		1963		1964	
	T	V	T	V	T	V	T	V
Total	3,15	268	2,7	217	6	279	3,3	329
dont Union douanière Equatori- ale	3,1	264	2,55	206	5,8	259	2,75	285

Tableau I5.8 - EXPORTATIONS DE POISSON DE MER DU SENEGAL

T = tonnes V = millions F/CFA

	1961		1962	1963	1964		1965	
	T	V	T	T	T	V	T	V
Total	5401	1051	4241	7592	6370	1284	6854	1358,3
dont thon	8	3	52	9	21	2	0,4	0,02
autres poissons frais	521	43	548	166	380	33	432	43
poisson séché, salé fumé	390	23	124	174	384	13	58	3,3
crustacés	104	19	178	264	427	107	729	190
conserves (de thon)	4308	963	3339	6972	6370	1284	5536	1113

Par contre une entente des Etats, particulièrement des Etats Côtiers paraît souhaitable pour plusieurs raisons. Les marchés intérieurs s'ils ne doivent pas être concurrencés, pourraient être mieux approvisionnés par des accords de caractère régional (en particulier pour les livraisons des produits de la pêche fluviale). En second lieu une entente des Etats vis-à-vis de l'extérieur faciliterait leur défense contre la concurrence espagnole ou scandinave sur les marchés africains (en particulier la Nigéria). Cette entente aurait en outre l'avantage de donner plus de poids à chaque pays : les exportations de chacun sont relativement faibles et insuffisantes à satisfaire des marchés importants qui se tournent vers d'autres vendeurs (ainsi le Sénégal ne pourra pas satisfaire seul une commande de 7 000 t de salé séché pour le Congo).

Par ailleurs une entente dans ce domaine aiderait les offices nationaux de commercialisation à assurer leur emprise sur les producteurs.

SECTION III - HARMONISATION ET COOPERATION

L'analyse précédente a montré que l'emprise des Etats sur la production et la commercialisation était relativement faible parce qu'elles sont dominées par des intérêts privés ou étrangers. Pourtant la pêche fournit un surplus exportable non négligeable que les Etats ont intérêt à contrôler mieux (ce qui leur assure un profit net additionnel) et à développer d'autant plus qu'ils ont la charge de l'infrastructure de la pêche. En ce sens la coopération peut être un moyen d'action non négligeable pour chaque Etat en quatre domaines.

§ 1 - Coopération en matière de recherche.

Pour les généralités on se reportera au chapitre 12, section IV § 4 - (chapitre 14 pour la recherche hydrobiologique fluviale). Les propositions faites peuvent être complétées par les propositions suivantes :

PROPOSITION 15 A1

Le Comité Inter Etat de la Recherche scientifique comprend une section Océanographique (voir proposition 12 C1)

PROPOSITION 15 A2

Les laboratoires de THIAROYE au Sénégal, de Port Etienne en Mauritanie et celui projeté en Guinée pourraient coordonner leur programme et leur équipement afin d'améliorer le niveau et l'efficacité d'emploi de ce dernier. Le programme commun établi par la section océanographique du C.I.E.R.S. s'étendrait du Rio de Oro à la Guinée et compte tenu de l'existant pourrait définir des spécialisations par Etats (voir proposition 12 C8)

§ 2 - COOPERATION POUR LA FORMATION DES CADRES (voir chapitre 9.)

Chacun des Etats manque de cadres pour la pêche en particulier les pays côtiers, ce qui rend difficilement réalisable leur volonté de développement d'une pêche réellement nationale. Les besoins en cadres moyens et supérieurs n'étant pas considérables, pourraient être satisfaits par une école commune.

§ 3 - Coopération en matière d'équipement et armement

Elle est rendue possible et nécessaire d'une part parce que chaque état a défini une politique de modernisation rapide, d'autre part parce qu'elle faciliterait également le renforcement du caractère national de la pêche. C'est d'ailleurs en matière d'armement que l'emprise des Etats est actuellement la plus avancée.

Les propositions concernant ce point sont faites au chapitre 17.

§ 4 - HARMONISATION ET COOPERATION EN MATIERE COMMERCIALE

PROPOSITION 15 B1

Les organismes nationaux de production et commercialisation du poisson pourraient confronter régulièrement leurs expériences, leurs projets et leurs besoins en vue de former un organisme commun de commercialisation du poisson.

PROPOSITION 15 B2

Ces rencontres périodiques, ou l'Office Commun de Commercialisation du poisson, auraient pour tâche :

- d'exploiter et définir les marchés européens pour le compte de sous groupe Régional

- d'étudier les marchés africains, de conclure sur ces marchés des contrats globaux qu'ils pourraient répartir entre chaque Etat

- d'harmoniser les politiques de prix intérieurs et extérieurs.

PROPOSITION 15 B3

Un prélèvement pourrait être effectué sur le profit des contrats communs en vue d'apporter une aide financière aux actions communes de recherche, ou de formation des cadres ou de commercialisation.